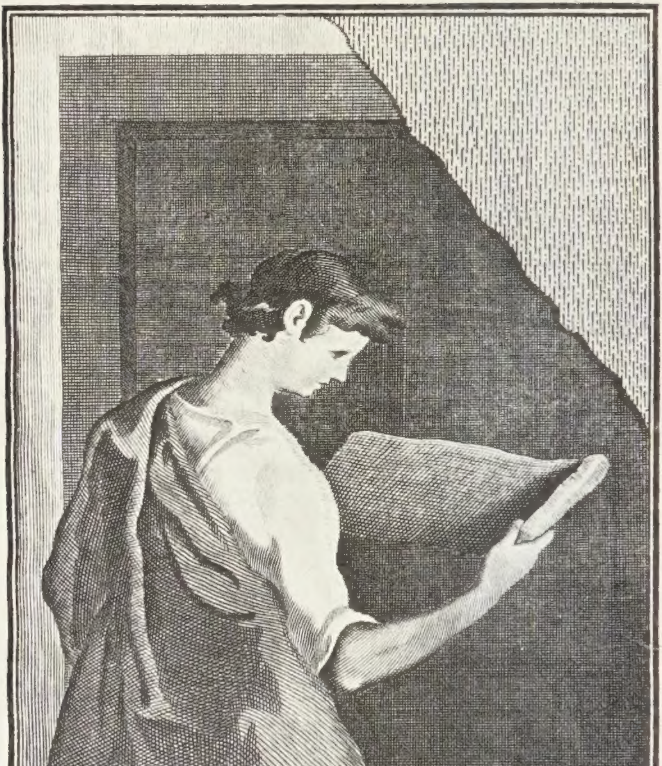

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1702unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet, 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbation.

4

PERIOD. N 1 J6 1702 no. 4

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1702.

ARTICLE I.

DE LA LECTURE DES PERES *de l'Eglise, ou methode pour les lire utilement : en quatre parties.* A Paris chez Gregoire Dupuis ruë S. Jacques à la fontaine d'or. in 12. pp.638.

CETTE seconde édition est plus ample de la moitié que la premiere qui parut il y a quelques années : la matiere est importante & demanderoit encore plus d'étenduë : mais l'Auteur ne s'est proposé, dit-il, dans

l'avertiſſement, que d'aider les jeunes Eccleſiaſtiques, qui d'ailleurs doivent *s'aider eux-mêmes, & ne pas s'imaginer trouver dans les preceptes qu'on leur donne tous les ſecours imaginables.* Pour leur faire plaiſir il avertit qu'il a *ſemé les fleurs parmi les épines*, en mêlant l'érudition ſeculiere à l'érudition Eccleſiaſtique. Que demander davantage à un Ecrivain qui joint ainſi heureuſement l'utile avec l'agreable ?

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre parties. On traite dans la premiere de l'Autorité des Peres de l'Egliſe: dans la ſeconde des diſpoſitions neceſſaires pour les lire avec fruit: dans la troiſiéme de la Methode de les lire, ce qui paroit par le titre le but general de l'Ouvrage : dans la quatriéme de l'uſage des Peres; ce qui revient à peu prés à la Methode.

Pour marquer l'autorité des Peres on commence par expliquer ce nom. L'Egliſe en a honoré ſes Docteurs qui ont fleuri durant les douze premiers ſiécles depuis les Apôtres juſqu'à S. Bernard, qu'on appelle le *dernier des Peres.* Ce n'eſt pas que la ſource en ſoit tarie : mais c'eſt que

les Theologiens ont pris *de nouveaux titres en prenant une nouvelle maniere de s'expliquer.* [a] On peut dire même que les derniers Peres ſont moins capables des ſurpriſes *où l'on tombe humainement*, que les premiers qui avoient peu de ſecours, & nulle deſiance des conſequences fâcheuſes qu'on pourroit tirer un jour de ce qu'ils diſoient de bonne foy. Du reſte on ne meſure l'autorité des Peres que ſur le pied de la foy univerſelle. Car s'ils ne marchent dans cette route on eſt prêt des les abandonner.

Il faut avoir un grand égard au tems où ils ont vécu : ſur tout quand c'eſt celui où les queſtions qu'ils traittent ont été agitées & éclaircies. Ainſi les Peres qui ont parlé depuis Arius ſur le myſtere de la Trinité meritent plus de conſideration en ce point que ceux qui les avoient précédez.

[b] L'autorité qu'on attribuë aux SS. Peres ne doit pas être diminuée par les erreurs & les contradictions qu'on pourroit remarquer même

[a] *p.* 4. [b] *ch.* 7. & 8.

dans les plus illuſtres d'entre eux. Car que cela prouve-t'il pour les points ſur leſquels le conſentement des Peres eſt unanime. Le reſte n'appartient point à la foy de l'Egliſe.

[a] L'autorité des Peres doit être encore moins diminuée à cauſe des fautes où ils ont pû tomber par rapport aux ſciences humaines, ou *à cauſe des épines qui ſe trouvent dans leurs écrits.* [b] *Tertullien eſt étrange dans ſon ſtyle.* Saumaiſe juroit *foy de Grammairien*, que nul au monde n'entendoit parfaitement le petit livre *de Pallio.* [c] Le P. Vavaſſeur autre Grammairien illuſtre, diſoit que toute ſa vie il avoit pris à tâche de ne ſe ſervir d'aucun des mots de Tertullien. S. Epiphane eſt obſcur, S. Hilaire guinde ſes penſées : tous ces défauts ne ſe trouvent pas moins dans les Auteurs prophanes.

Quoique les livres qu'on a ſuppoſez aux Peres ſoit par mépriſe ou par fraude, broüillent quelquefois nos idées, cela n'ôte rien du merite de leurs veritables ouvrages. C'eſt un malheur qu'on en ait perdu beau-

[a] *c.8.* [b] *c.9.* [c] *p.67.*

coup qui nous fourniroient de grandes lumieres pour l'intelligence des autres. Dans ce qui nous en reste, nous avons dequoi nous consoler de cette perte. On a perdu un plus grand nombre de livres sacrez & divins que nous n'en avons.

On fait voir au second livre comment, pour profiter des écrits des Peres, on les doit lire dans l'esprit qu'ils ont été faits, & sur tout avec droiture d'intention. Outre ces saintes dispositions, il faut encore celles que donnent la nature : sans cela, Dieu ne faisant pas des miracles dans la conduite ordinaire, comment embrasser le nombre presque infini de connoissances renfermées dans les Ouvrages des Peres? Il faut même, pour les bien entendre, avoir de grandes avances du côté des sciences humaines : & c'est uniquement par là que Baronius a deterré les fondemens de l'antiquité Ecclesiastique.

L'étude des langues a pour cela une utilité particuliere. Par cette consideration l'Auteur fait une invective fort serieuse ; contre la di-

versité des Langues de l'Univers; & sur tout contre un *usage tiran imaginaire des langues, à qui l'on fait gloire d'obeïr contre le sens & la raison.* [a] Il seroit fort d'avis qu'il n'y eût qu'une seule langue dans tout l'Univers. Mr. des Cartes en avoit formé le projet: c'est dommage qu'il n'ait pas eu de suite.

L'Auteur descend en cette occasion dans le détail de ce qui regarde la langue Hebraïque, la Grecque & la Latine, par rapport à son sujet: & en chemin faisant il seme selon son projet *diverses fleurs parmi les épines*, pour faire remarquer le caractere & le sort different de ces trois langues: Après quoy il montre combien il est important de les sçavoir, afin de lire les Peres dans leurs originaux; les traductions qu'on en fait ne servant qu'à les affoiblir. Il marque ici les qualitez d'un bon Traducteur, & il fait remarquer après le [b] P. Lamy de l'Oratoire que l'érudition a manqué au nouveau Traducteur François, des *Antiquitez Judaïques*: que

[a] p. 107. [b] p. 139.

Baronius pour s'être contenté de ſuivre la verſion d'*Euſebe en Latin* n'a pas parlé auſſi juſte qu'il l'auroit dû.

La Critique eſt encore d'un grand uſage pour la lecture des Peres. Ce mot de *critique* paroît choquant, & ne doit pourtant point choquer; il ne ſignifie que le jugement exact qu'un eſprit judicieux peut porter des Ouvrages d'eſprit. Il en faut éviter l'excés, ſans quoy l'on donne dans des viſions ſemblables à celles de Meziriac qui crut voir 4. mille fautes dans le Plutarque d'Amiot; & d'un Benedictin qui en a prétendu trouver deux mille dans Baronius. * Cela eſt encore modeſte à ce Benedictin : car un autre Auteur ſe vante d'y en avoir découvert ſix mille.

Il y a deux voyes pour critiquer les Auteurs, l'autorité & la conjecture, la premiere eſt la plus aſſurée, la ſeconde fournit plus ſouvent des chimeres que des veritez, comme on le voit tous les jours. Surquoy on raporte un Reglement propoſé

* *Ch.* 7.

par Juste Lipse : sçavoir que les Critiques qui ne font que deviner fussent sujets aux peines portées anciennement contre les devins : que les Critiques Chicaneurs fussent condamnez à se déchirer par la dispute, comme les gladiateurs : qu'on fist prendre de l'ellébore aux Critiques outrez, s'il y avoit esperance de les guerir : si non, qu'ils fussent séparez de la societé humaine.

On ne peut lire les Peres avec utilité sans plusieurs autres secours. 1°. Sans la lecture des Livres des Payens. En effet si l'on n'est instruit de ce qui les regarde, comment entendre les Peres qui les ont combattus, & qui font souvent allusion à l'Histoire, aux coûtumes, & aux fables mêmes des Anciens ? 2°. Sans la Theologie Scholastique, dont on rapporte ici l'origine à la Somme de S. Thomas, qui a introduit un choix de questions, & une methode exacte pour apprendre seûrement la science de la Religion.

L'Histoire, tant l'Ecclesiastique que la Prophane, ont une liaison necessaire avec la lecture des Peres.

Il faut commencer par un bon abregé d'Hiſtoire generale, comme ſeroit Sponde : & venant enſuite aux Hiſtoriens originaux, on s'informera de l'eſprit, des interests & du caractere d'un chacun d'eux.

C'eſt pour cela qu'on a tant fait de Bibliotheques des Auteurs Eccleſiaſtiques. Celle de Bellarmin merite une conſideration particuliere [a] Outre que ſon Ouvrage eſt le fruit de 40. ans de lecture, & que ſon ſtile ſerré convient au ſujet, il eſt ſincere, & ſi peu entêté qu'il dit ſans façon, quand la verité ne luy eſt pas connuë, ce *neſcio* qui coûte tant à dire. Si tous ceux qui travaillent ſur de ſemblables deſſeins étoient de ce caractere, on verroit moins la triſte reüinion d'une demi-ſcience avec une grande preſomption. On a fait des découvertes utiles en ce genre depuis Bellarmin ; témoin l'Ouvrage du P. Labbe. [b] Ces ſortes de Bibliotheques compoſées par des gens ſeurs, ſont d'une utilité eſſentielle dans la lecture des Peres.

On explique ici en general à quel-

[a] p. 233. [b] p. 234.

les marques l'on a accoûtumé de reconnoître qu'un livre n'eſt point de quelque Auteur. Mais tout conſiſte à les découvrir ces marques ; car dés qu'on en a découvert quelqu'une, l'on tire aiſément la concluſion.

Il eſt important dans la lecture des Peres de connoître les éditions, & ſur tout les manuſcrits. Ceux-cy peuvent être corrompus par une ſyllabe, par un point. Parmi pluſieurs exemples que l'Auteur en donne, il met le changement d'*eteſios* en *eteſias*. Mais ſi ce peut être une faute en quelque endroit d'avoir mis *eteſias* pour *eteſios*, il eſt bien plus ordinaire que c'en ſoit une de mettre *eteſios* pour *eteſias*, qui eſt un mot beaucoup plus uſité. La verſion des Septante étant achevée, Demetrius perſuada aux Juifs de faire une imprécation contre ceux qui auroient l'impieté d'y changer la moindre choſe. Quelques précautions qu'on ait priſes ſur cet article dans l'Antiquité, elles n'ont pas prevenu les abus.

On a beſoin d'une capacité par-

ticuliere pour juger ſainement des Manuſcrits : L'Auteur marque icy les ſecours qu'on a eus en ces derniers tems pour cela , particuliererement dans Sigonius , Juſte Lipſe, Continuateurs de Bollandus & le P. Mabillon; quoyque ce dernier ne traitte que de l'écriture des Chartres. Les medailles, les anciennes inſcriptions fourniſſent auſſi des lumieres en cette matiere ; mais il eſt encore plus utile de s'appliquer à diſtinguer les bonnes editions , qui ſont plus rares depuis que les Libraires ne ſont plus gens de Lettres.

Au tems des Morels des Turnebes & des Eſtiennes ils avoient la qualité de Clercs , c'eſt-à-dire de gens qui n'ignoroient rien. * Vingtquatre d'entre eux étoient reçûs par le Recteur de l'Univerſité de Paris , & faiſoient ſerment entre ſes mains. Delà ils furent appellez *Libraires jurez*. Icy l'auteur deplore aſſez au long le changement qu'on voit à cet égard , & ſur tout il parle vivement contre les mauvais Correcteurs d'imprimerie.

* *p.* 269.

Il termine ce ſecond livre par un ſouhait raiſonnable : c'eſt qu'afin de trouver toutes les bonnes éditions que les particuliers ne peuvent pas ramaſſer , chaque Academie , de celles qui ſe ſont inſtituées à foiſon de nos jours, eût une bibliotheque des meilleurs livres dans le genre de litterature à quoy elle s'attache. Car de ramaſſer en un même lieu les bons livres de toutes les ſciences l'entrepriſe ſeroit trop vaſte.

Pour enſeigner dans la troiſiéme partie la methode de lire les Peres, on remarque d'abord combien dans tour genre d'étude l'ordre eſt neceſſaire : ſans quoy, comme dit ſaint Auguſtin , on n'approfondira point les choſes, & on n'aquerra nulle ſolidité d'eſprit. C'eſt ce qui a pu contribuer à rendre ce ſiecle plus rempli qu'un autre de gens qui en étudiant de tout viennent à bout de ne rien ſçavoir comme il faut. Cet ordre eſt particulierement neceſſaire dans la lecture des Peres , à cauſe de la multitude de leurs Ouvrages. L'Auteur propoſe icy diverſes, methodes pour les lire. Il ne paroît

pas vouloir s'en tenir à celle qui ſuit l'ordre des ſiécles où ils ont vécu : bien qu'elle paroiſſe la plus naturelle, afin de ſçavoir à fond la ſuite des traditions. [a] Il aime mieux inſiſter ſur celle où l'on regarde les ouvrages des PP. comme n'en faiſant qu'un ſeul , dont les divers traittez ſe peuvent rapporter à quatre chefs, qui ſont l'interpretation de l'Ecriture, les dogmes de la foy, la Morale Chrétienne, & la diſcipline de l'Egliſe.

Sur cela il ſe fait une objection importante ſçavoir , *qu'il eſt difficile de mettre par claſſes des choſes ſi mêlées.* Il répond qu'il ne propoſe pas d'en venir à un détail ſi ſcrupuleux. Mais comme indépendamment de ce détail ſcrupuleux, on pourroit bien encore demeurer embarraſſé par cette voye, il ajoûte, pour ſuppléer à tout , [b] que c'eſt *à chacun de conſiderer ſa capacité & ſes beſoins.* Cette derniere methode eſt ſans doute la plus courte:le point eſt de ſçavoir la mettre en pratique,c'eſt-à-dire,que chacun juge bien de ſa capa-

[a] p. 293. [b] p. 308.

cité & de ſes beſoins. L'avis de l'Auteur eſt que l'on doit commencer par lire ce que les PP. ont écrit en interpretant l'Ecriture; & premierement les critiques qu'ils en ont faites. Il en diſtingue de quatre ſortes : les unes ſur la Bible en genéral, les autres ſur chacun de ſes livres, d'autres ſur les termes difficiles du texte ſacré, d'autres enfin qui éclairciſſent diverſes queſtions de Theologie, de Philoſophie, de Chronologie &c. L'auteur indique en cet endroit quels ſont les principaux de ces ouvrages en chaque eſpece.

Après cette étude, il veut qu'on liſe les Scholies & les Commentaires des PP. d'abord ſur le Nouveau Teſtament, & puis ſur l'Ancien. De ſçavoir ſi dans le choix qu'on peut faire, l'on doit préferer les PP. Grecs aux Latins, c'eſt une queſtion qu'il ne veut pas décider, quoi qu'à l'égard des livres ſacrez originellement écrits en grec, de ſçavans Critiques ſoient d'avis que les Peres Grecs ſont préférables, comme plus verſez dans cette langue.

Touchant les dogmes de la foy

qui nous ſont tranſmis par les Peres, encore que les hérétiques mépriſent ce canal, cependant quelques-uns d'entre eux, comme Doduël l'ont eſtimé à l'excès. Car il reconnoît des Docteurs inſpirez durant prés de trois ſiécles. Theodoret ſemble parler plus juſte en diſant que les PP. ont quelquefois excedé par une véhémence de zele, pour faire courber l'arbre du côté oppoſé à celui où il penchoit, afin de le redreſſer plus ſeurement. Si l'on veut trouver les dogmes dans leur exactitude, la raiſon fait voir qu'on doit lire les ouvrages où les PP. ont eu directement en vûë de les traitter; & ſur tous les Catecheſes, où ils s'étudioient à faire voir la foi toute nuë.

On peut utilement commencer par lire les ouvrages des PP. contre les Payens & contre les Juifs, ce qui facilitera l'intelligence de ce qu'ils ont écrit contre les hérétiques. Par oppoſition il feroit utile de lire les confeſſions de foy des anciens hérétiques recueillies par le P. Garnier dans ſon Marius Merca-

tor, & d'avoir bien étudié leur hiſtoire.

Il faut bien prendre garde aux differentes perſonnes avec qui les Peres étoient engagez à traiter. Ils ne parloient ni aux Gentils ni aux Catechumenes de nos myſteres les plus ſacrez. Sozomene au cinquiéme ſiécle fut detourné par des perſonnes pieuſes d'inſerer dans ſon hiſtoire le ſymbole de Nicée, parceque cette expoſition de la Foy ne devoit être luë que par les Prêtres & par les Fidelles, les Peres ne traittoient avec les Juifs que par le témoignage des Ecritures, & avec les Catechumenes que ſuivant le degré de leur Catechumenat. Au reſte il ne pouſſoient pas trop loin avec perſonne les queſtions ſubtiles; ils ſe contentoient ſouvent d'expoſer d'une maniere ſimple les termes de l'Evangile, c'eſt pourquoy il ne faut pas s'étonner que leurs expreſſions ne ſoient pas toutes ſi exactes, ſur tout dans les choſes que l'on ne conteſtoit pas de leur tems. Il faut d'ailleurs connoître les figures qui regnent dans les diſcours des Peres;

furquoi l'auteur renvoye principalement aux regles que le P. Pétau a marquées, & il indique les endroits de ses dogmes où il les explique par rapport à chaque matiere.

Pour ce qui regarde la Morale, l'auteur a raison d'invectiver contre ceux qui osent dire (s'il est vray qu'on l'ait dit) *que c'est s'aveugler soy-même que de consulter les Peres sur la doctrine des mœurs.* Rien n'est si contraire au bon sens, & à la pratique des plus celebres Casuistes.

Il desaprouve encore fort qu'on ait recours aux Casuistes modernes, parce-qu'ils donnent, dit-il, *leurs décisions par Alphabet : methode qui est plus courte*, ajoûte-t'il, *que celle de lire les Peres ; mais qui ne demande ny capacité ny jugement.* Il semble qu'il ne connoisse de Casuistes que ceux qui ont reduit leurs décisions par ordre alphabetique ; & qu'il suppose que dès-la qu'elles sont ainsi arrangées elles ne peuvent être ny sçavantes ny judicieuses.

Il indique ensuite les divers traitez des Peres où l'on doit chercher l'éclaircissement de toutes les diffi-

cultez de la Morale. Il auroit fait plaiſir de marquer ceux où l'on trouveroit la déciſion des cas qui regardent les contracts de conſtitution de rente, tels qu'on les pratique en France.

La diſcipline de l'Egliſe eſt répanduë dans tous les écrits des Peres. On marque icy quels ſont ces écrits, & l'on y comprend avec raiſon les anciens Canons, dont on indique auſſi les recueils qui ont été faits tant parmi les Latins que parmi les Grecs.

Dans la quatriéme partie qui n'eſt proprement qu'une continuation de la troiſiéme, on avertit que le long travail de cette lecture des PP. ne doit point rebuter, & qu'avec du tems & de la conſtance on fait tout. Il faut ſeulement éviter *l'intemperance :* car il y en a dans l'étude comme au jeu. Quand le travail eſt bien reglé il fortifie l'eſprit, & rend la vieilleſſe heureuſe. Sur la queſtion ſi c'eſt le jour ou ſi c'eſt la nuit qui eſt plus propre à l'étude, l'Auteur apporte les raiſons & les exemples de chaque côté, & il paroît conclure pour le jour.

Il faut de l'attention dans la lecture,[a] & il vaudroit mieux relire, *comme Avicenne* 40. *fois un Auteur avant que de l'entendre*, ou ne le point lire du tout ; que de se contenter de le parcourir. Rien n'est si propre à nous jetter dans l'erreur. [b] Pour profiter de la lecture, il faut à la façon des Anciens mediter encore plus qu'on ne lit. Deux grands hommes du siécle passé, Cardan & Jules Scaliger, ennemis d'ailleurs irreconciliables, se sont accordés sur ce point. Le premier, dit-on, a plus écrit qu'il n'a lû, & le second avoit plus d'esprit que d'étude.

Les anciens Peres étudioient en meditant beaucoup. S. Jerôme, dit nôtre Auteur, est un des premiers qui n'ayant pas tant le loisir de mediter à cause des questions, qu'on lui faisoit de toutes parts, s'est contenté de rapporter ce qu'il avoit appris des anciens. De cette methode, ajoûte-t'il, sont venuës les compilations qui ont introduit pendant quelque tems la mauvaise coutume de ne pas lire les choses dans leur

[a] *p.* 500. [b] *ch.* 4.

ſource. Mais ſouvent ceux qui la blâment le plus ne laiſſent pas de la ſuivre. L'Auteur fait icy comme la genéalogie & marque les divers âges de ces compilations.

Il eſt à propos de faire des notes dans la lecture des Peres. A cette occaſion il ramaſſe divers traits des Auteurs prophanes; ſur ce ſujet. Enſuite des Notes viennent les Collections, qu'il ne faut faire, dit-il, qu'après avoir lû un auteur tout entier pour ne ſe pas laiſſer éblouïr à des choſes plus brillantes que ſolides. Il propoſe icy diverſes methodes de faire ces ſortes de Collections.

Quand on aura profité de la ſorte, l'Auteur veut qu'on faſſe part au public de ce qu'on aura amaſſé. Il appartient, dit-il, à ceux qui ſe ſont long-tems exercez dans la lecture des Peres, de donner de nouvelles éditions de leurs ouvrages: ſans quoy on les défigurera en les voulant corriger. C'eſt ce que Monſieur du Cange a remarqué de ces Critiques ignorans, qui changent hardiment dans les Ecrivains du moyen âge des termes barbares

en des mots qui leur ſemblent plus propres. Tout le reſte du livre eſt employé à montrer que c'eſt à ceux qui ſont verſez dans la lecture des Peres à remplir toutes ſortes de fonctions dans l'Egliſe, ce qui eſt expoſé comme tout le reſte avec divers traits d'eſprit & d'érudition ſacrée & profane ; par leſquels il paroît comme dans le reſte de l'ouvrage que l'Auteur en inſtruiſant ſur la lecture des Peres a voulu faire encore un mélange d'hiſtoire & de litterature Eccleſiaſtique & ſeculiere. Du reſte un peu plus d'ordre & de brieveté, moins de redites & de lieux communs, des choſes moins éloignées du ſujet auroient redoublé le plaiſir que l'on trouve à cueillir ici *les fleurs parmi les épines.*

ARTICLE II.

EXPLICATION DU 435. *& du 436. vers du 4. Livre de l'Eneide de Virgile, par Mr. de Freſneuſe :*

Extremam hanc oro veniam, miſerere ſororis?
Quam mihi cum dederis, cumulatam morte relinquam.

LE Pere de la Ruë appelle ce paſſage, *totius operis difficillimum & maximè luxatum :* ce qui eſt aſſurément vray. De toutes les difficultez qui ſe trouvent dans Virgile, & qui, pour nôtre malheur & à nôtre honte, ſont encore très-grandes & très-nombreuſes, il n'y en a aucune, ce me ſemble, ſi épineuſe qu'en cet endroit.

Avant que d'expoſer ce que j'ay imaginé là deſſus, il faut marquer les differentes manieres dont on a lû ce dernier vers. La premiere & la plus commune eſt celle-cy :

Quam mihi cum dederis, cumulatam morte relinquam.

La

La plus part des éditions, & même des meilleures, ne mettent point autrement. Quelques uns ont lû:

Quam mihi cum dederis, cumulatâ
morte relinquam.

D'autres,

Quam mihi cum dederis, cumulatâ
in morte relinquam.

Heinsius dans son édition de 1676. met

Quam mihi cum dederis, cumulatâ
morte remittam.

Adrien Turnebe, *Adversariorum libro* 20.*cap.*21. sur la fin, cite ce vers, & écrit,

Quam mihi cum dederis, cumulatam morte rependam.

Je ne sçay, si l'on n'a point encore lû de quelques autres manieres: Mais en général le P. de la Rue trouve que de toutes ces differentes leçons on ne sçauroit tirer aucun sens juste & raisonnable: *nullo*, dit-il, *vel absurdo sensu*: & c'est ce qui l'a obligé de faire trois corrections dans ce seul vers, & de l'écrire ainsi:

Quam mihi cum dederit, cumulatum morte remittam.

Ita collatis exemplaribus, dit-il, *hunc verſum emendo.*

De cette ſorte il y aura un ſens, & même un beau ſens: car le P. de la Rue a trop d'eſprit pour n'en mettre pas dans un vers qui aprés les changemens qu'il y fait eſt preſque tout entier de luy, mais outre que le ſens paroît un peu éloigné, ce que l'on montreroit facilement; en verité une correction ſi grande & ſi hardie m'épouvante, lorſqu'on n'a de ſon côté nulle autorité & nul manuſcrit, c'eſt trop prendre ſur ſoy que de défaire & de refaire ainſi tout un vers d'un Auteur ancien, & d'un Auteur comme Virgile. Je doute d'ailleurs que *remittam cumulatum morte* ſoit auſſi latin que le doit être une phraſe de Virgile.

Voïons donc comment ceux qui s'en ſont tenus à l'ancienne leçon s'y ſont pris pour l'expliquer.

Servius dit, *quod beneficium, cum mihi cumulatum dederis, ſola morte derelinquam.* Accordez-moy cette derniere grace, ma chere ſœur, & je ne vous abandonneray qu'à la mort.

Cette promesse me paroît bien plate & bien peu pressante. Deux sœurs qui avoient fuï ensemble pour venir s'établir loin de leur patrie & dans un païs barbare, devoient s'être déja mutuellement promis de ne s'abandonner qu'en mourant. Si Didon avoit addressé à sa sœur ces mots, *Extremam hanc oro veniam*, elle auroit ensuite ajouté quelque chose de plus nouveau & de plus vif.

Fabriani a pourtant copié l'explication de Servius. *La sententia è*, dit cet Italien, *se tu mi farai questo beneficio perfettamente, & che non gli manchi cosa alcuna, io non ti abbandonnerò mai per cagione alcuna, se non per morte.*

Le Pere de la Cerda tourne cela plus noblement : *Oro te, ô soror, hanc extremam gratiam : plenißime, quæ pro me feceris cumulabo, & cum ipsa moriar, nihil insolutum permanebit.*

Potest etiam esse alia sententia, ajoûte-t'il ; *reliquam gratiam quam mihi feceris, cumulabo morte etiam mea. Nam si opus fuerit, moriar pro te.* Cela seroit mieux : mais ces Commentateurs rapportent unanime-

ment à Anne le ſens de *Extremam hanc oro veniam.* Servius, Fabrini & la Cerda croient tous trois que cette derniere grace que Didon demande, elle la demande à ſa ſœur : & que cette derniere grace eſt de retourner faire de nouveaux efforts pour flêchir Enée. Cela poſé, ils tachent d'expliquer par rapport à Anne, *cumulatam morte relinquam.*

Turnebe & Heinſius ſuppoſent de même que le ſens de ce mot *oro* tombe, ſur Anne : *Extremam hanc oro veniam*, id eſt, *hanc extremam gratiam peto à te ſoror cariſsima.* Et comme le *morte relinquam*, ne convient pas bien ſelon eux à Anne, ils ſubſtituent ſeulement à ce *relinquam* ou *remittam* ou *rependam*, qui rendent la penſée plus belle & plus nette, & qui expriment plus vivement la reconnoiſſance que Didon promet, comme ils penſent, à ſa ſœur.

Il eſt donc ſeur que ſi l'on montroit qu'*Extremam hanc oro veniam* ne s'addreſſe point à Anne, & qu'il ne faut pas entendre, *oro à te ſoror*, on ruineroit tout d'un coup tous

leurs Commentaires. La maniere dont Servius, Fabrini, & la Cerda expliquent. *Quam mihi cum dederis cumulatam morte relinquam*; & les changemens que Turnebe & Heinſius font à ces vers ſont des ſuites du ſens que ces cinq fameux Grammairiens donnent à cet *Oro extremam veniam.* L'un depend de l'autre. Ainſi prouvant qu'*oro* ſe doit rapporter à Enée & non pas à Anne, je détruiray entierement leurs explications. C'eſt ce qu'il me ſera facile de faire en reprenant la choſe d'un peu plus haut.

Didon qui avoit penetré le deſſein qu'avoit Enée de la quitter, n'ayant rien obtenu de luy par les reproches & par les prieres tendres à quoy elle avoit premierement eu recours, *Me ne fugis? per ego has lacrimas &c.* S'étoit enſuite emportée & luy avoit parlé avec beaucoup de fiel & de hauteur:

Nec tibi Diva parens &c.
I, ſequere Italiam ventis &c.

Il ſemble qu'elle l'eût ébranlé: *Lin-*

quensmulta metu cunctantem & multa parantem dicere, &c. Et comme ses femmes l'avoient d'abord mise au lit,& qu'elle ne l'avoit point revû, elle s'étoit peut-être flattée d'y avoir reüssi. Mais dès qu'elle put se lever & regarder de son appartement sur le rivage, *Prospiceres arce ex summa*; elle comprit bien que ses menaces n'avoient pas changé les resolutions de son ambitieux époux; & elle vit que les Troyens se préparoient tout de bon à partir. Alors son cœur est frappé d'une idée contre laquelle sa fierté ne sçauroit tenir. La crainte du départ d'Enée, qui luy paroît un malheur sans bornes & sans remede, la reduit à un abbaissement entier:

> - - - - - *Et supplex animos submittere amori,*
> *Ne quid inexpertum frustra moritura, relinquat.*

Elle se souvient que sa sœur avoit quelque pouvoir sur l'esprit d'Enée: elle l'envoie à cet époux infidelle. Mais qu'est-ce que Didon luy peut faire demander? Qu'il renonce à

l'Empire d'Italie pour paſſer ſes jours auprès d'elle dans Carthage? C'en auroit été trop, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il le luy accordât. Il l'en avoit refuſée ouvertement elle même, ſur le prétexte que l'autorité toute puiſſante des Dieux le pouſſoit là.

Deſine meque tuis incendere, teque
querelis:
Italiam non ſponte ſequor. - - -

Didon n'engage donc ſa ſœur qu'à aller demander à Enée qu'il differe cet affreux départ de quelques jours. Didon ſera contente, pourvû qu'Anne luy obtienne un petit delay, durant lequel elle puiſſe ou regagner ſon perfide époux à force de larmes, ou s'accoûtumer à ſa perte:

I Soror, atque hoſtem ſupplex af-
fare ſuperbum.
Quo ruit: extremum hoc miſeræ det
munus amanti.
Expectet facilemque fugam, ventoſ-
que ferentes.
Non jam conjugium antiquum, quod
prodidit, oro:

Nec pulcro ut Latio careat, regnumque relinquat.
Tempus inane peto, requiem ſpatiumque furori,
Dum mea me victam doceat fortuna dolere.
Extremam hanc oro veniam, miſerere ſororis,
Quam mihi &c.

Didon exprime ici la grace qu'elle demande & à qui elle la demande de trois ou quatre manieres differentes, qui toutes determinent le ſens de nôtre *Extremam hanc oro veniam*, ſans y laiſſer aucune ambiguité. Cette derniere grace eſt un petit delay, un retardement de quelque jours : tout ſon diſcours roule là-deſſus, & elle ne veut point autre choſe. Par conſequent c'eſt à Enée qui va l'abandonner & s'enfuïr inceſſamment, & non pas à ſa ſœur qu'elle dit, *oro*. Il faut expliquer, *oro ab Ænea*, & non pas *oro à te ſoror*. J'oſe ſoutenir que cela eſt palpable, & qu'aucun de ces gens du monde qui ont de la fineſſe de goût ne s'aviſeroit de l'entendre autrement. Le ſens d'*Extremam hanc oro*

veniam, eſt marqué de reſte par ce qui precede.

> *Extremum hoc miſera det munus Amanti.*
> *Non jam conjugium antiquum, quod prodidit, oro.*
> *Tempus inane peto, requiem ſpatiumque furori.*
> *Extremam hanc oro veniam.*

Qui peut douter qu'*extremam veniam* ne s'addreſſe à la même perſonne, au même Enée, à qui ſont addreſſez *extremum hoc miſera det munus*, &c, *tempus inane peto*.

Ce qui fortifie encore beaucoup mon opinion, c'eſt que ſi Didon rapportoit à Anne l'*extremam hanc oro veniam*, elle auroit apparemment fini ſon diſcours par *miſerere ſororis*: & Virgile ne lui auroit point fait ajouter, *quam mihi cum dederis* &c. vers froid & aſſez inutile de quelque maniere qu'on l'expliquât dans ce ſyſteme. Didon eſt ſeûre du cœur & du zele de ſa ſœur: elle ſçait qu'Anne qui l'a embarquée dans cette paſſion, fera tout pour l'y ſervir, ſans en être preſſée par des dou-

ceurs. Didon n'a que faire de lui promettre une reconnoissance éternelle : le *morte relinquam* seroit assurément très-superflu.

Pulmannus & plusieurs autres, ce me semble, ont si bien compris qu'*Extremam hanc oro veniam*, ne se rapportoit pas à Anne, qu'afin de separer les mots de *miserere sororis* qui se rapportent à elle incontestablement, ils ont cru les devoir mettre dans une parenthese :

Extremam hanc oro veniam (miserere sororis)

Servius, La Cerda & Fabrini, ont donc grand tort de dire *quod beneficium cum mihi cumulatum dederis : oro te, o soror, hanc extremam gratiam.*

Se tu mi farai questo beneficio :

Et les changemens de Heinsius & de Turnebe, d'ailleurs très-latins & très spirituels, doivent donc aussi être rejettez.

Mr. de Sacy, tout illustre traducteur qu'il est, avoit donné dans la même idée, mais qu'il developpoit moins bien: *ayez pitié de moy, ma chere sœur, & ne me refusez pas cette grace qui sera la derniere que je vous deman-*

deray jamais. Je penſe qu'il auroit mieux fait de ſauter cet endroit que de le rendre ainſi.

Pour Mr. de Segrais, il ſe tire de ce mauvais pas ſelon ſa coutume, fort gaillardement. Il a trouvé que dans le latin Virgile parloit de *ſœur* & de *mort* : il a auſſi parlé de mort & de ſœur dans ſon françois, & ne s'en eſt pas embaraſſé davantage.

Va, ma ſœur, prens pitié du mal qui me tourmente :
Fais pour moy cet effort ; j'en mourray plus contente.

Voilà ſe joüer de la difficulté. Certainement ce grand Académicien a l'épée d'Alexandre pour tous les nœuds de grammaire : il ne s'amuſe point à les denoüer il les tranche en un inſtant ſans peine & ſans façon.

Je vais maintenant propoſer ma leçon & l'explication que j'y donne. Quoique je n'aye garde de me flatter d'avoir deterré la vraye penſée de Virgile, ſi vainement cherchée juſqu'à aujourd'hui, il me ſemble du moins que ma leçon eſt plus ſim-

ple que celle du P. de la Ruë, & mon explication plus juste que celle de la Cerda & de Fabrini. Je lis de cette maniere.

Extremam hanc oro veniam (miserere sororis)
Quam mihi cum dederit cumulatam, morte relinquam.

Au lieu de *dederis* j'écris *dederit*, comme le P. de la Ruë : correction naturelle & qu'on ne nous sçauroit contester ; puis qu'il est clair maintenant qu'*oro extremam veniam* se rapporte à Enée. Du reste, au lieu de suivre les deux autres changemens de cet homme illustre, dont je ne puis icy approuver le trop de hardiesse, je recule simplement une virgule. Les éditions ordinaires mettent la virgule devant *cumulatam*, & moi je la mets après. Il n'est pas hors de vray semblance que des Copistes ayent transposé une virgule. Le sens sera : *Quam mihi cum dederit gratiam, quæ tunc erit perfecta, quæ erit cumulus gratiarum omnium quas mihi concessit, quâ cumulabit omnia sua in me beneficia, eum morte mea re-*

linquam liberum, relinquam ſibi, ſuis Diis, ſuaque Italiæ: moriens eum amplius non detinebo; non impediam quin ſuo nato, ſuis Diis, ſuis Trojanis ſatisfaciat, ſuam Italiam quærat.

Cumulatam, dit Fabrini, *ſignifica propriamente in ogni parte abſoluta, & che non gli manca nulla.* Je conſens de recevoir *cumulatam* en cette ſignification. *Après qu'Enée m'aura accordé cette derniere grace qui ſera parfaite, qui ſera entiere, que je regarderay comme une faveur extreme; dans peu de tems ma mort le laiſſera en liberté de fuir & de s'éloigner de Carthage.*

Didon a raiſon d'appeller cette grace *cumulatam* entiere, parfaite. Elle la ſera auſſi à ſon égard, puisque c'eſt tout ce qu'elle demande dans cette conjoncture.

Tempus inane peto, requiem ſpatiumque furori,
Dum mea me victam doceat fortuna dolere.

Enée ne peut pas reſter avec moi: Jupiter me l'arrache, & il eſt reſolu d'obeïr à ce Dieu pour aller chercher ſa chere en Italie. Qu'il parte donc:

Non, jam conjugium antiquum, quod prodidit, oro :
Nec pulcro ut Latio careat :

Mais qu'il ne parte pas si vîte : qu'il me donne quelques jours pour me préparer à son depart : qu'il adoucisse mon malheur, autant qu'il le pourra, par cette derniere complaisance : & qu'il me l'accorde pour combler toutes ses bontez, toutes les obligations que je lui ay. Il ne languira pas long-tems. Je mourray bien tôt, & ma mort le laissera libre. Ces pensées ne conviennent-elle pas bien à Didon passionnée ?

Quant à *morte relinquam*, je ne vois pas ce qu'on me pourroit objecter sur la maniere dont je l'explique. Je la croy latine aussi, & assez claire. Je souhaitterois seulement que Virgile n'eût pas mis, comme il a fait, ce verbe à la fin des trois vers en une demi page :

——*Frustra moritura relinquar :*
—— *Regnumque relinquat :*
—— *morte relinquam :*

Cette repetition importune étoit cause que je sçavois bon gré à Tur-

nebe & à Heinsius de placer là un autre mot. Mais enfin ce n'est qu'une petite negligence : & mon amour pour Virgile me dit qu'il ne l'auroit apparemment pas laissée dans ce morceau de son plus admirable livre, s'il l'avoit retouché à son gré.

Emendaturus, si licuisset, erat.

Après une si longue discussion de ce terrible passage, je le rendrois ainsi en vers françois.

Je demande à l'ingrat cette derniere grace :
(Ayez pitié de vôtre sœur)
En m'accordant encor cette foible douceur
Qu'il comble ces bontez dont sa gloire se lasse :
Et bientôt, helas ! par ma mort
Je le laisseray libre, & maître de son sort.

Mr. de Fresneuse en nous envoyant cette piece y a joint l'explication de deux endroits importans de Lucain, qu'il dit avoir apprise de feu M. du Tot Conseiller au Parlement de Roüen : & il a ajoûté un petit éloge de ce sçavant homme,

qui nous a paru, aussi-bien que l'explication, être digne de la curiosité du Public :

ARTICLE III.

PENSE'ES DE FEU Mr. DU Tot de Ferrare Conseiller au Parlement de Normandie, touchant deux endroits considerables de la Pharsale de Lucain : avec un éloge abregé du même M. du Tot.

LE vers 183. du troisiéme livre de la Pharsale de Lucain a toûjours mis en peine les plus habiles de ses interpretes. Le Poëte faisant le dénombrement de tous les secours qui venoient à Pompée, parle ainsi de celui que les Atheniens lui envoïerent.

Exhausit totas quamvis delectus Athenas,
Exiguæ Phœbea tenent navalia puppes,
Tresque petunt veram credi Salamina carinæ.

C'est le dernier vers qui fait toute

la difficulté. Je n'ay pas dessein dit Mr. de Fresneuse, de rapporter tout ce que disent les Commentateurs. Lisez, & vous verrez qu'ils ont souvent reüssi à rendre encore plus obscurs les vers qu'ils prétendoient expliquer. Plusieurs l'ont changé en mille manieres differentes, & n'ont pu parvenir, même en le changeant, à lui donner un sens supportable. Mr. du Tot, après avoir fait remarquer que Lucain paroît par tout de mauvaise humeur contre les Grecs, & qu'il ne perd gueres l'occasion de les railler, expliquoit ainsi les trois vers sans y rien changer. *Athenes, qui se vante d'avoir soumis la Grece & d'avoir fait trembler la Perse, ne peut fournir qu'un fort petit nombre de soldats : & ce foible secours l'épuise d'hommes. On n'arme pas dans son port plus de trois petits vaisseaux. Comment aprés cela les Atheniens veulent-ils que nous croyions ce qu'ils nous content de leur victoire remportée près de Salamine sur Xerxés & ses mille vaisseaux.*

Le Pere de Tournemine auroit mieux aimé qu'on fist tomber la

raillerie de Lucain sur les fanfaronades des Atheniens que sur les fables de leur histoire : & il expliquoit ainsi le dernier vers. *Les Atheniens, avec ces trois petits vaisseaux, se vantent de vaincre la flotte de Cesar; comme leurs ancestres ont vaincu près de Salamine les mille vaisseaux de Xerxés.* Le sens de M. du Tot me paroît convenir mieux au texte de Lucain que celui du P. de Tournemine.

Mr. du Tot faisoit encore une refléxion fort ingenieuse sur les loüanges outrées que Lucain adresse à Neron au commencement de la Pharsale. Selon lui ce compliment si flatteur en apparence est une satyre delicate. En loüant Neron sans garder nulles mesures, le Poëte lui reproche finement. 1°. Le plaisir honteux qu'il prenoit à faire le cocher:

> —— —— *Seu sceptra tenere,*
> *Seu te flammiferos Phœbi transcendere currus,*
> *Telluremque nihil mutato sole timentem*
> *Igne vago lustrare juvat.*

2. Il lui reproche le défaut d'être louche :

—— Ne videas obliquo ſydere Romam

3. Sa groſſeur & ſa peſanteur :

Ætheris immenſi partem ſi preſſeris unam,

Sentiet axis onus.

4. Son air ſombre & chagrin :

—— Nullæ obſtent à Cæſare nubes.

Ceux même qui n'ont pas connu d'ailleurs Mr. du Tot pourront juger par ce leger échantillon, qu'il avoit un genie heureux pour les belles lettres : & ils ſeront bien aiſes ſans doute d'en ſçavoir quelque choſe de plus particulier. Il étoit Conſeiller au Parlement de Normandie, & s'appelloit Charles de Ferrare. Il avoit joint à une vivacité d'imagination & à une étenduë d'eſprit ſurprenante, une vaſte lecture, que ſa memoire fidelle lui rendoit toûjours preſente. Peu de gens l'ont ſurpaſſé dans la connoiſſance des bons auteurs Latins, Eſpagnols, Italiens, Anglois & François ; & dans celle du droit Romain & de l'hiſtoire. Il aimoit & ſçavoit les beaux airs. Tant de belles qualitez lui ont attiré l'eſtime & la con-

fiance de presque tous les sçavans de son tems : de Mr. le Duc de Montausier, de Mr. Hyde Chancelier d'Angleterre & beau-pere du feu Roy de la grande Bretagne-Jacques second, de Mr. Pellot premier President du Parlement de Normandie. Ces grands hommes, encore plus distinguez par leur esprit, par leur sçavoir, & par leur amour pour les sciences, que par leurs dignitez, ne pouvoient vivre sans Mr. du Tot lors qu'ils étoient à Roüen. Il entretenoit le goût des belles lettres dans cette grande Ville. Madame du Tot son épouse, qui vit encore, s'est aussi toûjours distinguée par la grandeur de son esprit, & par la justesse de son discernement. Leur maison étoit à Roüen ce qu'étoit autrefois à Paris l'Hôtel de Ramboüillet, c'est-à dire le rendez-vous de tous les gens d'esprit qui se trouvoient à Roüen.

Mr. du Tot s'étoit fort exercé dans le style lapidaire. Les Ouvrages qu'on a vû de luy en ce genre, ont été regardez comme des modelles. Il n'a imprimé que deux Ouvrages, le premier est une relation

de la Cour de Rome qui porte le nom d'*Angelo Corraro* Ambaſſadeur de Veniſe à Rome, & qui eſt en effet l'Ouvrage du ſeul Mr. du Tot. L'autre livre eſt la traduction d'un morceau de l'hiſtoire des Jeſuites de Portugal, écrite dans leur langue par le Pere Baltaſar Tellez. C'eſt une deſcription des ſources du Nil découverte dans les montagnes de la Lune en Ethiopie par le Pere Jerôme Lobo.

Mr. du Tot mourut le 6. d'Aouſt 1694. Le Pere de Tournemine Jeſuite, ſon amy intime, luy rendit en cette occaſion le ſervice le plus eſſentiel qu'un ami puiſſe rendre: Il l'avertit de bonne heure du peril où il étoit. Mr. du Tot conceût à cette effrayante nouvelle la triſteſſe ſalutaire dont parle Saint Paul, *laquelle opere la penitence*, & releve le cœur au lieu de l'abbatre. Sa penitence fut ſincere, elle fut exacte. Dieu de ſon côté luy fit gouter les fruits d'une veritable penitence, & répandit dans ſon cœur aux approches de la mort, une confiance tranquille, bien differente de la fauſ-

ſe fermeté qu'affectent ceux qui veulent paroître Philoſophes. Jamais Mr. du Tot ne parut plus grand que les cinq jours qu'il vécut depuis ſon entiere converſion. Toute la ville de Roüen vint s'édifier à un ſpectacle ſi touchant, & dans lequel l'operation de Dieu étoit ſenſible. Par l'exemple qu'il donna dans ces derniers jours, il repara avantageuſement le mal qu'il pouvoit avoir cauſé par des diſcours trop libres, qui luy échapoient de tems en tems ſur des matieres de Religion. C'étoit là la ſeule tache d'une vie loüable d'ailleurs par une rare probité, par un entier deſintereſſement, par un grand amour des pauvres & des malheureux. Il proteſta en mourant qu'il n'avoit jamais douté des dogmes de la Religion. Tant il eſt vray qu'on ſe fait quelquefois un faux honneur de plaiſanter ſur des veritez qu'on ne laiſſe pas de croire au fond du cœur malgré ſoy.

ARTICLE IV.

HISTOIRE DES INDULGENCES & du Jubilé. A Paris chez Pierre Aubouyn, Libraire & Imprimeur de Sa Majesté Catholique Philippe V. Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry, sur le Quay des Augustins : Et Charles Clousier à la Croix d'or, près l'Hôtel de Luines. 1701. *in 12. pagg.* 264.

CE n'est pas icy un de ces Ouvrages qui ne sont bons à lire, ou qui ne doivent interesser que dans le tems même du Jubilé. Il est de tous les tems, parcequ'il prend la chose dans le fond, & qu'on y expose d'une maniere aussi nette que solide, la doctrine & la pratique de l'Eglise dans tous les tems, au regard des Indulgences en general, & en particulier de celle du Jubilé.

L'Auteur divise son Ouvrage en trois livres. Dans le premier il établit par des faits historiques le pou-

voir qu'a l'Eglise d'accorder des Indulgences: il en explique les differentes especes, & l'origine de celle du Jubilé. Dans le second il fait voir les abus qui se sont glissez sur ce point, & le soin que l'Eglise a toûjours eu de les reformer. Le troisiéme traite de l'usage legitime du Jubilé & des Indulgences.

S'il a traité une matiere de Theologie, telle que sont les Indulgences & le Jubilé, d'une maniere historique; c'est, dit-il, afin de la mettre plus à la portée de toutes sortes de personnes: & s'il s'est arrêté à developper quelques points d'histoire qui paroissent un peu éloignez de son sujet, c'est qu'en effet ils y ont un rapport & une liaison necessaire.

Pour prendre la chose dans sa source, il commence par faire voir que l'Eglise instruite de la severité avec laquelle Dieu punit le peché, a de tout tems imposé aux pecheurs de penibles satisfactions; lors même que par un sincere repentir ils ont obtenu le pardon de leurs crimes: qu'il y avoit certains pechez pour

lesquels

lesquels on imposoit une penitence publique de plusieurs années : que cependant, de peur de jetter les penitens dans le desespoir , on avoit coutume d'abreger ce tems à proportion de la ferveur qu'on remarquoit en eux. Il le prouve d'abord par la conduite que tint S.Paul à l'égard de cet incestueux dont il est parlé dans la premiere Epître aux Corinthiens.

La sainte severité de l'Eglise, ajoute-t'il, se fit encore mieux remarquer dans le second siecle. Car alors les pechez se multipliant, afin d'en inspirer plus d'horreur, on usa d'une extréme rigueur à l'égard des pecheurs : jusques là qu'en quelques Eglises on n'accordoit pas même à la mort la communion aux Chrêtiens coupables d'idolatrie , d'homicide ou d'adultere.

La conduite de l'Eglise en ce point donna lieu, contre son intention, à une faction qui se forma de prétendus parfaits ; lesquels par un faux zele, ou plûtôt par une vraïe hypocrisie , prirent pour maxime

fondamentale de leur ſecte de n'accorder jamais la reconciliation aux pecheurs. A la tête du parti étoit Montan, duquel on fait ici le vray portait, qui merite d'être rapporté.

„ Montan, dit nôtre Auteur, étoit „ un de ces hommes propres, après „ s'être eux-mêmes entêtez, à en„ traîner tous les autres. Outre le „ ſouverain talent qu'il poſſedoit „ d'inſinuer tout ce qu'il vouloit, „ par une certaine éloquence fami„ liere & de tête à tête, il avoit en„ core cultivé avec ſoin un certain „ exterieur de ſainteté, qui impo„ ſoit d'abord : un air de ſeverité, „ qu'il ſçavoit quelquefois radoucir „ par un ſouris modeſte ; des yeux „ brillans mais enfoncez, des ſoû„ pirs de devotion qui entrecou„ poient ſon diſcours;une demarche „ ſerieuſe & compoſée ; une mai„ greur qui n'avoit pourtant rien de „ hideux ; une auſterité polie : tout „ cela prevenoit les gens en ſa fa„ veur;du reſte dans le fond le plus „ preſomptueux des mortels, qui „ ſe croyoit envoïé du ciel pour

" reformer les plus reformez d'entre les Chrétiens. Comme il étoit plein de luy-même, cette plenitude de l'amour propre le disposoit à penser toûjours mal du prochain, & à en grossir les moindres fautes. Tout étoit corrompu excepté luy & les siens. D'ailleurs grand jeûneur : en matiere de mœurs, allant au plus rigide, qu'il s'imaginoit être toûjours le plus parfait. C'étoit sa premiere regle qu'il appliquoit en toute occurrence à toutes sortes de personnes sans aucun temperament. Un homme de ce caractere ne pouvoit manquer d'être le premier Directeur du monde ; aussi sa reputation s'étendit elle au delà des mers. Elle alla jusqu'à Rome surprendre le saint Pape Anicet *(on a voulu dire S. Victor)* qui dans un demélé qu'eurent les Montanistes avec quelques Evêques de Phrygie, crut que proteger leur parti c'étoit accrediter celuy de la perfection Chrêtienne. On vint de toutes parts consulter Montan, & la foule fut si gran-

„ de auprès de luy, que la difficulté „ de l'accés en augmentoit encore „ le prix. Fut-il jamais parti bien „ lié ſans la brigue des Dames ? El- „ les donnerent aveuglément dans „ celuy-cy &c.

Vers le commencement du troiſiéme ſiécle le Pape Zephyrin, qui apperçût de l'erreur dans cet excès de ſévérité dont les Montaniſtes faiſoient profeſſion ; crut que, pour leur ôter le prétexte de s'y conformer, il étoit à propos d'adoucir l'ancienne ſévérité de l'Egliſe, du moins à l'égard de ceux qui étoient tombez dans l'adultere. Tertullien, homme d'un ſçavoir & d'un merite extraordinaire, mais d'un eſprit naturellement rigide & outré, ne put approuver cette conduite du Pape. Il en prit occaſion de s'attacher au parti de Montan : & s'il l'abandonna depuis, ce ne fut que pour former une ſecte à part qui portât ſon nom. C'eſt le premier qu'on ſçache qui ait écrit contre les Indulgences.

Elle conſiſtoient dès-lors en deux points. 1°. A remettre aux penitens

une partie des peines que l'Eglise leur avoit imposées. 2° A leur accorder cette grace par l'entremise des Martyrs, qui ayant souffert ou souffrant encore actuellement pour la foy donnoient à quelque penitens des billets (*libellos*) par lesquels ils leur transportoient le fruit de ces souffrances, pour leur tenir lieu des satisfactions imposées par l'Eglise. Car on supposoit que les souffrances de ces Martyrs allant au delà des peines que pouvoient meriter leurs pechez propres, ils avoient droit d'appliquer ce surplus aux autres membres de JESUS-CHRIST & l'Eglise acceptoit cette application, ne doutant point que Dieu ne l'acceptât lui-même.

Tertullien attaqua ces deux points, qu'il avoit pourtant établis dans ses livres précedens : mais il insista particulierement sur le dernier. Il prétendit qu'aucun Martyr ne pouvoit transporter ses satisfactions à personne ; que ce droit n'appartenoit qu'à JESUS-CHRIST ; que c'étoit bien assez à chacun d'eux de pouvoir expier par son propre

ſang les peines duës à ſes crimes.

Icy l'Auteur répond en bon Theologien aux méchantes raiſons dont les ennemis des Indulgences ont voulu appuyer cette erreur de Tertullien. Mais, pour nous arrêter à ce qu'il y a d'hiſtorique, il fait remarquer dans la conduite & dans les lettres de S. Cyprien les ſentimens & la pratique de l'Egliſe primitive à cet égard, tout conformes aux ſentimens & à la pratique d'aujourd'hui.

Parmi ceux que la crainte des tourmens avoit fait ſuccomber durant la violente perſecution de Dece, il s'en trouva un grand nombre qui ayant tiré de ces Martyrs des billets tels qu'on vient de dire, prétendirent devoir être auſſi-tôt reçûs de l'Egliſe, ſans entrer nullement en penitence, & ſans qu'elle prît connoiſſance de la qualité de leur crime. Il y avoit même de ces Martyrs qui appuyoient une prétention ſi temeraire, croyant que leur ſeule recommandation devoit ſuffire.

S. Cyprien s'oppoſa à ce deſor-

dre, mais ſans donner atteinte aux Indulgences, au contraire en les autoriſant. Car en même tems qu'il blâme la témérité de ces pénitens, & l'imprudence de ces Martyrs qui la favoriſoient, il approuve qu'on reçoive l'interceſſion des Martyrs: mais à condition que ceux pour qui ils l'employoient, feroient auparavant des œuvres de penitence, & que l'Egliſe en ſeroit le juge. C'étoit blâmer l'abus des Indulgences, & en confirmer le fonds: & c'eſt le parti qu'a toûjours pris l'Egliſe. Tout cecy eſt expliqué par l'auteur d'une maniere nette & ſolide.

Quelque ſage que fût ce temperament, il attira à S. Cyprien & à l'Egliſe des ennemis qui donnerent dans des erreurs toutes oppoſées. Feliciſſime Prêtre de Carthage, homme ambitieux & jaloux de S. Cyprien, s'en fit un prétexte pour le décrier comme Tertullianiſte: & afin d'attirer plus de gens à ſon parti, il ſe mit à reconcilier, ſans aucune ſorte de pénitence & ſans la participation de ſon Evêque, tous ceux qui étoient tombez durant

la perſécution. Ce qu'il y a de plus bizarre, c'eſt que, pour mieux perdre ce Prelat, il ſe joignit à Novatus qui s'étoit jetté dans l'extrémité contraire. Car celuy-ci tenoit qu'on ne devoit jamais recevoir à pénitence une perſonne tombée dans le peché, ou au moins dans les pechez griefs, après le Baptême.

On raconte icy en abregé les artifices dont ſe ſervit ce méchant homme pour ſurprendre le peuple groſſier; comment il fit élire l'Antipape Novatien qui a donné ſon nom à la ſecte des Novatiens; & comment ils furent condamnez, auſſi bien que Feliciſſime, dans les Conciles de Rome par S. Corneille, & dans celuy de Carthage par S. Cyprien; où le pouvoir de l'Egliſe & pour remettre la coulpe, & pour relâcher de la peine, ſe trouve établi.

L'Auteur diſtingue enſuite les diverſes ſortes d'Indulgences plus ou moins amples qu'on avoit coûtume d'accorder. Celle d'un an, de deux, de trois ans &c. c'eſt la remiſe des penitences qu'on auroit du faire ſe-

lon les Canons durant cet eſpace de temps. Ceux que l'on ſoumettoit à la pénitence de 7. ans, on leur impoſoit 40. jours de jeûne au pain & à l'eau & on leur interdiſoit toutes ſortes de plaiſirs, même les plus légitimes. Cela s'appelloit *carentia*, & puis par corruption *carenna* d'où l'Auteur croit qu'eſt venu nôtre mot de *Careſme*; au lieu qu'on le fait venir communément de *Quadrageſima*. Peu de gens pouvant ſupporter une quarantaine ſi dure, les Evêques jugerent à propos de la remettre en certaines occaſions: & c'eſt, dit l'Auteur, ce qu'on a nommé l'Indulgence de la quarantaine.

C'étoit une ancienne coûtume, quand les Evêques s'aſſembloient pour la dedicace d'une Egliſe qu'ils remiſſent aux Fidelles qui s'y trouvoient, une partie de leurs pénitences. Quelques Prelats ayant excedé en cela, le 4. Concile général de Latran en 1215. composé de plus de 400. Evêques d'Orient & d'Occident, les en reprit; & ordonna qu'à l'avenir cette indulgence ne feroit que d'une année pour le jour

même de la Dedicace, & de 40. jours pour l'anniverſaire. C'eſt dans ce même Concile qu'il fut reglé que chaque Evêque dans ſon Dioceſe ne donneroit des Indulgences que de 40. jours.

Pour les Indulgences plenieres, comme les Novateurs prétendent que c'eſt dans l'onziéme ſiécle qu'elles ont commencé, & comme ils en attribuent la cauſe au relâchement qui regnoit alors ; nôtre Auteur contredit fortement l'un & l'autre de ces deux points. Le premier, par ce qu'il vient de prouver ces Indulgences de la primitive Egliſe qui étoient plenieres, c'eſt à dire ſans reſerve, quand on les accordoit. Le ſecond, en montrant par l'hiſtoire que l'Egliſe n'a jamais eû des Papes & des Prélats plus fermes ni plus zelez pour faire obſerver les regles de la Penitence, qu'elle en avoit alors. Les preuves qu'en donne l'Auteur ne ſouffrent point de replique.

Gregoire VII. dont le Pontificat préceda de peu d'années les Indulgences dont il s'agit : ce Pape, dis-je,

& à ſon exemple d'autres Evêques, obligerent non ſeulement de grands Prelats, mais pluſieurs têtes couronnées, & des Empereurs même, de ſe ſoumettre à ces ſaintes regles. Peut-on penſer qu'ils fuſſent moins ſeveres à l'égard du reſte des Fidelles?

D'ailleurs il ne faut que voir les conditions de l'Indulgence pleniere accordée pour la premiere fois aux Croiſez dans le Concile de Clermont par le Pape Urbain II. en 1095. Il ne faut que voir ces conditions pour comprendre que ce n'étoit rien moins qu'un relâchement. Voicy les termes du Concile. *Quiconque partira pour délivrer l'Egliſe de Jeruſalem, par le ſeul motif de dévotion & non pour acquerir de l'honneur ou de l'argent, ce voïage luy tiendra lieu de toute penitence*, c'eſt-à-dire de toute ſatisfaction. Quitter ſon païs, dit fort bien là deſſus nôtre Auteur, paſſer les mers, aller dans des terres étrangeres expoſer ſa vie & depenſer ſes biens, ſans autre motif que celuy de tirer de captivité l'Egliſe de Jeruſalem: cela ſans doute

valoit bien ſept ou dix ans d'une penitence, qui ne conſiſtoit que dans la privation de quelques commoditez ou plaiſirs de la vie. On pourroit ajoûter qu'il s'en faut beaucoup que Saint Cyprien n'exigeât tant pour les Indulgences de ſon temps, toutes plenieres qu'elles étoient.

On ſçait, pourſuit l'Auteur, le nombre infini de Chrétiens qui s'enrôloient pour cette guerre ſainte, afin d'avoir la remiſſion de leurs pechez. A quoy attribuer tant d'empreſſement, ſi non à la perſuaſion où étoient alors les Fidelles, qu'il faut à quelque prix que ce ſoit ſatisfaire pour ſes pechez, fût ce au prix d'un entier ſacrifice de ſoy même à la Religion?

Enfin ſi c'eût été un abus que ces Indulgences des Croiſades, tant de grands hommes célébres par leur doctrine & par leur ſainteté, qui vivoient en ce tems là, comme un S. Anſelme, un Yves de Chartres, un S. Bernard; ne ſe fuſſent ils pas élevez contre?

Ce que l'Auteur ajoûte touchant

Urbain II. Califte II. & touchant le Concile général tenu fous celuy-cy, confirme très-bien la même chofe : mais on feroit trop long de s'y arrêter. Il finit par l'Indulgence des morts, & en expliquant le fentiment de l'Eglife là deffus, il montre par des raifons folides, combien c'eft à tort que les hérétiques ont voulu faire un crime à l'Eglife Romaine de ce qu'elle en croit.

L'Auteur vient enfuite au Jubilé, qui n'eft autre chofe qu'une Indulgence pleniere, mais accompagnée de circonftances fpeciales. Il eft dans la Loy nouvelle ce que figuroit le Jubilé de l'Ancienne loy. Alors on annonçoit cette année au fon des trompettes; les terres fe repofoient; les fonds alienez revenoient à leurs anciens maîtres; les efclaves recouvroient leur premiere liberté. L'Eglife a donc voulu qu'il y eût une année fainte où l'on pratiquât en efprit ce que dans l'ancienne on pratiquoit felon la lettre,

Le Jubilé n'a pas toûjours eu un tems arrêté comme il l'a prefentement. Boniface VIII. qui publia le

premier en 1300. l'avoit fixé au centenaire, c'est-à-dire à la derniere année de chaque siecle. La raison qu'il en apporte dans les premieres paroles de sa constitution, est que les personnes les plus âgées d'Italie & de France assuroient avoir appris de leurs peres que cent ans auparavant, c'est-à-dire en 1200. ils avoient fait le voïage de Rome. Clement VI. pour rendre nôtre Jubilé plus conforme à celuy de l'ancienne loy, & pour d'autres raisons encore, le reduisit à 50. ans, publiant le sien pour l'année 1350.

Durant le grand schisme qui se forma sur la fin du même siecle, Urbain VI. indiqua un Jubilé pour l'année 1390. par une Bulle qui portoit que desormais, en l'honneur des trente trois ans de la vie de N. S. il seroit celebré tous les trente trois ans: ce qui n'empêcha point le Jubilé de 1400. qui vint dix ans aprés. Il ne paroît pas que ce terme fixé par Urbain ait été observé dans la suite. C'est le premier des Papes qui ait dispensé les étrangers d'aller à Rome pour le Jubilé, l'ayant en-

voyé à plusieurs Princes qui le demandoient pour leurs Royaumes. Sixte IV. voulant étendre cette grace à plus de personnes, ordonna en 1475. que desormais il se célebreroit de vingt-cinq en vingt-cinq ans, comme on l'a toûjours observé depuis.

On trouve encore dans ce premier livre, quoy qu'en abregé, plusieurs points d'histoire & même de dogme, concernant les anciennes bulles des Papes sur le Jubilé ; le concours extraordinaire des Fidelles qui de toutes les parties de la Chrêtienté se rendoient à Rome pour le gagner ; la benediction que Dieu y a donné par des conversions extraordinaires, & par des effets quelquefois miraculeux dont il a été accompagné.

Le second livre explique les abus qui se sont glissez de temps en temps dans l'usage des Indulgences, & les remedes que l'Eglise a tâché d'y apporter. C'est un procedé aussi commun qu'il est injuste, de condamner les meilleurs usages parce qu'ils ont degeneré. Sur ce pied là il fau-

droit abolir non ſeulement ce qu'il y a de plus reçû dans la pratique de l'Egliſe, comme les dixmes, les benefices &c. mais ce qu'il y a de plus ſaint dans la Religion, comme les Sacremens. Qui ne ſçait les deſordres qu'y à cauſé la Simonie durant pluſieurs ſiecles, & en particulier dans les ordinations?

L'Egliſe toûjours conduite par une ſageſſe d'en haut, n'a rien oublié pour corriger les abus dans la diſtribution des Indulgences, ſans donner atteinte aux Indulgences mêmes. Nôtre Auteur marque icy de ſiécle en ſiécle & ces abus & les reglemens qu'y ont apporté les Papes & les Conciles: mais il s'arrête ſur tout au Decret de celuy de Trente, qui comprend ce qu'on pouvoit faire de plus ſage en cette matiere. Comme l'article des Indulgences fut le prétexte du ſchiſme de Luther, lequel donna occaſion à ce Decret, on expoſe icy en abregé comment & par quelles cauſes une étincelle ſi petite en apparence excita un ſi grand embraſement.

„ Si lors que l'affaire commença à

s'échauffer, dit l'auteur, on en eût "
envisagé de sang froid les consé- "
quences, il eût été aisé d'y reme- "
dier ; mais c'étoit une scene qui in- "
teressoit & divertissoit le public, "
de voir deux Ordres Religieux "
commis ensemble ; de grands pro- "
tecteurs de l'un & de l'autre côté ; "
Fréderic Electeur de Saxe pour "
les Augustins, & Albert Archevê- "
que de Mayence pour les Domini- "
cains, parties égales. De nouveaux "
écrits chaque jour amusent la cu- "
riosité des particuliers & le pu- "
blic spectateur du combat, veut "
aussi devenir le juge de la vic- "
toire. D'ailleurs il ne s'agissoit "
que d'Indulgences, chose à ce "
qu'on pensoit, peu importante, "
& que les devots, toûjours par- "
tisans du parti le plus austere, re- "
gardoient comme un relâche- "
ment de pénitence, qu'il étoit "
bon de retrancher, au moins de "
moderer : qu'ainsi les déclama- "
tions de Luther ne pouvoient "
avoir qu'un bon effet, qui étoit "
de reformer les abus des Indul- "
gences. Ainsi le vulgaire raisonna "

„ t'il alors ; & ſe trompa dans ſon
„ raiſonnement : puiſque les diſpu-
„ tes entre partis formez en matiere
„ de Religion , mettent infaillible-
„ ment l'erreur de l'un des deux
„ côtez ; & que le parti convaincu
„ d'erreur ayant rarement aſſez
„ d'humilité pour l'avoüer , il éclat-
„ te enfin en héréſie ſoutenue.

Le troiſiéme Livre regarde les conditions & les diſpoſitions requiſes pour gagner les Indulgences & le Jubilé. Comme l'Auteur ne dit rien là deſſus qui ne ſe trouve à peu près dans d'autres Ouvrages , on ne s'y arrêtera pas icy. On dira ſeulement qu'il apporte de bonnes preuves tirées de l'antiquité, pour montrer que la confeſſion Sacramentelle eſt une de ces conditions , quand même on ne ſeroit coupable d'aucun peché qui obligeât d'ailleurs à ſe confeſſer.

Il rapporte enſuite les raiſons par leſquelles le Cardinal Cajetan a ſoutenu que ceux à qui les Confeſſeurs impoſent des pénitences moindres que ne meritent leurs pechez ſelon les regles de l'Egliſe , ou qui

ne les accompliſſent pas d'eux mêmes, ne gagnent point d'Indulgence : ſentiment qu'il appelle *trop rigide & peu ſeur*, ſi l'on n'y apporte quelque modification. Auſſi remarque-t'il que Cajetan, lors qu'il eut une conférence avec Luther, fut accuſé de lui avoir trop accordé ſur cet article, dans l'eſperance de le ramener ; ce qui eut un effet tout contraire. Surquoy l'auteur fait cette refléxion auſſi judicieuſe qu'elle eſt bien exprimée. *C'a toûjours été une mauvaiſe politique, pour gagner l'erreur, de lui ſacrifier une partie de la verité : & quand on traite avec les hérétiques pour les ramener, les temperamens qu'on apporte aux dogmes Catholiques n'ont rien que de pernicieux, ou pour les confirmer dans leur erreur qu'on flatte, ou pour ne les convertir qu'à demi.* L'experience de tous les tems ne confirme que trop la verité de cette refléxion.

ARTICLE V.

MISCELLANEA THE third part Containing &c. *Oeuvres mêlées, contenant un discours sur les mécontentemens populaires: un autre sur la santé & la longue vie: un troisiéme sur la doctrine des Anciens & des Modernes: avec quelques autres pieces. Par le Chevalier Temple.* A Londres, imprimé par B. Took 1701. in 8° pp. 368. *traduction du Journal d'Angleterre.*

AVant que d'entrer dans le détail de ces essais, il est bon que le Lecteur remarque ce qu'en dit celui qui les a donnez au public. Il assure que les deux premiers furent écrits long-tems avant la mort de l'Auteur, qui avoit eu dessein de les faire imprimer avec quelques autres ouvrages semblables. Pour le troisiéme, il est difficile de deviner à quelle occasion il a été écrit: mais il paroît que Mr. Temple n'avoit fait que l'ébaucher, aussi-bien que les petites pieces qu'on a ajou-

tées à la fin de ce recueil. On ne doute pas cependant que le Lecteur ne les liſe avec plaiſir, & qu'il n'y reconnoiſſe l'eſprit & le genie de l'Auteur.

I. ESSAY.

Des Mecontentemens populaires.

Le Chevalier Temple nous fait remarquer au commencement de cet Eſſay, la difference eſſentielle qui ſe trouve entre l'homme & les autres animaux. Les Philoſophes, dit-il, ne trouvent rien qui diſtingue mieux l'homme des autres animaux que le ris : & en effet nous aurions peut-être raiſon de nous en glorifier, ſi cette difference de l'homme étoit en même-tems la marque d'une humeur gaye & contente. Mais le ris eſt excité en nous par tant & de ſi differens objets, que ſouvent nous rions de la folie comme de la ſageſſe, des accidens qui nous troublent & inquietent, comme de ceux qui nous font plaiſir. En un mot la malice des ſinges excite

en nous ce mouvement de la même maniere que le feroit la candeur & l'innocence des enfans.

Mais, dit M. Temple, il y a encore dans l'homme une choſe qui le diſtingue admirablement bien des autres animaux. C'eſt une certaine inquietude d'eſprit qui paroît inſéparable de nôtre nature. Mécontens de ce que nous ſommes & des biens que nous poſſedons, nous attachons ſouvent nos penſées à quelque choſe qui eſt déja paſſé, ou à quelque choſe qui peut arriver. De là naiſſent ces deſirs & ces regrets qui corrompent les deſirs les plus purs de nos ſens; qui troublent nos fortunes & renverſent toute l'œconomie de nôtre vie.

C'eſt cette inquietude d'eſprit qui eſt la ſource la plus ordinaire des chagrins qui nous rongent, des plaintes domeſtiques & des mécontentemens populaires; qui non ſeulement rendent nos vies triſtes & melancholiques & nous troublent dans la jouïſſance de nos biens; mais attaquent auſſi les états entiers. Et en effet dit M. Temple,

nous n'en trouverons point ni d'anciens ni de modernes, qui n'ayent senti les funestes effets de ces mécontentemens. Au reste cette humeur inquiete, ajoute l'Auteur, est une herbe qui croît dans toutes sortes de terres & de climats. Mais si nous y prenons garde, nous trouverons qu'elle profite mieux & croît plus vîte dans les meilleures. De cette source sortent les factions qui inondent souvent les Etats les mieux policez, qui détruisent les loix les plus sages, qui traitent les meilleurs Princes comme les Tyrans, & qui conduisent souvent sur des échafauts ceux qui avoient merité qu'on leur élevât des statuës.

Le premier & le plus grand défaut que nous trouvons dans le gouvernement civil, c'est que ceux qui sont à la tête du Peuple sont souvent des hommes injustes, passionnez, indiscrets & interessez, mais qui sont tous impatiens & inquiets. De là vient que peu satisfaits de leur fortune presente, ils sont entierement occupez de songer à ce qui leur manque, & par consequent

toûjours prêts à changer A cette cause générale des mécontentemens qui se trouvent dans les Etats, on peut en ajoûter une autre qui naît de l'inégalité des conditions de ceux qui les composent. En effet si nous considerons les differens états de vie dans lesquels les hommes sont engagez, nous trouverons qu'il est impossible que leurs desseins & leurs interests ne soient opposez ; mais outre ce penchant naturel à tout le monde, & les occasions inévitables des mecontentemens qui viennent des dispositions des hommes & des accidens de la fortune ; il y en a d'autres qui viennent, pour ainsi dire, de la nature même du gouvernement. Car il n'y en a point encore eu qui n'ait été sujet à des défauts considerables. L'idée même du gouvernement, ajoûte M. Temple, n'est pas exempte de defauts : témoin *la Republique de Platon & la Principauté de Hobbes &c.*

Je dis plus : les especes de gouvernemens établis si sagement parmi nous, ont aussi leurs inconveniens. Le peuple craint d'être opprimé

primé ſous un Prince trop abſolu : & cependant, ſi le Prince n'eſt entierement le maître tout l'Etat ſera bien-toſt dans la confuſion. L'Ariſtocratie eſt ſujette aux diſputes & aux factions des grands. La Democratie fomente les ſeditions & les tumultes populaires. Ainſi il eſt inutile de chercher une forme de gouvernement parfaite & qui ne ſoit ſujette à aucun inconvenient. On peut cependant dire en general que les Etats les mieux gouvernez, ſont ceux qui ont à leur tête un Roy ſage & puiſſant.

Après ces reflexions Mr. Temple propoſe quelques maximes qu'il prétend que les Rois devroient ſuivre dans le gouvernement de leurs Etats : puis il vient aux malheurs que les mécontentemens du peuple ont ſouvent cauſé à l'Angleterre. Ce ſont ces mécontentemens, dit-il, qui ont allumé tant de guerres civiles & étrangeres, qui ont ruïné la nation, & dont on a encore juſte ſujet d'apréhender les triſtes effets. Ils ont d'abord donné entrée aux conquêtes des Romains, des Saxons &

desNormands. Ils ont été cauſe qu'on a répandu tant de ſang pendant la guerre des Barons, lorſque les uns ſoûtenoient les droits & les prérogatives de la Couronne, contre les autres qui maintenoient la liberté du peuple. Tout le monde ſçait les longues & funeſtes ſuites qu'eurent ces mécontentemens, pendant tout le tems que dura la guerre entre les deux maiſons de Lancaſtre & d'York. Sous le regne d'Henry VIII. la diverſité de Religion diviſa la nation en deux puiſſantes factions de Catholiques, & de Proteſtans, qui ſe diſputerent la ſuperiorité juſqu'à l'invaſion des Eſpagnols. C'eſt alors que la balance pencha du côté des Proteſtans. Quelques factieux commencerent en ſecret à ſe liguer ſous le regne d'Eliſabeth, prétendant qu'il falloit établir une plus ample réformation dans l'Egliſe. Cette faction, qui étoit encore cachée, crut incenſiblement pendant tout le regne de Jaques I. & produiſit enfin de terribles révolutions, que nous avons vû arriver de nos jours.

Mais de tous ces malheurs cau-

ſez par les mécontentemens du peuple. Mr. Temple en déplore un plus particulierement : ſçavoir que les factions qui regnent en Angleterre, quand même elles ne ſeroient pas aſſez puiſſantes pour troubler le repos de l'Etat, empêcheroiēt toûjours le Parlement, par des diviſions inteſtines, de faire de bonnes loix pour le bien de la nation. En finiſſant cêt eſſay il marque pluſieurs actes que le Parlement pourroit faire pour augmenter le commerce & les richeſſes de ce Royaume : mais il ſeroit trop long de les rapporter icy.

II. ESSAY.

Entre tous les biens de la vie il n'y en a point de plus grand que la ſanté : ſans elle les plus grands plaiſirs deviennent fades & inſipides. Les hommes meurent de faim au milieu des mets les plus délicieux, & ſont pauvres & malheureux lors même qu'ils ſont comblez d'honneurs & de richeſſes. Il eſt évident, ajoûte enſuite nôtre Auteur, que pour trouver quelque bonheur &

contentement dans la vie, il faut être en santé. Si on pouvoit l'acquerir avec de l'or & de l'argent, nous aurions raison d'en être avides: Si les honneurs pouvoient la rendre, quel est l'homme qui n'en fût ambitieux ? mais helas ! ajoûte icy Mr. Temple, les plus beaux bâtons ne soûtiendroient pas mieux des pieds gouteux que les plus communs : & un homme qui a la migraine n'est pas soulagé pour avoir sur sa tête une Couronne d'or.

Puis donc que la santé est un si grand bien, & la source de tous les biens de cette vie, Mr. Temple entreprend de nous faire connoître les pays où elle se trouve, les methodes qui la conservent. Et pour cela il rapporte quelques exemples de ceux qui ont joui d'une longue & parfaite santé.

Les Patriarches, dit-il, & ceux principalement qui ont vêcu aprés le déluge, les Brachmanes parmi les Indiens,& ces peuples qui habitoient le Brasil, lorsque les Européens y entrerent pour la premiere fois; nous fournissent des exemples bien

remarquables d'une longue & heureuse vie. Et c'est de ces exemples, & de la maniere de vivre de ces gens que nous pouvons probablement conclure que les meilleurs moyens pour conserver la santé, sont beaucoup de temperance, un air libre, un travail moderé, peu de soin, une table mediocre & chargée de fruits & de légumes plûtot que de viandes. L'eau, ajoûte-t'il entretient l'humide radical, au lieu que le vin échauffe le sang, augmente la chaleur naturelle, & parconsequent corrompt tout le temperament de nos corps.

Mr. Temple ne peut s'empêcher icy de blâmer l'intemperance des anciens Grecs & Romains, & méme de quelques peuples de ces pays Septentrionaux qui s'abandonnent entierement à la débauche. Et à cette occasion il remarque que les plaisirs qu'on goûte sans interruption dissipent les esprits & abregent la vie : comme quand on souffle le feu, on le fait à la vérité brûler beaucoup mieux, mais aussi on fait qu'il dure moins.

Quoyqu'il en soit, le Chevalier

Temple nous assure icy que de tous les pays de l'Europe, il n'y en a point où les hommes vivent communément plus long-tems qu'en Angleterre, : & il en rapporte des exemples arrivez en ce dernier siecle. Un nommé Parr y a vêcu jusqu'à l'âge de 153. ans. La Contesse de Nesmond est morte à l'âge de 140. ans. Tout le monde parmi nous sçait l'histoire fameuse de ces douze vieillards de la Province de Herford qui danserent un branle à un âge si avancé qu'ils faisoient les uns avec les autres 1200. ans. Il n'est pas extraordinaire d'y trouver des hommes âgé de 112. ans , & l'Auteur luy-même a parlé à un pauvre gueux de la Province de Stafford qui avoit plus de 120. ans.

De tout ceci Mr. Temple conclud que les pays montagneux & steriles sont les plus propres à entretenir la santé : & on en a plus trouvé qui en ont joüi sur les montagnes de la Palestine & de l'Arcadie , que dans les plaines délicieuses de la Babylone & de la Thessalie. Parmi nous , dit-il, on voit plus de personnes âgées sur

les montagnes de Darly & dans les bruïeres de la Province de Stafford qu'en aucun autre endroit de l'Angleterre.

Dans la ſeconde partie de cet eſſay nôtre Auteur remarque que le luxe & l'intempérance ayant cauſé des maladies, ont introduit en même tems la neceſſité de ſe ſervir des remedes : & de là eſt venuë l'étude de la pratique de la Medecine. M. Temple en décrit les progrés depuis les anciens Grecs & Romains juſqu'à nos jours. Perſonne, dit-il, ne doute qu'Hippocrate n'ait été le plus ſçavant de tous ceux qui ont jamais fait profeſſion de cet art. Il en cite cet aphoriſme : *Ars longa, vita brevis, experientia fallax, occaſio præceps, judicium difficile :* & il prétend que ces ſeuls mots ſont capables de nous faire voir l'étenduë de ce vaſte genie, & combien parfaitement il comprenoit & la nature & l'art. Parlant enſuite des changemens arrivez dans la Medecine, il dit que les anciens ſe ſervoient de remedes ou qui nous ſont inconnus, ou qui ne ſont plus en uſage : mais de tous ceux

dont on ſe ſert aujourd'hui, il blâme principalement l'uſage trop frequent de la ſaignée, les vomitifs, & toutes les préparations chimiques.

De tout ce diſcours l'Auteur conclut enfin qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe déterminer ſi une longue vie eſt une benediction du ciel ou non : puis qu'il n'y a que lui ſeul qui en ſçache la durée & les accidens qui la doivent accompagner. Il oſe cependant aſſurer que les hommes doivent ſe ſervir de la vie à peu prés comme il ſe ſervent du vin, qui pour être bon ne doit pas être tiré juſqu'à la lie. Que ſi cependant il arrivoit que les hommes parvinſſent à un âge decrepit, ils auront en cet état la conſolation d'être plus heureux que les jeunes gens ; en ceque ceux-cy ſouffrent toûjours, lors qu'il ne goûtent pas les plaiſirs : au lieu que les Vieillards trouvent du plaiſir à ne pas ſouffrir. Et comme les jeunes gens diminuent en quelque façon les plaiſirs les plus purs de la vie par des eſperances frivoles & de vaines craintes, auſſi les vieillards ſe conſolent dans leurs in-

ſirmitez par les refléxions agréables ſur leur vie paſſée. Et c'eſt pour cela que ceux qui ſont encore dans la fleur de leur âge doivent travailler dès-à-preſent pour l'avenir ; en employant les plus belles années de leur vie à lire, à voyager, à s'entretenir avec des gens d'eſprit, & à faire des actions dont le ſouvenir puiſſe un jour leur faire oublier les incommoditez de la vieilleſſe.

ARTICLE VI.

TRAITTE' HISTORIQUE de la Liturgie ſacrée, ou de la Meſſe par Mr. Lazare André Bocquillot prétre licentié és Loix, & Chanoine d'Avalon. A Paris chez Aniſſon Directeur de l'imprimerie Royale, ruë de la harpe. 1702. pp.344.

DEux raiſons obligent Mr. Bocquillot à donner un nouveau Traitté ſur la Meſſe. La premiere eſt qu'il y a peu d'Auteurs qui ayent écrit ſur cette matiere en françois, quoy qu'il y en ait pluſieurs tant anciens que modernes

qui l'ont fait avec beaucoup d'érudition dans d'autres langues. La ſeconde eſt que chaque Auteur ayant ſes vcües, ſes prejugés & ſes manieres, il eſt avantageux pour le public qu'il y ait pluſicurs ouvrages ſur la même matiere. Ceux qui ne ſçavent que le François ſont obligés à Mr. Bocquillot, & ceux qui pourroient ſe perſuader qu'il a des prejugés l'excuſeront en diſant que chaque Auteur a ſes vûes & ſes manieres. Les Mendians, ſur leſquels il donne quelquefois, seront peut-être bien aiſe de le pouvoir dire avec la permiſſion de l'Auteur.

Entre les noms du ſacrifice que JESUS-CHRIST a inſtitué, il y en a deux qui demandent quelque explication. L'un eſt *agenda* dont ſe ſert un Concile tenu à Carthage ſous le Pape Celeſtin. Ce mot vient du verbe *Agere* qu'on a pris quelquefois, comme celui de *facere*, pour *ſacrifier*. L'autre eſt celui de *miſſa*. Il ne faut pas s'imaginer qu'il vienne du mot hebreu *Miſſach*, qui ſignifie oblation : car ſi cela étoit on le trouveroit comme *Amen* & *Alleluïa* dans

les plus anciens Auteurs Ecclesiastiques. Cependant S. Ambroise est le premier qui s'en serve. C'est pourquoi il vaut mieux dire que ce mot qui signifie *Renvoy* & *congé* , a été donné aux sacrifices des Chrétiens ; soit parce qu'on renvoyoit les Fidelles à la fin du sacrifice, soit parce qu'avant que de sacrifier on faisoit sortir les Catechumenes. On s'est servi du mot de *Missa* dans la basse latinité pour signifier presque toute sorte d'assemblées.

2. Dès la naissance de l'Eglise il y a eu quelque diversité dans les Ceremonies & dans les prieres de la Messe. Firmilien Evêque de Cesarée en Cappadoce nous l'apprend des Ceremonies de Rome & de Jerusalem. S. Ambroise ou quelqu'un de ses successeurs l'assure des Coûtumes de Rome & de Milan. Rome même n'a pas toûjours conservé les mêmes rites. Par exemple, dit Mr. Bocquillot, autrefois on portoit l'Eucharistie à l'Autel en y entrant, & le Prelat tournoit le visage du côté du peuple pour *imposer le Gloria in excelsis* , &c.

3. Il ne faut pas croire sur la foy

de quelques Martyrologes que saint Pierre fit la Dedicace de la premiere Eglise bâtie à Rome. On disoit d'abord la Messe dans des maisons particulieres, & il n'y a pas d'apparence qu'il y ait eu des Eglises publiques & connuës des Gentils avant l'Empire de Philippe, ou tout au plus avant celuy d'Alexandre vers l'an 220.

Eusebe donne la description des Eglises que Constantin fit bâtir en Orient. D'abord on entroit dans une Cour quarrée environnée de galeries soutenuës de colonnes, entre lesquelles il y avoit des balustres : & c'étoit là que s'arrêtoient ceux qui avoient besoin des premieres instructions. L'Eglise qu'on trouvoit ensuite étoit soutenuë de colonnes, pavée de marbre, & lambrissée de cedre. Il n'y avoit qu'un seul Autel. On voyoit au fond des sieges fort élevez pour les Prêtres, & un thrône pour l'Evêque. Le Sanctuaire étoit fermé par une balustrape. La nef étoit plus élevée que les deux aîles, & on entroit des aîles dans des salles qui servoient de bap-

tiſtaire, ou de Sacriſtie. La porte de l'Egliſe regardoit l'Orient.

Les Egliſes d'Occident n'étoient pas toutes tournées à l'Orient, & il y avoit au haut de la nef, à la gauche par rapport à ceux qui entroient, un chœur particulier pour les Chantres, & qui étoit ſeparé du Sanctuaire, de la nef & des aîles, par une baluſtrade à hauteur d'appuy. Il y avoit au milieu de ce chœur un lieu élevé de 4. ou 5. degrez, & propre à contenir ſept ou huit perſonnes, & c'eſt ce qu'on appelloit *Ambo*, ou *Analogium*. Le Sanctuaire étoit fermé d'un baluſtre, & l'Autel étoit au milieu poſé ſur les reliques des Martyrs, ce qui le faiſoit appeller *Confeßio*. Cet Autel étoit ſurmonté d'une colonnade qui ſoutenoit un petit dome appellé *Ciboire*, & ſemblable à peu près à ce que nous voyons à l'Autel du Val-de-Grace à Paris. Les Prêtres & l'Evêque avoient leur place au delà de l'Autel, & comme cet endroit étoit voûté, & bati en forme d'arc, on l'appelloit *Abſis*.

4. Les Magiſtrats & les perſon-

nes de qualité de l'un & de l'autre sexe étoient placez sur les aîles à droite & à gauche de l'Autel hors du balustre qui enfermoit le Sanctuaire, & sur des bancs faits exprès. Mais la coûtume d'aller aux grandes Messes venant à passer, & l'Office croissant d'ailleurs à cause des fondations à charge, les bancs des personnes de qualité tomberent, & on ne les releva point. Les Prêtres de leur côté étant incommodez du froid qu'ils souffroient firent une muraille autour de la balustrade du Sanctuaire, bâtirent les jubés tels qu'ils sont aujourd'huy, & mirent dans le Sanctuaire des pupitres pour les Chantres.

5. L'Autel n'étoit d'abord qu'une table commune, & ce fut du tems de Constantin qu'on commença de l'enrichir. En Affrique il étoit de bois & creusé par dedans. Ailleurs il étoit assez souvent de pierre & soutenu sur de petites colonnes qu'on ferma peu à peu. Pendant le sacrifice on couvroit l'Autel d'un linge. Hors delà on jettoit un tapis sur l'Autel. Dans les Gaules on cou-

vroit les oblations d'un voile de ſoye, & c'eſt de ce voile & du tapis dont nous avons parlé, que ſont venus peu à peu les paremens.

Avant le IX. ſiecle on ne ſçavoit ce que c'étoit que de mettre trois nappes ſur l'Autel, ou d'y placer des Reliques. On n'y a vû des Images que depuis le dixiéme ſiécle ou long tems après, quoy qu'il y en ait eu dans les Egliſes dès les premiers ſiecles. * Les Chandeliers & les Bouquets poſez ſur l'Autel ſont de nouvelle inſtitution : il y a toûjours eu des lampes ou des cierges allumez, mais hors de l'Autel. Mr. Bocquillot ne peut ſouffrir les Corniches de bois qu'on met autour des Autels, parce, dit-il, qu'elles déchirent les ornomens, & empêchent un prêtre d'obſerver les rubriques. Il ſe plaint de ce qu'à la place de l'ancien *ciboire* (c'étoit une eſpece de dôme ou de tour ſoutenuë de quatre colonnes) on ſe contente à preſent d'un dais ſuſpendu. Il avertit qu'autrefois il n'y avoit ny gradins ny retable. Il dit que la table du

* *p.* 202.

Canon & du *Lavabo* ne ſont pas neceſſaires, & qu'il n'y a pas plus de cent ans qu'on met la table de l'Evangile de S. Jean ſur l'autel.

6. Il nous apprend que juſques dans le VII. ſiécle il n'y avoit point d'Autels portatifs pour les voyages, & il croît le prouver en diſant que Theodore Archevêque de Cantorbery permit aux Prêtres de célébrer en pleine campagne, pourveu qu'ils euſſent un Diacre pour tenir le Calice & l'hoſtie, ou que du moins ils tinſſent eux-mêmes l'un & l'autre. Cette preuve n'eſt pas fort convaincante. Theodore prétendoit peut-être ſeulement empêcher que le vent n'emportât l'hoſtie, ou ne renversât le Calice. Bede fait mention des Autels portatifs pour le huitiéme ſiécle. Les Grecs n'en avoient point. Ils portoient à la place un linge ou un voile conſacré par leur Evêque, & ils s'en ſervoient dans leurs voïages pour couvrir les Autels qui n'étoient pas conſacrez.

7. Dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe, les Evêques & les Prêtres n'avoient point d'autres habits

que ceux qui étoient dans l'uſage commun. Cela les eût fait reconnoître durant les perſecutions. Au VI. ſiécle St. Fulgence diſoit encore la Meſſe avec ſes habits communs. Nul de nos Auteurs François ne fait mention de l'Amict avant le VIII. ſiécle. La Tunique, telle que ſont les Aubes, étoit un habit ordinaire, & la Ceinture étoit en uſage pour la retrouſſer. Le ſurplis eſt une tunique racourcie. La dalmatique eſt une tunique faite à la maniere dont on les portoit en dalmatie. La chaſuble eſt originairement une tunique d'une autre mode. La chape, *Pluviale*, a beaucoup de raport avec le *Penula*, ou le manteau dont les Romains ſe ſervoient pour ſe garentir de la pluïe. On changeoit autrefois de bas & de ſandales pour dire la Meſſe : mais on ne voit nul veſtige de l'uſage des gands dans l'antiquité, & il eſt encore inconnu en Orient. Il eſt parlé de l'Anneau & de la Croſſe dés le VII. ſiécle. La Mitre n'a été en uſage qu'environ trois ſiécles aprés. Mr. Bocquillot avouë qu'il ne ſçait ce que c'eſt que le *Pallium* dans ſon ori-

gine : & il croit probable que ce n'a jamais été qu'une eſpece de Collier, comme il l'eſt encore aujourd'huy.

8. Les Calices de corne furent défendus en Angleterre l'an 787. ceux de bois en Allemagne l'an 895. ceux de verre le furent enſuite. Les anciens Calices de Rome avoient des anſes, & on ſe ſervoit d'un chalumeau pour faire ſucer le précieux ſang à ceux qui prénoient les eſpeces du Vin. La Patene étoit autrefois un grand baſſin où l'on mettoit tout le pain qu'on vouloit conſacrer. Nous en avons une preuve dans Gregoire de Tours, qui rapporte qu'un Comte de Bretagne, qui avoit mal aux pieds, crut qu'il gueriroit s'il les lavoit dans une des Patenes de l'Autel.

9. Si l'on en croit M. Bocquillot on ne ſçait pas nettement ce que contenoient les Liturgies qu'on avoit dés le IV. ſiécle dans l'Egliſe d'Occident; & ce ne fut que ſous Charlemagne qu'on commença de ſe ſervir en France des livres dont on ſe ſervoit à Rome pendant l'Office : encor corrigea-t'on l'Antiphonaire en beau-

coup de choſes, & l'on fit un Lectionnaire particulier. Dans un même Dioceſe il y avoit differens rites, & l'uniformité n'a preſque commencé qu'avec l'impreſſion, qui a facilité le débit des livres ſemblables en toutes choſes.

10. Les Apôtres ont célébré dans les langues avec leſquelles ils annonçoient l'Evangile. Mr. Bocquillot montre par divers exemples que l'Egliſe n'a point empêché, & qu'elle a même poſitivement permis quelquefois à des peuples nouvellement convertis, de celebrer dans leur langue, ſur tout lors qu'on ne ſçavoit parmi eux aucune des trois langues qui ont été conſacrées les premiéres à cet uſage : mais auſſi qu'elle n'a point ſouffert que dans les lieux où la langue vulgaire a changé depuis, l'on changeât auſſi celle de la Liturgie.

11. Le ſentiment de nôtre Auteur eſt que l'on s'eſt ſervi indifferemment de pain levé & non levé dans l'Occident pendant plus de VIII. ſiécles. Il conjecture que la coûtume de ne ſe ſervir que de pain azime, eſt venuë de ce qu'il étoit plus beau,

& de ce qu'il coûtoit moins. Ce pain azime avoit encor de l'épaiſſeur dans le XII. & le XIII. ſiécle, de ſorte qu'on le rompoit pour la communion des ſains & des malades. On commençoit neanmoins dés lors en quelques endroits à luy donner la forme d'un denier.

12. Mr. Bocquillot employe le 1. chapitre de ſon 2e livre à prouver que le ſacrifice de la Meſſe a été étably pour être offert dans une aſſemblée publique. A prendre la propoſition dans la rigueur, il ſembleroit vouloir dire que l'uſage des Meſſes privées eſt contraire au deſſein du Fils de Dieu dans l'inſtitution de ce ſacrifice. Mais on auroit tort d'attribuer une telle penſée à nôtre Auteur, qui établit ſolidement le contraire dans le 7. chapitre de ce même livre. Il eſt donc juſte de ſuppoſer que tout ce qu'il a prétendu icy c'eſt de faire voir quel a été l'uſage ordinaire durant pluſieurs ſiécles. L'Evêque, dit-il, ou celui qui tenoit ſa place offroit conjointement avec tous les Prêtres aſſiſtans; & les Egliſes de Vienne & de Lyon ont

retenu quelque marque de cet ancien uſage. Car quand Mr. l'Archevêque de Vienne officie, il a autour de lui ſix Prêtres revêtus des habits ſacerdotaux, & celui qui officie dans l'Egliſe de Lion, ſoit que ce ſoit M. l'Archevêque ou un autre, a toûjours des Prêtres aſſiſtans. L'uſage des Meſſes baſſes, a fait abolir peu à peu cette ancienne coûtume dans les autres Egliſes. Ces Meſſes baſſes ont toûjours été en uſage, mais elles étoient communes dès le huitiéme ſiécle: & la coûtume de les dire tous les jours eſt venuë en partie de la devotion de quelques particuliers, & en partie, dit l'auteur, de l'avarice de quelques autres. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Bocquillot s'étend icy à prouver que les Fidelles doivent aſſiſter aux grandes Meſſes.

13. A quels jours diſoit-on anciennement la Meſſe? S. Juſtin ne parle que du Dimanche. Tertullien fait encore mention de la IV. & de la V. ferie. S. Cyprien rapporte qu'on s'aſſembloit aux feſtes des Martyrs. On diſoit la Meſſe les Samedis dans la pluſpart des Egliſes

d'Orient, & il ſemble même que S. Jean Chryſoſtome aſſure qu'on la celebroit tous les jours à Antioche, & à Conſtantinople. Cela eſt difficile à juſtifier, à moins qu'on ne prenne pour la Meſſe l'Office des *Préſanctifiez* qu'on faiſoit pluſieurs jours de la ſemaine pendant le Carême. S. Jerôme raporte qu'on celebroit tous les jours à Rome, comme en Eſpagne. Cependant il ſemble, dit M. Bocquillot,* qu'on ne diſoit point de Meſſe à Rome les Lundis, les Mardis & les Jeudis. Quoy qu'il y en eût tous les autres jours de Carême, il n'y en avoit point les Jeudis ſelon luy avant Gregoire II. Il croit probable qu'en France on en diſoit tous les jours de jeûne ſans exception. Hors de là il tient qu'on n'y en diſoit point les Jeudis, à moins qu'il n'arrivât ces jours-là quelque fête : & ſi l'on excepte le Dimanche & les Fêtes, il ne trouve rien de certain pour les autres jours juſqu'au tems de Charlemagne, qui ordonna qu'on dît une meſſe chaque jours dans les Egliſes Canoniales.

Autrefois on reïteroit le ſacrifice

* *p. 225. 226.*

à Rome auſſi ſouvent que l'Egliſe ſe rempliſſoit. Delà l'origine des trois Meſſes de Noël, que l'Egliſe de France n'a commencé de dire que du tems de Charlemagne. En recompenſe elle celebroit deux Meſſes pendant toute l'Octave de Pâques. Eldefonſe Evêque d'Eſpagne parle de trois Meſſes pour Noël, Pâques, la Pentecôte, & la Transfiguration de nôtre Seigneur. On en diſoit deux en Affrique le Jeudi Saint. Le Pape en diſoit deux le jour de la fête des Apôtres ſaint Pierre & S. Paul. L'ordre Romain nous apprend qu'on en diſoit trois le jour de la Nativité de ſaint Jean Baptiſte.

14. Les cloches n'ont pas été toûjours en uſage pour donner le ſignal de la Meſſe ; elles étoient fort rares du tems de Charlemagne, & le droit de les ſonner n'appartenoit qu'aux Prêtres. La groſſeur qu'on leur a donné depuis, & qu'elles n'avoient pas alors, a été cauſe que les Prêtres ſe ſont déchargez d'un tel ſoin.

Mr. Bocquillot finit ſon Traité

par une Hiſtoire abregée des Agapes. Les abus qui ſe commettoient dans ces ſortes de repas obligerent ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin à les défendre dans leurs Egliſes. Saint Remy les conſerva en France, & S. Gregoire le Grand les établit en Angleterre. On les reduiſit peu à peu à l'uſage ſeul du pain & du vin, & ils ont duré de la ſorte en France juſqu'au XII. ſiécle.

Il ne reſtoit plus qu'à parler du pain beni. On n'a pas manqué de le faire. On en rapporte l'origine à la coûtume des Fideles, qui n'ayant plus aſſez de ferveur pour communier, mangeoient dans l'Egliſe même les reſtes du pain qu'on avoit offert, & que les Prêtres n'avoient pas conſacré. Cette coûtume a encore du rapport à celle des Evêques & des Prêtres, qui s'envoyoient des pains benis les uns aux autres pour marquer l'unité de leur foy.

ARTICLE VII.

L'HOMME DE COUR de Baltasar Gracian, traduit par le sieur Amelot de la Houssaye, nouvelle édition corrigée & augmentée. A Paris chez Damien Beugnie dans la grande salle du Palais au Lion d'or. *pagg.* 393.

CEt Ouvrage est déja fort connu. On sçait que ceux de Gracian passent pour des chefs d'œuvre en Espagnol ; & leur caractere mysterieux s'accorde très-bien avec le genie de sa Nation & de sa langue qui donne fort de ce côté là. Mais c'est aussi ce qui le fait passer dans l'esprit de quelque François qui aiment à entendre tout ce qu'ils lisent, pour un Auteur abstrait & obscur & par consequent, comme on parle icy dans l'avertissement, *intraduisible.*

Le Traducteur justifie sur ce point & l'Auteur & la Traduction, en marquant qu'elle n'a pas laissé d'être faite avec succés. Tout cela peut

s'accorder. Le livre dont nous parlons contient un grand nombre d'excellentes choſes. Quand on manquera à en entendre la moitié, l'autre moitié pourra tenir lieu d'un ouvrage entier & des meilleurs: outre que, même pour cette partie qu'on n'entend point, il y a un autre avantage ; c'eſt que bien des gens s'imaginant l'entendre, en ſont auſſi contens que s'ils l'entendoient en effet. Par exemple, quand on lit cette maxime, *vendre les choſes à prix de courtoiſies* *; le ſens de ce texte ne ſe laiſſe pas facilement appercevoir : & moins encore celui du Commentaire qu'on expoſe dans la traduction en ces termes : *La demande de l'intereſſé n'égalera jamais la bonne grace à donner d'un cœur genereux obligé.* On ne peut gueres ſuppoſer, dis-je, que les lecteurs entendent rien à ce langage. Mais le plaiſir d'une énigme politique qui les amuſe, ſupplée à celui qu'ils pourroient tirer d'une verité qu'ils concevroient.

D'ailleurs il eſt vray que même

* *p. 329.*

en ces occaſions à force de lire on vient à deviner le ſens de ce qu'on a lu, ou du moins à s'en douter. Peut-être qu'un ſtyle plus net en françois auroit rendu l'Eſpagnol plus intelligible, mais il falloit que la copie ſe ſentît de l'obſcurité de l'original.

Du reſte l'édition nouvelle de ce livre contient trois cens maximes Morales ou Politiques, telles comme le dit le Traducteur en citant Philippes de Comines, que *ni bêtes ni ſimples gens ne s'amuſeront point à les lire; mais que les Princes & autres gens de cour y trouveront de bons avertiſſemens.* Le meilleur ſans doute eſt le dernier de tous, où l'on dit qu'il faut *être Saint*, ce qui d'autre côté ne s'accorde pas trop avec l'idée commune qu'on a de *l'homme de Cour.*

Toutes ces maximes de Gracian ſont la plûpart commentées par quelques endroits des autres livres du même auteur, qui ne ſont pas moins ingenieux & qui renferment quantité de traits *d'hiſtoire choiſis.*

ARTICLE VIII.

RECUEIL DES BONS MOTS des Anciens & des Modernes. A Paris au Palais chez Medart Brunet dans la grande ſalle à l'eſperance pagg. 203.

JAmais on n'a vû dans la Litterature une ſi étrange determination à faire des recueils de penſées détachées, que depuis quelques années. Rien n'eſt plus propre à faire ſoupçonner, dans ceux qui liſent & peut-être dans ceux qui compoſent ces livres, une grande incapacité de s'attacher à quelque choſe de ſuivi. Ces ouvrages ſe multiplient les uns ſur les autres, & ceux qui ſont déja faits fourniſſent de la matiere à ceux que l'on fait tous les jours. Ainſi un livre ſe trouve nouveau pour ſe trouver ſur de nouveau papier & avec un nouvel arrangement de pages.

C'eſt là-deſſus apparemment que l'auteur de celui-cy remarque que ſon titre fait entendre peu de cho-

ſes nouvelles : ſur tout après le *Ménagiana.* Il y a beaucoup puiſé, mais il y a mis pluſieurs autres bons mots qu'il a oüi dire dans la converſation : ce qui ne lui eſt pas particulier. Car bien des gens avoient auſſi entendu dire ceux qu'il rapporte, & les ſçavoient déja. C'eſt toûjours beaucoup d'en avoir fait un choix, & ce n'eſt pas un petit talent de diſcerner, comme il a voulu faire, *ce qu'il y a de meilleur en ce genre.*

On ne lit guéres de ſuite une grande quantité de *bons mots*, qu'il ne s'y en trouve qui paroiſſent ou médiocres ou fades ; du moins aux perſonnes d'un certain goût. Ceux qui en ont pour les idées Gaſconnes, en trouveront une ici qui doit leur plaire. Après l'Edit des duels on parla d'une autre déclaration au ſujet des Gentils-hommes : *Qu'eſt-ce que le Roy peut nous faire*, dit un Gaſcon, *après nous avoir defendu les duëls ?*

Du reſte l'Auteur même a jugé qu'on ne pouvoit pas aiſément faire un grand amas de bons mots. Car les ſiens ne font que le tiers de ſon

livre : le ſecond tiers contient divers Apophtegmes des anciens qui la plûpart renferment beaucoup de ſens. Témoin ceux-cy. Ageſilas voyant que Tiſaphernes lui avoit manqué de parole, dit qu'il lui avoit obligation *d'avoir mis par ſon parjure les Dieux du parti des Grecs.* Un de ſes amis l'ayant ſurpris qui joüoit avec un de ſes enfans : *Attends*, lui dit-il, *à t'en moquer que tu ſois pere.* En voici un ou deux autres qui n'ont ni moins d'énergie ni moins d'agrément. Un jeune débauché qu'Auguſte chaſſoit du camp luy ayant dit, *Que diray-je à mon frere, lors qu'il me verra de retour ? Dis luy* repartit *Auguſte, que tu n'as pu t'accommoder à mon humeur.*

Thales diſoit qu'il étoit indifferent de vivre ou de mourir ; & comme on lui demandoit pourquoi donc il ne mouroit point, il répondit, *parce que cela eſt indifferent.*

Le troiſiéme tiers comprend l'Index, l'Epitre dedicatoire, l'Avertiſſement & le reſte de ce qu'un homme d'eſprit appelloit la *petite oye du livre.* De ſorte qu'en mar-

quant ſeulement à celui-cy 203. pages, comme on a fait à la tête de cet extrait on ne parle que des pages chiffrées par l'imprimeur. Car il y en a bien près d'une centaine au delà.

ARTICLE IX.

DEMONSTRATIO tripartita &c. C'eſt-à-dire *Trois demonſtrations, l'une de Dieu contre les Athées & les Gentils; l'autre de Jeſus-Chriſt contre les Juifs & les Infideles; & la troiſiéme de l'Egliſe contre les Heretiques & les Schiſmatiques. Le tout appuié ſur l'autorité de S. Auguſtin, par le R. P. Barthelemy Fibus de la Compagnie de Jeſus, Docteur en Theologie.* A Cologne chez Sebaſtien Ketteler. 1700. *in 4° pages* 732.

TOut le monde voit aſſez combien ce deſſein renferme de matiere. L'Auteur ne ſe propoſe rien moins que de confondre tout ce qu'il y a d'Incredules & d'Infideles au monde. Sa premiere de-

monſtration eſt contre les Athées & les Payens. Il avertit d'abord les Fidelles qu'ils ne doivent point être ſurpris, de ce qu'il y a un ſi grand nombre d'incredules : puiſque leur foy leur apprend que dés le commencement du monde les Demons ont fait tous leurs efforts pour ſéduire les hommes, & qu'ils n'y ont que trop reüſſi. Enſuite il vient à ſa premiere Demonſtration.

Premierement, dit-il, à ne conſiderer que la raiſon naturelle & les Hiſtoires anciennes, il faut dire que le monde a eu un commencement, & par conſequent qu'il a un Createur. Et quand même il ſeroit poſſible que le monde fût éternel ; il ſeroit toûjours certain, que ce monde, borné comme il eſt dans ſes perfections, ne ſeroit pas de luy même: & qu'il faudroit reconnoître un Etre ſuperieur qui en luy donnant un certain nombre de perfections, auroit voulu les luy donner déterminées & bornées d'une telle maniere. Or cet Etre ſuperieur qui eſt éternel, & qui ne doit ſon exiſtence à perſonne, eſt-ce que nous appellons Dieu.

Nous disons que Dieu est unique, parceque nous luy attribuons des perfections infinies dans un degré infini, & qu'il est évident qu'il ne peut y avoir plusieurs êtres qui soient infinis en cette maniere. Nous disons que Dieu a des perfections infinies, & qu'il les a toutes dans un degré infini: parcequ'on conçoit clairement, pour peu qu'on y fasse d'attention, que ce qui est de soy & independant de tout le reste, ne peut être borné en rien : la limitation ne peut venir que d'une cause exterieure, puisque chaque être tend de soy non pas à limiter, mais à étendre & à augmenter ses perfections.

Secondement, quelque Systeme que les Athées puissent imaginer pour expliquer comment le monde peut exister sans qu'il y ait un Createur, ils sont obligez souvent de se contredire eux-mêmes, & de dire des choses beaucoup plus inconvenables que n'est l'existence de Dieu. Au contraire, répond nôtre Auteur, supposé l'existence d'un Dieu infiniment parfait, rien de plus

ſimple & de plus ſoutenu , que ce que la vraïe Religion nous enſeigne de la creation de l'homme en particulier.

Ces trois raiſons ſont deduites en trois Chapitres differents: & chaque Chapitre contient 13. paragraphes. L'Auteur a gardé la même methode dans les deux autres Demonſtrations : il les explique chacune en trois Chapitres & diviſe chaque Chapitre en treize paragraphes.

Dans la ſeconde il entreprend d'établir contre les Juifs & les Infidelles ce que la Religion Chrétienne nous enſeigne de Jeſus-Chriſt. Pour cela il fait voir que dés qu'on admet un Dieu,& la verité des Ecritures ſaintes on eſt obligé d'avoüer qu'il y a en Dieu pluſieurs perſonnes réellement diſtinctes: & qu'on eſt ſur tout obligé de reconnoître la diſtinction du Pere & du Fils. Il montre enſuite contre les Juifs, que le Fils qui eſt la ſeconde perſonne de la Trinité, s'eſt incarné, & qu'il eſt né d'une Vierge. Il explique dans le ſecond Chapitre de la même Demonſtration tout ce qui regarde les

myſteres de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt : & dans le troiſiéme il répond aux objections que les Infideles, les Juifs & les nouveaux Arriens peuvent faire contre le myſtere de l'Incarnation.

Il traite dans la troiſiéme tout ce qui regarde l'Egliſe : & d'abord il fait voir dans le Chapitre premier que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt une, qu'elle eſt ſainte, & Catholique. Il prouve dans le ſecond que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt celle qui a pour Chef viſible l'Evêque de Rome : que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt doit être Apoſtolique, & infaillible, & qu'elle doit avoir pluſieurs caracteres que les Heretiques ni les Schiſmatiques ne ſçauroient montrer dans leur Egliſe. Enfin il demontre dans le troiſiéme que pour être ſauvé il ne ſuffit pas d'être dans la veritable Egliſe, mais qu'il faut encore pratiquer toutes les bonnes œuvres qui nous ſont preſcrites, & éviter le mal qui nous eſt défendu. Et à cette occaſion il traitte fort au long des quatre fins de l'homme.

Ce ſont là les principales matie-

res dont il eſt parlé dans les trois Demonſtrations. L'Auteur y examine & y décide outre cela pluſieurs queſtions incidentes, dont on ne dit rien icy : toûjours en s'attachant à S. Auguſtin, qu'il cite beaucoup, & dont le plus ſouvent il ne fait qu'emprunter les termes.

ARTICLE X.

NOUVELLE PREUVE DE l'existence de Dieu.

J'Ay leu avec plaiſir dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre paſſé l'extrait d'une lettre de l'Illuſtre Mr. Leibnitz ſur l'exiſtence de Dieu. Il a raiſon de ſe glorifier d'avoir pouſſé la preuve de l'exiſtence de Dieu plus loin qu'on ne l'a encore portée dans aucun Ouvrage imprimé. Je ſuis heureux de m'être rencontré avec luy, & je regarde comme une marque certaine de la juſteſſe de mes penſées le rapport qu'elles ont avec les penſées de ce grand homme. Ce rapport n'eſt que dans le genre de

preuve : car nous differons un peu dans la maniere de prouver. Ce n'est pas que je ne trouve la sienne excellente : mais je crois que la mienne a ses avantages.

Il y a neuf ans que j'ay dicté & fait soûtenir cette Demonstration en Philosophie : & depuis, lorsque j'ay enseigné le traité de Dieu en Theologie, elle a été comme auparavant attaquée avec beaucoup de chaleur. Plusieurs de ceux qui l'attaquoient sont demeurez convaincus de sa force & de son utilité : des personnes qui ont long-tems enseigné la Theologie dans les premiers postes, m'ont communiqué de vive voix ou par écrit diverses objections : aucune ne m'a fait repentir d'avoir suivi cette nouvelle route. Un homme du monde qui a beaucoup d'esprit & de capacité, mais qui avoit le malheur de s'être laissé prevenir contre la Religion, m'a sincerement avoüé qu'il sentoit la force de cette preuve ; que rien ne l'avoit tant frappé & qu'il y cedoit. On peut donc la regarder comme un remede éprouvé. Voici la me-

thode qu'on doit ſuivre en la propoſant.

Il faut d'abord faire convenir le prétendu Athée, que par ce mot *Dieu* on entend un Etre entierement parfait, un Etre auquel il ne manque aucun degré d'excellence, un Etre qui n'a rien du non être. Il faut enſuite luy faire remarquer que nous n'avons point d'autre moyen pour connoître la poſſibilité ou l'impoſſibilité d'une choſe, que la convenance ou la repugnance des idées dont ſa notion eſt compoſée, mais que ce moyen eſt infaillible: que les notions de toutes les choſes impoſſibles renferment une contradiction qu'il n'eſt pas malaiſé de découvrir. Pourquoy, par exemple, ſuis-je convaincu qu'une partie plus grande que ſon tout eſt impoſſible, ſi ce n'eſt par la contradiction évidente de ces termes? Pourquoy au contraire juge t'on avec une entiere aſſurance qu'un corps cent millions de fois plus grand que la terre eſt poſſible, ſi ce n'eſt à cauſe de la convenance évidente de ces termes? Donc pour

être seur de la possibilité d'une chose il suffit de connoître que les termes dont sa notion est composée n'ont aucune opposition entre-eux.

On n'aura pas de peine à faire avoüer au prétendu Athée que ces termes, *Etre entierement parfait* ne renferment aucune contradiction. Ils ont même beaucoup de rapport & de convenance. La perfection suppose l'Etre & ne peut subsister sans luy : l'Etre renferme necessairement quelques degrez de perfection : il n'est *Etre* qu'autant qu'il est parfait, & plus il est parfait & plus il est Etre ; la perfection n'étant autre chose que l'exclusion du non être ; & la souveraine & entiere perfection n'étant que l'accomplissement, & si je l'ose dire, la derniere extension de l'Etre. Peut-on regarder l'Etre & son accomplissement comme deux idées opposées & contradictoires ?

Ces deux termes *perfection entiere* ont aussi peu de repugnance qu'*Estre & parfait.* Loin que la limitation soit essentielle à la perfection, elle y est opposée. Une perfection est d'au-

tant moins perfection qu'elle eſt plus limitée: imperfection & limitation ſont la même choſe. Il eſt donc évident qu'on ne peut gueres trouver de termes qui ayent plus de convenance que ceux-cy, *Eſtre entierement parfait.* La poſſibilité de l'Eſtre entierement parfait eſt donc évidente, & auſſi évidente que la poſſibilité d'un eſprit qui penſe juſte, & d'un corps quarré. Quand il ne reſte plus aucune difficulté ſur la poſſibilité de *l'Eſtre entierement parfait*, on peut propoſer la démonſtration en ces termes.

Il eſt évident que l'Eſtre entierement parfait eſt poſſible : il ſeroit impoſſible s'il n'éxiſtoit pas actuellement : donc il exiſte actuellement.

L'Athée ne pourroit chicanner que ſur la ſeconde propoſition : mais pour peu qu'il faſſe de reflexion ſur la ſignification de ces mots, *entierement parfait* il ſe condamnera luy-même. Comment un être qui n'exiſteroit pas encore pourroit-il être entierement parfait. N'eſt-il pas impoſſible qu'il ſoit independant & éternel &c. Il eſt donc impoſſible

que n'existant pas il soit entierement parfait : puis qu'il est nécessaire que les plus excellens degrez de perfection lui manquent. Sa perfection ne peut donc être que limitée. La limitation sera donc essentielle à la perfection : c'est-à-dire que la perfection prise en sa signification la plus étenduë sera essentiellement imparfaite. Pour peu que la passion n'ait pas étouffé toutes les lumieres de la raison, il n'y a point d'incredule qui puisse digerer une pareille absurdité.

La seule explication des termes donne à la seconde proposition de ma demonstration autant d'évidence, que la même explication des termes en a donné à la premiere. Quand on demande si l'Estre entierement parfait est possible, s'il éxiste ; on ne peut entendre ce qu'on dit, que l'on ne se réponde aussi-tôt à soy-même qu'il est possible, & qu'il existe.

On peut reduire cette demonstration à un enthymême. L'*Estre entierement parfait n'est pas impossible : donc il existe.* En éclaircissant

les termes de la premiere proposition, on en fait voir la convenance, on en fait avoüer la verité : aprés cet aveu l'incredule ne peut plus nier la consequence sans s'exposer à une contradiction grossiere. Car on lui montrera sans peine, qu'il ne nie que ce qu'il a deja accordé. Si l'Estre entierement parfait n'existe pas, lui dit-on, il est impossible. Vous avez accordé qu'il n'étoit pas impossible : vous devez donc accorder qu'il existe : ou si vous niez qu'il existe, il faut nier qu'il soit possible.

Cette demonstration a encore un autre avantage : c'est qu'elle demontre tout d'un coup tous les attributs de Dieu aussi-bien que son existence. Car pour avoir une connoissance exacte de la Divinité, il ne faut que developper cette idée, *Estre entierement parfait*, ou plutôt, *perfection entiere*. Car l'Estre entierement parfait à proprement parler est plutôt la perfection même qu'il n'est parfait.

ARTICLE XI.

DISSERTATION SUR L'ENFANT qui fait le ſujet de la quatriéme Eglogue de Virgile.

SErvius Commentateur de Virgile eſt le moins eſtimable des anciens Commentateurs. Soit ignorance, ſoit credulité, il eſt rempli de faits reconnus pour faux. C'eſt ſur la foy de cet Interprete que les Commentateurs de Virgile, qui l'ont ſuivi, ont avancé que la quatriéme Eglogue de cet excellent Poëte avoit été compoſée à l'occaſion de la naiſſance d'un fils de Pollion, à qui Virgile ſelon eux applique les predictions que les Sibylles avoient faites du Meſſie.

Des Commentateurs plus exacts que les autres ont reconnu que tout ce que Servius avoit avancé d'un fils de Pollion nommé Salonin, parce qu'il étoit né dans le tems que ſon pere avoit pris Salone ville de Dalmatie, eſt une fable fort groſſiere, & fort contraire à ce que l'hiſ-

toire nous apprend des enfans de Pollion & du tems qu'il remporta de grandes victoires ſur les Parthins peuples de l'Illyrie. On peut voir ce que le P. de la Ruë en a dit dans ſes Notes ſur la quatriémé Eglogue de Virgile.

Mais cet habile Commentateur & les autres en ſont demeurez là, & n'ont pas laiſſé de dire, comme Servius, que les promeſſes magnifiques que Virgile fait à l'enfant dont il parle, regardoient un fils de Pollion.

Pour peu qu'on faſſe refléxion ſur l'état où étoit alors Pollion & Virgile, on comprendra aiſément que c'eſt attribuër à ce Poëte ſi ſage & ſi reſervé, un excès d'imprudence dont il étoit incapable, & que Pollion n'auroit pas ſouffert. Il eſt évident par l'Eglogue même qu'elle fut publiée ſous le Conſulat de Pollion l'an 714. de la ville de Rome, peu de tems après qu'Auguſte & Antoine eurent fait à Pouzzol la paix avec Sexte Pompée. Pollion n'étoit que depuis fort peu de tems dans les bonnes graces d'Auguſte : & il y avoit entre Antoine & celui-

cy beaucoup de froideur. Qui peut croire que dans cette ſituation Virgile eût oſé publiquement promettre au fils de Pollion l'Empire du monde,

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Mais quand on pourroit paſſer ſur cette difficulté, il en reſteroit aſſez d'autres pour faire douter que Virgile parle d'un fils de Pollion. Quand on attribuë ce deſſein à l'Auteur de l'Eglogue, on eſt bien embarraſſé à expliquer pluſieurs vers, & à leur donner un ſens raiſonnable. Liſez un peu, pour vous divertir, tout ce que les Commentateurs ont dit ſur les quatre derniers vers.

La lecture de Velleïus Paterculus m'a tiré de cet embarras, & a donné lieu à la conjecture qui vous plaît tant, ſur le deſſein de cette quatriéme Eglogue. Je crois donc qu'elle a été compoſée à l'occaſion de la naiſſance de Druſus fils de Tibere Neron & de Livie, lequel nâquit cette même année chez Auguſte. Car Livie enceinte de Dru-

ſus avoit épouſé ce Prince du conſentement de ſon premier mari, qui n'avoit pas cru pouvoir la refuſer au maître de Rome. Suetone nous apprend cette circonſtance de la naiſſance de Druſus : & pour peu qu'on liſe attentivement Velleïus Paterculus vers le milieu du ſecond livre, on ne pourra douter que le ſecond mariage de Livie, & la naiſſance de Druſus ne ſoient arrivez peu de tems aprés la paix de Pouzzol. Mais ce qui fixe certainement la naiſſance de Druſus, c'eſt que ſelon tous les hiſtoriens il mourut durant la campagne, *caſtris æſtivis*, de l'an 744. de Rome à l'âge de trente ans paſſez. Il étoit donc né au plus tard vers le milieu de 714. qui étoit comme j'ay dit, l'année même du Conſulat de Pollion.

Aprés avoir établi ce qui ſert de fondement à ma conjecture, je n'auray pas de peine à faire convenir tous ceux qui voudront ſe défaire de leurs préjugez, que l'Eglogue de Virgile ainſi expliquée a plus de juſteſſe & même de delicateſſe, qu'il n'en paroît dans les autres explica-

tions. Les loüanges outrées que Virgile donne, & les promesses magnifiques qu'il fait à cet heureux enfant dont il parle, conviennent beaucoup mieux à Drusus fils adoptif d'Auguste, qu'au fils de Pollion. Dans ma supposition cette Eglogue est pleine de loüanges très-fines d'Auguste. Par exemple,

Pacatumque reget patriis virtutibus
orbem:

& encore,

At simul heroum laudes & facta
parentis
Jam legere, & quæ sit, poteris cognoscere virtus.

Mais sur tout les quatre derniers vers, qui ont été jusqu'ici l'écueil de tous les Interpretes, auront, si l'on suit ma conjecture, un sens très-naturel & très-flatteur.

Incipe parve puer, risu cognoscere
matrem.
Matri longa decem tulerunt fastidia
menses.
Incipe parve puer. Cui non risere
parentes,

Nec Deus hunc mensa , Dea nec dignata cubili est.

Voici comme je les explique. Reconnoissez , aimable enfant , vôtre mere à la joye qui paroît sur son visage , malgré la douleur que lui ont causé dix mois d'une ennuïeuse grossesse. Reconnoissez vôtre mere à cette marque. Il n'y a que l'amour maternel qui puisse mêler de la joye à de si cruelles douleurs. Elle vous caresse en soûriant. Ses caresses sont d'heureux présages de vôtre grandeur future. Tout enfant à qui son pere & sa mere ne soûrient point , lors qu'il est venu au monde, n'est pas bien traité de la fortune : il n'aura jamais le bonheur qui vous est destiné, d'être assis à la table d'un Dieu qui l'adopte , & d'épouser dans la suite une Déesse.

On ne peut pas exiger de moy que je dise qu'elle étoit cette Deesse dont parle Virgile, & qu'il semble promettre à Drusus pour épouse. Cependant , s'il est permis de conjecturer, je croy que ce pourroit être Julie fille d'Auguste & de Scribo-

nie

nie ſa troiſiéme femme. Car cette Julie, comme il paroit par l'hiſtoire, ne ſçauroit être née au plutôt que ſur la fin de l'année 713. de Rome: & ainſi elle étoit d'un âge à donner lieu au Poëte de la deſtiner à Druſus né ſeulement quelques mois après elle.

On pourroit dire encore que celle dont il parle eſt la jeune Marcella fille d'Octavie, ſœur d'Auguſte, fort chere à cet Empereur, & de Marcellus ſon premier mari. Car on peut aiſément ſuppoſer que cette Marcella, qui fut le dernier fruit de leur mariage avant qu'Octavie fût donnée à Marc-Antoine, n'étoit venuë au monde qu'en l'an 713. & qu'ainſi ſon âge avoit pareillement du rapport avec celui de Druſus.

Quoy qu'il en ſoit, je trouve encore dans mon ſyſteme dequoy expliquer bien naturellement ce vers de nôtre Eglogue,

> *Caſta fave Lucina: tuus jam regnat Apollo.*

On ſçait que d'habiles interpretes l'ont entendu d'Octavie & d'Au-

guste. En effet Suetone nous apprend que par un orgueil fort commun dans l'aveuglement du Paganisme, ce Prince affectoit le nom d'Apollon : il étoit naturel qu'il fist donner a Octavie celui de Lucine, Déesse qu'on croyoit présider a l'enfantement, & qui passoit pour sœur de ce Dieu. Or si l'on entend ces mots, *Dea nec dignata cubili est* de Marcella fille d'Octavie, on verra bien pourquoy Virgile invoque Lucine c'est-à-dire Octavie même, en faveur du petit Drusus : & ce vers en paroîtra d'un tour beaucoup plus delicat. Je ne crois pas qu'il en faille davantage pour faire préferer cette interpretation à celles qui ont eu cours jusqu'ici. (*Elle est du même auteur & du même tems que celle qu'on a veuë sur le passage de Salluste dans le tome precedent, & que la preuve de l'existence de Dieu dans celuy-ci.*)

ARTICLE XII.

SUITE DE LA GEOGRAPHIE ancienne de Mr. Cellarius depuis la page 627. jusqu'à la fin.

NOus mettrons ici tout ce qui nous reste à dire sur le livre de Mr. Cellarius, en gardant le même ordre que nous avons fait dans le dernier extrait.

La XI.[a] Carte represente l'Italie ancienne en general avec les Isles qui sont dans la mer superieure ou Adriatique *mare superum*, & dans l'inferieure ou Tyrrhenienne, *mare inferiorum.* Les six Cartes suivantes entrent dans un plus grand détail. L'Italie a souvent changé de nom, *Sæpius & nomen posuit Saturnia tellus.*[b] On trouve sur tout dans les Poëtes les raisons des noms qu'elle a portés, & dont les plus connus sont, *Saturnia*, *Oenotria*, *Hesperia*, *Ausonia.* Ses bornes naturelles ont toûjours été les Alpes & la mer. Il y a peu de païs qui soient plus arrosez de fleuves & de Rivieres. Les plus considerables sont le Tibre, le Pau, le Varo, l'Arno, &c.

[a] *p. 627.* [b] *Æn. VIII. 329.*

[a] Cette grande chaîne de Montagnes, qu'on appelle l'Apennin, ſepare l'Italie en deux parties qu'on pourroit nommer la haute & la baſſe Italie, ou plutôt la Septentrionale & la Meridionale: l'une à l'égard des Romains eſt en deçà de l'Apennin & regarde la mer inferieure; l'autre eſt au delà de l'Apennin & du côté de la mer ſuperieure. Pline & Vitruve appellent *arbores infernates*, les arbres qui croiſſant en deça de l'Apennin dans un païs plus chaud & plus ſec, étoient bien plus eſtimez à Rome, que ceux qui venoient de l'autre côté de l'Apennin & qu'ils appellent *ſupernates*.

L'Italie étoit pleine de Colonies grecques, & c'eſt pour cela qu'on a donné le nom de *la grande Grece* à une bonne partie de l'Italie, ſur tout à tout ce qui étoit prés de la mer inferieure. Il y a même de l'apparence que ce nom renfermoit d'abord toute l'Italie, dont les Grecs furent ſeuls les maîtres pendant quelque tems,

[b] *Itala nam tellus Græcia major erat;*

[a] *p. 632.* [b] *Ovid. faſt. IV. 64.*

Mais que les Grecs ayant été peu à peu chassez par les Latins, le nom & la langue de la Grece ne demeurerent que dans un petit païs. Strabon témoigne que de son tems il n'y avoit plus que Tarente, Rhegium & Naples qui ne fussent pas devenus barbares, c'est-à-dire qui n'eussent pas encore pris la langue & les maniéres des Latins, que les Grecs tout vaincus & soûmis qu'ils étoient traitoient encore de Barbares en ce tems-là. Il n'est pas aisé de dire pourquoi ce païs s'appelloit *grande Grece*, ce n'est pas assûrément, comme l'a prétendu Scaliger, parce qu'il étoit plus prés des Romains, mais plutôt parceque comprenant la Sicile & une grande partie de l'Italie, il étoit effectivement plus étendu que la Grece proprement dite.

On trouve dans la même Carte les Isles de Sardaigne & de Corse, *Sardinia & Corsica.* Mais pour donner une idée plus distincte d'un païs qui mérite si fort d'être connu, Mr. Cellarius dans les Cartes suivantes donne en particulier la Gaule Ci-

ſalpine, qui étoit la partie de l'Italie la plus Occidentale, l'Italie proprement dite, qui eſt au milieu, & dont une partie étoit le *Latium*, dont on voit ici une Carte ſeparée & plus diſtincte; & l'Italie Orientale qui étoit plus proprement la grande Grece; & Mr. Cellarius ajoûte à cela deux autres Cartes, l'une de l'Italie ſelon les diviſions qu'y établit l'Empereur Auguſte, & l'autre de la Sicile en particulier.

* La Gaule Ciſalpine qui eſt repreſentée dans la XII. Carte étoit cette partie de l'Italie dans laquelle les Gaulois s'étoient établis aprés avoir paſſé les Alpes. C'eſt pour cela que les Romains l'appelloient la Gaule citerieure, & ſouvent la Gaule tout ſimplément, quelquefois *Gallia togata*, depuis qu'on y eut établi la mode de porter des habits à la Romaine, ou *Italia ſubalpina*, parce que tout ce païs étoit ſous les Alpes. Ptolemée a prétendu qu'elle ne comprenoit que ce qui étoit en deçà du Pau, mais on prouve par des témoignages incon-

* *p.* 641.

testables qu'elle s'étendoit aussi au delà du Pau, puisque Milan en étoit, & même les *Carni & Veneti.* Selon le temoignage de Mela. Il est vray aussi que les bornes n'ont pas toûjours été les mêmes. Les Gaulois avoient d'abord poussé leur établissement jusqu'au fleuve *Æsis.* Ils avoient donné le nom de *Senones* à tout le païs, dans lequel ils avoient la ville de *Sena Gallica.* Mais les Senonois ayant été à leur tour chassez par les Romains jusqu'au Rubicon, on a toûjours depuis regardé ce petit fleuve si fameux par le passage de Cesar au commencement de la guerre civile, comme la separation entre l'Italie & la Gaule. Cela n'empêcha pas cependant que le païs qu'on avoit ôté aux Senonois ne retinst le nom de *ager Gallicus*, ou *Gallicanus.* De même du côté de l'Illyrie la Gaule ne s'étendoit d'abord que jusqu'au fleuve *Formio*, qui se rend dans ce que nous appellons le Golfe de Trieste, & depuis elle alla jusqu'à la Ville de Pola & le fleuve *Arsia:* & ainsi l'Istrie devint partie ce qu'on appelloit la Gau

le. Les peuples de la Ligurie qui bornoient la Gaule de l'autre côté, furent plus difficiles à soûmettre. Les Romains n'en vinrent à bout que peu à peu, & le grand nombre des triomphes que nous trouvons dans l'histoire au sujet de ces peuples, marque bien que les Romains accordoient aisément cet honneur au moindre avantage qu'on avoit remporté sur des gens, dont le courage & l'humeur guerriere étoit un grand obstacle à l'agrandissement de l'Empire Romain. Du côté des Alpes, qui s'appelloient *Alpes Cottiæ*, on place le *Regnum Cottii* &c.

Les plus considérables des peuples plus voisins des Alpes, & qu'on appelloit *gentes Alpinæ* ou *subalpibus*, étoient *Segusiani*, Suze, *Taurini* Turin, *Salaßi*, Aosta &c. La plûpart étoient originairement Liguriens. Mais la Ligurie proprement ne s'étendoit point fort avant dans les terres non plus que ce qu'on appelle aujourd'hui la Riviere de Gennes, elle étoit renfermée, selon l'opinion la plus reçûë, entre le Varo & le Magra *inter fluvios Varum*

& Macram ; quoique de bons Auteurs en ôtent la Ville de Nice, *Nicæa*, Monaco, *Portus Herculis Monœci* & quelques autres places voisines, en faisant commencer la Ligurie à *Albintimilium* ou *Albium Intemelium* Vintimiglia.

En suivant les bords de la mer, on trouve dans les anciens Geographes *Vada Sabatia*, *Sabata*, *Saro*, ensuite la ville de Gennes, *Portus Delphinus*, maintenant Porto fino &c. Audessus de la Ligurie on trouve les Gaulois établis aux environs du Pau, *Circumpadani*, les uns au deçà *Cispandini*, & les autres au delà *Transpadani*. Les *Boii*, dont les Historiens Romains ont tant parlé & les *Lingones* s'étoient établis en deçà du Pau. Les Senonois venoient ensuite le long de la mer Adriatique, d'où les Romains les chasserent ; comme nous avons déja dit. Dans toute cette étenduë de Païs on trouve la Riviere de *Trebia*, fameuse par la défaite de l'armée Romaine dans la II. guerre Punique, les Villes de Plaisance, Parme, Reggio, *Regium Lepidi*, Modene, *Mu-*

tina, Bologne, *Bononia*, dont l'ancien nom avant l'invasion des Gaulois étoit *Felsina*, tout cela étoit des *Boii* ; dans les *Lingones* on trouve entr'autres *Forum Cornelii*, Imola, *Faventia*, Faenza ; *Solona* Citta di sole ; *Forum Livii*, Forli ; ensuite Ravenne, dont les Exarques ont été si fameux dans l'histoire du moyen âge. *Forum Popilii*, qu'on a depuis appellé par corruption, *Forum Populi*, aujourd'hui Forli popolo, & *Cæsena* qui a gardé son nom. Au delà du Pau quoique la plusspart des Peuples fussent Gaulois d'origine, cependant il y en avoit quelques-uns comme les *Veneti* & *Euganei* qui s'y étoient établis avant les courses des Gaulois. C'est sur tout dans ce païs qu'on trouve ce grand nombre de lacs que Virgile regarde comme un des grands ornemens de l'Italie. *

Anne lacus tantos, te Lari *maxime, téque*
Fluctibus & fremitu assurgens, Benace, *marino?*

Il y avoit aussi quantité de Villes considérables ; Come que Catulle

* *Georg.* 159.

* appelle *novum Comum*, mais Pline le jeune ne l'appelle plus que *Comum* tout ſimplement, *Bergomum* & *forum Licinii*: ces trois Villes étoient dans le païs des *Orobii*; plus proche du Pau étoient les Inſubres dont Milan étoit la Capitale, les anciens l'ont appellée *Mediolanum* qui eſt encore aujourd'hui ſon nom Latin, mais il paroît par quelques inſcriptions, que l'attachement à l'étude des belles lettres & de l'éloquence luy a fait porter quelque tems le nom de *novæ Athenæ*. On trouve encore en ce païs-là *Laus Pompeia*, Lodi, à ce que croyent quelques-uns, ou plûtôt *Lodeve*, c'eſt-à dire *Lodi Vecchio*, ſelon la conjecture du ſçavant Luc de Holſtein. *Ticinus* qui depuis fut nommé *Papia* Pavie. Les *Cenomani* étoient où ſont maintenant Cremone, Breſſe, qui étoit la Capitale du Païs, Mantoüe, Hoſtilia, Verone, ce qui renferme une aſſez grande étenduë. Auſſi les *Cenomani* étoient venus dans ce Païs à pluſieurs repriſes, & y avoient fait pluſieurs établiſſemens ou Colonies,

* *Epigr.* 36.

Au bas du lac *Benacus* étoit la peninsule de Sirmion dont Catulle * a fait un bel éloge.

Les Euganiens étoient anciennement sur les bords du Golfe Adriatique, mais on prétend qu'en ayant été chassez par les Troyens qui avoient suivi Antenor après la ruine de Troye, ils se retirerent entre le lac de Lari & le fleuve Adige, *Athesis*. Pour les *Veneti*, Strabon croit qu'ils viennent des peuples de Vennes en Bretagne qui portent en Latin le même nom, & dont il est tant parlé dans Cesar; mais il y a bien de l'apparence que cette conjecture n'est fondée que sur la ressemblance du nom; d'autres les font venir de Troye: ce qu'il y a de certain c'est qu'ils occupoient à peu près ce que nous appellons l'Etat de Venise maritime, & ce que Tite-Live & Pline nomment *Venetia*, bien avant que les Gaulois eussent passé les Alpes pour s'établir en Italie. C'est là que sont les embouchures du Pau, *Spina* ville trés-considérable dans l'antiquité la plus recu-

* *Epigr.* 32.

lée, qui n'étoit plus qu'un Village du tems de l'Empire Romain; Atria, ou Adria, qu'on prétend avoir donné son nom au Golfe Adriatique, quoique d'autres fassent venir ce nom d'une autre Ville *Hadria* dans le Picene, qui fut la Patrie de l'Empereur Hadrien; c'est encore dans ce païs qu'est la Ville de Padouë plus fameuse pour avoir donné la naissance à Tite-Live, que pour avoir été bâtie par Antenor; *Vicetia* Vicenza, *Ateste* Este, *Mons silicis* Mont-celese. Aquilée étoit une très-ancienne Colonie des Romains & elle a fleuri long-tems: mais il n'en reste plus que des ruines. *Forum Julii* qu'on appelle *Transpadanum* pour le distinguer de plusieurs autres Villes anciennes de même nom est maintenant *Cividad di Friuli*, & a donné son nom au Frioul, quoyque ce soit *Udine* qui en soit la Capitale.

La XIII. * Carte represente l'Italie proprement dite, dont la partie la plus Occidentale est l'Etrurie ou Toscane *Tuscia*. Elle étoit sepa-

* p. 709.

rée de la Ligurie par le fleuve *Macra*, d'où vient que la Ville de *Luna* si fameuse dans les premiers tems & maintenant détruite, se trouvoit dans l'Etrurie ; & son port, *Portus lunæ* étoit dans la Ligurie. Cependant entre le Magra & l'Arno, il y avoit des Villes que les Romains comptoient parmi les Villes de la Gaule, comme Lucques *Luca*, & quelques autres. Les principales Villes de l'Etrurie étoient Pise, Pistoie, *Pistoria*, Florence, Siene *Sena Julia*, & quantité d'autres qui sont trop connuës pour nous y arrêter. Nous dirons seulement qu'on partage ici l'ancienne Etrurie en trois parties, la premiere est entre le Magra & l'Arno, la 2e entre l'Arno & le Lago di Bolsena *Lacus Volsiniensis* & les Riviéres de la Martha & la Chiana, *Clanis*, c'est là qu'est l'ancienne ville de *Clusium* Chiusi. La 3e. s'étend de là jusqu'au Tibre, & c'est dans cette partie qu'on troule le Lac Trasimene, la Ville des Veiens qui n'étoit qu'à douze mille pas, ou environ cent stades de Rome, aussi bien que plusieurs autres Villes dont

il est parlé dans l'ancienne Histoire Romaine, & qui ont bien décheu depuis, de ce qu'elles étoient autrefois.

Nunc villæ grandes ; oppida parva prius *

Cela est encore plus vrai maintenant qu'il ne l'étoit du tems de Rutilius. Après l'Etrurie Mr. Cellarius explique l'Umbrie qui étoit séparée en deux par l'Apennin, renfermée entre quatre Riviéres, le Rubicon, l'Esino, *Aesis*, La Nera, *Nar* & le Tibre; On trouve ensuite le *Picenum*, qui comprend à peu près ce que nous appellons la marche d'Ancone. Il y avoit à l'Orient des peuples différens qu'on nommoit, *Vestini*, *Marrucini*, *Peligni*, *Marsi*, ces derniers étoient belliqueux; & fournissoient un grand nombre de bons soldats ; les Sabins étoient encore plus près de Rome aussi bien que les *Æqui* ou *Æquiculi*. Aussi ces peuples furent-ils les premiers qui s'opposérent à la puissance Romaine, & qui

* *Rutil. l.* 1. *v.* 224.

furent enfin obligez de s'y ſoûmettre.

La XIV. Carte * nous donne le *Latium* en particulier & dans le plus grand détail qu'il a été poſſible. On y diſtingue l'ancien & le nouveau *Latium.* L'ancien s'étendoit depuis le Tibre juſqu'au promontoire de Circé & contenoit le petit état du Roy Latinus tel qu'il le laiſſa à Enée, avec les Rutulois, & les conquêtes des Rois Latins ſes Succeſſeurs, & même celles des Rois de Rome. Le nouveau alloit juſqu'à la Ville de Sinueſſa audelà des Marais de Minturne. Et ainſi comprenoit les peuples auſquels les Romains avoient donné le droit & le nom du Latium, *jus Latii* à meſure qu'ils y étendoient leur domination. Les bornes que nous avons marquées, terminent fort exactement ce païs le long de la mer. Il n'eſt pas aiſé de déterminer juſqu'où il s'étendoit dans les terres, non plus que de remonter au deſſus du tems du Roy Latinus, où on ne trouve plus que des fables, & des anciennes traditions que Vir-

* *p.* 786.

gile nous a conſervées dans ſon Eneide ſur les Villes bâties par Janus, Saturne, Evandre.&c.

La deſcription de la ſeule Ville de Rome a déja produit bien des volumes, & c'eſt ce qui fait que Mr. Cellarius ne s'y arreſte pas beaucoup. Il dit en peu de mots ce qu'on peut ſçavoir de *Ardea*, *Alba longa*, *Aricia*, *Tuſculum*, *Lavinium*, *Tibur*, *Præneſte*, *Ortona* & autres Villes anciennes de ce païs.

Anagni, Alatri, Veruli ſubſiſtent encore & étoient autrefois villes des Herniciens. *Antium* appartenoit aux Volſques, & etoit aſſez près de la mer. Cette ville cependant n'avoit point de port & les Antiates ſe ſervoient de celuy de Ceno qui eſt maintenant Nettuno à ce que croit Luc de Holſtein. Dans le nouveau Latium par delà le Promontoire de Circé *Circeium*, étoit le bois de Feronia, Terracine que les Volſques appelloient en leur langue *Anxur*, *Amyclæ*, *Cajeta*, *Formiæ*, Minturne ſur le fleuve Liris, autrefois *Clanis*, & aujourd'hui Garigliano, & enfin Sinueſſe où ſe terminoit le *Latium ad-*

jectum , toutes ces Villes n'étoient pas loin de la mer.

En avançant dans les terres on trouve dans le même païs de Latium, *Interamna* , *Aquinum*, *Arpinum* ville célébre pour avoir donné la naiſſance à Marius & à Ciceron. C'eſt encore dans ce Latium qu'étoient les fameux Vignobles de Cecube & de Falerne.

La XV. Carte * eſt pour la grande Grece,ou la partie la plus Orientale de l'Italie , qui eſt à peu près ce que nous appellons maintenant le Royaume de Naples. Ses principales parties ſont la Campanie ſi renommée par ſa fertilité & ſon agréement, où ſont Capouë, Naples, le fleuve Vulturne , le mont Veſuve. Le *Samnium* eſt au deſſus de la Campanie , c'eſt dans ce païs des Samnites qu'eſt Benevent ; plus à l'Orient eſt la Lucanie entre les Golfes de Peſte & de Tarente. Les Picentins étoient entre la Campanie & la Lucanie : la partie la plus proche de la Sicile s'appelloit le pays des Brutiens, & c'eſt ce qu'on appelle main-

* *p. 930.*

tenant la Calabre. L'ancienne Calabre étoit ce qui s'appelle aujourd'hui la terre d'Otrente, & l'Apulie étoit où eſt à preſent l'Abruzze.

Ce qu'il y a de plus particulier à remarquer dans ces Cartes, c'eſt que les noms anciens ont demeuré pour la plû-part, mais ils ont, pour ainſi dire, changé de ſituation. Le *Latium* eſt devenu à peu près la Campagne de Rome. La Campanie eſt la terre de Labour, l'ancienne Calabre eſt toute différente de la nouvelle. L'Abruzze n'a rien de commun avec le païs des Brutiens; & c'eſt ce qu'il eſt important de remarquer, pour ne pas tomber dans certaines bévûës, qui ne ſont que trop ordinaires à ceux qui negligent l'étude de l'ancienne Geographie, & qui ſe mêlent cependant de lire les anciens Auteurs, & d'en porter leur jugement.

Dans la XVI. Carte * Mr. Cellarius nous donne toute l'Italie partagée en ſes onze quartiers ou regions, de la maniére qu'Auguſte la partagea au rapport de Pline. C'eſt

* *p. 930.*

en ce tems-là qu'on commença d'abolir le nom de Gaule & de grande Grece & qu'on donna le nom d'Italie à tout le pays qui le porte encore aujourd'hui. Comme Pline eſt le ſeul auteur ancien qui ait fait mention de cette diviſion d'Auguſte, Mr. Cellarius n'a preſque fait que le copier. Enſuite il donne une deſcription des grands chemins de Rome, qui ſont les plus beaux monumens de la puiſſance & de la magnificence Romaine. La plû-part de ces chemins portoient le nom de ceux qui avoient eu le ſoin de les faire conſtruire.[a] Il décrit auſſi en particulier les petites Iſles qui ſont en très-grand nombre à l'entour de l'Italie, ſoit dans le Golfe Adriatique, ſoit dans les autres mers qui en font une peninſule. Il y a un chapitre particulier[b] ſur celle de Sardaigne & de Corſe;

Dans le chapitre ſuivant[c] il traite de la Sicile qui fait ſa XVII. Carte. Bien des gens regardent comme une fable ce qu'on dit que la Sicile n'a fait autrefois qu'un même

[a] *p.* 944. [b] *p.* 956. [c] *p.* 968.

continent avec l'Italie. Virgile & Mela ne l'ont rapporté que comme une tradition qu'ils ne donnent point pour certaine, & on prétend avoir des demonstrations physiques pour prouver que ce n'est effectivement qu'une fable. Cependant le grand Pline en parle comme d'une chose assûrée, & le sçavant Tanaquil le Févre prétend même avoir découvert le vrai tems, auquel la Sicile fut separée de l'Italie. C'est, dit-il, * précisément pendant qu'Acaste fils d'Eole étoit maître de la Sicile. Il ne le dit pas sans preuves, mais il faut avoüer qu'elles ne sont pas convaincantes. Quoiqu'il en soit la Sicile a toûjours été un païs si fertile & si abondant, que les Romains l'appelloient le grenier de leur Republique. Sa figure triangulaire & les trois Promontoires, *Lilybæum*, *Pachynum*, *Pelorum*, qui en font comme les trois angles, lui ont fait donner le nom de *Trinacria*, *Trinacris* & de *Triquetra*.

* *l. 1. epist. XIV.*

[a] Terra tribus scopulis vastum procurrit in æquor
Trinacris ; à positu nomen adepta loci.

Cette Isle est pleine d'une infinité de choses très-remarquables. Le Mont Etna n'est pas moins fameux dans la fable par la demeure des Cyclopes, que dans l'histoire naturelle par les feux & les flammes qu'il jette continuellement, pendant que son sommet qui domine sur toute la Sicile, est chargé de glaces & de neiges. La seule ville de Siracuse étoit si grande qu'elle renfermoit dans son enceinte quatre ou même cinq villes differentes. On en trouve des descriptions assez au long dans Tite-Live [b] à l'occasion de Marcellus qui s'empara de cette ville, & dans les belles harangues de Ciceron contre Verres. Il n'y a pas moyen de nous arrêter à la fontaine d'Arethuse, ni à ces prairies émaillées de fleurs dans lesquelles Proserpine fut surprise. Car il est tems de voir la Grece, & d'ache-

[a] *Fast. IV. 419.* [b] *L. 25.*

ver ce volume de Mr. Cellarius.

La XVIII. Carte * eſt une Carte generale de la Grece qui renferme auſſi l'Epire, la Macedoine, l'Iſle de Crete & les autres petites Iſles de l'Archipel. On donne même encore le nom de Grece dans une ſignification plus étenduë à la Thrace, la Dardanie, l'Illyrie; mais la Grece proprement dite ne comprenoit que les Republiques qui avoient toûjours été libres, ou qui avoient de bonne heure ſecoué le joug des Rois, & ainſi elle ne comprenoit point l'Epire & la Macedoine qui avoient toûjours eu leurs Rois juſqu'à ce que les Romains y établirent leur domination & firent de tout ce qui portoit le nom de Grece deux Provinces, l'une qu'ils appellérent la Macedoine & qui comprenoit outre la Macedoine proprement dite, l'Epire, la Theſſalie & cette partie de l'Illyrie qu'on nommoit l'Illyrie Grecque depuis la ville de Liſſus où ſe terminoit l'Illyrie barbare juſqu'aux confins de l'Epire; l'autre qu'ils nommoient

* *p.* 1022.

l'Achaïe & qui renfermoit la Grece proprement dite. Mr. Cellarius donne des Cartes particulieres de chacune de ces deux Provinces. Celle de la Macedoine est la XIX. * & celle de l'Achaïe la XX.

Dans l'Illyrie Grecque étoit entre autres Epidamne qui fut depuis nommée *Dyrrachium*, Apollonie qu'il ne faut pas confondre avec d'autres villes qui portérent le même nom; c'est à celle-cy que Cesar avoit envoyé Auguste pour y faire ses études. La Macedoine étoit peu de chose du tems de ses premiers Rois : mais elle eut dans la suite bien plus d'étenduë. T. Live nous en a décrit la division en quatre parties. Il met dans la premiére la ville d'Amphipolis, les Bisaltes, le fleuve Strymon : dans la seconde il place Thessalonique, autrefois Therma, dont l'ancien nom s'est conservé dans le Golfe de Thessalonique que Mela & Pline ont nommé *Sinus Thermaïcus*, & Cassandrée qu'on appelloit auparavant Potidée, située dans l'Isthme de la Peninsule Pallene ou Phlegra que les

* *p.* 1030.

Poëtes

Poëtes ont rendu fameuſe par la revolte des Géans contre les Dieux. Dans la troiſiéme ſont Edeſſe, Berée, & Pella celebre par la naiſſance d'Alexandre le Grand. La 4e contenoit les Eordiens, les Lynceſtes & la Pelagonie.

Le fleuve Strymon ſeparoit la Macedoine de la Thrace, mais les conquêtes de Philippe étendirent le nom de la Macedoine à une partie de l'ancienne Thrace juſqu'au fleuve Neſſus, & ce fut là qu'il fit bâtir une ville à laquelle il donna ſon nom & qui fut depuis celebre dans l'hiſtoire prophane par la défaite & la mort de Caſſius & de Brutus, & dans l'hiſtoire ſacrée par la lettre de l'Apôtre S. Paul écrite aux Philippiens.

Il y avoit dans ce païs un grand chemin fait à la maniére des Romains & qu'on appelloit *via Egnatia*; comme ceux qui venoient de Brindes *Brundusio*, abordoient à Dyrrachium, & ceux qui partoient d'Otrante *Hydrunte* abordoient à Apollonie, ce chemin commençoit à l'une & à l'autre de ces deux Villes.

Cés deux chemins ſe réüniſſoient *ad Clodianas*, & de là continuoient juſqu'à ce grand Fleuve de la Thrace nommé *Hebrus* par les anciens, & aujourd'hui la Mariza.

Les Romains joignirent au gouvernement de la Macedoine celuy de la Theſſalie, & n'en firent qu'une même Province. Outre la Theſſalie proprement dite, on comprenoit encore ſous le nom de Theſſalie la Phtiotide où étoit l'ancienne ville de Phtie patrie du grand Achille, l'Eſtieotide & le païs des Pelaſgiens & des Magneſiens. C'eſt là qu'on trouve le fleuve Penée & les Monts Oſſa & Pelion. L'Epire étoit plus à l'Occident, & du côté de l'Italie. D'où vient que les Epirotes furent les premiers qui eurent à ſoûtenir la guerre contre les Romains. L'ancienne Epire, car il ne s'agit ici que de cela, étoit terminée d'un côté par les Montagnes Ceraunienncs *Acroceraunii* & de l'autre par le Fleuve *Arachtus* ou Arethon qui ſe décharge dans le Golfe qu'on appelle maintenant de Larta, autrefois *Sinus Ambracius*, fameux par la

bataille d'Actium, & par la ville de Nicopolis qu'Auguſte fit bâtir en memoire de ſa victoire. Ce païs autrefois poſſedé par les Eacides, devoit être bien plein de Villes, puiſque Polybe & Tite-Live diſent que Paul Emile en détruiſit ou pilla 70. mais les hiſtoriens ne nous ont conſervé les noms que de quelques unes, que Mr. Cellarius a ramaſſées avec ſon exactitude ordinaire. Les principales parties de l'Epire étoient la Chaonie, la Theſprotie & la Moloſſide. C'eſt là qu'on trouve le Cocyte, l'Acheron, les bois de Dodone &c. La Montagne ou plutôt la chaîne de Montagnes de Pinde eſt juſtement entre l'Epire, la Theſſalie & la Macedoine.

La XX. Carte * eſt de la Grece propre qui renfermoit differentes eſpeces de Republiques. On trouve d'abord à l'Occident l'Acarnanie où étoit Actium d'un côté & de l'autre Leucate, & enſuite le Fleuve Acheloüs qui la ſepare de l'Etolie : la Locride, la Phocide, dont une des plus celebres villes étoit

* *p.* 1099.

celle de Delphes qui est la même chose que Pythe ou Pythia ; quoique Ptolemée se soit avisé de les distinguer. Delphes étoit situé sur le penchant du mont Parnasse ; son Temple si fameux dans toute l'antiquité étoit dans la partie la plus haute de la ville , tout ce païs est fort connu , aussi-bien que la Beotie & l'Attique. Les villes de Cirrhe & d'Anticyre , les Montagnes de Pimple, d'Helicon & de Citheron ; la ville d'Ascre , celle de Leuctre, de Megare, de Thebes, & dans l'Attique celle de Marathon , la fameuse ville d'Athenes, qui seule a produit tant de grands hommes & dans les armes & dans les belles lettres, & dans tous les genres de sciences, sont beau Port Pirée, & plusieurs autres choses seroient bien plus remarquables & plus dignes d'attention, si elles étoient en plus petit nombre. Mais les anciens Auteurs & les modernes même en ont si souvent parlé, que pour peu qu'on ait de lecture on connoit ce païs-là presque aussi-bien que son propre païs. *Nulli nota domus magis est sua.*

La ville de Megare avec son ter-

ritoire étoit dans l'Attique : mais il y a des Auteurs qui en ont fait comme une Province ſeparée ſous le nom de Megaride, *Megaris.* En effet les Atheniens n'en ont pas toûjours été les Maîtres, & ceux du Peloponeſe y menérent une Colonie & y établirent même le langage Dorique au lieu de l'Athenien. Enfin elle devint une Colonie Romaine, dont il nous reſte pluſieurs medailles.

La Megaride alloit juſqu'à l'entrée du fameux Iſthme de Corinthe qui ſeparoit le Peloponeſe du reſte de la Grece, & dont Pline rapporte que le Roy Demetrius, le Dictateur Ceſar, l'Empereur Caligula qu'il appelle le Prince Cajus, & Neron tentérent inutilement de le couper, & de faire un canal de communication d'une mer à l'autre.

Pour ne point entrer dans un trop grand détail, nous nous contenterons de rapporter la diviſion du Peloponeſe en ſix principales parties : la premiere eſt l'Achaïe proprement dite qui commence à l'Iſthme & comprend la ville de

Corinthe autrefois appellée Ephyre, ſi celebre par tant d'endroits. Les Romains l'avoient détruite pour venger l'inſulte faite aux Ambaſſadeurs de la Republique. *Legati quod erant appellati ſuperbius, Corinthum Patres veſtri totius Græciæ lumen extinctum eſſe voluerunt* *. Jules Ceſar la rétablit & depuis ce tems-là elle porta dans les medailles le nom de C.L.I. COR. c'eſt-à-dire, *Colonia Laus Juliæ Corinthiorum.* Horace l'appelle *bimaris*, parceque quoiqu'elle fût éloignée des deux mers, cependant elle avoit deux ports Cenchrée *Cenchreæ*, ſur le Golfe Saronique pour le commerce d'Orient; ce port n'étoit qu'à douze ſtades de la ville, & Lechée, *Lechæum* pour le commerce de l'Occident que Strabon met à prés de 70. ſtades. Outre cela dans l'endroit où l'Iſthme étoit plus étroit il y avoit le port *Schœnus*, & c'eſt là qu'on tranſportoit par machines les vaiſſeaux d'une mer à l'autre. Les autres villes les plus conſiderables de l'Achaïe ſont Sicyon, qui eut autrefois des Rois,

* *Cicero pro L. Manil.*

& fut même une des premiéres Monarchies de l'Univers, Pellene, Egire, Patras, &c.

La seconde partie du Peloponese est l'Elide ; *Elis* ou *Elea*. La ville d'Elis & celle d'Olympie, les Fleuves de Penée & d'Alphée sont connus par les jeux & les celebres assemblées des Grecs. La troisiéme est la Messenie plus meridionale où étoient les Villes de Messene, de Methone, de Pyle, qu'on appelle *Pylus Messeniaca* pour la distinguer des deux autres villes qui portoient le même nom dans le Peloponese, & qui lui disputoient l'honneur d'avoir eu Nestor pour Citoyen. La quatriéme est la Laconie, ou plutôt Laconique *Laconica*, qui commençoit au Promontoire de Tenare. Sparte ou Lacedemone étoit sur le Fleuve Eurotas. Les Lacedemoniens font un trop beau personnage dans l'histoire ancienne, pour être inconnus à personne, non plus que le Promontoire de Malée, le Mont Taygete, la ville d'Amycle &c.

La cinquiéme partie plus à l'Orient de l'Achaïe & au Septentrion

de la Laconique eſt l'Argolide, *Argeia* ou *Argolis.* C'eſt là qu'étoient les anciennes ville d'Argos & de Mycene, & celle d'Epidaure fameuſe par le Temple d'Eſculape. C'eſt encore dans ce païs-là qu'eſt le marais de Lerne, où Hercule tua l'hydre dont les Poëtes ont tant parlé, auſſi-bien que du Lion qu'on nomme indifféremment de Cleone ou de Nemée qui ſont deux villes de l'Argolide aſſez prés l'une de l'autre & que Pline met dans l'Arcadie.

La ſixiéme partie du Peloponeſe eſt l'Arcadie qui en occupoit le centre & étoit de tous côtez éloignée de la mer. Homere dit que ce fut Agamennon qui fournit aux Arcadiens des vaiſſeaux de tranſport pour la guerre de Troyes ἐπεὶ οὔ σφι θαλάσσια ἔργα μεμήλει [a]. L'Arcadie étoit pleine de montagnes les principales étoient Erymanthe, Cyllene, Menale, Parthene, & c'eſt là que ſont nées les Bucoliques & les chanſons champêtres des Bergers.

[a] *Hom. Iliad. B.*

Menalus argutúmque nemus, pinosque loquentes
Semper habet.[a]

Les villes principales étoient Tegée, Mantinée, Megalopolis, ou Megalcpolis, c'est à dire la grande ville, parcequ'Epaminondas la forma de plusieurs petites villes aprés la bataille de Leuctre; Nonacris, Phenée, Clitor, où étoit cette fontaine dont l'eau donnoit du dégoût pour le vin, au rapport de Vitruve, d'Ovide, & de Pline; Orchomene & Caryes, dont la memoire est demeurée dans cette espece de Colonnes ou Pilastres qu'on appelle Caryatides en Architecture.[b]

Pour dire un mot des Isles de la Grece, Corfou, *Corcyra* s'appelloit anciennement *Drepane*. Homere l'appelle *Scheria* & la fait habiter par les Phéaques. Les Echinades sont de petites Isles & desertes pour la plû-part. Les avantures d'Ulysse ont fait connoître *Dulichium* & Itaque qui étoient de petites Isles pas loin de Corfou. *Zacynthus*, Zante, Cephalenie qu'on prétend qu'Ho-

[a] *Virg. Ecl. X.* [b] *Vitr. l. 1. c. 1.*

mere a appellé Samé ou *samos*, les deux Strophades &c. L'Isle de Cythere aujourd'hui Cerigo dediée à Venus est du côté de la Laconique près du Promontoire Malée, Ægine & Salamine dans le Golfe Saronique entre l'Attique & l'Argolide. Celle d'Eubée est plus considérable & par sa grandeur & par le fameux Euripe dont les Poëtes, les historiens, les Philosophes ont tant discouru; elle est au Nord de l'Attique & de la Beotie; on l'appelle aujourd'hui l'Isle de Negrepont du nom de sa ville Capitale qu'on nommoit autrefois *Chalcis*. Pour ne point parler ni de toutes les petites Isles de l'Archipel, ou de la mer Egée, qui sont en très-grand nombre, nous finirons par l'Isle de Candie *Creta* qui est plus au midy. Homere dans son Iliade lui donne cent villes. Il a été en cela suivi par tous les Auteurs. * *Centum urbes habitant magnas, uberrima regna.* Les Scholiastes d'Homere prétendent que ce nombre est très-exactement vray, & parceque le même Poëte dans son

* *Æneid. III.* 106.

Odyssée ne lui donne plus que 90. villes, ils supposent qu'entre le tems de l'Iliade & celui de l'Odyssée il faut qu'Idomenée ou Leucus en ait ruiné dix. Si cela n'est vray, cela merite de l'être.

La XXI. & derniere Carte * représente la Thrace qui étoit renfermée entre le Mont *Hæmus*, le Pont-Euxin, la Propontide & la mer Egée. Le mont Rhodope la partage presque Est Oüest, & le Fleuve *Hebrus* Nord & Sud. Les anciens en parlent comme d'un païs horrible & pour la sterilité de la terre, & pour l'intemperie de l'air & pour la ferocité des habitans. *Regio nec cœlo læta, nec solo &c.* dit Pomponius Mela. L'Isle de Samothrace est assez prés de l'embouchure de l'Hebre ; la Chersonese ou Presqu'Isle de Thrace qu'on appelloit simplement Chersonese s'avance plus avant vers le midy, & est beaucoup plus fertile & remplie même de villes assez grandes & assez considérables. C'est là qu'est Sestos, vis-àvis d'Abydos, qui est dans l'Asie & de l'autre côté de l'Hellef-

* p. 1295.

pont. Cette ſeule carte auroit dequoi nous occuper s'il n'étoit tems de finir cet extrait, & de remettre même l'Eloge de Mr. Cellarius aux autres occaſions que nous aurons de parler de lui dans la ſuite de ces Memoires.

ARTICLE XIII.

CARTES NOUVELLES pour l'Aſtronomie, la Geographie, &c.

MOnſieur *de la Hire* a fait deux Planiſpheres celeſtes, un Septentrional & un Meridional. La projection de ces Planiſpheres eſt nouvelle & Geometrique. Elle eſt faite de telle maniere que les figures des conſtellations y gardent toutes une même proportion avec celles du globe en ce qui regarde les degrés de longitude entre eux, & ceux de latitude qui ſont auſſi tous égaux entre eux ou à très peu près; au lieu que dans les Planiſpheres ordinaires ces degrez ſon fort inégaux.

C'eſt le ſieur *de Fer* qui a mis au jour ces Planiſpheres nouveaux. On

a lieu de croire que les ſçavans ſeront contens de l'exactitude & du deſſein de cet Ouvrage, auſſi bien que du nouveau Plan de Paris avec ſes nouvelles diviſions que le même Geographe vient de donner au public. Son nouveau livre de Cartes, avec les Plans, les vuës & les environs des principales villes de l'Italie, a quelque choſe de fort intereſſant, ſur tout maintenant qu'elle eſt le principal theatre de la guerre. Il y a à la tête de ce Recueil une Carte où eſt marquée la route de S. M. Catholique depuis Paris à Madrid, à Barcelonne, à Naples. On a marqué auſſi dans chaque Carte les évenemens principaux des deux dernieres campagnes, ſelon qu'ils y ont rapport. On n'a pas oublié l'affaire de Cremone, qui a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi digne de l'attention de la poſterité. On voit encore dans le même livre la route que font les flottes Angloiſe, & Hollandoiſe, pour paſſer le detroit & entrer dans la Mediterranée. On doit ſçavoir gré au ſieur de Fer de l'attention qu'il

a pour prevenir en tout la curioſité du public. A peine a-t'on commencé à parler du ſiege de Landau qu'il a publié un nouveau plan de cette ville avec une Carte fort exacte de tous ſes environs, il vient auſſi de publier une carte particuliere de l'Iſle de Wight, & il fera la même choſe de tous les endroits qu'on eſt bien aiſe de connoître plus exactement en un tems tel que celuy-cy.

Le ſieur *Nolin* Geographe du Roi vient de faire une *nouvelle édition du Theatre de la guerre en Italie, contenant les Cartes particulieres de tous les Eſtats ſitués deſſus & aux environs des rivieres du Pau & de l'Adige &c. avec deux Cartes où ſont marquées toutes les marches, contre marches, campemens & mouvemens des armées confederées de France & d'Eſpagne, & de celle de l'Empereur.* Il y a ajoûté *l'état journalier* des armées *& les dattes de tous les campemens* depuis le mois de May 1701. juſqu'en Juin 1702. On y trouve auſſi la Carte de la *Province d'Iſtrie, d'où les Allemans tirent leurs proviſions.* Ce livre fait un grand in 4° de cent pages ou

environ en comptant les 22. Cartes de Geographie. Il l'a dedié au Roy Catholique Philippe V. étant à la tête de ses troupes en Italie.

Il a orné la premiere feuille de cet Ouvrage de quatre Medailles & d'une devise de la façon du P. Menetrier. La 1. des medailles represente ce jeune Roy armé à Cheval tenant le penon de Castille & de Leon, que l'on porte solemnellement à Madrid pour la proclamation du nouveau Roy, la Renommée vole devant luy pour le proclamer elle même avec ses trompettes, & la legende de la medaille est composée des trois mots du *Ps.* 44. que nôtre S. Pere le Pape lui écrivit. *Prosperè procede & regna*, par lesquelles Sa Sainteté comme l'oracle de l'Eglise lui présageoit un regne heureux & accompagné des grands succez, qui commencent à se manifester.

La seconde medaille represente la visite qu'il fait de ses Etats, étant allé de Madrid à Sarragosse, de là à Barcelonne, de Barcelone en Sicile, & de Sicile à Naples, à

Milan & à la tête de ses Troupes dans le Mantoüan.Pour representer ces visites on a figuré ce Prince sous l'image du Soleil qui monte sur son char qu'il conduit luy même, parcourt les douze maisons du Zodiaque avec ces mots *Vicina & dissita lustrat.*

La troisiéme medaille pour son entrée solennelle dans Naples, fait voir la Nymphe Parthenope qui a donné le nom à cette ville. Elle va au devant de son Roi representé sous la figure de Neptune armé de son Trident, qu'il étend sur la Nymphe pour la proteger, tandis que de la gauche, il porte le bouclier des anciennes armoiries de la maison Roïale d'Anjou, qui sont encore à present celles du Royaume de Naples, & qui sont semé de France au Lambel en forme de tête de râteau ou de Trident avec ce vers:

Parthenope Andegavo stabit secura Tridente.

La quatriéme médaille represente ce jeune Roy armé, & tenant l'epée nuë sous un pavillon Royal

dont le comble eſt un ſoleil rayonnant avec les armoiries des 22. Roïaumes d'Eſpagne ſur les pantes de ce Pavillon; avec ces mots au deſſus du comble ou le ſoleil eſt figuré *Hic tegit.* Et ſous les pieds du Roy *Ille tuebitur.*

L'un les met à couvert, l'autre les defendra.

La deviſe eſt un jeune laurier, dont les anciens triomphateurs ſe faiſoient des couronnes & portoient des branches en leurs triomphes avec ces mots Eſpagnols,

A Coronas y a triumfos crece.

Il croit pour le triomphe & pour pluſieurs Couronnes.

Mr. *Bion* Ingenieur & Fabricateur d'inſtrumens de Mathematique a tracé & fait graver pluſieurs planches d'Aſtrolabes tant univerſels que particuliers de neuf à dix pouces de diametre, & entre autres un Aſtrolabe univerſel inventé par Monſieur de la Hire, ſur lequel les cercles de la ſphere ſont repreſentez d'une maniere plus conforme au Globe qu'en tous les Aſtrolabes

univerſels qui ont paru juſqu'à pre-ſent.

Monſieur, Bion a donné en même tems au public un Livre intitulé *l'uſage des Aſtrolabes tant univerſels que particuliers.* Paris 1702. *in* 12. pagg 242 qui explique la conſtruction & les uſages de toute ſorte d'Aſtrolabes, ce livre contient cinq chapitres, dansle premier on trouve les plus ſimples & les plus faciles méthodes pour tracer exactement les planches d'Aſtrolabes de Ptolomée, de Gemma Friſon, de Rojas, & de Mr. de la Hire, il a obſervé de preſcrire deux methodes pour la conſtruction de chaque planche, dans l'une il emploie les nombres qui conviennent aux cordes, aux ſinus, tangentes & ſecantes des Arts pour ſervir à verifier l'autre methode qui ſe fait par d'autres moiens, les quatre chapitres ſuivans contiennent prés de cent uſages de ces Inſtrumens qui lui ont paru les plus utiles & les plus faciles à pratiquer. Ces uſages ſe rapportent à l'Aſtronomie, à la Geographie à la Geometrie à la Gnomonique & à la Navigation.

Il eſpere que ce petit ouvrage ſera plaiſir à ceux qui ſont curieux de ces Inſtrumens, tant parce qu'ils y trouveront quelque choſe de nouveau, que parce qu'il y a préſentement peu de livres en langue vulgaire qui traitent de ces matieres, & que la plûpart de ceux qui ont été cy-devant imprimez en expliquent ſeulement quelques uſages, & renvoient pour leur conſtruction à d'autres anciens Livres, qui ſont fort bons mais qui ſont devenus fort rares.

On trouve chez le Sr. Bion ſur le Quay de l'Horloge du Palais ces Inſtrumens montez avec toute l'exactitude poſſible, dont l'avantage eſt qu'ils peuvent tenir lieu de Sphere, de Globe & de quart de Cercle, puiſque les plus beaux uſages de ces Inſtrumens ſe font par l'Aſtrolabe, & ſouvent même plus commodément, à cauſe qu'il eſt plus facile à tranſporter & a conſerver en ſon entier dans les longs voiages de Terre & de Mer, & que par le moien de ſon Alidade garnie de pinnules, on peut s'en ſervir à faire les obſervations Aſtronomiques & Geometriques.

Mr. *G. de l'Isle* le fils a été reçû depuis quelque tems à l'Academie des sciences, & Mr. Cassini l'a pris pour son éleve. L'entrée dans une compagnie si sçavante, & le choix de Mr. Cassini montrent assés le merite de Mr. de l'Isle. C'est lui qui conjointement avec Mr. son pere a mis au jour depuis quelque tems plusieurs ouvrages. Il a commencé par deux globes, l'un terrestre & l'autre celeste, dans lesquels outre les memoires particuliers qui lui sont tombés entre les mains, il s'est servy très-utilement des observations de l'Academie, non seulement de celles qui ont été publiées, mais même de quelques autres qui lui ont été communiquées par des personnes de cette illustre compagnie. Ces globes se trouvent très-differens de ceux qui ont été faits jusqu'ici, & ces mêmes differences se trouvent dans les Cartes que l'Auteur a mises au jour. Comme le sieur de l'Isle espere donner un corps entier de Geographie, il a donné d'abord les Cartes Generales du monde, sçavoir la Mappemon-

de, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amerique septentrionale & l'Amerique meridionale. Après cela il a mis au jour les parties de l'Europe comme l'Italie dressée sur les Observations de Messieurs de l'Academie, sur celles qui sont rapportées par le P. Riccioli, & sur quelques autres memoires, l'Espagne sur la description exacte qui en a été faite par Rodrigo Mendez Sylva & sur plusieurs relations & Cartes manuscrites ou imprimées de ce Royaume ; le tout rectifié par quelques observations. L'Allemagne sur les observations de Tycho-Brahé, de Kepler, de Snellius, sur celles de Messieurs de l'Academie Royalle des sciences, sur Zeiller & autres auteurs, les Isles Britanniques où sont le Royaume d'Angleterre tiré de Sped, celui d'Ecosse tiré de Th. Pont &c. Et celui d'Irlande tiré de Petti; le tout rectifié par diverses observations. La Pologne dressée sur ce qu'en ont donné Starovolsk, Beauplan, Hartnoch & autres auteurs rectifiée par les observations d'Hevelius &c. Le sieur de l'Isle a

auſſi mis au jour la Carte de la Turquie, de l'Arabie & de la Perſe, dreſſée ſur un grand nombre de Relations qu'il ſeroit trop long de raporter : la Carte des Païs-Bas Catholiques dreſſée ſur beaucoup de Cartes particulieres faites ſur les lieux où les limites ſont exactement marquées ſuivant les derniers Traitez & même les nouvelles lignes ſur les frontieres des Hollandois. Il fait graver actuellement la France & les Provinces unies des Païs bas. Il a même donné une Carte de l'Afrique ancienne à l'occaſion du S. Optat, qui parut l'année paſſée, & une autre de l'Iſle de Ceylan pour ſervir à l'hiſtoire de cette Iſle que l'on a vû paroître auſſi depuis quelque tems.

M. Liebaux a donné au public une Carte fort circonſtanciée du Mantoüan en particulier. Elle eſt gravée fort proprement ; les Connoiſſeurs la trouvent très-exacte, & elle eſt généralement eſtimée.

ARTICLE XIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ON debite en Hollande *les discours ſur le gouvernement par Algernon Sidney*, traduits de l'Anglois par P. A. Samſon 3. volumes in 12.

Menſonis Alting deſcriptio Friſiæ inter Scaldis portum veterem & Amiſiam, ſeu inter Sine & Emeſe, ſecundum Medii Ævi ſcriptores : quæ eſt Pars altera Notitiæ Germaniæ Inferioris, cis & ultra Rhenum, quæ hodie eſt in Ditione Fœderatorum, repræſentata Tabulis Geographicis IX. & Commentario in fol.

La nouvelle edition du livre de feu Mr. Arnauld de la perpetuité de la Foy doit bientôt paroître. On connoît en ce païs-cy l'Auteur de la *Défenſe de Mr. de la Bruyere & de ſes caractéres contre les accuſations & les objections de Mr. de Vigneul-Marville*, à Amſterdam chez Thomas Lombrail 1702. Il eſt bien ſeur que cet Ouvrage ne vient pas de Roüen, comme porte la Lettre qui ſert de

Préface. Mr. de Maſclaris François Refugié eſt Autheur de la traduction des deux derniers tomes de l'hiſtoire de Veniſe par Nani. il eſt fils de feu Mr. Maſclaris Secretaire du Roy qui a vêcu à Paris generalement aimé & eſtimé pour ſon merite perſonnel, de ceux qui le connoiſſoient, juſqu'à ce qu'il ſortit de France avec la permiſſion du Roi dans le tems de la revocation de l'Edit de Nantes. Mr. ſon fils s'arrêta quelque tems à Geneve, & eſt venu depuis s'établir en Hollande. Il n'avoit encore rien donné au public, qu'une Oraiſon funebre de la Reine Marie d'Angleterre, qui fut très-eſtimée, & à laquelle il ne mit pas ſon nom. Il doit avoir maintenant bien près de cinquante ans.

M. Relland eſt fils d'un Miniſtre d'Amſterdam; quoiqu'il ſoit encore fort jeune, il eſt Profeſſeur en langue hebraïque dans l'Academie d'Utrecht: c'eſt lui qui vient de publier une diſſertation *de inſcriptione nummorum quorumdam Samaritanonorum.* A Amſterdam chez François Halma in 8° pagg. 60.

Mr. Spincer (petit fils de celui qui publia Origene contre Celſus à Cambrige l'an 1658.) après avoir donné une nouvelle édition de ce même ouvrage dans la même ville avec des Notes où il refute quelquefois celles de ſon Ayeul, a publié les Odes de Pindare en deux volumes in quarto, & y a adjoûté des notes pleines d'une belle érudition.

On imprime à la Haye la vie du Prince Eugene de Savoye genéral des troupes de l'Empereur en Italie. Elle a été traduite d'Allemand en François, mais on ignore ſi c'eſt ſur un manuſcrit ou ſur un imprimé Allemand. *On a vû le titre de ce livre en Allemand dans le Catalogue de la foire de Francfort de cette année; mais cela ne prouve pas que le livre ſoit véritablement imprimé, & puiſque d'habiles gens en doutent en Hollande, il ne nous appartient pas de l'aſſûrer.*

On vient de publier en latin la refutation d'une lettre que le Roy de Pologne écrivit l'an 1700. aux Etats Genéraux. C'eſt un Partiſan de la Suéde qui a fait cette Refuta-

tion : le Roi de Pologne y est fort maltraité.

Les autres livres nouveaux qui sont venus à ma connoissance jusqu'à present (12. de May,) sont, *Zachariæ Huber, Utr. Fil. Jurisconsulti & Antecessoris Dissertationes Juridicæ & Philologicæ, quibus explicantur ac observationibus humanioribus illustrantur selecta controversiarum atque legum capita.* Franekeræ 1702. in 4°. pagg. 413. l'ouvrage comprend 12. Dissertations.

Joannis Jensii Dissertatio de Sibyllinis Romanorum carminibus cæterisque vetustarum gentium oraculis, à Dordrecht in 8°. c'est une Dissertation assez courte qui a été le sujet d'une harangue prononcée à Dordrecht par Mr. Jens Recteur du College de la Ville, ce qu'on appelle ici Recteur du College est un homme qui regente la premiére Classe, & qui a inspection sur les autres Classes.

Edmundi Dickinsoni M. D. Physica vetus & vera : sive tractatus de naturali veritate hexaëmeri, per quem probatur in historia creationis, tum generationis universæ methodum, atque

modum, tum veræ Philosophiæ principia, strictim atque breviter à Mose tradi. Londini 1702. in 4. pagg 340. Mr. Dickinson auteur de ce Livre est un Medecin de Londres fort estimé. Il publia à Oxford en 1655. un traité qui a pour titre *Delphi Phœnicissantes*, où il montre que les Grecs ont emprunté des Pheniciens leur science & leur Religion. Ce traité a été imprimé en Allemagne en 1669. & est encore l'un de ceux qu'on a imprimés à Roterdam l'an 1693. & aux années suivantes sous le titre de *Fasciculus opusculorum quæ ad historiam ac Philologiam sacram spectant.* Il est même le premier du 1. tome de ce *Fasciculus*. *Jacobi Perizonii Dissertatio de morte Judæ & verbo* ἀπάγχεσθαι *in qua explicantur & conciliantur loca Matthæi* XXVII. 5. *& Lucæ Actor.* 1. 18. *ac vindicantur quæ ad Æliani Var. Hist.* v. 8. *erant notata.* A Leide 1702. in 8. pag. 87.

Cette Dissertation attaque Mr. Gronovius collegue de Mr. Perizonius, Mr. Gronovius a témoigné se fâcher dans l'Appendix de son li-

vre *de morte Juda*, de ce que M. Perizonius avoit dit dans une note sur Elien, contre le sentiment de Mr. Gronovius. Voilà le commencement d'une guerre de plume qui apparemment produira bien des écrits, où l'on se mettra bien en colere. Il s'agit de sçavoir si le mot Grec ἀπάγχεσθαι signifie se pendre, ou être pendu dans toutes les formes avec une corde au cou, c'est ce que prétend M. Gronovius : ou s'étrangler, être suffoqué de quelque maniere que ce soit, & même mourir de chagrin & de douleur, comme le prétend Mr. Perizonius. Il se pourroit bien faire qu'ils auroient tous deux raison & tous deux tort. Car d'un côté Mr. Gronovius à tort de restraindre la signification du mot Grec, & Mr. Perizonius prouve fort bien que generalement parlant il a un sens plus étendu dans les meilleurs Auteurs ; d'un autre côté Mr. Gronovius a raison de prétendre que le traître Judas se pendit effectivement, & tout ce que dit Mr. Perizonius n'est pas assez fort pour combattre une tradition aussi

constante & aussi expresse que l'est celle-là.

Mr. Vandale Medecin de Haërlem si connu par son traité *de Oraculis* imprimé à Amsterdam in 8° l'an 1683. & in 4° l'an 1700. & par un autre traité *de origine & progressu idololatriæ & superstitionum, de vera & falsa Prophetia uti & divinationibus Idololatricis Judæorum* imprimé à Amsterdam in 4° vient de publier dans la même ville, *Dissertationes novem antiquitatibus, quin & marmoribus cum Romanis, tum potissimum Græcis illustrandis inservientes, cum figuris æneis* in 4°. pagg. 804. la premiere de ces 9. dissertations traite *de origine & ritibus sacri Taurobolii.* La 2. *de Pontifice maximo, Vicario Pontificis, Rege sacrorum, Archontibus* &c. La 3. *de Pontificibus Græcorum Asiarchis* &c. La 4. *de Neocoris sacerdotibus & urbibus Neocoris*; La 5. *de Stephanephoris, Prytanibus, strategis & scribis Græcorum.* La 6. *de Concilio Amphictyonum.* La 7. *de Agonothetis, Hellanodicis, Alytarchis, Panegyriarchis* la 8. de *Gymnasiarchis* &c. La 9. *de Fratriis, Thiasis, Orgeonibus* &c. Cha-

cune de ces Dissertations est divisée en plusieurs Chapitres. L'Ouvrage est docte & curieux.

Voici un petit Ouvrage qui ne fait que de sortir de dessous la presse. *(15. de May) Jo. Jacobi Claudii Dissertatio de salutationibus veterum, item de Nutricibus ac Pædagogis* in 12. L'auteur qui fait ses études à Utrecht, y a fait imprimer ce coup d'essai : il est petit fils de M. Claude le Ministre de Charenton.

Nous remettons au mois prochain les autres Nouvelles Litteraires, tant des pays étrangers que de la France, les bornes que nous nous sommes prescrites, ne nous permettant pas de nous étendre plus au long sur cet article.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Juillet 1702.

ART. I. *Methode pour lire utilement les Peres de l'Egliſe.* page 3
ART. II. *Explication du 435. & 436. vers. du 4. livre de l'Eneïde de Virgile par M. de Freneuſe.* p. 24
ART. III. *Explication de deux endroits conſiderables de la Pharſale de Lucain par Mr. du Tot Ferrare.* p. 40
ART. IV. *Hiſtoire des Indulgences & du Jubilé.* p. 47
ART. V. Miſcellanea the third part. *par le Chevalier Temple.* page 68
ART. VI. *Traitté hiſtorique de la Liturgie ſacrée ou de la Meſſe par Mr. Bocquillot.* page 81.
ART. VII. *L'Homme de Cour de B. Gratian traduit par le ſieur Amelot de la Houſſaye.* p. 97

ART. VIII. *Recueil des bons mots anciens & modernes.* p. 100
ART. IX. Demonstratio tripartita &c. *Par le P. Fibus.* p. 103
ART. X. *Nouvelle preuve de l'existence de Dieu.* p. 108
ART. XI. *Dissertation sur l'enfant qui fait le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile.* p. 115
ART. XII. *Suite de la Geographie ancienne de Mr. Cellarius.* p. 123
ART. XIII. *Cartes nouvelles pour l'Astronomie, la Geographie, &c.* p. 156
ART. XIV. *Nouvelles Litteraires.* p. 167

Fin de la Table.

SOLUTION DES PROBLEMES *proposés dans les Memoires de Septembre & Octobre 1701. Pag. 219. 220.*

Par le P. NICOLAS, de la Compagnie de JESUS, Recteur du College de Tournon.

VOICY les Problemes tels qu'on les a proposés.

Dans la pratique des Arts, on a besoin d'une ligne courbe, dont voicy la nature. Ses principales appliquées suivent la progression des nombres naturels, 1. 2. 3. les segmens de l'axe qu'elles font, suivent la progression des nombres triangulaires, 1. 3. 6.

Un Ecrivain dit que cette courbe est une Parabole ordinaire, cependant c'est une chose démontrée que dans la Parabole ordinaire, les appliquées étant 1. 2. 3. les segmens de l'axe sont 1. 4. 9. Ainsi cette courbe n'est pas une Parabole ordinaire. Là-dessus on peut faire diverses questions importantes.

1. Si la courbe dont nous parlons est Geometrique ou Mechanique?

2. Comment on peut avoir geometriquement, ou du moins par des instrumens reglez les points d'entre-deux que les principales appliquées ne déterminent pas? Une machine aisée pour cela soulageroit beaucoup les Ouvriers dans la pratique.

3. Si cette courbe tournoit au tour d'une de ses appliquées perpendiculaire à l'axe, quelle seroit la solidité ou la grandeur du corps qui se formeroit?

4. Où seroit le centre de pesanteur de la

» moitié de ce ſolide coupé en deux par un
» plan qui paſſeroit par cette appliquée.
» Toutes ces queſtions ſont importantes
» pour la pratique des Arts ; comme on pour-
» ra le faire voir un jour.

I. Avant que de répondre à ces queſtions, examinons premieremierement ſi ce qu'on dit eſt vray, que cette courbe ne ſoit pas une Parabole ordinaire.

Soit donc (*Fig.* 1.) la courbe *FOO*. telle que les ſegmens de l'axe *FG FH FI*. &c. étant comme les nombres triangulaires 1. 3. 6. & les appliquées *GO*, *HO*, *IO*. &c. ſoient comme les nombres 1. 2. 3. &c. de la progreſſion naturelle.

Il eſt certain que la courbe *FOO*. ne peut pas eſtre une Parabole, ordinaire dont le ſommet ſoit en *F*, & ſi l'Ecrivain dont on parle l'a dit, il a tort ; mais j'ay peine à croire qu'il ait fait une béveûë ſi groſſiere. Car il ne faut que ſçavoir les premiers elemens des ſections coniques, pour juger que les quarrés 1. 4. 9. de *GO*. *HO*. *IO*. n'étant pas entr'eux comme 1. 3. 6. c'eſt à dire, comme *FG*. *FH*. *FI*. la courbe *FOO*. ne peut pas être une Parabole ordinaire dont le ſommet ſoit en *F*.

Que ſi cet Ecrivain n'a voulu dire autre choſe, ſinon que tous les points *F*, *O*, *O*, &c. ſont dans une Parabole commune, ou ce qui eſt la même choſe, qu'une Parabole ordinaire paſſe par tous les points *F*, *O*, *O*. Il a raiſon, comme nous l'allons démontrer,

& il ne falloit pas le blâmer d'avoir dit que la courbe *FOO*, eſt une Parabole ordinaire, parce que les Geomettres parlent ſouvent de la ſorte, ſur tout lorſqu'ils traitent des lieux plans & ſolides.

II. Je vas donc faire voir qu'une Parabole ordinaire paſſe par tous les points *F*, *O*, *O*, &c. à l'infini, & déterminer cette Parabole.

Au point *F*, ſoit *FK* perpendiculaire à *FI* & égale à *GO*, premiere appliquée principale. Ayant partagé *FK* par le milieu en *B*, du point *B* ſoit élevée ſur *FK* la perpendiculaire *BA* égale à la huitiéme partie de *FG*; en prenant *A* pour ſommet, & *BF* pour appliquée, ſoit décrite la Parabole ordinaire *AF*. Je dis que cette Parabole paſſera par tous les points O, O.

Demonſtration. Continuons les appliquées *OG*, *OH*, *OI*, juſqu'à ce qu'elles rencontrent en *C*. *D*, *E*, &c. la ligne *AB* prolongée. Comme *AB*, *FG*. ſont paralleles, & que *BF*, *CO*, *DO* &c. le ſont auſſi, il eſt clair que *BF*, *CG*, *DH*, *EI*, & ſont égales entr'elles. Ainſi *BF* étant la moitié de *FK* ou de *GO*, *CG* eſt la moitié de *GO*. Donc *BF* étant 1. *CO* eſt 3. & les quarrés de *BF*, *CO*, ſont 1. 9. Or parce que *AB* eſt la huitiéme partie de *FG* ou de *BC*, *AB* étant 1. *AC* eſt 9 donc les quarrés de *BF*, *CO* ſont entr'eux, comme *AB*, *AC*; & partant le point *O*, extremité de *CO*, eſt dans la Parabole *AF*. De même, puiſque par l'hypotheſe *GO*, *HO* ſont comme 1. 2. Si l'on ſuppoſe que *GO* eſt 2. *HO* ſera 4. & ajoûtant *DH*. (comme

étant égale à *BF* moitié de *GO* 2.) *DO* sera 5. & son quarré 25. Or le quarré de *BF* est 1. donc les quarrés de *BF DO* sont comme 1. 25. Considerons maintenant *AD*. Puisque (*hyp.*) *BC*, *BD*, sont comme 1. 3. *BC* étant 8. *BD* est 24. donc *AB* étant 1. *AD* est 25. Ainsi les quarrés de *BF*, *DO* sont entr'eux comme *AB*, *AD*, & partant le point *O*, extremité de *DO* est dans la Parabole *AF*. On peut démontrer le même de tous les autres points O.

III. Mais pour éviter ce calcul, & démontrer la chose generalement. Il faut considerer premierement que les principales appliquées, *G O*, *HO*, *IO*, &c. étant comme les nombres naturels, 1. 2. 3. 4. &c. si l'on suppose que *GO* est 2. les autres *HO*, *IO*, &c. seront 4. 6. 8. &c. & ajoûtant à chacune ou *CG*, ou *DH*, ou *EI*, &c. qui est 1. (étant étant égale à *BF* moitié de *GO* qui est 2.) les Lignes *BF*, *CO*, *DO*, *EO*, &c. seront 1. 3. 5. 7. 9. &c. nombres impairs qui se suivent naturellement & leurs quarrés seront comme les quarrés des mêmes nombres impairs. Il faut considerer en second lieu que les lignes *FG*, *FH*, *FI*, &c. étant comme les nombres triangulaires 1. 3. 6. 10. &c. dont les differences sont 2. 3. 4. 5. &c. *FG*, *GH*, *HI*, &c. ou *BC*, *CD*, *DE*, &c. seront comme 1. 2. 3. 4. &c. Ainsi *BC* étant supposée 8. *CD* est deux fois 8. *DE* trois fois 8. &c. c'est à dire que *BC*, *CD*, *DE*, &c. forment une progression Arithemetique dont le premier terme est 8. & la difference est aussi 8.

8. 16. 24. 32. &c.

Considerons en troisiéme lieu la progression naturelle des nombres impairs.

1. 3. 5. 7. 9. 11. 13. &c.

La difference étant 2. il s'ensuit que la difference de chacun au troisiéme suivant est 4. & la difference de deux ensemble aux deux suivans est 8.

1. | 3. 5. | 7. 9. | 11. 13. |
1. 8. 16. 24.

Partageons-les en tranches de deux en deux. laissant 1. à la tête. Comme la premiere tranche 3. 5. est égale à 8. la seconde 7. 9. égalera 16. & la troisiéme 11. 13. égalera 24. &c. Ainsi les tranches feront une progression Arithmetique, dont le premier terme est 8. & la difference est aussi 8 Et partant 1. avec la premiere tranche 3. 5 compose le même nombre que 1. avec 8. Et 1. avec les deux tranches 3. 5 | 7. 9. compose le même nombre que 1. avec 8. & 16. ensemble, & ainsi des autres.

Or par la proprieté assez connuë de la progression naturelle 1. 3. 5. 7. 9. &c. des nombres impairs, 1. pris à part, & puis 1. avec les deux suivans, 3. 5. 1. avec les qnatre, avec les six, avec les 8. &c. suivans compose la suite des nombres quarrés impairs. 1. 9. 25. 49. &c. Donc dans la progression 8. 16. 24. 32. &c. 1. pris à part ; & puis 1. avec le premier terme, 8. 1. avec les deux termes 8. 16. 1. avec les trois termes 8. 16. 24. &c. composent les mêmes quarrés 1. 9. 25. 49. 81. &c. des nombres impairs, 1. 3. 5. 7. 9. &c.

Or comme nous l'avons dit *AB* étant 1. *BC*, *CD*, *DE*, &c. font comme la progression 8. 16. 32. 40. &c. donc *AB*, *AC*, *AD*, *AE*, &c. sont comme 1. 9. 25. 49. 81. &c. quarrés des nombres impairs, 1. 3. 5. 7. 9. &c.

Comme donc les quarrés de *BF*, *CO*, *DO*, *EO*, &c. sont aussi comme les mêmes quarrés 1. 9. 25. 49. 81. &c. des nombres impairs. Il s'ensuit que tous les points *F*, *O*, *O*, *O*, à l'infini sont dans la même Parabole *AF*. *Ce qu'il falloit démontrer.*

IV. Ayant donc prouvé, comme nous l'avons fait, que la courbe *FOO*, dont il est question, est une partie d'une Parabole ordinaire & déterminée, il est facile de répondre aux questions qu'on fait là-dessus.

1. Il est évident que cette courbe est Geometrique.

2. Il est aisé de trouver geometriquement les points d'entre deux que les principales appliquées ne déterminent pas. Il seroit inutile de s'arrêter là-dessus, je ne m'amuseray pas aussi à donner un instrument pour décrire la courbe, on n'a qu'à se servir de ceux qui ont été déja trouvés par plusieurs, Schooten entr'autres a fait un Livre entier, *De Organica Conicarum sectionum descriptione.*

V. 3. Quelle seroit la solidité ou la grandeur du corps qui se formeroit, si cette courbe tournoit autour d'une de ses appliquées? Par exemple, si la figure *FIO* tourne autour de l'appliquée *IO*, quelle sera la grandeur du solide produit?

Cette question n'est pas non plus difficile, on peut la resoudre en plusieurs manieres. En voicy une par les principes de la Geometrie commune, & puis nous en donnons une autre par la nouvelle methode du calcul integral.

Soit (*figure* 2.) la Parabole *AOE* dont l'axe est *AE*, l'appliquée *EO*, le rectangle circonscrit *ACOE*. Concevons la courbe *OKA*, telle qu'en menant une droite quelconque *IH* parallele à *AE* qui rencontre la Parabole en *F*, les trois *IH*, *IF*, *IK* soient proportionelles. Les quarrés de *IF*, *EA*, seront entr'eux comme les lignes *IK*, *EA*, & partant les cercles des rayons *IF*, *EA*, seront comme *IK*, *EA*. Ainsi le solide formé par *IFO*, en tournant autour de *IO*, sera au cylindre circonscrit, comme la figure *OIK* au rectangle *KIO* circonscrit. Voyons quelle est cette proportion.

Soit encore la courbe *AGO*, telle que *IH*, *FH*, *GH* soient toûjours proportionelles. Puisque *IH*. *FH* : : *FH*. *GH*. par la convesion de raison, *IH*. *FI*, ou *IF*. *IK* : : *FH*. *FG*. Donc *IF*+*FH*. *IK*+*FG* : : *IF*. *IK* : : *IH*, *IF*. Donc *IK* +*FG* = *IF*. Ainsi *IK* = *IF* − *FG*, & la figure *OIK* = *OIF* — *OFG*.

Examinons la figure *OFG*. Puisque *IH*. *FH* : : *FH*. *GH*. les lignes *GH* *IH*, ou *GH*. *CO* : : *FHq*. *COq* : : *AHqq*. *ACqq*. Ainsi la figure *AGOC*, est une Parabole du second genre, & elle est $\frac{1}{5}$ ou $\frac{3}{15}$ du Rectan-

gle circonſcrit *ACOE*. Or *AFOC* eſt $\frac{1}{3}$ ou $\frac{5}{15}$ du même Rectangle, donc le reſte, c'eſt à dire, la figure *AFOG*, eſt $\frac{2}{15}$ du même Rectangle *ACOE*.

De plus *AFH* étant le tiers du Rectangle *AF*, & *AGH* $\frac{1}{5}$ du Rectangle *AG*, il s'enſuit que $AFG = \frac{1}{3}$ du Rectangle $AF - \frac{1}{5}$ du Rectangle *AG*. Or $OFG = AFOG - AFG$. Donc $OFG = \frac{2}{15}$ du Rectangle $ACOE + \frac{1}{5}$ du Rect. $AG - \frac{1}{3}$ du Rectangle *AF*. Or $OKI = OFI - OFG$, donc $OKI = OFI + \frac{1}{3} AF - \frac{2}{15} ACOE - \frac{1}{5} AG$. Or $OFI = \frac{2}{3} ACOE - \frac{2}{3} AF$ — le Rectangle *BI*. Donc $OKI = \frac{2}{3} ACOE - \frac{2}{3} AF - BI + \frac{1}{3} AF - \frac{2}{15} ACOE - \frac{1}{5} AG$. C'eſt à dire que $OKI = \frac{8}{15} ACOE - BI - \frac{1}{3} AF - \frac{1}{5} AG$. Et comme cela

est au Rectangle *KIO*, ainsi est le solide formé par la figure *FIO* autour de *IO*, au Cylindre circonscrit.

VI. *AUTRE MANIERE de resoudre le même Problême.*

Soit (*fig.* 3.) la Parabole *AOP* dont l'axe est *AE*, la base *OP*, la ligne *FI* parallele à l'axe. La figure *FIO* tournant autour de *IO* forme un solide.

On demande quelle est la grandeur de ce solide ?

Appellons *OP*, a; *OI*, x; *FI*, y; le Parametre de la Parabole p.

Par la proprieté de la Parabole, le Rectangle sous le Parametre & *FI* est égal au Rectangle *OIP*.

c'est à dire, $py = ax - xx$. donc $y = \frac{ax - xx}{p}$, & $yy = \frac{aaxx + x^4 - 2ax^3}{pp}$,

dont l'integrale est $\frac{\frac{1}{3}aax^3 + \frac{1}{5}x^5 - \frac{2}{4}ax^4}{pp}$.

Voila donc la somme des *FIq* dans la figure *FIO*.

Or le parallelepipede circonscrit, ou le solide formé par *FIq*, multiplié par *OI*, selon leurs valeurs susdites est

$$\frac{aax^3 + x^5 - 2ax^4}{pp}.$$

Donc la somme des quarrés de *FI* (appliquées de la figure *FIO*) est au parallelepipede circonscrit, & partant le solide formé

par *F I O* autour de *I O*, eſt au cylindre circonſcrit, comme

$$\frac{\frac{1}{3}aax^3 + \frac{1}{5}x^5 - \frac{2}{4}ax^4}{pp} \text{ eſt à } \frac{aax^3 + x^5 - 2ax^4}{pp}$$

c'eſt à dire en diviſant le tout par $\frac{x^3}{pp}$, comme $\frac{1}{3}a^2 + \frac{1}{5}xx - \frac{1}{2}ax$ eſt à $a^2 + x^2 - 2ax$: c'eſt à dire, comme le tiers du quarré de *O P* + la cinquiéme partie du quarré de *O I* — la moitié du Rectangle *POI*, au quarré de *O P* + le quarré *de O I* — deux Rectangles *POI*.

VII. Venons maintenant à la quatriéme queſtion propoſée.

4. La figure *F I O* (*fig.* 4.) en tournant autour de l'appliquée *I O* forme un ſolide rond.

On demande où ſera le centre de peſanteur de la moitié de ce ſolide coupé en deux par un plan qui paſſe par cette appliquée ?

A cela je réponds, qu'on peut déterminer la ligne qui paſſe par ce centre de peſanteur, mais qu'on ne peut déterminer dans cette ligne le point où eſt le centre, à moins qu'on ne donne la quadrature du cercle.

Il y a deux parties dans cette réponſe. Nous allons démontrer l'une & l'autre dans les deux propoſitions ſuivantes.

VIII. *Propoſition 1.* On peut déterminer la ligne où eſt le centre de peſanteur du demi-ſolide formé par la figure *F I O*, en tournant autour de *I O*.

Démonstration. Pour cela il ne faut que déterminer deux plans qui coupent le solide, & dans chacun desquels ce centre se trouve.

Concevons *OM* perpendiculaire au plan *FIO*, & soit le solide entier coupé par le plan *IOM.* Considerons la partie ou le demi solide qui est vers *F*, dont la moitié sera élevée au dessus du plan *FIO*, & l'autre moitié semblable & égale sera audessous du même plan. Ces deux moitiés ont la figure *FIO* commune, ainsi il est clair que le centre du demi solide sera dans le plan ou figure *FIO.*

IX. Je dis aussi qu'on peut déterminer le plan parallele à *FI* dans lequel se trouvera le centre du demi solide. Je vais le démontrer en deux manieres differentes, l'une ancienne par les principes d'Archimede, & l'autre nouvelle par le calcul.

Pour avoir la distance du centre de pesanteur du demi solide dont nous parlons à la ligne *FI*, il ne faut que trouver dans la figure *OKI* la distance de son centre de pesanteur à la même ligne *FI*, Parce que les sections du demi solide qui sont des demi cercles des rayons *FI*, sont entr'eux comme les lignes *KI*, ainsi qu'il a esté démontré cy-dessus. D'où il suit que le demi solide fait par *OIF*, & la figure plane *OIK* ont leurs centres de pesanteur également éloignés de leurs bases.

Supposons que *XZ* parallele à *FI* passe par le centre de pesanteur de la figure *OIK*, & soit la balance *CP* dont les bras *AC*, *AP* sont égaux, suspenduë du point *A*, & que

la figure *OIK* dans la situation où elle est, pende du bras *AC* auquel elle est attachée par les perpendiculaires *CO*, *HI*, on trouvera le point *Z*, & par consequent la ligne *ZX*, si on sçait la proportion de *OIK* avec la figure *Y*, laquelle suspenduë de *P* est en équilibre avec *OIK*.

Or voicy comme on découvrira cette proportion.

Joignons la ligne droite *OA* qui coupe *IH* en *B*, l'on aura *IH. BH* : : *OC. BH* : : *AC. AH* : : *AP. AH*. & cela arrive quelque *IH* que l'on mene. Donc la trapeze *COBH* suspendu de *P*, est en équilibre avec le Rectangle *COIH*.

Aux trois *IH*, *BH*, *FH*, soit toûjours quatriéme proportionelle *DH*. Donc *FH. DH* : : *AP. AH*. & si l'on conçoit la courbe *ADO*, la figure *CODH* suspenduë de *P* sera en équilibre avec la figure *COFH*. Or comme nous avons dit, le Trapeze *COBH*, est en équilibre avec le Rectangle *COIH*. Donc la difference *ODB* suspenduë de *P*, est en équilibre avec la difference *OFI*.

Ayant donc trouvé une figure connuë qui est en équilibre avec *FOI*, si nous en trouvons une qui soit en équilibre avec sa partie *OFK*, leur difference nous donnera *Y* qui est en équilibre avec *OIK*, ce que nous cherchons.

X. Voyons donc qu'elle est la figure, qui supenduë de *P* est en équilibre avec la figure *OFK*. ou avec *OFG*. Car nous avons montré cy-dessus que $IK + FG = IF$, donc $FK = FG$.

Aux cinq *IH*, *BH*, *FH*, *DH*, *GH*, ſoit toûjours la ſixiéme proportionelle, *LH*, & par les points *L*, la courbe *ALO*. Puiſque toûjours *GH*. *LH* :: *IH*. *BH* :: *AP*. *AH*. la figure *COLH* ſuſpenduë de *P* eſt en équilibre avec *COGH*. Or la toute *CODH* ſuſpenduë en *P* étoit en équilibre avec la toute *COFH*. Donc le reſte *ODL* ſuſpendu en *P* eſt en équilibre avec le reſte *OFG*, ou *OFK*

Comme donc nous avons trouvé que *ODB* ſuſpenduë de *P* eſt en équilibre avec *OFI*, & que *ODL* eſt en équilibre avec *OFK*, il s'enſuit que *ODB*—*ODL* eſt en équilibre avec *OIK*.

Or tant *ODB* que *ODL* ſont connuës, *ADO*, *ALO* étant de genres paraboliques auſſi bien que *AGO*, comme nous l'avons montré cy-deſſus. (*Art.* V.) Donc on connoîtra la proportion de *OIK* à *ODB*—*ODL*, parce que l'on quarre auſſi *OIK*, comme nous l'avons dit auparavant, & partant on trouvera la proportion de *AP*, *AZ*, & la ligne *ZX* que nous cherchons.

XI. Je ne m'amuſe point à calculer plus préciſément cette proportion, ſi on veut le faire, on n'a qu'à évaluer les figures *ODB* *ODL*, en s'y prenant à peu prés de la même maniere que nous avons fait auparavant pour la figure *OIK* (*Art.* V.) Il me ſuffit d'avoir montré comme on peut reſoure le Problême par une methode un peu longue à la verité, mais facile & tré-belle; auſſi eſt-elle d'Archimede, car on voit bien que je n'ay

fait qu'appliquer aux autres Paraboles, ce qu'il a dit ſur la Parabole commune.

XII. *AUTRE DEMONSTRATION de la Propoſition précedente.*

Si la Figure OFI, (*fig.* 3.) tourne autour de IO d'un demi tour ſeulement, on peut trouver le plan parallele à FI, qui paſſe par le centre de peſanteur du ſolide qui ſera formé par ce demi tour, (*& c'eſt la même choſe ſi la figure OFI faiſoit le tour entier.*)

Demonſtration. Appellons comme devant OP (a), OI (x), FI (y), le Parametre (p).

On a trouvé (*Artic.* VI.) que l'integrale des yy (FIq) étoit

$$\frac{\frac{1}{3}aax^3 + \frac{1}{5}x^5 - \frac{2}{4}ax^4}{pp}$$

Et en prenant l'integrale de cette integrale, cela donne

$$\frac{\frac{1}{3}aax^4}{4pp} + \frac{\frac{1}{5}x^6}{6pp} - \frac{\frac{2}{4}ax^5}{5pp}$$

Or en multipliant par x (OI) l'integrale de yy, on a

$$\frac{\frac{1}{3}aax^4 + \frac{1}{5}x^6 - \frac{2}{4}ax^5}{pp}.$$

Suppoſons que XZ parallele à FI paſſe par le centre de peſanteur du ſolide.

Comme l'integrale des integrales de yy, à l'integrale de yy multipliée par x, ainſi XI eſt à OI.

Donc XI eſt à OI comme $\frac{\frac{1}{3}a^2x^4}{4pp} +$

$$\frac{\frac{1}{5}x^6}{6pp} - \frac{\frac{2}{4}ax^5}{5pp} \text{ eſt à } \frac{aax^4}{3pp} + \frac{x^6}{5pp} - \frac{2ax^5}{4pp}$$

c'eſt à dire en diviſant le tout par $\frac{x^4}{pp}$,

XI eſt à OI, comme $\frac{1}{12}a^2 + \frac{1}{30}x^2 - \frac{1}{10}ax$, eſt à $\frac{1}{3}a^2 + \frac{1}{5}x^2 - \frac{1}{2}ax$.

Lemme pour la Propoſition ſuivante.

XIII. Soit (*fig.* 5.) la Figure quelconque *ABC* qui tourne autour de ſon axe *AB* d'un demi tour ſeulement, de ſorte que chaque appliquée *DE* décrive un demi cercle *MEN*, ſuppoſons que le quart de cercle *DME* ſoit élevé au deſſus du plan *ABC*, & l'autre quart de cercle *DEN* ſoit au deſſous du même plan. Concevons auſſi ſur chaque appliquée *DE* dans le plan du demi cercle, un triangle l'hoſcele & rectangle *DEF* au deſſus du plan *ABC*, & un autre ſemblable *DEH* qui ſoit au deſſous. Il eſt clair que la ſomme des triangles *DEF*, formera au deſſus l'onglet ou portion cylindrique retranchée par le plan *FDA* incliné de 45. degrés au plan *ABC*. Et l'autre ſomme des triangles *DEH* formera au deſſous un autre onglet égal & ſemblable au premier.

Je dis donc que le ſolide rond dont nous avons parlé, formé par la figure *ABC* en faiſant un demi tour autour de *AB*, eſt à ce

double onglet, comme reciproquement la diſtance du centre de peſanteur du double onglet à la ligne *A B*, eſt à la diſtance du centre de peſanteur du ſolide rond à la même ligne *A B*.

Demonſtration. Dans le plan du demi cercle *M E N* ſoit *D K* égale à *D E*, & ſur *D K* les triangles *D K I*, *D K L* égaux & ſemblables à *D E F*, *D E H*, & concevons le même dans toutes les autres appliquées *D E*, de ſorte qu'il ſe faſſe de côté de *K* un double onglet égal & ſemblable au précedent. Soit maintenant *X*, le centre de peſanteur triangle *D I L*, & *Z* le centre de peſanteur du demi cercle *M E N*.

On ſçait & entr'autres le P. Lalouvere l'a démonſtré dans ſes Elemens Tetragoniſmiques, Liv. 3. Prop. 20. que *D Z* eſt à *D E*, comme le tiers, c'eſt à dire, $\frac{4}{12}$ du quarré du diametre *M N*, eſt à tout le cercle. Or *DE* ou *DK* eſt à *DX*, comme 3. à 2. c'eſt à dire, comme 6. à 4. donc *D Z* eſt à *D X*, comme $\frac{6}{12}$ du quarré du diametre *M N* eſt au cercle, ou prenant les moitiés comme $\frac{3}{12}$ ou $\frac{1}{4}$ de ce quarré eſt au demi cercle *M E N*. Or le triangle *D I L* $=$ $\frac{1}{4}$ du quarré de *MN* (ce triangle étant égal au quarré de *D K*

ou *DE*) donc comme *DZ* à *DX*, ainſi reciproquement le triangle *DIL* eſt au demi cercle *MEN*, & par conſequent le demi cercle & le triangle ſont en équilibre ſuſpendus par la perpendiculaire *AD* dans la ſituation où ils ſont. Le même arrive à l'égard de tous les autres demi cercles & triangles qui leur répondent. Ainſi tout le ſolide rond qui eſt la ſomme des demi cercles, eſt en équilibre avec le double onglet ſuſpendu du côté de *K*. & partant l'un eſt à l'autre, comme reciproquement les diſtances de leurs centres de peſanteur à la ligne de ſuſpenſion *AB*. Or le double onglet conſtruit du côté de *E* ſur les appliquées *DE*, eſt égal & ſemblable à celui qui eſt du côté de K. Donc le ſolide rond & ce double onglet ſont entr'eux comme reciproquement les diſtances de leurs centres de peſanteur à la ligne *AB*. *Ce qu'il falloit démontrer.*

XIV. *Propoſition.* 2. Soit (*fig.* 6.) la Parabole *AEO*, & ſon ſegment *FIO*, qui tourne autour de *IO* d'un demi tour ſeulement, nous avons trouvé dans la Prop. précedente une ligne qui paſſe par le centre de peſanteur du ſolide formé par ce demi tour.

Je dis maintenant qu'on ne peut trouver dans cette ligne le point où eſt le centre, à moins qu'on n'ait la quadrature du cercle.

Demonſtration. Si l'on avoit ce centre, il eſt clair que l'on auroit ſa diſtance à l'axe de revolution *IO*. Or on ne peut connoître cette diſtance à moins qu'on n'ait la quadrature du cercle. *C'eſt ce que nous allons prouver.*

Sur la Figure *F I O*, concevons un onglet formé par tous les triangles l'hoſceles *GHK* élevés ſur chaque ligne *GH* parallele à *I F*. Comme on reduit à la Sphere le ſolide rond formé par *F I O* en tournant autour de *I O*. On cube auſſi le double de cet onglet, puiſque le ſolide rond eſt à ce double onglet, comme une ſection du ſolide à une ſection répondante de l'onglet, c'eſt à dire, comme le cercle du rayon *GH* au double du triangle *G H K*, ou quarré de *G H*. Or comme la moitié du ſolide rond eſt au double onglet, ainſi (*lemme préced.*) la diſtance du centre de peſanteur du double onglet à l'axe de revolution *I O*, eſt à la diſtance du centre de peſanteur du demi ſolide rond à la même *I O*. Donc ſi on trouve la diſtance du centre de peſanteur du double onglet à la ligne *I O*, on ne peut trouver la diſtance du centre de peſanteur du demi ſolide rond à *I O*, à moins qu'on n'ait la quadrature du cercle.

X V. Nous allons donc montrer qu'on peut trouver la diſtance du centre de peſanteur du double onglet à la ligne *I O*, ou ce qui eſt la même choſe de l'onglet *F K O I*. à la ligne *I O*. (car les deux onglets étant ſemblable, & égaux il eſt clair que le plan parallele à *I O*, qui paſſe par le centre de peſanteur du double onglet, paſſe auſſi par le centre de peſanteur de chaque onglet.

Du point *H* ſoit *HC* appliquée à l'axe *A E* de la Parabole *A O E*, & ſuppoſons qu'elle coupe *F I* en *D*.

Si on coupe l'onglet par des plans *DHK*

paralleles à *I O*, chaque ſection ſera un Rectangle *D H K*. Ce qui eſt ſi aiſé à démontrer que je ne m'y arrête pas. Or *K H* eſt égale à *G H* ou *C E*. Ainſi chaque ſection = le Rectangle $CE \times DH$. C'eſt à dire le Rectangle $AE \times CH$ = le Rectang. $AC \times CH$ = le Rectangle $CE \times CD$.

Concevons la Courbe *A L O*, telle que le Rectangle $AE \times CL$ ſoit toûjours égal au Rectangle $AC \times CH$, c'eſt à dire que *AC*. *AE* :: *C L*. *C H*. La figure *A L O E* eſt une Parabole du ſecond genre. Car puiſque *CL*. *CH*. :: *AC*. *A E*. Donc *C Lq*. *C H q* :: *A C q*. *A Eq*. Or *C H q*. *E O q*. :: *AC*. *A E*. Donc *C Lq*. *E O q* :: *A C c*. *A E c*.

Soit encore la ligne *A R* parallele & égale à *B F*, & joignons *E R* qui rencontre *H C* en *T*, & *F B* en *S*. *A E* eſt à *A R* ou *B F*, ou *C D*, comme *C E* à *C T*. Ainſi le Rectangle $AE \times CT$ = le Rectangle $CE \times CD$.

Enfin ſoit la courbe *O N P* qui rencontre en *N*, *P*, les appliquées *C H*, *B F*, & qui ſoit telle que chaque *N L* ſoit égale à *C T* qui luy répond, & *P Q* à *B S*. Il eſt clair que la figure *O P Q* ſera égale au triangle *E B S*, & que les centres de peſanteur de l'un & de l'autre, ſont également éloignés de la ligne *O E*. On connoît donc le ſolide rond formé par *O P o* en tournant autour de *O E*.

Or on a auſſi le ſolide rond formé par la figure parabolique *O o B E* à l'entour de la même *O E* (parce qu'on ſçait la quadrature de cette figure, & encore la diſtance de ſon centre de peſanteur à la baſe *D E*). donc on

connoît aussi le solide rond formé par *OPBE* en tournant à l'entour de la même *O E*. Or on a aussi le solide rond formé par *OFBE* autour de la même *OE*, donc on connoît le solide rond formé par le reste *O H F P N* à l'entour de *O E*. Comme donc on a la quadrature de *OHFPN* (puisqu'on a celle de *OFBE*, & celle de *OPBE*.) On connoît aussi la distance du centre de pesanteur de *OHFPN* à la ligne *O I*. Et par consequent celle du centre de pesanteur du solide droit qui a cette figure pour base, & *A E* pour hauteur. Et par consequent encore celle du solide dont les sections sont *D H K*. Car chaque Rectangle *D H K* est égal à chaque Rectangle *AE, HN*, comme il est aisé de le prouver de cette sorte.

Le Rectangle *DHK* ou $CE \times DH$, ainsi qu'il a été dit auparavant $= AE \; CH - AC \times CH - CE \times CD$. Or $AC \times CH = AE \times CL$. & $CE \times CD = AE \times CT$ ou $AE \times LN$. Donc le Rectangle $DHK =$ le Rectangle $AE \times CH - AE \times CL - AE \times LN$, c'est à dire que le Rectangle $DHK =$ le Rectangle $AE \times HN$.

Comme donc l'onglet formé par la somme des triangles *GHK*, n'est autre chose que la somme des Rectangles *DHK*, & que l'on connoît la distance du centre de pesanteur de cette somme des Rectangles à la ligne *IO*, on connoît aussi la distance du centre de pesanteur de l'onglet à la même ligne *I O*. Donc, &c. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Fig. 1.

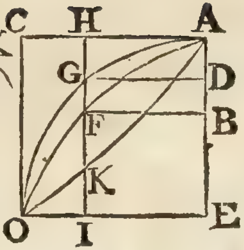

Fig. 2.

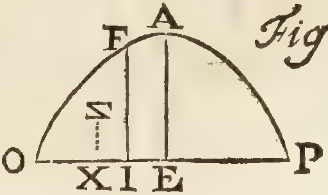

Fig. 3.

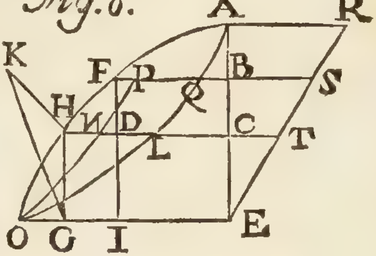

Fig. 6.

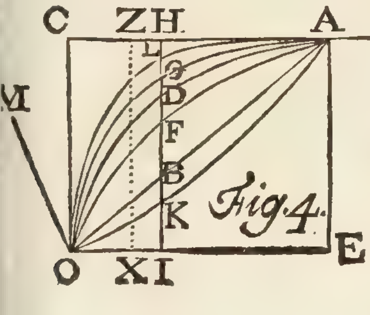

Fig. 4.

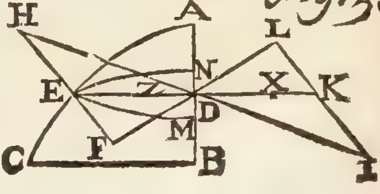

Fig. 5.

*Omission dans l'*Errata *des Memoires du mois de May* 1702.

P*Age 5. aprés la Table, ligne 5. les deux chiffres 4. & 3. sont transposez l'un pour l'autre.*

Page 7. ligne 21. & $\frac{1}{6}n^3$ *lisez*, & le produit de *a* par $\frac{1}{6}n^3$.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Aoust, 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1702.

ARTICLE XV.

LETTRE DE Mr. LE PELLETIER *de Roüen à un Religieux de ſes amis, touchant la peſanteur des cheveux d'Abſalon dont il eſt parlé au deuxiéme livre des Rois, chap. 14. ℣. 26.*

MON REVEREND PERE,

Comme nous devons être perſuadez qu'il ne peut y avoir d'abſurditez dans l'Ecriture Sainte, nous devons croire, quand il nous ſemble

que nous y en appercevons, que cela procede ou de l'obſcurité qu'il y a dans la phraſe originale, ou du ſens impropre qu'on a donné à quelques-uns des mots de la phraſe hébraïque. De ſorte que ſi l'on n'a pas été aſſez heureux pour rencontrer le vray tour de cette phraſe, ou le veritable ſens des dictions qui la compoſent, nous ne pourrons pas trouver dequoi nous contenter dans l'expoſition des textes difficiles de l'Ecriture ; parceque les Interpretes ne les ont pas entendus.

L'endroit du ſecond livre des Rois où l'on fait mention de la peſanteur des cheveux d'Abſalon, ne vous ſemble incomprehenſible, que parce que vous ſuppoſez avez Joſephe, que par le mot de *ſicle* qui s'y rencontre, on doit entendre le poids du ſanctuaire de vingt *gerats*, ou de quatre dragmes Romaines: d'où vous concluez que l'excès des cheveux qu'on couppoit de tems en tems à Abſalon, peſoit cent onces, ou huit livres quatre onces poids de Rome ; qui auroient monté à plus de cinq livres trois quarts,

poids de marc de Paris. Car, dites-vous, quand on n'auroit ôté à ce jeune Prince que le quart des cheveux qu'il avoit à la tête, lors qu'on les lui couppoit, il en auroit dû avoir pour lors plus de vingt livres en tout. Ce qui vous semble absurde & avec beaucoup de raison. Mais l'Ecriture ne disant rien de ce que vous pensez qu'elle dit, c'est la conclusion de ce que vous lui attribuez qui est absurde, & non pas son expression, laquelle ne contient rien de ceque vous supposez qu'elle contient.

Pour entendre à fond la question, & pour appercevoir comment on la peut résoudre, il est nécessaire de rapporter les paroles originales de l'Ecriture, les principales versions qu'on en a faites & les circonstances qu'elles renferment : afin que par des consequences legitimes, on en puisse découvrir le veritable sens.

Voici l'hébreu du passage qu'on examine : *ubgallecho et rosho vehajah mikets jamim la jamim asher jegallecha ci-cabed ghalaju ve gillecho vesha-*

kal & seghar rosho mataiim shekalim beeben hammelech.

Arias Montanus dans sa traduction latine y donne ce sens : Et *en coupant ses cheveux, ce qu'il faisoit de tems en tems* (d'année en année) *quand il s'en trouvoit surchargé, pour lors les cheveux de sa tête pesoient deux cens sicles de la pierre du Roy,* (poids du Roy.) *Et in tondendo eum caput suum ; & erat à fine dierum ad dies* (anni ad annum) *quo tondebat, quia grave erat super eum, & tondebat illud, & ponderabat crinem capitis sui ducentis siclis in lapide Regis,* (*in pondere Regio.*)

Le Paraphraste Chaldéen l'a rendu ainsi en sa langue : *ubsaphar uteih iat reisheih vahavah mizman ghidan le ghidan dimsaphar are iakir ghalohi umsaphar leih utekel iat seghar reisheih matan silghin be matkela de malecca.* Ce qui signifie : Et quand il coupoit ses cheveux, ce qu'il faisoit d'un tems propre à un autre tems propre pour les coupper, il les coupoit parce qu'il en étoit surchargé : & pour lors les cheveux de sa tête pesoient deux cens pierres, du poids du Roy.

Les Septante l'ont traduit en grec en cette ſorte : *καὶ ἐν τῷ κείρεσθαι αὐτὸν τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ (καὶ ἐγίνετο ἀπὸ τέλους ἡμερῶν εἰς ἡμέρας ὡς ἂν ἐκείρετο, ὅτι κατεβαρύνετο ἐπ' αὐτὸν) καὶ κειρόμενος αὐτὴν ἔστησε τὴν τρίχα τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ διακοσίους σίκλους ἐν τῷ σίκλῳ τῷ Βασιλικῷ.* Ce qui veut dire : quand il coupoit ſes cheveux (*c'étoit de tems en tems qu'il les coupoit, parce qu'il en étoit ſur chargé) pour lors il peſoit les cheveux de ſa tête & il y en avoit deux cens ſicles du ſicle du* Roy.

Et voici comment l'Auteur de la Vulgate la rendu en latin : *Et quando tondebat ipſe caput ſuum (ſemel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum* (Cæſaries) *ponderabat capillos capitis ſui ducentis ſiclis pondere publico.* C'eſt-à-dire : & quand il coupoit les cheveux de ſa tête, (c'étoit une fois l'année , qu'il les coupoit parcequ'il en étoit ſurchargé (pour lors les cheveux de ſa tête peſoient deux cens ſicles , poids public.

Pour entendre le ſens de cet en-

droit de l'Ecriture, outre ces versions, il est encore necessaire de sçavoir si lors qu'Absalon se faisoit couper les cheveux, il faisoit couper le tout ou seulement ce qui l'incommodoit; si c'étoit ce tout qui pesoit deux cens sicles, ou si c'étoit seulement ce qui l'incommodoit qui les pesoit; enfin de quelle sorte de sicle on doit entendre l'expression qui marque cette pesanteur.

La solution de la premiere de ces questions depend de l'intelligence de ces trois mots hébreux: *Mikets iamim la jamim.* Arias les a rendus par ces mots latins: *à fine dierum ad dies.* Les Septante par ces mots grecs, ἀπὸ τέλυς ἡμερῶν εἰς ἡμέρας, qui veulent dire *à fine dierum in dies.* Le Paraphraste Chaldéen les a entendus en ce sens, *d'un tems propre en un autre tems propre.* Josephe les a pris pour une durée de huit jours. L'Auteur des Questions hébraïques dans Saint Jerôme les a expliquez par un mois: & l'Auteur de la Vulgate par une fois l'année, *semel autem in anno.* Mais il me semble que la phrase hébraïque

que nous examinons, ne donne pas d'autre idée que celles que donnent ces façons de parler françoises, *de tems en tems*, ou *tous les ans*, ou *d'année en année*; & principalement celle *de tous les ans*; ou *d'année en année*. On peut s'en convaincre par une pareille expression qui se trouve dans le dixiéme verset du treisiéme chapitre de l'Exode; où l'on ordonne de solenniser la memoire de la sortie d'Egypte. Car les mots *mijamim iamimah* qui s'y rencontrent, & qui en marquent le tems, ne se peuvent entendre plus convenablement qu'en ce sens, *d'année en année*, ou *tous les ans*. Aussi Arias, qui les a traduits par ces mots, *à diebus in dies*, a mis à la marge de sa version, *quotannis*, tous les ans. Et lorsqu'il a traduit les mots *miketz jamim la jamim* du passage que nous examinons, par les mots latins *à fine dierum ad dies*, il a mis à la marge de sa version *anni ad annum*, d'année en année.

Josephe dans le second chapitre du huitiéme livre des Antiquitez Judaïques, nous apprend que l'on portoit de longues chevelures du

temps de Salomon. Et c'eſt ce que l'on peut même recueillir de l'endroit de l'Ecriture que nous expliquons. Car l'on n'y parle des cheveux d'Abſalon, que pour marquer qu'ils faiſoient la plus grande partie de ſa beauté. *Il n'y avoit perſonne dans tout Iſraël plus beau qu'Abſalon*, dit l'Ecrivain ſacré. Et la preuve qu'il en donne, c'eſt qu'il étoit ſans défaut depuis les pieds juſqu'à la tête : & que ſa chevelure, lors qu'il en faiſoit couper ce qui l'incommodoit, peſoit deux cens ſicles. Or ſi cette chevelure faiſoit la plus grande partie de la beauté de ce jeune Prince, & ſi la mode de ſon tems étoit de porter de longs cheveux ; il n'y a nulle apparence qu'il en fit couper au delà de ce qui l'incommodoit. D'où il s'enſuit qu'il ne faiſoit pas couper tous ſes cheveux, & qu'il luy en reſtoit bien plus à la tête qu'il n'en faiſoit ôter.

L'experience nous apprend que pendant une année les cheveux ne croiſſent gueres plus de quatre doigts de longueur : ce qui demontre que c'étoit toute la chevelure d'Abſalon

qui pesoit deux cens sicles, & non pas le superflu, qu'il en faisoit coupper. Car il est évident que si ces quatre doigts de longueur avoient pesé deux cens sicles, ce qu'il auroit encore eu à la tête en auroit du peser quatre ou cinq fois autant : ce qui paroît visiblement impossible. Aussi apperçoit-on dans l'expression de l'Ecriture que la pesanteur des deux cens sicles se doit entendre du tout & non pas du superflu seulement. Car l'Ecriture ne dit pas que c'étoit ce superflu de cheveux qui pesoit deux cens sicles, mais tout ce qu'il en avoit à la tête, lors qu'il en faisoit coupper ce qui l'incommodoit : *veshakal et seghar rosho, matajim Shekalim : Et ponderabat crinem capitis sui ducentis siclis.*

Vous demanderez peut-être comment on pouvoit peser les cheveux que ce Prince avoit encore à la tête, quand on luy en avoit coupé une partie ; pour sçavoir que le tout pesoit 200. sicles. A cela je répondray qu'il n'étoit pas necessaire de peser ceux qui luy demeuroient à la tête ; & qu'on pouvoit juger de

leur poids par le poids de ce qu'on en avoit coupé, qui se pouvoit peser : ces choses ne demandent pas une supputation si précise, mais seulement une estime approchante.

Enfin les *sicles* qu'on entend dans ce passage, ne peuvent pas être des sicles hebreux de la pesanteur de quatre dragmes ou de vingt *gerats*, poids du Sanctuaire : puis qu'il est sans apparence, qu'Absalon eût eu huit cens dragmes de cheveux à la teste ; c'est à dire la pesanteur de 8. livres 4. onces poids de Rome, ou plus de 5. livres 12. onces à nôtre poids : comme il auroit dû les avoir, si ces sicles avoient été des sicles de quatre dragmes. Ce qui fortifie ce doute, c'est que l'Ecrivain sacré avertit que les sicles qu'il entend sont des sicles *de la pierre du Roy*.

On ne lit point dans toute l'histoire des Roys de Juda, qu'on ait rien changé aux loix de Moïse, tant que le Tēple a été debout: mais on y remarque au contraire que les poids & les mesures des Hebreux, ont dû être toûjours les mêmes, tant que l'état de ce peuple a subsiste : puis qu'il est

ſans apparence que les etallons en ayent été mis pour une autre raiſon à la garde des Prêtres, que de peur qu'on n'en alterât l'integrité : *Sacerdotes autem*, dit l'Auteur des Paralipomenes, *ſuper omne pondus atque menſuram.* lib.1. cap.23.29. Ainſi l'expreſſion de deux cens ſicles *de la pierre du Roy*, ne peut être regardée que comme une parentheſe explicative de l'Auteur qui a redigé le livre des Roys en la maniere que nous les avons, vers la fin de la captivité de Babylone, ou peu de tems après, lors que le peuple Juif accoutumé aux poids des Babyloniens, depuis 60. ou 70. ans, ignoroit ou pouvoit ignorer la peſanteur des poids Hebreux, qu'il n'avoit plus entre les mains, ou dont il ne faiſoit plus d'uſage. Cet Auteur donc, ſelon ma penſée, pour faire comprendre aux Juifs la peſanteur des cheveux d'Abſalon par des peſanteurs qui leur fuſſent connues, reduiſit les poids hebraïques, marquez dans les memoires dont il ſervoit, aux poids de Babylone ; & dit que ces cheveux peſoient deux cens ſicles

de la pierre du Roy, *matajim Schekalim be eben hammelech:* c'est à dire deux cens sicles de la pesanteur de la pierre ou étallon du Roy de Babylone : les Juifs dans ce tems-là n'ayant point d'autre Roy que le Roy de Babylône dont ils étoient devenus les sujets.

Il y avoit eu des sicles d'argent de quatre dragmes, & des siecles d'or de deux dragmes en usage dans la Palestine avant la captivité. Il s'en trouvoit à Babylône de la pesanteur d'une dragme & demi. Marquer 200. sicles tout court, c'étoit donner lieu à l'équivoque. C'est pourquoy l'Auteur en explication du texte, ajoûte *de la pierre du Roy*, pour avertir qu'il entendoit des sicles de Babylone, très connus aux Juifs de son tems; & non pas des sicles hebreux dont ces mêmes Juifs pouvoient ignorer la pesanteur. Et c'est pour cela même que le Paraphraste Chaldéen explique les quatre mots hebreux que nous venons de rapporter, par ces quatre mots Chaldéens *Matan silghin bematkela demalca*; qui veulent dire, *deux cens pierres*

du poids du poids du Roy; du poids appellé *mitkal* ou *mitical*, en uſage de ſon tems à Babylone, & encore aujourd'huy dans la Perſe & dans l'Arabie.

Ce qui m'a donné cette penſée, c'eſt qu'Ezechiel, qui écrivoit dans ce tems-là, pour ce même Peuple captif, en uſe de même pour luy faire comprendre la grandeur des meſures du Temple, dont il luy propoſoit la conſtruction. Car comme Herodote nous l'apprend, dans ſa Clio, on ſe ſervoit de deux coudées de differente grandeur à Babylone; d'une grande & d'une petite: celle-cy appellée mediocre, μέτριος de la longueur de cinq paumes qui étoit entre les mains du peuple pour les uſages ordinaires: & celle là appellée Royale, βασιλήϊος πῆχυς, de la longueur de ſix paumes; qui ne ſervoit que pour les Ouvrages magnifiques ou publics. Or comme la coudée Hebraïque étoit égale à la coudée Royale de Babylone, Ezechiel, pour faire comprendre aux Juifs captifs la grandeur de la premiere, leur di-

ſoit qu'elle étoit d'une paume plus longue que la mediocre de Babylone, qu'ils avoient ſouvent dans les mains. *J'ay vû*, leur dit-il, *entre les mains de l'Ange une canne ou bâton à meſure, de la longueur de ſix coudées, d'une coudée & d'une paume chaque : ubiad haïs Kene hamidah ſes ammoth beammah vatophah.* ch. 40. 5. Outre que pour ſe conformer encore d'avantage aux uſages de la Nation qu'ils ſervoient, il donne à cette coudée de ſix paumes, qui étoit l'hebraïque, l'epithete *atzilah* dans le 4. verſet du 41. chapitre : de même qu'on l'a donnée dans l'Exode aux grands de la Nation : *nec in magnates*, (veelatzili,) *miſit manum ſuam.* 27. 4. & dans Iſaïe, aux plus conſiderables (vomeatzileha) *ex optimatibus.* 41. 9. Par là Ezechiel faiſoit entendre que la coudée, dont il parloit, n'étoit pas ſimplement la coudée qui ne venoit que juſqu'aux aiſſelles, comme l'emporte le mot *atzilah*, mais celle qui étoit égale à la grande coudée de Babylone, à la coudée des grands Seigneurs, ou à la coudée Royale, comme l'appelloit Herodote.

D'ailleurs l'auteur des Paralipomenes, qui écrivoit long-tems aprés la captivité de Babilone pour le mẽme peuple, & dans un temps où la peſanteur des ſicles d'or hebreux pouvoit être inconnuë, exprime les offrandes que firent les perſonnes de qualité du tems de David pour la conſtruction du Temple, par des *Dariques* d'or qui ne furent battus que du temps de Darius le Mede, durant la captivité de Babylone : *Zahab, cicarim chameshet alaphim vaadarconim ribbo.* lib. 1. cap. 29. 7. c'eſt, à dire cinq mille Talens d'or, & dix mille Dariques. Il ny avoit point de *Dariques* du tems de David, mais il y avoit des Sicles d'or de la peſanteur de deux dragmes; que l'Auteur des Paralipomenes a rendus par des *Dariques* de deux dragmes qui avoient cours de ſon tems, où l'on ne voyoit plus de ſicles d'or. Auſſi les Septante, ou les Interpretes Grecs qui ont traduit les Paralipomenes, ont rendu ces dix mille Dariques, *par dix mille dragmes* Alexandrines, de la peſanteur de deux dragmes Romaines; parce qu'ils écrivoient pour les

Helleniſtes d'Alexandrie δραχμὰς μυρίας. Et Joſephe, qui écrivoit pour des Romains, traduiſant cet endroit des Paralipomenes en grec, l'a rendu par dix mille Stateres d'or Attiques, στατῆρες χρυσοῖ *Antiq. lib.* 7. 11. parce que de ſon tems les Stateres d'or étoient trés connus à Rome, & peſoient deux dragmes comme les Dariques, qui étoient plus rares : conduite que l'on peut confirmer ſans replique par ce que nous allons dire.

On lit dans le 7. chapitre des Nombres v. 86. que les chefs des tribus d'Iſraël avoient offert chacun une Caſſolette ou Navette d'or pleine de paſtilles, de la peſanteur de dix ſicles: *mortariola aurea duodecim plena incenſo, denos ſiclos appendentia.* Et dans le 9. chapitre du 3. livre des Antiquitez des Juifs, où Joſephe raporte ce même fait, on lit que ces Caſſollettes d'or peſoient dix Dariques στὴν μὲν δαρεικοὺς δέκα δυναμένην.

Or ſi les expreſſions du paſſage que nous examinons, enveloppent qu'Abſalon ſe faiſoit couper les cheveux tous les ans ; que pour lors

il n'en faiſoit couper que ce qui l'incommodoit; que c'étoit tout ce qu'il en avoit à la tête au tems qu'on les lui coupoit, qui pouvoit peſer deux cens ſicles; & que ces ſicles n'étoient que des ſicles de Babylone; ne pourrons nous pas expliquer en cette ſorte ce paſſage : *Lors qu'Abſalon faiſoit couper ſes cheveux, ce qui lui arrivoit une fois l'année, quand il ſentoit qu'il en étoit ſurchargé; tout ce qu'il en avoit à la tête pouvoit peſer deux cens ſicles Babyloniens, de la peſanteur de la pierre ou du poids du Roy?*

PREUVES DU SENTIMENT de M. le Pelletier.

LE ſicle de Babilone, qui ſelon moi fait le denoüement de la difficulté de cet endroit de l'Ecriture, eſt le ſicle que Xenophon & Heſychius ont appellé σίγλος, Pollux & Photius νόμισμα βαρβαρικόν. C'étoit une piece d'argent de la peſanteur de huit oboles Attiques; qui ſelon la coutume de ces tems là ſervoit de poids & de monnoye. On lit aujour-

d'hui dans le premier livre de l'expedition du jeune Cyrus composé par Xenophon ; que cette ſorte de ſicle ne peſoit que ſept oboles & demie : ὁ δὲ σίγλος δύναται ἑπτὰ ὀβολοὺς καὶ ἡμιοβόλιον, Ἀττικούς. Mais Heſychius ayant leû autrefois dans les anciens manuſcrits de cet Auteur huit oboles ; Photius ayant lû la même choſe dans Sophocle ; & le Philoſophe Antoine ayant trouvé dans ſes lexicons grecs, comme la remarqué Mr. Bernard Anglois dans ſon traité des poids, que cette ſorte de ſicle peſoit huit oboles ; on a ſujet de douter qu'il ait été d'un moindre poids que celui qui eſt marqué par ces trois Auteurs.

Et ce qui doit perſuader du contraire ; c'eſt que les Juifs retournez à Jeruſalem après la captivité de Babylone ſe cottiſerent à un tiers de ſicle par an de capitation pour rebâtir le Temple & pour l'entretenir *Et ſtatuemus ſuper nos præcepta*, dit Nehemie dans le ſecond livre d'Eſdras ch. 10. v 32. ut *demus tertiam partem ſicli per annum ad opus domus Dei noſtri.* Car pour lors, n'ayant

point droit de battre monnoye, ces tiers de ſicle ne pouvoient être que des monnoyes courantes de Babylone. Or comme on ne voit point ailleurs que dans les livres d'Eſdras il ſoit fait mention de tiers de ſicles, il eſt evident que cette ſorte de monnoye étoit le ſicle de Babylone de la peſanteur de huit oboles, la juſte peſanteur du tiers des 24 que peſoit le ſicle hebreu, de quatre dragmes ou 20. *gerats* poids du ſanctuaire.

Or s'il étoit vray qu'il y eût eu des ſicles de ſept oboles & demie en uſage à Babylone, comme on le lit aujourd'huy dans Xenophon, il faudroit convenir qu'il y auroit eu de même des pieces d'argent de huit oboles; puiſqu'on peut recueillir d'Eſdras qu'il y en avoit d'un tiers de ſicle: ce qui n'eſt pas vray-ſemblable. Car il n'y a nulle apparence qu'on euſt frappé dans le même lieu deux pieces d'argent qui n'auroient differé que de 5. ou 6. grains de peſanteur l'une de l'autre, ſur 88. ou 89. grains.

D'ailleurs, ce qui ne nous per-

met pas de croire que le ſicle de Babylone ait été de moins de 8. oboles c'eſt que le poids qui eſt en uſage dans la Perſe, dans la Syrie & preſque dans tout le Levant, les peſe encore, comme nous le prouverons bien-toſt.

Les oboles Attiques que peſoit ce ſicle, étoient de même que celles qu'ont entendu Fannius, Cleopatre, le Pſeudo-Gallien, & les autres anciens qui ont traité des poids, dans les fragmens qui nous en reſtent. Les 48. faiſoient l'once Romaine, ou la 100. partie de la mine Attique.

Cette ancienne piece d'argent étoit de la peſanteur de ce poids que les Arabes appellent encore aujourd'hui *mitkala*, comme le Paraphraſte Chaldéen l'appelloit dans le paſſage que nous expliquons; & que les Italiens après eux, ont appellé *mitigal*. Il n'étoit pas inconnu aux Hebreux, puiſque ces mots ne ſont que la corruption de leur *mishkal*, qui ſignifioit chez eux un poids: comme *mitkala* ſignifie encore un poids qui ne ſert que pour peſer les

pierreries ou les drogues precieuſes dans le Levant.

Ce mot vient de SHAKAL, *il peſa*, de la même maniere que SHEKEL *ſicle* en eſt venu. Auſſi l'un & l'autre ſe prennent ſouvent pour le poids qu'on appelloit *ſicle*; & qui n'étoit proprement que le poids qu'on appelle aujourd'huy *mitigal*.

Les Chaldéens & les Syriens avoient formé leur *tekela* de leur *ſhekal* & leur *mishkal* pour ſignifier un poids. Les Arabes ont retenu le *mitkala* des Chaldéens & des Syriens, & les Italiens par corruption en ont fait *mitigal*.

Quant à la peſanteur de ce ſicle par rapport à nos poids, nous la pouvons déterminer par la peſanteur du ſicle Hebreu, qui ne nous eſt pas inconnue. Joſephe dans le 10. chapitre du 3. livre des Antiquitez des Juifs, dit que le ſicle eſt une des eſpeces de monnoye hebraïque, & qu'il peſe quatre dragmes Attiques: ὁ δὲ σίκλος, νόμισμα Ἑβραίων ὤν, Ἀττικὰς δέχεται δραχμὰς τέσσαρας. Et ſaint Jerôme ſur le quatriéme chapitre d'Ezechiel, dit que le ſicle

où le *ſtatere* d'argent contient quatre dragmes & que 8. de ces dragmes font l'once Romaine : *ſiclus ſeu ſtater habet quatuor drachmas ; drachmæ autem octo latinam unciam faciunt.* De ſorte que, ſelon ces deux Auteurs, le ſicle hebreu peſoit la demie once Romaine. Les Rabins Eſpagnols, qui en avoient peſé pluſieurs, trouvoient qu'il peſoit preciſément la demie once de Caſtille. Le Pere Villalpand, après pluſieurs experiences, convient qu'il étoit juſtement de cette peſanteur, & le curieux Greaves dans ſon Traité du *Denier Romain*, rapporte pluſieurs épreuves ſur la peſanteur des ſicles qui confirment la même choſe.

Or l'once de Caſtille & l'once de Rome, ſelon ces Auteurs, ſont de même peſanteur. Greave fait voir dans le Traité que je viens de citer, que la demie once Romaine, ou le ſicle hebreu d'argent, peſoient 219. grains poids de Roy d'Angleterre : & que l'étallon de nôtre once du Châtelet peſe 472. & $\frac{1}{2}$ des mêmes grains. De ſorte que ſi le ſicle hebreu

breu pesoit 219. grains Anglois, le sicle de Babylone, qui en pesoit le tiers, devoit peser 73. de ces grains. D'où il resulte que si 472. & $\frac{1}{2}$ grains Anglois sont égaux à 576. grains de Paris, les 73. grains Anglois du sicle Babylonien, seront de pareille pesanteur que 88 $\frac{104}{105}$ grains de Paris ; c'est à dire presque rien moins de 89. grains de nôtre poids de marc.

Louïs Robert dans un endroit de sa Mappe de commerce donne au *mitical* du Levant 72. grains Anglois, & dans un autre il luy en donne fort près de 73. Ce qui nous demontre, que le *mitical* pese encore aujourd'huy ce que pesoit autrefois le sicle de Babylone.

La coudée ou *Derac* du Caire ou plûtôt de l'ancienne Memphis, que j'estime la vraye coudée des Hebreux, parcequ'elle m'a donné toutes les mesures & tous les poids des Anciens, a été trouvée sur les étallons, par Jean Greaves Professeur d'Astronomie d'Oxford de 1824.

parties des 1000. qui diviſent exactement le pied d'Angleterre. Cette coudée, dis-je, qui m'a donné la peſanteur des poids des Anciens, nous doit par conſequent donner la peſanteur du ſicle de Babylone; puiſqu'il étoit un de ces poids. Faiſons en l'épreuve.

Le vaſe cubique dont cette coudée faiſoit les dimenſions, étoit appellée *Ardub* par les Egyptiens. Sa capacité d'eau devoit peſer 4. talens hebreux ou Alexandrins, 12000. ſicles de 4. dragmes ou 6000. onces Romaines: puiſque le *bath* hebreu, qui en faiſoit la ſixiéme partie, contenoit 2000. ſicles ou 1000. onces d'eau, & que le talent hebreu ou Alexandrin étoit de 3000. ſicles ou de 1500. onces Romaines.

Or ſi on cube les 1824. parties de cette coudée, & que pour éviter un grand calcul on prenne la 96. partie des parties de ce cube, on en aura 63212544. & ſi l'on prend la 96. partie des douze mille ſicles de la peſanteur de ce cube d'eau on en aura 125. & on reconnoîtra que cette 96. partie de ces parties d'eau

sera égale à la pesanteur de 125. sicles.

D'ailleurs Greaves ayant pris sur l'étalon du Châtelet la longueur de nôtre pied de Paris, trouva qu'il contenoit 1068. parties des 1000. qui divisent le pied d'Angleterre. Or la 12. de ces parties en donne 89. pour nôtre pouce: lesquelles étant cubées en produiront 704969. pour le cube de ce pouce. De sorte que si l'on divise les 63212544. parties cy-dessus par les 704969. qu'en contient nôtre pouce cube, il viendra au quotient de la regle 89. pouces cubes parisiens d'eau, avec cette fraction de pouce $\frac{470303.}{704969.}$ Et si l'on multiplie ces 89. pouces cubes d'eau, & cette fraction de pouce par $371\frac{1}{6}$ grains (j'ay reconnu par des experiences exactes que c'est ce que pese à nôtre poids la capacité d'eau de nôtre pouce cubique Parisien) on aura $33371\frac{1}{6}$ grains, poids de marc de Paris, pour la pesanteur de l'un de ces sicles, dont le tiers

$88\frac{124}{125}$ grains ſeront la peſanteur du ſicle de Babylone priſe ſur les anciens étalons de Memphis.

Vous voyez donc par toutes ces preuves, mon R. P. que le ſicle de Babylone peſoit un poids très approchant de 89. de nos grains de Paris; de ſorte que ſi ma conjecture étoit vraye, qu'on eût entendu de cette ſorte de ſicle les 200. ſicles que peſoient les cheveux d'Abſalon; ce Prince en auroit eû à la tête 30. onces, 7. gros 16. grains à nôtre poids. Car 200. fois 89. grains en font 17800. qui diviſez par les 576. de nôtre once donnent 30. onces, plus 520. grains : & ce dernier nombre divisé par les 72. de nôtre gros font 7. gros, plus 16. grains.

J'eſtime que ſaint Epiphane a été de mon ſentiment. Ecoutez, s'il vous plaît, ce qui m'en a perſuadé. Ce ſçavant Pere dans ſon Traité des poids dit que *l'holce* eſt la même peſanteur que la dragme & que le ſicle dont Abſalon avoit accoutumé de peſer ſes cheveux; quand on les luy coupoit : & que ces cheveux pe-

ſoient 125. de ces ſicles, c'eſt-à-dire deux livres & demie, une once, plus un ſicle. Ἐκαλεῖτο δὲ ὁλκὴ ἡ δραχμὴ τοῦ αὐτοῦ ϛαθμοῦ τῷ σίκλῳ τῷ ϛαθμίζοντι κατὰ καιρὸν τὴν τρίχα τοῦ Ἀβεσαλώμ, ὅτε ἐκουρεύετο, ὁλκὴν ἔχουσαν ρκε σίκλων, ὅ ἐϛιν οὐγκία σίκλου ἑνός, γενομένη λίτραι δύο ἥμισυ.

Heron d'Alexandrie, qui apparemment avoit copié S. Epiphane, dit dans un fragment de ſon traité des poids que les cheveux d'Abſalon, quand on les lui coupoit, peſoient 125. ſicles, c'eſt à dire 31. onces, plus un ſicle: ἡ θρὶξ δὲ τοῦ κουράματος τοῦ Ἀβεσαλὼμ ἦν ὁλκὴν σίκλων ρκε, ὅ ἐϛιν οὐγκίαι λα καὶ σίκλου. ἤγουν δύο λιτρῶν καὶ ἥμισυ, καὶ οὐγκίας, καὶ σίκλου ἑνός.

Il eſt bien clair que ſaint Epiphane croyoit comme moy que les 200. ſicles qu'on lit dans le deuxiéme livre des Rois, étoient des ſicles de Babylone. Car ſi nous ſuppoſons qu'il ait penſé qu'ils étoient mis pour expliquer 125. ſicles d'or hebreux des anciens memoires ſur leſquels on avoit redigé les livres ſa-

crez à Babylone; il en aura pu faire la reduction par rapport à la pesanteur qu'il en pouvoit avoir remarquée dans Xenophon, où l'on lit encore aujourd'hui que le sicle de Babylone pesoit 7. oboles & demie Attiques. Desorte que multipliant les 200. sicles de l'Ecriture par ces sept oboles & demie, il lui venoit 1500. de ces oboles, qu'il divisa par 6. le nombre qu'en contenoit la dragme Romaine: & le quotient de la Regle lui donnoit 250. de ces dragmes qui faisoient 125 *bolces* ou dragmes Alexandrines, doubles des Romaines; ou 125. sicles d'or hebreux, de même pesanteur que ces *bolces*, qu'il pensoit avoir été la vraye pesanteur des cheveux d'Absalon. De maniere que pour la faire comprendre à ceux pour qui il écrivoit, & qui connoissoient les poids Romains, il leur dit que ces 125. sicles étoient la même pesanteur que deux livres & demie Romaines & dix dragmes, ou une once & un sicle. Mais ce que nous avons rapporté, faisant voir clairement que ce sçavant Pere se trompoit, de ne donner que sept

oboles & demie au ſiecle de Babylone, qui en peſoit huit, il reſulte de là que ſon calcul different du mien de 16. dragmes $\frac{2}{3}$ poids de Rome, eſt trop foible de près de deux onces à nôtre poids ; & que s'il avoit pris ces ſicles pour 8. oboles, comme nous avons fait, il auroit trouvé la même peſanteur que nous avons trouvée.

Jacques Capelle dans ſon Traité des poids penſe que ſaint Epiphane ayant entendu dire que les cheveux d'Abſalon peſoient deux livres & demie, en avoit reduit la peſanteur à 250. dragmes, dont la moitié faiſoit 125. ſicles.

Le Pere Petau dans ſes remarques ſur l'endroit que nous venons d'expliquer, en ayant mal pris le ſens, fait dire à ce ſaint Evêque ce qu'il ne dit pas. S. Epiphane remarque, « dit-il, que les cheveux d'Abſa- « lon peſoient 125. ſicles, qui ſelon « lui étoient l'once d'un ſicle, & de « deux livres & demie : ce que je ne « comprends pas. 125. ſicles de 4. « dragmes, ajoute-t'il, produiſent «

500. dragmes ; qui divisées par "
96 font cinq livres Romaines, plus "
20. dragmes : à moins qu'on ne "
veüille que ces sicles n'ayent été "
que de deux dragmes. Car pour "
lors ils en auroient fait 250. qui se- "
roient deux livres & 58. dragmes, "
c'est-à-dire une demi-livre, plus "
dix dragmes. Mais, poursuit-il, "
comme les paroles de S. Epipha- "
ne l'insinuent, cela semble signi- "
fier qu'il y avoit quelque sicle "
dont l'once ou la douziéme par- "
tie, contenoit 125. sicles com- "
muns, qui faisoient deux livres "
& demie. De sorte qu'un tel sicle "
étoit de 30. livres ou de 2880. "
dragmes. "

Je ne sçay pourquoy ce sçavant Jesuite ne s'en est point tenu aux 125. sicles de deux dragmes, égaux à deux livres & demie & 10. dragmes, qu'il avoit d'abord trouvez dans le Grec qu'il expliquoit ; sans s'amuser à son sicle de 30. livres qui n'est qu'un pur être de raison.

Ces Auteurs n'ayant point entendu l'endroit de S. Epiphane, non plus que le passage de l'Ecriture

qu'il expliquoit, ne nous ont rien donné qui ſatisface. Auſſi ce dernier ne s'eſt pas trop entêté de ſa nouvelle conjecture, puiſqu'il ne prétend la ſoutenir qu'en attendant quelque choſe de mieux : *Erit cum per otium*, dit-il, *iſta retractabimus. Interim hic hæreo, & à peritioribus doceri me vehementer cupio.*

Refutation des autres ſens qu'on a donnez à ce paſſage.

Joſephe, qui nous devoit le mieux éclaircir cette difficulté, eſt celui de tous les Interpretes qui l'a le plus mal entenduë. Car il nous vient conter qu'Abſalon avoit tant de cheveux, qu'à peine le pouvoit-on raſer en huit jours, & qu'il en avoit la peſanteur de 200. ſicles, qui peſoient 5. mines : τοσῦτο μέγεθος ἦν τὸ βάθος τῆς κόμης αὐτῷ, ὡς μόλις αὐτὴν ἡμέραις ἀποκείρειν ὀκτὼ, σαθμὸν ἕλκουσαν σίκλους διακοσίους. οὗτοι δέ εἰσι πέντε μναῖ. *Antiq. lib.7. c.8.*

Cette explication outrée & mal entenduë a donné lieu aux Traducteurs de cet Auteur de lui faire dire

des choses aussi éloignées du sens de l'Ecriture que de sa pensée. Un ancien Traducteur François l'a renduë en cette sorte : *Et avoit si beaux cheveux & telle perruque, qu'à peine le pouvoit on tondre en huit jours : & pesoit sa tonsure 200. sicles, qui sont cinq mines.* Gelenius a traduit le Grec de Josephe en Latin en cette maniere : *Tanta autem fuit ejus cæsaries, ut intra octavum quemque mensem ad ducentos siclos, hoc est quinque pondo accresceret.* Genebrard l'a traduit en françois : *Or sa perruque étoit si épaisse, que de huit en huit mois elle pesoit 200. sicles, qui sont cinq livres.* Et Mr. d'Andilly dans la traduction, qu'on estime tant, lui fait dire : *Il avoit même la tête si belle, que lors qu'on couppoit ses cheveux au bout de huit mois, ils pesoient 200. sicles qui sont cinq livres.*

Toutes ces traductions ne sont point heureuses. Au lieu de donner le sens de l'Auteur, ou quelque jour aux difficultez que son expression enveloppe, ce ne sont que des meprises. On ne sçait sur quel fondement Josephe determine le tems

de huit jours , pour exprimer le tems indefini marqué dans l'hebreu, que nous avons prouvé qui signifie *tous les ans*. Mais il est aisé d'appercevoir que les 200. sicles qu'il entend sont des sicles hebreux de quatre dragmes : puis qu'il les a expliquez par cinq mines Alexandrines. Cependant ses Traducteurs non contens d'avoir changé ses jours en mois, ont encore changé ses mines en livres ; n'ayant pas vû que cet Auteur prenoit les 200. sicles de l'Ecriture pour des sicles Hebreux, poids du sanctuaire, de la pesanteur de quatre dragmes ; & qu'il exprimoit les 800. dragmes de leur pesanteur par cinq mines Alexandrines de 20. onces ou 160. dragmes ; à cause qu'il écrivoit pour des Romains à qui cette sorte de mine, appellée Romaine en Italie, n'étoit pas inconnuë. Cinq mines de 160. dragmes sont égales à 800. dragmes ou 200. sicles de 4. dragmes. Mais cinq livres de 96. dragmes ne produisent que 480. dragmes, ou 120. sicles : ce qui rend Josephe contraire à lui-même dans leurs traductions.

Lyranus, Tremellius Junius, Vatable, Piscator & Waserus, à l'occasion des mots Hebreux *be eben hammelek*, qui signifient de la *pierre du Roy*, ont pensé que les 200. sicles de l'endroit du livre des Rois qu'ils expliquent, étoient des sicles profanes ou civils de la pesanteur de deux dragmes; moins pesans de la moitié que les sicles sacrez. De sorte que selon eux les cheveux d'absalon auroient pesé 400. dragmes ou 50. onces Romaines.

Entre les Rabbins, les uns, pour resoudre nôtre difficulté, on prétendu que les 200. sicles de l'Ecriture se devoient entendre du prix des cheveux d'Absalon, & non pas de leur pesanteur: parcequ'ils s'étoient imaginez que ce Prince vendoit à des Courtisanes ce qu'il en faisoit couper, pour en faire des perruques; les autres ont cru qu'Absalon gardant curieusement les cheveux qu'on luy coupoit de tems en tems, en avoit amassé la pesanteur de 200. sicles. Et il s'en trouve qui veulent que ce jeune Prince eut été Nazaréen, & que la quantité de

ſes cheveux ne fût qu'un effet de ſon vœu.

Enfin nôtre ſçavant Bochart n'a pu rien trouver de meilleur que de ſuppoſer que le texte de l'Ecriture pouvoit avoir été corrompu, les copiſtes y ayant pris un *Resh* qui valoit 200. pour un *Daleth* qui ne valloit que 4. ou que ſelon la mode de ce tems là, Abſalon frottoit ſes cheveux d'huile de ſenteur, & les poudroit enſuite de poudre d'or, comme le rapporte Joſephe des jeunes gens du train de Salomon : *Flos juventutis procerâ ſtaturâ, promiſſóque capillitio conſpicui, ramentis auri* ψῆγμα δὲ χρυσίε, *capillum quotidie ſpargebant, ut ad ſolarium radiorum contactum fulgor à capitibus eorum reflecteretur.* Antiq. lib. 8. cap. 2.

Pour refuter toutes ces opinions nous nous contenterons de dire contre la premiere, qu'il n'y avoit point de ſicles profanes en Iſraël du tems de David. Contre la ſeconde qu'il euſt été auſſi indigne du fils d'un grand Roy de vendre ſes cheveux à des Courtiſanes, qu'inutile à ces

Courtisanes même de les acheter pour faire des perruques, qui n'étoient pas encore en usage. Contre la troisiéme, que le poids de ces cheveux exprimé dans l'Ecriture, n'auroit eu rien d'extraordinaire, si elle n'exprimoit que l'amas de ce qu'on en auroit couppé à Absalon pendant plusieurs années. Contre la quatriéme, qu'Absalon n'étoit pas Nazareen, puisqu'on lit dans son histoire qu'on luy coupoit de temps en temps les cheveux, & qu'il se but beaucoup de vin au festin qu'il fit à ses freres. Contre la cinquiéme, que la valeur du *Daleth* est une preuve évidente que l'Ecriture n'a point été corrompuë en changeant ce *Daleth* en un *resh*; puisqu'il n'est pas du bon sens de croire que l'Auteur sacré eust vanté comme une chose fort extraordinaire une chevelure de la pesanteur de quatre sicles, qui auroit été moins de deux onces à nôtre poids. Et enfin nous dirons contre la derniere de ces opinions, que si les huiles de senteur & la poudre d'or avoient causé la pesanteur ex-

traordinaire des cheveux d'Abſalon, l'Écrivain ſacré n'auroit pas rapporté comme eſſentielle à ſes cheveux une peſanteur qui n'y auroit été qu'accidentelle.

Voilà, mon R.P. ce qui m'eſt venu à l'eſprit pour reſoudre vos doutes, ou pour répondre à vos difficultez. J'y ajoute que ſi on voit quelquefois des femmes qui portent plus de 32. onces de cheveux à la tête, comme nos Perruquiers nous en aſſurent, on ne pourra pas regarder comme une choſe incroïable qu'Abſalon en ait eu à la tête preſque 31. onces, ainſi que l'Ecriture le marque. A la verité il n'eſt pas ordinaire de voir de telles chevelures à des hommes : mais il ne s'enſuit pas pour cela qu'on n'en ait jamais vû. Ce ſont de ces faits rares dont on voit peu d'exemples. Si celui-cy n'avoit été extraordinaire, l'Ecrivain ſacré n'en auroit pas fait une remarque ſi expreſſe. Croyez-moy, s'il vous plaît ; Vôtre &c.

ARTICLE XVI.

DEFENSE DE L'HISTOIRE *des cinq Propositions de Jansenius, ou deux veritez capitales de cette histoire defenduës contre un libelle intitulé* La paix de Clement IX. *ou* Demonstration des deux Fausſetez capitales &c. *A Liege chez Daniel Moumal marchand Libraire*, 1701. *pp.* 432.

L'Auteur de cet Ouvrage publia en 1699. l'hiſtoire des V. Propoſitions de Janſenius imprimée auſſi à Liege avec pluſieurs Approbations de Docteurs. Cette hiſtoire comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable ; particulierement en France & à Rome ; au ſujet du livre intitulé, l'*Auguſtin de Corn. Janſenius Evêque d'Ipres*, & des V. Propoſitions qui en ont été tirées. L'Auteur n'y établit rien de luy-même : il rapporte ſeulement en hiſtorien fidelle les raiſons contenues dans les écrits des Parties & les Actes autentiques qui concernent cette affaire ſçavoir les Bulles & les Brefs de trois

Papes ; les Deliberations & les Lettres de plusieurs Assemblées du Clergé de France, les Censures & les Avis doctrinaux de la Sorbonne, les Declarations du Roy & les Arrêts de son Conseil : tout cela sans prendre parti, c'est-à-dire sans prononcer de son chef contre les uns ni contre les autres, & sans donner plus de poids aux raisons de ceux-cy ou de ceux-là, qu'elles n'en peuvent avoir par elles-mêmes.

Environ un an après il a paru un Ouvrage sous ce titre : *La Paix de Clement IX. ou Demonstration des deux faussetez capitales avancées dans l'histoire des V. Propositions, contre la foy des Disciples de saint Augustin & la sincerité des quatre Evêques* : & voicy quel est le sujet de l'Ouvrage.

A la fin de l'histoire des V. Propositions on trouve six *Eclaircissemens* sur autant de points, dont la discussion étoit necessaire, mais qui auroit trop interrompu la suite de la narration. Le premier de ces éclaircissemens est sur un fait important, qui est qu'avant la condamnation des V. Propositions l'on con-

venoit de part & d'autre de leur ſens propre & naturel ; qu'on attribuoit ce même ſens au livre de Janſénius ; & que toute la difficulté ne rouloit alors que ſur la qualité de ce ſens, ſçavoir s'il étoit catholique ou heretique. Le ſixiéme éclairciſſement eſt *ſur les conditions de la Paix accordée aux quatre Evêques par Clement IX.* & l'on y rapporte les preuves qui juſtifient qu'il ne la leur accorda qu'en ſuppoſant que la ſouſcription nouvelle qu'ils venoient de faire du Formulaire d'Alexandre VII. étoit pure & ſimple , ſans exception ni reſtriction au regard du Fait decidé par ce Pape. L'Auteur *de la Paix de Clement IX.* qui a entrepris de refuter l'Hiſtorien ſur ces deux faits, a prétendu que c'étoient deux fauſſetez capitales & celuy-cy dans la défenſe dont il s'agit, maintient au contraire que ce ſont *deux veritez capitales*, auſquelles la critique de ſon Adverſaire n'a pas donné la moindre atteinte.

Cette *Defenſe* eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere l'Auteur examine la Preface du Livre qu'il

refute : & comme elle eſt fort longue, elle luy ouvre un aſſez grand champ. Il répond d'abord à quelques reproches perſonnels ; & aprés avoir prouvé qu'ils ſont injuſtes en eux mêmes, il montre combien ils ont mauvaiſe grace dans la bouche de ſon accuſateur, ſur lequel il les fait retomber.

Dans cette même Preface ſon Auteur aſſure qu'il lui ſeroit fort aiſé de refuter en detail le reſte de l'hiſtoire des V. Propoſitions, auſſi-bien que les deux points auſquels il s'eſt attaché ; & de faire voir qu'elle eſt pleine de fauſſetez, d'impoſtures de falſifications &c. Mais que ce n'eſt pas la peine de s'y arrêter, parceque ce ſont de *menus faits, dont on l'a enflée, & qui ne font rien pour le fonds de la cauſe :* que *ſon tems doit être employé à quelque choſe de meilleur.* Cependant, pour donner comme un *échantillon* de ces falſifications, il en marque trois qu'il prétend que l'Hiſtorien a commiſes dans la ſeule traduction de la premiere des V. Propoſitions.

Sur cela nôtre Auteur fait obſer-

ver. 1. Que ce qui a été critiqué de ſon hiſtoire n'en eſt pas la dixiéme partie : & par l'énumeration qu'il fait des principaux articles auſquels ſon Adverſaire n'a point touché, on voit que loin d'être de menus faits ce ſont des points les plus importans de l'Hiſtoire du Janſeniſme.

2°. Il fait remarquer en ſecond lieu que ce n'eſt pas une bonne excuſe à ſon adverſaire de dire, pour ſe diſpenſer de juſtifier ce qu'il avance, qu'il doit employer ſon tems à quelque choſe de meilleur: que ni l'honneur ni la conſcience ne permettent point d'accuſer publiquement & par écrit un Prêtre & un Docteur, de *fauſſetez*, d'*impoſtures*, de *falſifications* &c. ſans prouver des accuſations de cette conſequence : que cet Auteur ayant un ſi grand interêt à le faire, on ne croira pas qu'il s'en fût abſtenu, ſi la choſe lui eût été auſſi facile qu'il le publie : & que ſi cela étoit, il ne pourroit pas ſelon ſes principes s'excuſer de l'entreprendre.

3° Au regard de la premiere des V. Propoſitions, l'Auteur fait ob-

ſerver que de l'aveu des Janſeniſtes, ſoit qu'on la regarde en elle-même, ſoit qu'on la liſe dans le livre de Janſenius d'où elle eſt tirée mot à mot, le ſens qu'y donne aujourd'hui ſon Adverſaire n'en eſt point le ſens legitime & naturel ; mais, comme ils l'ont dit eux-mêmes, *un ſens étranger*, que perſonne n'attribuoit à la propoſition, & qu'on n'y pouvoit donner que par malignité. Il eſt vray, dit-il, que depuis la condamnation des V. Propoſitions ils ſont convenus de dire que ce qui en avoit été le ſens étranger, étoit devenu le ſens *propre & naturel* ; qu'en condamnant ces Propoſitions le Pape les avoit ainſi fait paſſer d'un ſens à l'autre. Mais, ajoute l'Auteur, c'eſt là une defaite inventée aprés coup, pour éluder la condamnation : comme ſi une Propoſition n'avoit pas toûjours le même ſens avant & aprés la cenſure.

De toutes les autres remarques de nôtre Auteur ſur cette longue Preface, nous n'en mettrons plus que deux. L'une eſt que ſuivant ce principe de ſon Adverſaire, qu'on

n'eſt pas obligé de ſoumettre ſon jugement à celui de l'Egliſe pour l'intelligence du ſens des livres qui concernent la Religion, l'on ſeroit en droit de regarder comme exempts d'erreur tous les livres heretiques condamnez de l'Egliſe, par exemple ceux des Quietiſtes; en diſant avec eux qu'elle a pu ſe tromper en leur attribuant un mauvais ſens qu'ils n'ont point; comme les Janſeniſtes le diſent du livre de Janſenius: qu'ainſi l'Egliſe n'auroit pas droit d'ôter ces livres d'entre les mains des Fidelles: que c'eſt vouloir la priver de l'unique ou du principal moyen qu'elle ait d'empêcher le progrés de l'heréſie, & rendre inutiles tous les autres qu'on peut emploier.

L'autre remarque de l'Auteur eſt ſur la priere que fait ſon adverſaire aux Evêques, qu'ils l'éclairciſſent de ce qu'il faut entendre par le ſens de Janſenius: afin, dit-il, *d'ôter de devant ſes pieds le piege que l'homme ennemi* (c'eſt-à-dire le Pape ou l'Evêque qui oblige à ſigner le Formulaire) *tend à ſa conſcience, pour*

donner atteinte à la verité, ou pour troubler la paix. Demande illusoire, reprend nôtre Auteur : puisque les Jansénistes ont toûjours posé pour principe, que sur ce fait-là ils ne seroient pas obligez d'en croire un Concile general.

La 2. partie de cette défense concerne ce que l'Adversaire de nôtre Auteur appelle la premiere des *deux faussetez capitales* : sçavoir qu'avant la condamnation des V. Propositions, les défenseurs de Jansénius sont convenus du sens propre & naturel de ces Propositions, & l'ont reconnu comme le sens de cet Auteur. De plus de 60. passages rapportez sur ce sujet dans l'histoire des V. Propositions, & tirez de leurs écrits qui ont precedé la condamnation, l'Auteur de la *Paix de Clement IX.* n'examine que les deux premiers;& prétend qu'ils sont faussement alleguez. Aprés quoy il conclud qu'il est legitimement dispensé d'examiner tous les autres; fondé sur une regle de droit & de bon sens, qui veut que *celui qui a été une fois convaincu de malice soit*

presumé en être toûjours coupable dans le même genre : SEMEL malus semper præsumitur malus in eodem genere malitiæ.

L'Auteur de la Défense soutient en premier lieu que les deux passages dont il s'agit, prouvent en effet ce qu'il a entrepris de prouver. En second lieu que quand il auroit tiré une fausse induction de ces deux passages, cela ne tireroit pas à consequence pour 60. autres qu'il rapporte : que s'excuser sur cela de les examiner & d'y répondre, c'est comme si un Juge, qui auroit à juger un Accusé sur une information composée de plus de 30. témoins, aprés avoir leu la déposition des deux premiers qui ne feroient point de preuve, se croiroit dispensé de faire la lecture des autres témoins, en supposant qu'ils ne prouveroient pas mieux le fait, & prononceroit là-dessus l'absolution du coupable : qu'autant de passages citez sont autant de temoins qui ont droit d'être entendus chacun en particulier, & qui font preuve independemment les uns des autres :

qu'il

qu'il n'y a donc rien de plus mal entendu que d'alleguer ici la regle de droit, *ſemel malus* &c. parce qu'il n'eſt pas queſtion du témoignage de l'hiſtorien, ni de ſa bonne ou de ſa mauvaiſe foy, mais d'examiner ſi les textes qu'il rapporte des Janſeniſtes ſont dans leurs livres, ou non; & s'ils prouvent, ou ne prouvent pas le fait dont il s'agit.

Pour montrer qu'avant la Conſtitution d'Innocent X. ils ſoutenoient ce qu'elle condamne, l'Hiſtorien avoit allegué la retractation du P. Wading l'un des Conſulteurs Romains nommez par ce Pape pour l'examen des V. Propoſitions, de l'Abbé de Bourzeis & du P. Thomaſſin de l'Oratoire. Car ces trois-là, dit-il, ne ſe fuſſent pas cru obligez en vertu de la Bulle à rien retracter, s'ils n'avoient été perſuadez qu'elle condamnoit ce qu'ils avoient ſoutenu juſques-là : & il eſt conſtant, ajoute-t'il, que ce qu'ils avoient ſoutenu, c'étoit la doctrine commune des autres du même parti.

L'Auteur *de la Paix de Clement IX,*

traite de *chimeriques* ces retractations, & prétend que ce qui est produit des écrits des deux premiers ne marque en nulle maniere qu'ils ayent changé de sentiment sur le dogme. L'Auteur de la *Defense* en appelle à leurs propres paroles, pour justifier qu'ils reconnoissent avoir soutenu avant la Constitution d'Innocent X. la doctrine qu'elle condamne : & il rapporte un passage des *Memoires sur la grace* du P. Thomassin, où cet auteur aussi humble que sçavant confesse *qu'ayāt suivi les opinions de Jansenius, avant qu'elles fussent condamnées, il les a abandonnées depuis, en renonçant à ce qu'il avoit mal appris :* & il s'en fait honneur comme d'un *changement loüable*.

La troisiéme partie de la défense est emploïée à justifier ce que l'auteur de *la paix* nomme la 2^e^ *fausseté capitale*, sçavoir, que Clement IX. en accordant la paix aux quatre Evêques, supposa comme une condition sans laquelle il ne l'auroit point accordée, qu'ils avoiēt fait une souscription du Formulaire *pure & simple, sans exception ni restriction quel-*

conque. C'eſt l'état de la queſtion, auquel nôtre Auteur rappelle ſon Adverſaire, qui l'a detournée à un fait étranger, en s'appliquant à prouver que ces Evêques avoient agi dans cette affaire avec toute ſorte de ſincerité & de bonne foy. Ce n'eſt pas dequoi il s'agit, dit l'Auteur de la Défenſe: que ce ſoit par eux ou par d'autres, que ce ſoit à leur inſçû ou de concert avec eux, que le fait de leur ſouſcription pure & ſimple fut atteſté au Pape; cela m'importe peu: il me ſuffit d'avoir prouvé que Clement IX. fut perſuadé de ce fait, & qu'il ne fut nullement informé du contraire avant que de leur accorder la paix.

Les preuves qu'on en donne dans l'hiſtoire ſe prennent. 1. Du Bref de ce Pape au Roy, où il dit expreſſément que la ſouſcription du Formulaire par ces Prelats a été pure & ſimple: *ſimplici ac pura ſubſcriptione Formularii.* 2. Du Bref qu'il leur écrivit à eux-mêmes, dans lequel il déclare qu'il n'auroit jamais ſouffert qu'ils euſſent fait la moindre exception ou reſtriction en ce

qui regarde le contenu du Formulaire ; *nullam circa illud exceptionem aut reſtrictionem admiſſuri unquam fuiſſemus.* 3. Du Bref aux trois Prelats Mediateurs, où il dit que les quatre Evêques ont ſigné le Formulaire de la maniere qu'il étoit ordonné par les lettres Apoſtoliques (d'Alexandre VII.) & que par là ils ont rendu au S. Siege une *obeiſſance entiere & parfaite* : au lieu que par leurs premiers mandemens il ne l'avoient rendu qu'à demi, uſant de reſtriction. 4. Du témoignage du Cardinal Roſpiglioſi neveu de Clement IX. qui eut le plus de part à la conduite de cette affaire ; lequel dans la Relation qu'il en a faite, aſſure poſitivement, que ſi ſa Sainteté avoit appris *qu'ils n'euſſent pas voulu condamner les V. Propoſitions dans le ſens de Janſenius, elle ne l'auroit ſouffert en aucune maniere, & elle étoit reſoluë de ne rien ménager à cet égard.*

L'Auteur de la *Paix de Clement IX.* a répondu ſur le Bref de ce Pape au Roy, que les Miniſtres de S. M. eurent grand ſoin de cacher aux quatre Evêques ce qu'il por-

toit d'une souscription pure & simple, craignant que ces Prelats ne se récriassent contre, & que cela ne rompît l'accommodement: Qu'après tout Clement IX. a pû n'entendre autre chose dans ce Bref par souscription pure & simple, sinon que les quatre Prelats avoient mis simplement leur nom au bas du Formulaire, parce que c'étoit *là signer purement & simplement*, quoy que dans leurs procés verbaux le Formulaire fût precedé d'un discours où l'on faisoit distinction, & où l'on autorisoit la restriction du Fait.

Voici en peu de mots ce que replique là dessus l'Auteur de la *Défense*. Que les 4. Evêques ayent eu, ou qu'ils n'ayent pas eu connoissance de ce qu'il y avoit dans ce Bref, il demeure toûjours constant que le Pape y appelle *pure & simple* leur souscription. Il est donc vray ou qu'il parloit contre sa conscience & qu'il imposoit au Roy & au Public, ou qu'il croioit leur souscription pure & simple.

L'Auteur de la Paix de Clement

IX. & les autres Ecrivains du parti, avoüent que par ces mots l'on avoit toûjours entendu ſigner *ſans reſtriction, ſans diſtinction.* Le Pape ne pouvoit donc pas douter que ce qu'il diſoit dans ſon Bref ne fût pris en ce ſens là, à quoy l'on ajoûte que dans ſon Bref aux 4. Evêques il ſe ſert d'une expreſſion qui n'eſt point ſujette aux équivoques; ſçavoir que leur ſignature a été *ſans exception ny reſtriction quelconque au regard du Formulaire.* Ainſi ceux qui pour défendre Clement IX. du reproche d'avoir été ſurpris, ſoûtiennent qu'il ſçavoit la verité du contraire, ne prennent pas garde que c'eſt luy attribuer une très honteuſe prevarication; & qu'en le deſhonorant de la ſorte non ſeulement ils detruiſent les éloges qu'ils ont faits de ſa perſonne, mais ils ruinent leur propre cauſe qui dépend de la reputation de ce Pape.

Aux preuves tirées des autres Brefs & de la Relation du Cardinal Roſpiglioſi, l'Auteur de la paix de Clement IX. oppoſe de ſon côté divers raiſonnemens, pour prouver

qu'au moins dans l'intervalle de 4. mois qui s'écoulerent depuis le Bref du Pape au Roy, jusqu'au Bref écrit aux 4. Evêques, le Pape & son Conseil sçurent bien que ces Prelats dans leurs Procés verbaux avoient distingué entre le Fait & le Droit. Cela est fondé principalement sur la Declaration de feu Mr. Vialar Evêque de Châlons, & sur une lettre de Feu Mr. de Harlay encore Archevêque de Roüen au Cardinal Patron, lesquelles, dit-il, ne permettoient pas au Pape d'en douter : enfin sur la Relation même du Cardinal Rospigliosi, par laquelle il paroît qu'on n'ignoroit pas cela à Rome.

La replique de nôtre Auteur est conçuë en ces termes. " *On a supposé à Rome que les quatre Evêques* " *avoient mis quelque difference entre* " *le Droit & le. Fait, & ne s'étoient* " *point engagez à croire un certain* " Fait de Jansénius. *C'est ce que j'ay* " *dit avec le Cardinal Rospigliosi dans* " *sa Relation :* mais j'ay ajouté avec " luy, ce que vous dissimulez toû- " jours, que sous le nom de *Droit* on "

„ entendoit à Rome, ſelon l'ancien „ uſage, la queſtion du *ſens* du Livre „ de *Janſénius*, & que par le fait de „ Janſenius on entendoit ſeulement „ cette autre queſtion, s'il avoit eu „ dans l'eſprit le ſens heretique des „ V. Propoſitions, & ſi ces Propoſi„ tions étoient dans ſon Livre en „ propres termes, ou en termes équi„ valens.

„ C'eſt ſur cette derniere queſ„ tion que Clement IX. au rapport „ de ſon Neveu, vouloit biẽ ſouffrir „ que les 4. Evêques ne s'engageaſ„ ſent point à croire le Fait, & qu'ils „ gardaſſent ſeulement le ſilence... „ Pour l'autre queſtion, ſçavoir *quel* „ *eſt le vray ſens exprimé par Janſe*„ *nius dans ſon Auguſtin*, *c'eſt une* „ *queſtion de Droit que l'Egliſe a pou*„ *voir de definir*, *& c'eſt uniquement* „ *ſurquoy tombe la Deciſion d'Alexan*„ *dre VII.* C'eſt dequoy le Cardinal Roſpiglioſi fait un long article dans ſa Relation : & le Cardinal de Laurea cité dans la ſeconde partie des *Fauſſetez*, le dit expreſſément en ces termes : *Alexandre VII. a declaré heretique le dogme qui eſt exprimé par les paroles de Janſenius.* Comme donc

les quatre Evêques faisoient profession d'admettre ce qui étoit decidé sur le point de Droit, on étoit persuadé à Rome qu'ils ne contestoient que ce qu'on entendoit par le *fait de Jansénius*, sur quoy l'on ne prétendoit point qu'Alexandre VII. eût rien prononcé.

Au bout de tout l'Ouvrage on trouve un recueil de pieces qui concernent le sujet de la 3. partie. Là nous ne pouvons faire autre chose que de les indiquer. La 1. est un extrait du discours prononcé en 1693. dans la Congregation du saint Office par Monseigneur le Cardinal d'Estrées, qui fut l'un des Mediateurs pour les quatre Evêques, par lequel il assure *qu'ils envoierent à Rome des attestations signées de leur main, dans lesquelles ils assuroient Clement IX. qu'ils avoient signé sincerement & sans exception ni restriction le Formulaire d'Alexandre VII.* ce qui prouve au moins contre l'Auteur des deux *Faussetez*, que S. E. supposoit ce fait, & que c'est de quoy elle rendoit témoignage au

même Pape dans sa lettre du 22. de Septembre 1668.

2. L'extrait de deux lettres de Monseigneur le Cardinal le Camus dans lesquelles il declare qu'il n'a jamais pu se cõtenter du *silence respectueux* : que l'Eglise, après avoir prononcé definitivement sur le sens des livres, est en droit & en possession d'exiger qu'on soumette son jugement à ses décisions : que ceux qui le refusent meritent d'être traitez comme fauteurs de l'heresie ; & que c'est dequoy il a convaincu autrefois Mr. de sainte-Beuve luy-même.

3. L'extrait d'une Declaration de l'année passée des Docteurs de Louvain dans le même sens.

4. Divers extraits d'un fameux Jansénifte des Païs Bas, lequel réfute par les Brefs même d'Innocent XII. & par l'autorité des anciens Ecrivains de P. R. ceux du même parti qui ont entrepris depuis quelques années de persuader qu'on pouvoit sans mensonge ni restriction mentale, signer purement & simplement le Formulaire, quoy-

que l'on ne croye pas le fait qui y est expressément énoncé.

5. Au bout de tout cela est la Censure faite par la derniere Assemblée du Clergé contre le pretendu *Phantôme du Jansénisme.*

ARTICLE XVII.

NOTIZIE LITTERARIE &c. C'est-à-dire *Memoires litteraires & historiques concernant les hommes Illustres de l'Academie de Florence. Premiere partie.* A Florence chez Pierre Matini Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque. *Avec Permission.* 1700. *pagg.* 375.

UNe conversation particuliere de quelques amis a servi d'occasion pour former l'Academie de Florence. Elle commença l'an 1540. & les Academiciens prirent d'abord le nom *d'Humides.* On ne sçait si ce fut seulement par une raison aussi serieuse qu'on paroît l'assurer dans la preface de cette histoire, c'est-à-dire pour marquer la force & la durée

de l'Academie, par le ſymbole de l'humide qui fait croître & qui conſerve chaque choſe. La plaiſanterie & l'enjoüement y eurent aparemment bonne part : & ce qui nous le fait croire c'eſt que les Academiciens ſe donnerent des noms aſſez bizarres quoyque par rapport au nom commun des *Humides*. Les Confreres étoient l'Humecté, le Gelé, le Froid, le Trémpé, le Tranſy, le Trouble, le Brochet, le Boüeux, le Rocher, l'Ecumeux, le Cygne. Coſine Bartholi & Jean Norchiati furent deputez pour former le plan & les ſtatuts de l'Academie. Un des principaux Reglemens fut l'obligation qu'on s'impoſa de lire chaque ſamedy & chaque Dimanche, un Sonnet de Petrarque dans l'Aſſemblée de l'Academie. On fit enſuite deſſein de traduire les meilleurs livres des autres langues en Italien, & d'obliger celuy qui ſeroit chargé de la lecture dans les Aſſemblées, de traduire l'Auteur qu'on y liroit, lorſqu'il n'auroit pas encore été traduit. Cela faiſoit eſperer qu'avec le temps on pourroit mettre les Ita-

liens en état d'apprendre toutes les Sciences, ſans ſçavoir d'autre langue que leur langue naturelle. Le Grand Duc approuva le projet des nouveaux Academiciens ; mais le nom d'Humides ne luy plaiſant pas, il voulut que l'Academie ſe contentât du nom d'Academie de Florence. Le lieu deſtiné aux aſſemblées changea ſouvent : d'abord on les avoit tenuës chez Jean Mazuoli Stradino, où l'Academie avoit pris naiſſance : on ſe réunit dans la ſuite chez Coſme Bartoli : dés que le grand Duc eut honoré le nouvel établiſſement de ſon approbation, François Campana offrit ſa maiſon pour les Aſſemblées particulieres, & le grand Duc donna une ſalle dans un de ſes palais pour tenir les Aſſemblés publiques. Les Academiciens furent peu de tems aprés gratifiez d'une chambre du College de Florence : & comme le lieu ſe trouva trop étroit pour les Aſſemblées publiques, on les tint dans la Salle du Pape, auprès du cloître des Dominicains de ſainte Marie la neuve ; cette ſalle fut donnée enſuitte à des

Religieuſes, & l'Academie fit ſes fonctions dans le Salon du Conſeil des deux cens, dont elle eſt demeurée en poſſeſſion, auſſi bien que d'une chambre du College plus ſpatieuſe que celle qu'on luy avoit d'abord aſſignée.

Le Grand Duc Coſme I. appelloit l'Academie de Florence ſon Academie. Le Preſident de ce corps eſt en même tems Recteur General du College de Florence, & il a une Juriſdiction dans les formes ſur les membres de l'Academie & du College. Il a ſéance dans le Conſeil des deux cens, & il tient un des premiers rangs dans les proceſſions publiques. Le cachet ou la deviſe de l'Academie c'eſt le fleuve Arnus ſous la figure d'un vieillard aſſis, & appuyé du bras droit ſur une urne dont l'eau coule. Il a un lion à ſa droite, & il paroît avoir le dos appuïé contre un laurier. On voit à la gauche le ſigne du Capricorne dans l'enfoncement du Ciel. Au deſſus du vieillard dans une banderolle flottante on lit ces mots, *Academia Florentina.*

Le Seigneur Jacques Rilli, à present Consul, c'est à dire President de l'Academie, a fait imprimer l'histoire dont nous donnons l'extrait; & il l'a dediée aux Academiciens ses Confreres. Il n'est pourtant pas l'Auteur du livre. C'est l'Ouvrage de Messieurs Laurent Gherardini, Ferdinand Biliotti, Neri Scarlatti & Robert Marucelli qui ont abandonné leur travail au jugement & à la disposition du President.

Nous voudrions pouvoir parler de tous les Academiciẽs dont on donne l'éloge dans cette histoire. Ils meritent tous d'être connus. Les principaux parmy les Ecclesiastiques sont Jean de la Casa Archevêque de Benevent qui a composé des Poësies Italiennes, des pieces Latines, la vie du Cardinal Bembo, celle de Gaspar Contaren, & des traductions de plusieurs harangues de Thucydide &c. Le Cardinal Benoît Accolti un des meilleurs poëtes de son siecle. Le Cardinal Sylvio Antoniani Auteur de plusieurs Dissertatiõs sur des matieres Ecclesiastiques, & sur la Rhetorique & les Oraisons de Ciceron.

Maffée Barberin connu ſous le nom d'Urbain VIII. & ſi diſtingué par le genie heureux qu'il avoit pour la poëſie Latine.

Les autres Academiciens ne cedent point aux Prelats dont nous venons de parler. Ceux que les auteurs de cette hiſtoire paroiſſent eſtimer d'avantage, ſont Michel Ange Buonarotti, qui poſſedoit ſeul le merite d'un grand Poëte, d'un excellent Philoſophe, d'un Peintre, d'un Sculpteur, & d'un Architecte très-habile. Le petit conte qu'on a fait de luy, ſçavoir que pour mieux peindre le Sauveur mourant, il avoit fait expirer un homme en croix, montre qu'elle eſt la beauté du Crucifix qu'on a regardé comme ſon chef d'œuvre. Il mourut l'an 1564.

Benoît Varchi a donné des Ouvrages qui font connoître qu'il écrivoit également bien en proſe & en vers. Benvenuto Cellini a fait des poëſies, mais il eſt plus connu par le beau Crucifix de marbre qu'il a travaillé, & que le Grand Duc conſerve précieuſement. Bernard d'A-

vanzati a composé l'histoire du schisme d'Angleterre & fait une Traduction de Tacite.

François Buonamici étoit fort attaché à la Philosophie d'Aristote. Nous avons deux Ouvrages de sa façon : le premier est sur le mouvement, & il comprend dix livres : le second est divisé en cinq livres, & il traite des Alimens.

Le Chevalier Leonard Salviati est un de ceux dont la plume fait plus d'honneur à cette Academie : & ceux de ses Ouvrages qui paroissent les plus curieux sont deux volumes de remarques pour la langue sur le Decameron de Bocace, & quelques Dissertations à l'occasion des differends qui partageoient alors les sçavans au sujet de l'Arioste & du Tasse.

Albert Lollio a composé deux volumes d'Oraisons sur plusieurs évenemens tant anciens que modernes. Marcel Adriani a traduit les Opuscules de Plutarque. Les Comedies d'Octave Rinuccini sont d'un bon goût, & son Euridice fit une grande partie des réjoüissances

de la Cour de Toſcane pour les fiançailles de Marie de Medicis avec Henri IV. Alexandre Alegri eſt un Poëte fecond. Loüis Cardi Cigoli a fait un beau traité ſur la perſpective. Ce traité n'a pas été imprimé, mais on en conſerve le manuſcrit dans la Bibliotheque du Cardinal François Marie de Medicis.

George Coreſius Grec d'origine, & Profeſſeur de la langue Grecque à Piſe, a donné en vers grecs un poëme ſur le jeu de la Soule qu'on appelle *Calcio* à Florence. Cet exercice conſiſte pour les joüeurs à s'arracher les uns aux autres une eſpece de balon de cuir, & celuy qui peut le garder ou l'emporter a le prix. Coreſius eſt plus conſiderable pour le livre qu'il a fait contre Galilée ſur la maniere dont les corps ſolides ſurnagent ſur les liquides, mais il a flétri ſa qualité l'Academicien de Florence par les Satyres qu'il écrivit contre l'Egliſe Romaine après qu'il fut retiré en Grece.

Jean Baptiſte Doni eſt peut-être le plus ſçavant homme dont on ait à parler. Ses traitez ſur la Muſique

ancienne & moderne, ſont d'une très grande erudition. Ses Diſſertations *de utraque Penula & de reſtituenda ſalubritate agri Romani*, ſont eſtimées. Sur la fin de ſes jours il travailloit à une notice generale des Evêchez. Il a expliqué une infinité d'inſcriptions dont Gruterus n'a point parlé : il a fait un Dictionnaire où les termes ſont diviſez ſelon les differentes facultez : & on ſent dans tous ſes livres qu'il avoit une lecture prodigieuſe. Il aimoit beaucoup la langue Latine, dans laquelle il a preſque toûjours écrit, & il eût ſouhaité qu'on eût fait une colonie de perſonnes qui ſçeuſſent le latin, & qui puſſent en faire une langue vivante comme elle l'étoit autrefois.

ARTICLE XVIII.

LETTRE DE Mr. BLONDEL *à un de ſes amis, par laquelle il l'informe de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Inſcriptions tenue le 25. Avril dernier, & dans celle de l'Academie Royalle des Sciences tenuë le 26.*

JE vous envoïe, Monſieur, comme vous m'y avez engagé, une relation auſſi fidelle que ma memoire me l'a pu fournir, de ce qui s'eſt paſſé dernierement dans chaque aſſemblée publique des deux Academies Royalles, des inſcriptions & des ſciences.

Celle de l'Academie des Inſcriptions ſe tint le 25. Avril. Monſieur l'Abbé de Tilladet fit un très-beau diſcours contenant le projet des travaux de l'Academie en general & de chaque Academicien en particulier. Il dit que l'Academie ne ſe bornoit point à dechiffrer d'anciennes Inſcriptions & à en faire de nouvelles,

mais qu'elle embraſſoit outre cela la connoiſſance entiere de l'antiquité Grecque & Latine : qu'ainſi ce qu'on attendoit de l'Academie Françoiſe pour l'éloquence, la Poëſie & la pureté de la langue ; ce qu'on attendoit de l'Academie des Sciences pour la perfection de la Phyſique, des Mathematiques & des Arts, on le devoit attendre de l'Academie des Inſcriptions pour tout ce qui concerne les Lettres Grecques & Latines. Il fit enſuite le denombrement de chaque genre d'érudition qui doit occuper l'Academie. Il dit que le premier ſeroit l'Hiſtoire de nos Rois par médailles, à commencer en remontant depuis Loüis XIII. juſqu'à Faramond : que le public en venoit de recevoir un très-bel eſſai dans l'Hiſtoire Metallique du Roy ; & qu'on devoit juger par ce chef d'œuvre de quelques Academiciens, que il ſeroit celui de l'Academie entiere.

Que le ſecond ſeroit l'explication des Medailles, Medaillons, Pierres gravées, & autres Pieces antiques & modernes qui ſe trouvent

dans le Cabinet du Roy, ſource inépuiſable de raretez & de difficultez. Que le troiſiéme ſeroit la recherche de l'antiquité, comprenant tout ce qui regarde l'origine des Peuples, leurs mœurs, leurs fortunes, leur religion, leur Gouvernement, les actions de leurs Heros, les ſciences & les lettres qu'ils ont cultivées, &c. Que le quatriéme ſeroit l'explication des Inſcriptions, Deviſes & Legendes tirées des anciens monumens ; & le ſoin d'en faire de nouvelles pour les edifices publics, pour les Tombeaux, pour les Jettons, pour les Medailles, &c. Qu'ainſi l'Academie avoit fourni au commencement de cette année les Jettons du Treſor Royal, de la Ville, de la Marine &c. & une Epitaphe pour Madame la Ducheſſe d'Arpajou.

Aprés ce plan general ſuivit le projet de chaque Academicien en particulier.

Monſieur l'Abbé Bignon *Preſiſident* ne ſe contentant pas d'honorer les Savans de ſa protection, veut encore les encourager par ſon exem-

ple. Ainsi il met le premier la main à l'œuvre ; & le zele qu'il a pour la gloire du Roy luy fait prendre le soin d'une seconde édition de l'Histoire Metallique de son Regne, où il corrigera quelques méprises qui se sont glissées dans la premiere. Outre cela Mr. l'Abbé Bignon promet encore des Recherches sur l'antiquité & l'origine des plus anciens Peuples, tels que les Caldéens, les Egyptiens, &c.

Monsieur l'Abbé de Caumartin *Vice-President* donnera la Traduction de Pausanias.

Monsieur l'Evêque de Soissons promet celle de la premiere Epître de S. Clement Pape.

Le Pere Mabillon doit travailler sur les anciennes sepultures de nos Rois.

Monsieur Foucault donnera une Description des morceaux d'antiquité qui sont dans son Cabinet.

Monsieur l'Abbé Tallemant Secretaire perpetuel, entreprend l'Histoire de l'Academie depuis son établissement jusqu'à l'année 1701. inclusivement.

Monſieur Dacier, outre une traduction des Vers de Pythagore, donnera celle d'Epictete.

Monſieur de la Loubere promet un Traité des Monnoyes de tous les païs & de tous les tems.

Monſieur l'Abbé Boutard doit donner un Abregé de quelque Hiſtoire.

Monſieur Felibien travaille à mettre au jour une Hiſtoire des Jettons du ſiecle precedent. Cet Ouvrage ſera enrichi de pluſieurs planches, de deſſeins fort curieux, tant de morceaux d'Architecture & de Sculpture, que d'autres monumens.

Quelques Academiciens entreprennent l'Hiſtoire des Empereurs.

Monſieur de Fontenelle doit travailler à expliquer la Fable, ſon origine, ſa liaiſon avec l'Hiſtoire.

Monſieur Rollin ſe propoſe de donner une nouvelle Traduction de Quintilien.

Monſieur Couture fera la Traduction de Macrobe.

Monſieur Vaillant promet l'Hiſtoire des Arſacides, où il traitera amplement

amplement des Monnoyes de ces Princes.

Monſieur l'Abbé de Tilladet traduira les Panegyriques des Anciens. Ils n'ont pas encor été mis en nôtre langue, & ils peuvent beaucoup contribuer à ſon enrichiſſement.

Monſieur Pouchard promet une Hiſtoire univerſelle.

Monſieur de Vertot un Abregé de l'Hiſtoire de nos Rois, où ſeront inſerées les medailles de l'Hiſtoire du preſent Regne.

Monſieur Corneille promet un Recueil par ordre alphabetique, contenant des Deſcriptions des Royaumes, Provinces, Iſles, Villes & autres lieux celebres du monde. Il entreprend outre cela une Traduction en vers des Epîtres & des Elegies d'Ovide.

Monſieur Galland travaillera à la deſcription des Medailles du Cabinet de Mr. Foucault, le plus riche qui ſoit en France aprés celuy du Roy.

Monſieur Bourdelin entreprend la Traduction de Dictys de Crete,

qui a décrit fort exactement la guerre de Troye.

Monsieur Rousseau donnera une Dissertation sur l'Histoire des fausses Divinitez.

Monsieur Simon traduira de Latin en François l'Histoire Metallique du Roy. Il avoit auparavant dessein de donner la Traduction des Fastes d'Ovide, avec des éclaircissemens; & il la promet encore, s'il luy reste assez de tems.

Monsieur l'Abbé Prevost donnera la Traduction de Florus.

Monsieur de la Bonodiere entreprend celle de Quintilien.

Monsieur Duché mettra au jour une Histoire des Legislateurs.

Monsieur Boivin travaille à une nouvelle edition de Josephe.

Monsieur Henrion doit donner une Traduction de Suétone, avec des graveures tant des Portraits des Grands hommes, que de toutes sortes de Pieces antiques & de Monumens, dont il est parlé dans cet Auteur, & dont il est resté quelques figures.

Monsieur Moreau de Mautour,

paſſant de l'admiration des Grands hommes à celles des femmes illuſtres, donnera un Traité Hiſtorique des Amazones.

Il y a quelques Academiciens qui n'ont point encore declaré leur deſſein, mais ils le doivent faire inceſſamment ſelon les Reglemens de l'Academie. Ainſi la Republique des Lettres ne ſçauroit manquer d'être beaucoup enrichie par un grand nombre d'ouvrages.

Après la lecture du Projet, Mr. l'Abbé Boutard lût deux Odes latines, l'une ſur le depart de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & l'autre au Roy d'Angleterre Jacques III.

Le Pere Mabillon lut enſuite une Diſſertation ſur les anciennes Sepultures de nos Rois. Il dit que les tombeaux des Rois de la premiere Race n'avoient aucune magnificence exterieure, & que tout le merite en étoit renfermé au dedans ; bien differens en cela des Pyramides d'Egypte, qui étoient des monumens de l'Art plutôt que du merite. Ces tombeaux n'étoient autre choſe

qu'une grande pierre creuſée, couverte d'une autre toute unie ſans aucune marque exterieure. Si l'on y mettoit une inſcription ; c'étoit au dedans ſur la pierre qui couvroit le tombeau, le marbre & le bronze ne furent emploïez aux tombeaux de nos Roys que ſous les enfans de ſaint Loüis : & ce n'eſt que depuis quatre ou cinq ſiecles qu'on ſe ſert du plomb pour les cercueils.

Cet Academicien entra enſuite dans le detail, & commença par Faramond. Il dit que les uns mettoient le lieu de ſa ſepulture ſur une colline hors la ville de Reims qu'on nomme le *monticule* ; & d'autres ſur une des montagnes de Vauge qu'on appelle *Tramond*, dont il donna à peu près cette deſcription. La route de Lorraine eſt au pied de cette montagne. Deux cens pas au deſſus, on trouve une fontaine fort jolie ; puis une platte forme, où l'on voit un bâtiment antique, & quelques colõnes qui portent cette Inſcription. C. O. M. C. Lucullus. V. L. S. N. En avançant vers l'O-

rient on trouve deux bâtimens semblables au premier. En montant toûjours du même côté, on en trouve trois autres de pareille structure. Enfin l'on rencontre un rocher qui termine la montagne. On remarque aussi une grande pierre qui paroît avoir été autrefois placée sur les colonnes dont on vient de parler, & où l'on voit en bas relief un sanglier assailli par un Lion, avec quelques mots latins. On pértend qu'il y avoit là autrefois un temple consacré à Mercure, & que les Payens y avoient leurs tombeaux. D'autres croient que le tombeau de Faramond est sur la montagne de Frankenberg, ou quelques-uns mettent celui de Marcomir Prince des François.

Pour Clodion & Merouée, on ignore entierement le lieu de leur sepulture. Le tombeau de Childeric I. fut trouvé l'an 1653. à Tournay en foüillant sous quelques bâtimens. L'Ouvrier qui le decouvrit, quoy qu'il fût sourd & muet, fit de si grands cris qu'on vint aussi-tôt à lui. On trouva un squelette d'u-

ne grande perſonne, & le crane d'un jeune homme, avec toutes les pieces curieuſes qui ſont maintenant à la Bibliotheque Royalle, & dont Chifflet fit pour lors un livre. On reconnut que ce tombeau étoit de Childeric à l'anneau de ce Prince, où il éſtoit gravé le javelot à la main pour marque de la puiſſance Royalle, avec ces mots autour, *Childerici Regis*. Le Pere Mabillon croit que le jeune homme dont on trouva le crane étoit un Officier de ce Roy qui avoit ſoin de ſon cheval, dont on trouva auſſi le ſquelette. Il refuta le ſentiment de Chifflet qui pretendoit que les Abeilles d'or, qu'on a trouvées dans ce tombeau, avoient été les premieres Armes de nos Roys : ce qui ne peut pas être, puiſque l'uſage des Armes n'eſt pas ſi ancien. Philippe Auguſte fut le premier qui prit une fleur de lis dans ſon Ecu. Depuis on les ſema ſans nombre ; & enfin ſous Charles V. elles furent reduites à trois. Ce qu'il y a de vray, c'eſt que les Fleurs de lis ont toûjours été employées, au tems même de la pre-

miere Race, dans les ornemens de nos Rois. La couronne de Fredegonde étoit terminée par une Fleur de Lis, & les habits de Charles le Chauve en étoient ornez. Ainsi les Abeilles de Childeric I. étoient apparemment le simbole de ce Prince, comme celui de Childeric II. étoit le serpent à deux têtes.

On ne sçauroit douter que ce tombeau n'ait été celui de Childeric I. Car celui de Childeric II. que quelques-uns mettoient à Roüen, fut découvert dans l'Abbaye de saint Germain en 1643. avec celui de la Reyne sa femme: on y trouva leurs corps, & celui de Dagobert leur fils. Les ouvriers detournerent plusieurs des ornemens, & l'on retira de leurs mains le Diademe qui étoit d'or fin. On y trouva une boucle d'or pesant huit onces, un vase de parfums & le symbole de ce Prince, qui étoit le serpent à deux têtes. Les ossemens & les habits de la Reine se reduisirent en poudre quand on vint à les toucher. L'inscription étoit, *Childericus*

Rex. Il étoit fils de Clovis II. & de la Reyne sainte Batilde.

On découvrit cette même année dans la même Abbaye un tombeau avec le nom de Chilperic, où l'on ne trouva qu'un Crucifix de cuivre & une lampe de même : ce qui fait croire que ce Chilperic n'étoit point Chilperic Roy de France, dont le tombeau est dans l'Eglise de cette Abbaye.

Le Pere Mabillon dit que la raison pourquoy on ne mettoit sur le tombeau de ces Rois aucune marque exterieure qui les fît reconnoître, étoit la crainte qu'on ne les vînt dépoüiller.

Les Gots porterent si loin cette précaution, que leur Roy Alaric étant mort à Cosence, ils detournerent la riviere, creuserent son tombeau au milieu, & y mirent ce Prince, puis la firent rentrer dans son canal, & égorgerent même les Esclaves qu'ils avoient employez à ce travail.

Cet Academicien parla en suite du Tombeau de Clovis, qui est à sainte Geneviéve, & de plusieurs

ſtatuës des Rois & des Reines de la premiere Race : ſur quoy il remarqua, que la longue chevelure étoit pour lors la marque de diſtinction des Princes du ſang Royal, le reſte des François ayant les cheveux coupez en rond autour de la tête.

Il paſſa après cela aux tombeaux de la ſeconde Race de nos Rois. Il dit que du temps de Charlemagne les belles Lettres qui commencerent à fleurir, rétablirent le bon goût dans tous les Arts. C'eſt pourquoy les ſtatuës & les tombeaux de ce temps-là qui ſe voïent encore ſont plus reguliers & mieux entendus. Le tombeau de ce Grand Empereur eſt dans l'Egliſe d'Aix la Chapelle, qu'il avoit fait bâtir. Son corps ayant été embaumé fut mis dans le tombeau, aſſis ſur une chaire d'or, avec le ſceptre & le bouclier d'or, & une eſpece de Diademe formé d'une chaîne d'or, où étoient enchaſſez quelques morceaux de la vraïe Croix On mit devant luy une haire qu'il avoit portée pendant ſa vie, un bourdon, & un camail de Pelerin dont il s'étoit ſervi dans quelques peleri-

nages qu'il avoit faits à Rome. On éleva ſur ſon tombeau un arc doré. Son Epitaphe, la premiere qu'on ait remarquée ſur le tombeau de nos Rois, luy donne le titre d'homme illuſtre, *Vir illuſter*, que les Rois de France prirent depuis; juſqu'à ce que les Papes leur donnerent celuy de *Très-Chrêtien.* Ce Prince étoit Patrice Romain. Le Pere Mabillon a promis d'expliquer quelque jour en quoy conſiſtoit cette dignité.

Monſieur Couture parla le dernier. Il lût une Diſſertation ſur la Legiſlation des Romains dont voici l'eſſentiel.

Depuis que les Romains eurent pris une forme certaine de Republique, ils garderent pluſieurs formalitez dans l'établiſſement de leurs loix.

Premierement le Magiſtrat convenoit du ſens & des termes de la loy qu'il vouloit établir, ce qui s'appelloit, *legem ſcribere.* Enſuite on affichoit cet écrit à la Place ou au Capitole pendant trois jours de marché, diſtans de neuf jours l'un de l'autre: afin que tout le Peuple vît

& examinât cette loy pour en porter après ſon ſuffrage : ce qui s'appelloit *legem promulgare per trinundinum.*

Il s'écrivoit des loix qui n'alloient pas juſqu'à la promulgation, & il s'en promulgeoit qui n'alloient pas plus avant. La loy *Agraria*, par exemple, a été promulgée une infinité de fois, & n'a paſſé qu'à la fin : encore a-ce été avec tant de modifications, qu'elle devint inutile à ceux qui l'avoient voulu établir.

Après la promulgation, on marquoit un jour pour l'Aſſemblée du Peuple, qui ne fût ni jour de feſte, ni jour de marché ; afin de demander ſes ſuffrages : ce qui s'appelloit *legem ferre ou rogare.* Ceux qui avoient autorité de parler diſoient quelque choſe, ou en faveur de la loy, quand ils l'approuvoient, ou contre ſon établiſſement, quand ils ne l'approuvoient pas : ce qui s'appelloit *legem ſuadere*, ou *diſſuadere.* Il ſuffiſoit pour l'empêcher, qu'un Tribun dit *Veto* ; ou un Augure, *obnuncio.* Les loix établies malgré ces oppoſitions s'appelloient *leges contra*

auspicia lata. Elles n'avoient de vigueur qu'autant que duroit l'autorité du Magiſtrat qui les établiſſoit.

Au ſortir de cette Aſſemblée, on renvoioit le peuple diſtribué par Centuries & par Tribus ; en ſorte qu'il marchoit comme en ordre de bataille. On diſtribuoit à chacun deux billets, ſur l'un deſquels étoient ces deux lettres, V. R. c'eſt à dire *uti rogas* : & ſur l'autre la lettre A, qui ſignifioit *Antiquo* : cela s'appelloit *diſtribuere tabellas.*

Dans les Aſſemblées des Centuries voici ce qu'on obſervoit. On tiroit au ſort laquelle donneroit la premiere ſon ſuffrage. Celle là s'appelloit, *Centuria prærogativa.* On la faiſoit paſſer ſur un petit pont fait exprès, où il y avoit deux boëtes, l'une au milieu & l'autre au bout. Il falloit mettre dans la premiere un billet contraire à ſon ſentiment, & dans la ſeconde un qui luy fut conforme. Voilà ce qu'on appelloit proprement, *Punctum* ou *ſuffragium*, & à quoy ſont alluſion ces mots d'Horace, *omne tulit punctum* : C'eſt-à-dire celui-là a tous les ſuffrages.

Quand il se presentoit à ce petit pont un vieillard sexagenaire qui pour lors n'avoit plus droit de donner son suffrage, on luy faisoit sauter le pont: c'est pourquoy on l'appelloit *depontanus senex.* Mais il ne faut pas s'imaginer qu'on le jettât par dessus le pont dans le Tibre comme quelques uns s'y sont mépris.

Lorsque la loy étoit receuë, à la pluralité des voix, cela s'appelloit *accipere* ou *jubere legem.* Si le peuple promettoit de la garder inviolablement & sous quelques peines, c'étoit; *sancire legem.*

Enfin l'on gravoit la loy sur le cuivre, ce qu'on appelloit *incidere legem* : & on l'affichoit dans le lieu où étoient les tables des loix. C'étoit là *figere legem*, ou *deportare in ærarium*; derniere formalité de la Legislation.

On donnera dans le tome prochain ce qui regarde l'Assemblée de l'Academie Royale des Sciences.

ARTICLE XIX.

NOUVELLE HISTOIRE *du Chevalier Bayart Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement du Dauphiné, & de pluſieurs choſes memorables arrivées en France, en Italie, en Eſpagne & aux Païs bas ſous les regnes de Charles VIII. Loüis XII. & François I. depuis l'an* 1489. *juſqu'en l'an* 1525. *Par le Prieur de Lonval.* A Paris chez Charles Robuſtel, ruë S. Jacques au Palmier 1702. *in* 12. *pagg.*340.

L'Hiſtoire d'un auſſi grand Capitaine & d'un auſſi homme de bien que le Chevalier Bayart ne ſçauroit être trop connuë. C'eſt pourquoy Mr. le Prieur de Lonval n'a pas crû qu'il ſuffiſt de celle qu'on en avoit; il s'eſt propoſé icy de la perfectionner. Pour cet effet il en a changé le vieux langage; il en a abregé les endroits qui luy ont paru trop diffus, & il en a ajoûté d'autres tirez des meilleurs Auteurs: ce qui ſert particulierement à diſcer-

ner le lieu, le tems, & les occaſions des actions particulieres. Il dit qu'il a differé un an à imprimer ſon Ouvrage, parcequ'on avoit imprimé à Lion une autre hiſtoire du Chevalier Bayart ſous le nom de Mr. Aimar; mais que ne l'ayant pas trouvée fidelle, il s'eſt enfin determiné à publier la ſienne. Il s'y eſt étudié à conſerver la naïveté & la vivacité de l'hiſtoire originale, écrite par un domeſtique du Chevalier; qui ne s'eſt fait connoître que par le titre de *loyal ſerviteur*. C'eſt ce qu'on pouvoit faire de mieux & ce qui eſt plus difficile qu'on ne penſe. Nous en mettrons icy quelques traits qui ſerviront, autant que le peut permettre la brieveté d'un extrait, à donner & à renouveller l'idée qu'on doit avoir des vertus Chrétiennes & militaires du heros dont il eſt queſtion.

Il fut ſurnommé de ſon tems le Chevalier ſans peur & ſans reproche; il étoit d'une ancienne nobleſſe de Dauphiné. *Terrail* étoit le nom de ſa Famille & *Bayart* celuy d'un château où il étoit né.

Ayant pris le parti des armes il fut preſenté par ſon Oncle l'Evêque de Grenoble au Duc de Savoye. *Vraiment* dit le Duc en voyant le jeune Gentil-homme, *ſeroit bien degoûté qui refuſeroit un tel preſent.* Il fut page de ce Prince juſqu'à ce que le Comte de Ligny ayant veu l'addreſſe que montroit le jeune Bayart dans tous les exercices d'un Cavalier, pria le Duc de le donner au Roy Charles VIII. Il gagna auſſitôt l'affection du Monarque ſon nouveau Maître, qui prenoit beaucoup de plaiſir à luy voir manier un cheval. Un jour luy voulant faire continuer cet exercice, *piquez, piquez encore une fois*, luy dit-il. Les autres Pages repeterent les mêmes mots, & le nom de *Piquet* luy en demeura.

Il n'avoit que 18. ans lorſque Claude de Vaudrey Gentil-homme Bourguignon, renommé en faits d'armes, voulant divertir le Roy à Lyon, le pria de luy permettre une joûte. C'étoit un combat d'homme à homme ſelon l'uſage de ce tems-là. La permiſſion obtenuë, Vaudrey fit

tendre ſes écus : c'étoit s'offrir à combattre quiconque les toucheroit. Bayart eut une forte paſſion de les toucher : mais l'argent luy manquoit pour ſe mettre en équipage. Il fit part de ſon chagrin à un de ſes camarades nommé Bellâbre, qui promit de luy en tirer de l'Abbé d'Ainay oncle de Bayart. Avec cette aſſurance celui-cy toucha les écus : ſur quoy le Roy d'Armes luy dit, *Eh quoy, Piquet, vous n'aurez barbe de trois ans ; & vous oſez vous battre contre le plus rude Chevalier de nôtre tems. Mon amy*, répondit Bayart, *je ne préſume point de mes forces : mais c'eſt que j'ay un grand deſir d'apprendre l'exercice des armes de ceux qui ſont capables de m'enſeigner.*

Après cet engagement il ne ſongea plus qu'à ſon équipage. Il fut avec Bellâbre chez l'Abbé d'Ainay qui les refuſa d'abord. Des inſtances vives, adroites & reïterées, telles qu'il en falloit pour tirer de l'argent d'un parent Beneficier qui n'étoit gueres liberal, obtinrent cent écus, & un billet à un marchand pour fournir à ſon neveu les étoffes

dont il auroit besoin. L'oncle crut faire beaucoup ; mais il avoit fait plus qu'il ne pensoit. Il n'avoit point fixé la somme des étoffes : le Secretaire de l'Abbaye l'en avertit : il envoya incessamment Nicolas (c'étoit son maître d'hôtel, dire au marchand qu'il ne donnât des étoffes que pour *six vingt francs*. Les jeunes Cavaliers avoient efficacement pensé à prevenir ce Courier : & quand il arriva il y en avoit de levées pour 800. francs au lieu de 120. Le tour déplut autant à l'Abbé qu'il plut au Roy à qui on le raconta.

Le jour du Tournoy, Bayart parut sur les rangs, & fit mieux qu'aucun de ceux qui combattirent. Il étoit pour lors dans la Compagnie d'hommes d'Armes du Comte de Ligny. Il reçeût ordre d'aller joindre sa compagnie qui étoit à Aire. La reputation qu'il s'étoit acquise en combattant Vaudrey, l'y fit recevoir comme en triomphe ; & les Dames s'étant parées & mises à leurs fenêtres, exprés pour le voir passer, il y donna de nouvelles marques de son addresse dans plusieurs tour-

nois, où elles ne cessoient de l'admirer. De son côté il conserva leurs bonnes graces par son honnêteté & sa politesse : mais il n'en fut pas moins fidelle à tous ses devoirs. Sa modestie, sa candeur, sa liberalité le firent cherir & de ses camarades qu'il prevenoit dans tous leurs besoins, & des pauvres à qui il ne refusa jamais l'aumône non plus que sa protection.

Il n'étoit pas moins pieux envers Dieu qu'agreable aux hommes. Ni sa jeunesse, ni sa profession, ni les compagnies où il se trouvoit, ne luy ayant jamais fait perdre le souvenir de Dieu, qu'il prioit regulierement soir & matin à genoux.

D'Aire il passa en Italie, & se trouva à la bataille de *Fornouë*: & y ayant eu deux chevaux tuez sous luy le Roy luy donna cinq cens écus pour se remonter. L'on presume que ce fut immediatement avant cette bataille & à la vûe des ennemis que le Roy l'avoit fait Chevalier.

Il fit sa seconde campagne sous Louïs XII. dans le Milanois : & la paix s'étant faite, il vint fai-

re ſa cour à Madame la Ducheſſe de Savoye, par reconnoiſſance pour ſon premier maître dont cette Princeſſe étoit veuve. Son occupation la plus ordinaire étoit la joûte & les tournois où il ſe diſtinguoit toûjours.

La guerre ayant recommencé contre Ludovic Sforce Duc de Milan, Bayart ſe trouva à vingt milles de Milan où il apprit qu'il y avoit à Binaſques près de là trois cens chevaux ennemis de garniſon. Il fit partie avec ſes camarades pour enlever le tout. Les ennemis avertis de ce deſſein vinrent au devãt d'eux : mais après un combat incertain, ils furent menez battant juſqu'auprès de Milan. Bayart emporté par ſon feu entra avec eux dans la ville ſans s'appercevoir qu'il n'étoit plus ſuivi des ſiens. Le Duc voulut voir ce Cavalier dont on vantoit tant la valeur : il fut ſurpris de ſa jeuneſſe, & après quelques civilitez il le renvoïa avec ſes armes & ſon cheval. Bayart, pour marquer ſa reconnoiſſance au Prince qui luy rendoit la liberté, s'élança devant luy ſur ſon cheval ſans étrier, fit diverſes caracolles avec

ſa bonne grace ordinaire, & rompit ſa lance en cinq ou ſix pieces au milieu de la cour.

Le Comte de Ligny voulant recompenſer ſa valeur luy offrit un preſent conſiderable de vaiſſelle d'argent, que les habitans de pluſieurs villes rebelles luy étoient venu apporter pour l'appaiſer. Nôtre Chevalier répondit qu'il ne vouloit point du bien d'auſſi méchantes gens que ceux-là; & ſur le champ diſtribua le tout à ceux qui étoient avec luy, cette action eſt d'autant plus remarquable que Bayart n'avoit alors pour tout argent que dix écus. Le Comte, qu'un ſi grand deſintereſſement avoit ſurpris, luy envoya le lendemain un bon coureur avec cent écus dont ſes camarades eurent la meilleure partie comme de coûtume. Il a toûjours agi avec une ſemblable generoſité, & loin de profiter du butin dans toutes ſes courſes ſur le païs ennemi, il ne prenoit rien qu'il ne le payât.

Sa fidelité pour ſon Prince ne parut pas avec moins d'éclat que ſon deſintereſſement, lorſqu'il refuſa

des avantages très - considerables que luy offrit le parti ennemy, dans le tems même que son merite n'étoit pas recompensé en France.

Quelque ardeur qu'il eût pour le service de son Maître, il ne voulut jamais le procurer par des voyes opposées à l'honneur. Le Pape Jules II. faisant une violente guerre aux François & au Duc de Ferrare leur allié, envoya un de ses confidens nommé Guerlo pour détacher ce Duc de leurs interêts, & pour les faire perir. Le Duc loin de se laisser gagner, gagna le negotiateur qui promit d'empoisonner le Pape. Le *bon Chevalier*, apprenant la chose, *en rougit de honte, & en fremit d'horreur:* & sur ce que le Duc representoit que c'étoit rendre à Jules ce qu'il avoit voulu faire, *Monseigneur,* répondit Bayart, *ne faisons jamais ce que nous condamnons comme un crime infame dans un autre. Livrez-moy le coquin qui a voulu faire une si méchante action, & je le feray pendre, ou je l'envoiray au Pape pieds & poings liez.*

Etant blessé griévement au siege

de Bresse il fut obligé de se retirer. Sa blessure anima tellement nos Capitaines, & en particulier le General Gaston de Foix, Duc de Nemours & neveu du Roy, qu'on combattit avec une espece de fureur & qu'on emporta la place. Bayart fut porté dans la maison d'un Gentil-homme qui s'étoit enfui en un Monastere, tandis que sa femme ètoit demeurée chez elle avec ses deux filles cachées sous un tas de foin, elle vint se jetter aux pieds de Bayart, le priant de luy sauver la vie & l'honneur à ses filles. Il le promit, & tint sa parole au delà de ce qu'on luy avoit demandé. Quand il sortit de cette maison, la Dame se jettant de nouveau à ses genoux luy presenta deux mille cinq cens ducats, craignant cependant d'offrir trop peu. *Ce sont les personnes que j'aime*, dit Bayart, *& non pas l'argent.* Surquoy il remercia la Dame : mais elle le pressa tant d'accepter le present, qu'il y consentit & fit appeller les deux demoiselles qui luy témoignérent leur reconnoissance en se jettant aussi à ses pieds. Il en fut

attendri, & leur dit les larmes aux yeux : *C'est moy Mesdemoiselles, qui vous ay obligation des visites que vous m'avez renduës pendant ma maladie. J'ay pris plaisir à vous entendre chanter & joüer du lut & de l'épinette. Mais moy, ce que j'ay fait pour vous, je le devois faire en honnête homme, & en Chrêtien : vous ne me devez point de remerciment.* Après quoy il fit present à chacune de mille ducats ; priant la mere de distribuer les cinq cens ducats de reste aux Religieuses de la ville qui avoient été pillées.

Il partit ensuite pour l'armée & arriva à propos pour faire resoudre de donner la fameuse bataille de Ravennes, où Gaston fut tué & où Bayart se surpassa luy même comme on sçait.

Quelque tems aprés il soutint pendant deux heures le choc de tous les Suisses avec trente hommes d'armes, pour favoriser la retraitte de nos gens qui avoient été surpris dans Pavie, où les ennemis étoient entrez, il eut en cette occasion 2. chevaux tuez sous luy, & fut blessé d'un coup de fauconneau. Cependant

dant nos trouppes étant contraintes d'abandonner la Lombardie, nôtre Chevalier se retira à Grenoble.

Etant gueri d'une fiévre chaude qu'il y eut, il se laissa un peu trop aller aux plaisirs qu'on luy procuroit. Dieu tira sa gloire de la foiblesse à laquelle Bayart commençoit de succomber. On luy avoit amené une jeune fille que sa mere même prostituoit. Mais ayant vû cette jeune personne en pleurs sur l'état où elle se trouvoit, & ayant appris d'elle, qu'elle n'avoit pu être mariée faute de six cens francs, il luy donna aussitôt les six cens francs, eut soin d'elle & de son honneur ; & ayant fait venir la mere, il luy fit de vehemens reproches de son crime.

Après avoir fait la guerre dans la Navarre il vint dans la Picardie, & se trouva devant Theroüenne, à la journée des Eperons, ainsi appellée parce que les François s'y servirent plus de leurs Eperons que de leurs armes. Bayart, au lieu de fuir s'arresta à deffendre un pont: mais se voyant bien-tôt enfermé

par le grand nombre des ennemis, il convint avec ſes camarades de ſe rendre de bonne grace. C'eſt pourquoi chacun d'eux choiſiſſoit dejà celui à qui il ſe rendroit , quand Bayart apperçût un gentilhomme ennemi qui s'étoit retiré à l'écart pour ſe rafraichir; il lui courut ſus, le ſurprit & l'obligea de ſe rendre: mais lui-même enſuite lui rendit ſon épée, ne pouvant d'ailleurs éviter d'être pris. Il uſa de cet expedient afin de procurer plus aiſément ſa delivrance. Car il prétendit que la condition étoit égale entre eux deux, & qu'ils étoient mutuellement les priſonniers l'un de l'autre. En effet la choſe fut ainſi décidée par l'Empereur & par le Roy d'Angleterre alliez dans cette guerre contre la France, qui donnerent à l'envi de grandes marques d'eſtime à Bayart. Ils n'en raillerent pas moins de la fuite des François. Le Roy d'Angleterre lui ayant dit, *Monſieur Bayart, on diſoit, que vous ne ſçaviez ce que c'étoit de fuir*; *Sire*, répondit-il, *ſi je l'avois fait vous ne me verriez pas icy*. Il fut ainſi renvoïé,

à condition neanmoins qu'il ne porteroit point les armes contre le Roy d'Angleterre de six semaines, tems qu'il passa à voyager en Flandre, où l'on voulut le tenter de prendre parti dans les troupes d'Angleterre : mais il répondit encore qu'il n'avoit que deux maîtres, *Dieu & le Roy, & qu'il n'en serviroit jamais d'autres.*

Au commencement du regne de François I. Bayart prit possession de la charge de Lieutenant de Roy en Dauphiné qui lui avoit été donnée par le Roi Louïs XII. à son retour d'Italie. Il se distingua à son ordinaire sous le nouveau regne à la fameuse bataille de Marignan que ce Roi gagna. Bayart y eut une avanture particuliere. Son cheval, qui depuis la bataille de Ravennes où il avoit été blessé à coups d'épées & de piques, n'en pouvoit voir qui ne se jettât dessus à *belles dents*, l'emporta avec furie au travers d'un gros bataillon de Suisses. Il l'auroit emporté encore plus loin, si le cavalier ne se fût jetté à terre avec autant de sang froid que de legereté. Ensuite se glissant à quatre pieds le

long d'un foſſé, il rejoignit le camp des François.

Après la bataille François I. voulut être fait Chevalier de la main de Bayart, comme étant le plus accompli Chevalier, & le plus digne d'en faire d'autres. Celui-cy s'excuſa d'abord de cet honneur qu'il ne croïoit pas meriter, ſur tout en comparaiſon des Princes & des Officiers Généraux qui étoient preſens. Mais le Roy donnant ſur ce point un ordre abſolu, Bayart obéit & frappa du plat de ſon épée ſur le coû du Roy, diſant, *Sire, autant vaille que ſi c'étoit Rolland* : & puis d'un air enjoüé apoſtropha ſon épée : *Certes, ma bonne épée, vous ſerez moult bien comme relique gardée.* Il fit deux ſauts enſuite, & la remit au fourreau.

Un des endroits des plus remarquables de la vie de Bayart eſt le ſiege de Mezieres qu'il defendoit. Elle fut aſſiegée vivement par Naſſau & Seckinghen qui l'envoyerent ſommer de ſe rendre. Il répondit que s'il lui falloit ſortir, *ce ſeroit ſur un pont de corps morts des ennemis.*

Cependant la place fut ſerrée de ſi près que la maladie & la famine s'y mirent, ſans qu'on pût faire ſortir perſonne pour envoyer demander du ſecours. Un ſtratagême en fit trouver le moyen. Bayart écrivit une lettre au Comte de la Mark qui étoit pour lors attaché à la France. Il ſembloit marquer par la lettre que le Comte étoit ſur le point d'engager Naſſau dans les mêmes interêts. C'eſt pourquoy il luy dit confidemment d'avertir Naſſau de prendre au plutôt ce parti, parce que le Roy envoyoit un puiſſant ſecours qui devoit venir fondre le lendemain ſur les aſſiegeans. La lettre ſelon l'intention de Bayart fut interceptée par Sekinghen qui avoit dejà quelque défiance de Naſſau. Ce qui lui fit lever le Camp, & le brouilla luy-même avec Naſſau qu'il regarda comme un traître. De cette ſorte on eut moyen d'envoyer demander & de faire entrer du ſecours.

Comme les ennemis voulurent ſçavoir ſi les François avoient reçû un grand convoy, un de leurs Officiers envoya à Lorges Officier Fran-

çois de ſon ancienne connoiſſance, qui étoit dans la place, pour demander une bouteille de vin. Au lieu d'une on en donna deux, & l'on fit voir à l'Envoyé une cave ſpatieuſe garnie de tonneaux qu'on luy fit toucher pour montrer qu'ils étoient tous pleins ; mais on ne luy dit pas que c'étoit d'eau, & qu'il n'y en avoit que trois de vin. Ainſi Naſſau deſeſperant de prendre la place par famine leva le Siége.

Nôtre Chevalier ſe voyant delivré vint à Fervaques où le Roy le reçût avec beaucoup de joye, & le fit Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Nos Armées ayant été mal traittées en Italie, il revint à Grenoble qu'il trouva infectée de la peſte. Là il nourrit à ſes dépens preſque tous les peſtiferez, & donna de ſi bons ordres en qualité de Lieutenant de Roy que la maladie dura peu.

Dans la déroute de nos troupes vers Biagraſſe, Bonnivet qui les commandoit ayant le bras percé d'un coup d'arquebuſe, & craignant de tomber entre les mains du

Connêtable de Bourbon qui commandoit les Allemans, il laissa le commandement à Bayart. *C'est bien tard*, dit celuy-cy, qui jusqu'alors n'avoit pas eu sujet d'être content de Bonnivet, *mais il faut servir ma Patrie, aux depens de ma vie que je luy dois.* En effet peu après il fut blessé d'une bale qui luy perça les reins, & luy rompit l'épine du dos. La premiere parole qu'il dit alors fut, *Seigneur Jesus ayez pitié de moy* : Puis il baisa la croix de la garde de son épée, n'ayant point d'autre croix. Faute de Confesseur il s'étoit confessé à son valet de Chambre ; mais il le fit ensuite à un Prêtre qu'il obtint de Pescaire General des ennemis qui le visita & luy rendit toutes sortes de bons offices.

C'est en cette occasion que le Connêtable de Bourbon l'étant venu voir aussi luy dit : *Monsieur, que j'ay pitié de vous voir dans un si triste état? Monsieur*, luy répondit Bayart, *C'est de vous qu'il faut avoir pitié, Je meurs servant mon Roy & ma Patrie ; mais vous, Prince du Sang de France, vous voilà l'épée à la main contre vôtre Roy,*

& contre vôtre serment : Bourbon se retira confus.

Bayart fut plaint, regretté & admiré universellement des François & de leurs ennemis, des Princes & du Peuple. La seule veneration qu'on avoit pour sa personne détermina dès lors le R. P. General des Chartreux à luy faire faire un Anniversaire dans toutes les Maisons de ce Saint Ordre, où il se celebre encore tous les ans au mois de May.

ARTICLE XX.

REMARQUES SUR LES LETTRES de Vargas touchant le Concile de Trente.

L'Autorité du Saint Concile de Trente est trop bien établie dans l'Eglise, pour qu'elle puisse jamais être ébranlée ou affoiblie dans l'esprit des Fidelles. Cependant un nouveau Protestant de la Religion Anglicane (*Mr. le Vassor*) donnant au public * les lettres de Vargas, touchant ce qui s'est passé en ce Concile sous Jules III. a prétendu

* *L'an 1699.*

par ces lettres ſeules en renverſer toute l'autorité.

Il dit que les lettres de Vargas addreſſées à l'Evêque d'Arras, Miniſtre de Charles-Quint ont été trouvées à Bruxelles par le ſieur Guillaume Trumbull, & apportées en Angléterre près de cent ans aprés. Un Docteur Anglois nommé Geddes les a le premier traduites en ſa langue naturelle. Mr. le Vaſſor les a depuis miſes en François. C'eſt contre cette derniére Traduction principallement qu'on a fait les remarques ſuivantes.

Premierement on n'eſt point trop obligé d'ajoûter foy à des lettres, qui ont été ſi long-tems inconnuës; & qu'on dit avoir été trouvées à Bruxelles, ſans marquer comment elles ont été trouvées, & ſans donner aucune preuve qu'elles ſoient en effet de celuy à qui on les attribuë. En quoy l'on ne prétend pas donner aucune atteinte à la bonne foy du Chevalier Trumbull ni de Mr. le Vaſſor. Il ſe pourroit faire qu'un habile Proteſtant eût contrefait & ſuppoſé ces Memoires en faveur de

ſon parti, ſans que ces Meſſieurs en euſſent eu connoiſſance. Mais en leur accordant la verité de ces lettres, il eſt aiſé de faire voir que les Proteſtans n'en ſçauroient tirer aucun avantage contre l'autorité du Concile.

On pourroit d'abord oppoſer aux lettres de Vargas. 1°. Un certain caractere de dignité, de force, & de pieté, qui ſe fait ſentir à tous ceux qui liſent le Concile de Trente ſans prevention. 2°. Les fruits admirables qu'ont produit les reglemens de ce Concile pour la diſcipline & la reformation du Clergé. 3°. Les grands Eloges que les Auteurs contemporains & qui ont aſſiſté à cette Sainte Aſſemblée, en ont faits, ſans que les plus habiles Proteſtans ayent pû juſqu'à preſent leur oppoſer rien de raiſonnable. Cette réponſe quoique generale, ne laiſſeroit pas d'être ſolide : mais on veut en faire une qui ſoit plus préciſe. Pour cela on examinera l'origine des plaintes que Vargas fait du Concile, & ce que l'on peut répondre à ces plaintes.

I. Origine des plaintes de Vargas contre le Concile de Trente.

Vargas eſt un Juriſconſulte Eſpagnol qui accompagna Dom François de Tolede Ambaſſadeur de Charle-Quint au Concile. Ce Docteur qui paroît bon Catholique, reçoit avec tout reſpect ce qu'on a decidé pour la foy; mais il ſe récrie ſur la maniere de tenir le Concile, & ſur la conduite du Cardinal Creſcentio Legat de Jules III. Il s'en plaint hautement & avec bien de l'aigreur. Pour voir s'il a raiſon, & ſi le Cardinal a tort, il faut conſiderer l'origine de ces plaintes. Sçavoir l'interêt different de l'Empereur & du Pape; la prétention des Proteſtans, la diſpoſition des Miniſtres d'Eſpagne, & en particulier celles de Vargas.

I. L'Empereur avoit deux interêts: l'un pour la paix de l'Allemagne, de reünir les Proteſtans avec les Catholiques; ce qu'il eſperoit de faire dans un Concile, qui fût agreable aux deux partis; l'autre de diminuer autant qu'on pourroit la ne-

ceſſité & l'obligation de recourir à Rome pour les Benefices, les Cenſures, & choſes ſemblables.

II. Les Proteſtans demandoient un Concile libre; mais ſous ce nom & ce pretexte de liberté, ils vouloient 1°. Que le Pape n'y eût aucune autorité, & qu'il delivrât les Evêques de leur ſerment de fidelité. 2°. Que les Decrets publiez dans les ſeſſions precedentes fuſſent tenus pour nuls, & remis à un nouvel examen, comme ayant été faits ſans leur participation. 3°. Que ne pouvant ſe fier aux Evêques qui étoient leurs parties, on eût à choiſir de part & d'autre des Juges & des arbitres, qui aprés les avoir oüis également avec les Catholiques, diroient leur ſentiment & leur avis ſur chaque point de controverſe. 4°. Ils prétendoient encore beaucoup d'autres choſes injurieuſes à l'Egliſe, & neanmoins, ce qu'on ne croiroit jamais ſi les memoires n'en faiſoient foy, ils ne vouloient point à toutes ces conditions promettre obeïſſance au Concile: De peur, diſoient-ils, que s'ils le promettoient, l'Empe-

reur ne prit de là occaſion de les y vouloir contraindre par les armes, & de ſe rendre ſous ce pretexte maître de l'Allemagne.

III. Les Miniſtres de l'Empereur prévenus en faveur des Proteſtans, & jaloux de l'interêt de leur Maître, vouloient regner dans le Concile & reduire le Legat à toutes leurs intentions. 1°. Ils étoient tellement prévenus en faveur des Proteſtans, que ſelon ces Memoires on auroit conſenti à ce que ceux-cy demandoient pour la liberté du Concile, pourveu qu'ils euſſent promis au moins aprés cela de s'y ſoumettre; & on n'y trouvoit autre choſe à redire, ſinon qu'ils ne vouloient pas le promettre. 2°. Ces Miniſtres vouloient que dans les decrets on évitât tout ce qui pourroit aigrir les Proteſtans, & qu'on ſe ſervît de termes qui puſſent rapprocher les deux partis: ce qu'ils appelloient charité, moderation, & deſir de la paix. 3°. Ils étoient attentifs, ſous le ſpecieux prétexte de reformer les abus de la Cour de Rome à borner la puiſſance du Pape, & à diminuer les ſubſides

qu'il retire des Provinces, pour ſoutenir ſa dignité.

IV. Mais il faut connoître particulierement le genie de Vargas Auteur de ces Memoires. Ce Docteur Eſpagnol qui n'étoit ni moins zelé pour ſon Prince, ni moins ardent à faire valoir ſes ſervices que les autres, avoit de plus un caractere d'eſprit bien particulier & des ſentimens bien extraordinaires. 1°. Des queſtions étant toutes prêtes à décider il fit propoſer au Legat par Dom François qu'on envoyât conſulter l'Univerſité de Paris & celle de Louvain, avant la déciſion : & il ſe fâche de ce que le Legat répondit qu'il mourroit plutôt que de faire cet affront au Concile. 2°. Pour ſe rendre maître des Evêques d'Eſpagne & les tourner où l'on voudroit, il demanda au Miniſtre de Charles-Quint qu'on les obligeât à s'aſſembler tous en particulier avant les ſeſſions, pour convenir tous enſemble, dit-il, d'un même ſentiment & n'avoir qu'une voix. 3°. Il dit & propoſa encore beaucoup d'autres choſes ſemblables, qui font voir l'entêtement de

cet eſprit, & quel eſt l'homme que Mr. le Vaſſor oppoſe au Concile.

V. Les Legats avoient deux interêts conſiderables; l'un pour la foy, que dans les Decrets on n'uſât point de ces termes ambigus, ſous leſquels on peut cacher le venin, & qui ſous pretexte d'approcher les Proteſtans des Catholiques, donnent lieu pareillement aux Catholiques de s'approcher des Proteſtans. L'autre pour le S. Siége, qu'on ſoûtînt toûjours la dignité du Pape, & qu'on luy conſervât les droits qui ont été jugez neceſſaires pour fournir aux dépenſes qu'il eſt obligé de faire en tant de rencontres, pour le bien commun des Fidelles, & contre les Infidelles ou les ennemis de l'Egliſe.

Les plaintes de Vargas ne viennent donc que des diſpoſitions mauvaiſes de ſon eſprit, jalouſie d'Etat, faux zele pour les Proteſtans, opinion de ſon merite. Il trouve mauvais que le Legat ne veuille pas ſoumettre le Concile aux Univerſitez de Paris & de Louvain, ni depouiller le S. Pere de ſes droits. Si on luy

eût paſſé tout cela, il auroit été très content du Legat & du Concile ; mais il eſt temps de répondre en particulier à toutes ſes plaintes.

II. Réponſe aux plaintes de Vargas.

Il faut d'abord bien diſtinguer icy trois choſes. 1°. Le dogme de foy, & le reglement de diſcipline. 2°. Ce qui précede la definition d'un article, & la definition même. 3°. Les Congregations où l'on examine les queſtions, & les ſeſſions où on les décide. La difference de ces choſes eſt grande, car dans ce qui précede la definition d'un article & dans les Congregations, il y a de l'homme ; & il peut s'y trouver quelque faute. Mais pour la definition de foy les Proteſtans ſont obligez de croire avec nous que le St. Eſprit y préſide uniquement ; eux qui reconnoiſſent l'autorité des quatre premiers Conciles, & qui n'auroient hors de là nulle raiſon de la reconnoître. Cela ſuppoſé on peut répondre à tout ce qu'on rapporte de Vargas.

Premiere plainte ſur la liberté du Concile.

Vargas prétend qu'il n'y avoit point de liberté au Concile, parce que le Legat communiquoit à Rome tout ce qui ſe paſſoit, & ne permettoit pas que rien fût décidé avant l'ordre du Pape.

Réponſe.

Cette communication du Legat au Pape ſe dit par conjecture & ſans preuve ; mais quand elle ſeroit veritable, on peut dire avec aſſurance que ſur les dogmes le Pape n'a jamais preſcrit au Legat ce qu'il falloit décider, & que ſur cela les Peres du Concile ont eu une entiere liberté. On ſçait même que le Legat les avertiſſoit ſouvent dans les ſeſſions de garder leur liberté. *Dicant liberè, dicant quod ſentiant.*

II. Plainte ſur les Proteſtans.

Le Docteur Eſpagnol eſt fort

ſcandaliſé, de ce qu'on n'a point reçu les Proteſtans de la maniere qu'ils le ſouhaittoient. Le Legat, dit-il, craignoit comme la mort de les voir au Concile ; & quand ils y furent venus, il les chicanoit ſur tout, pour degoûter les uns d'y demeurer, & les autres d'y venir.

Réponſe.

S'il eſt vray que le Legat ne vit pas volontiers les Proteſtans au Concile, il ne faut pas s'en étonner. Il ſçavoit qu'ils ne parloient que d'humilier le Pape, de luy donner des Juges choiſis en partie par eux-mêmes, & de le dépouiller de toute ſon autorité. Mais il n'eſt point vray que le Legat les chicanât mal à propos. Les actes font foy, que ce qu'il prétendoit d'eux étoit trés raiſonnable.

Mais les Proteſtans, dit Mr. le Vaſſor, ont toûjours appellé à un Concile libre & legitime ; ils ont propoſé leurs conditions pour le rendre libre, & on n'a point voulu les recevoir. Ayant donc été con-

damnez par un Concile qui n'étoit pas libre à leur gré, leur appel subsiste, & on ne doit point les traitter de Schismatiques ni d'Heretiques.

Il y a bien des défauts dans ce raisonnement. Mais pour ne s'attacher qu'à ce qui regarde le sujet present, on dit que si les Protestans avoient proposé des conditions raisonnables avec promesses d'obeïr, ils auroient quelque sujet de se plaindre ; mais faire des propositions si odieuses, & ne vouloir point même aprés cela promettre l'obeïssance, c'est en apparence vouloir être admis au Concile, & ne le vouloir pas en effet. Le Concile donc, pour n'avoir pas été tenu de la maniere injuste qu'ils le prétendoient, ne laisse pas d'être legitime, & de les avoir bien condamnez. Ce n'est point aux Fidelles de prescrire à l'Eglise la maniere de les juger, mais c'est à eux à s'accommoder de ce que l'Eglise leur prescrit.

III. Plainte ſur la capacité des Evêques du Concile:

L'Eſpagnol aſſure qu'il n'y avoit pas vingt Evêques qui entendiſſent les matieres de foy ſur leſquelles il falloit décider. Après cela, dit Mr. le Vaſſor, peut-on ſe fier à leurs déciſions, & obliger les Fidelles à s'y ſoumettre?

Réponſe.

Il ſe peut faire que ce Docteur Eſpagnol, par ſa bonne opinion qu'il avoit de ſa perſonne & de ſon ſçavoir, ne trouvât pas un plus grand nombre de Peres habiles & ſçavans à ſon gré : mais c'étoit un effet de ſon orgueil. La verité eſt que la plupart étoient gens d'eſprit, & trés-capables, non ſeulement dans la Theologie Scholaſtique, comme les Proteſtans même le reconnoiſſent, mais encore dans toutes les autres ſciences

Mr. le Vaſſor dit dans ſa Preface, que les Docteurs de Louvain & de

Cologne trouverent *des erreurs grosſieres* dans la doctrine de la ſeſſion XII. & qu'on les corrigea ſecrettement aprés que les decrets eurent été ſolemnellement publiez. * Il dit encore, que les Docteurs de Louvain & les Theologiens de l'Electeur de Cologne trouverent *des fautes conſiderables* dans les decrets de la ſeſſion XIV. & que le Legat eut la mortification de faire corriger des choſes ſolemnellement publiées. Il ajoûte : *Le Legat, malgré tout ſon orgueil, fut obligé de convenir qu'il y avoit des fautes groſſieres dans la doctrine approuvée & publiée dans une ſeſſion ſolemnelle, & on les corrigea comme on put.* D'où il conclud que ces Theologiens particuliers étoient plus éclairez que tous les Peres enſemble, & qu'un tel Concile n'eſt pas infaillible.

Réponſe.

1°. Mr. le Vaſſor va bien icy au de là de ſes memoires. Il n'y eſt point dit qu'on ait *corrigé dans le Concile des erreurs groſſieres & de*

* *Pag. 21.*

fautes considerables. Cependant pour avancer un fait de cette consequence, il falloit que les Memoires le dissent mot pour mot. Ainsi les gens qui ont d'ailleurs de la bonne foi ; ébloüis par leur passion croyent quelquefois voir ce qu'ils ne voyent pas.

2°. Il paroît à la verité par ces Memoires, que les Docteurs de Louvain & de Cologne se souleverent contre quelques Canons de la session XIV. & que pour les contenter quelques particuliers parlerent de les changer ; mais ce changement n'est nullement prouvé. Pour le croire & pour l'assurer, il faudroit produire ces canons tels qu'ils furent publiez & montrez, en quoy ils ont été changez : ce qu'on ne fait point.

3°. Vargas dit à l'Evêque d'Arras : *J'avertis aussi Dom François, que l'Electeur de Cologne m'a dit qu'on a corrigé ou suppléé quelque chose dans les Articles qui regardent la Doctrine, conformément à ce que les Theologiens prétendoient.* Mais sur ce témoignage il faut prendre garde que l'Electeur met la disjonctive *corrigé ou sup-*

plée : ce qui marque évidemment qu'il n'avoit pas vû luy-même ce changement ; & que ceux mêmes dont il l'avoit appris, ne l'avoient pas vû non plus. On ne parle point avec ambiguité d'une chose qu'on sçait par soi-même, comme témoin oculaire. Or dans une chose de cette importance on ne doit pas faire fonds sur un témoignage douteux & incertain. Il arrive en toute contestation qu'on parle selon sa crainte ou son esperance, & qu'on dit bien des choses legerement. Aussi Dom François ne crut point le fait, sur ce que Vargas luy en dit ; mais il le fit examiner par trois habiles gens, lesquels dans cet examen se trouverent d'avis different. D'où l'on voit manifestement qu'il n'y a nulle preuve de ce prétendu changement. Car dans un fait clair & constant il n'y a point de varieté d'opinion.

4°. Mr. le Vassor, pour éclaircir ce point, rapporte ce que dit Frà Paolo de l'opposition des Docteurs de Louvain & de Cologne à la Doctrine de la session XIV. Il leur fait dire sur le Canon X. touchant la

puiſſance de remettre les pechez, que *l'interpretation des paroles de l'Ecriture que l'on y condamne eſt de Theophylacte, & que par cette raiſon il ne falloit pas la condamner.* Il luy fait dire auſſi ſur le Canon XI. touchant les cas reſervez, *Que ce n'étoit pas le ſentiment de Gerſon ni de quelques autres Anciens Theologiens, pour qui on devoit avoir du reſpect.* Il leur fait dire encore ſur le Canon XV. touchant l'impoſition des penitences: *Que les paroles de l'Ecriture par leſquelles on la prouve, n'étoient point priſes en ce ſens là par les Peres.* Or tout ce que dit là Frà Paolo des points conteſtez par ces Docteurs, ſe trouve en propres termes dans ces trois Canons. Il faut donc qu'on n'ait point eu d'égard à l'oppoſition de ces Docteurs, & qu'on les ait contentez autrement que par le changement de la Doctrine du Concile, puis qu'on y voit tout ce qu'ils y trouvoient à redire.

5°. Quand il ſeroit vray qu'on auroit changé quelque choſe à ces articles, comme ce changement peut-être, ou à l'égard du ſens, ou

à l'égard des paroles, pour en tirer l'avantage que prétend Mr. le Vassor, d'ôter l'infaillibilité au Concile, il faudroit montrer que le sens même des propositions eût été changé : Alors on diroit que le Concile s'est trompé. Mais c'est ce qu'on ne prouve point, & ce qu'on ne prouvera jamais. Or quelqu'autre changement qu'on prétende avoir été fait aux Canons, dès là qu'il ne regarde point le sens des paroles, il ne peut nuire à l'autorité du Concile touchant la verité du dogme.

6°. Il est à remarquer que dans le temps même de cette session l'Evêque de Badajoz écrit ainsi à l'Evêque d'Arras Ministre de Charles-Quint : *Les affaires du Concile vont bien, graces à Dieu, on en est redevable à sa Majesté.* Ce qui montre que tous les Partisans d'Espagne n'étoient pas du sentiment de Vargas.

Conclusion.

I. On peut conclurre de tout cecy que les Memoires de Vargas font effectivement plus de tort aux Mi-

niſtres de l'Empereur, qu'aux Legats. On y voit la préſomption, l'injuſtice, la temerité, le caprice, & l'aveuglement de quelques-uns de ces Miniſtres. Leur préſomption, de n'eſtimer qu'eux mêmes, & ne croire pas qu'il y eût dans le Concile vingt Evêques aſſez habiles pour entendre les matieres : leur injuſtice, de ne trouver d'autres interêts raiſonnables que les leurs, & de regarder tous ceux du Pape comme des prétentions de la Cour de Rome, & des abus qu'il faloit reformer: leur témerité, de vouloir que pour décider le Concile fût obligé de conſulter les Univerſitez ; comme ſi les Conciles précédens avoient eu beſoin de cette formalité. Leur caprice, de vouloir qu'on ne donnât la Tonſure qu'avec le Soudiaconat : leur aveuglement, de dire que les Conciles Generaux, pour la juſte punition de nos pechez, ſont ſur le point d'étre aneantis, & qu'il en eſt peut-être des Conciles comme des autres choſes du monde, qui ont leur enfance, leur jeuneſſe & leur force, mais qui meurent & diſpa-

roissent après un certain temps, sans qu'il en reste le moindre vestige.

II. Il faut conclurre enfin que ces Memoires ne peuvent nuire au St. Concile de Trente, à moins qu'on ne préfere un homme capable de tels égaremens, non seulement à tant d'habiles gens qui donnent de si grands éloges à ce Concile, mais encore à toute l'Eglise, qui le reçoit comme regle de sa foy.

ARTICLE XXI.

ACTA OMNIA CONGREGATIONUM ac disputationum, quæ coram SS. Clemente VIII. & Paulo V. summis Pontificibus sunt celebratæ in causa & controversia illa magna de auxiliis divinæ gratiæ, quas disputationes Ego F. Thomas de Lemos eàdem gratiâ adjutus sustinui contra plures ex societate. Lovanii, apud *Ægidium* Denique 1702. C'est-à-dire, *les Actes des Congregations & des disputes soutenuës en presence des*

Papes Clement VIII. & Paul V. ſur les matieres de la Grace, par le P. Thomas de Lemos. A Louvain chez Gilles Denique 1702. in folio. pages 682.

COmme il arrive ordinairement qu'enſuite des conteſtations qui ont fait beaucoup de bruit, les parties intereſſées en font des relations que chacun tourne à ſon avantage; il ne faut pas s'étonner que le P. Thomas de Lemos Dominicain ſe ſoit donné la peine de compoſer les Actes des Congregations & des Diſputes *de auxiliis*.

Ce Religieux a ſoutenu preſque ſeul le poids de ces diſputes contre les Jeſuites. Les Dominicains avoient d'abord jetté les yeux ſur Didaque Alvarez pour defendre leur cauſe: mais dans la ſuite ils crurent qu'il valloit mieux en charger Lemos; non ſeulement parce qu'ils le trouvoient plus profond & plus verſé dans la lecture de S. Auguſtin: & de ſaint Thomas; mais encore parce qu'ils lui voyoient *une ſanté forte & ro-*

buſte, une grande voix, une poitrine de fer, beaucoup de feu & de vehemence; qualitez qui leur parurent d'un grand uſage dans la diſpute. C'eſt ce que dit le Pere Sery dans le ſecond livre de ſon Hiſtoire, & après lui l'Auteur de la Preface [a] des Actes dont nous faiſons ici l'extrait.

Il paroît neanmoins par le témoignage de Lemos que ce n'eſt pas tant par le choix des Dominicains, que par celui de Clement VIII. que ce Pere eut la preference ſur Alvarez. Cette preférence lui étoit trop honorable, pour qu'il oubliât de nous apprendre la maniere dont elle s'étoit faite. Après la premiere Congregation, dit-il, [b] *le tres-ſaint Pere fit ſçavoir au Genéral de l'Ordre de S. Dominique par le R. P. Anſelme de Monopoli ſon Predicateur, qu'il vouloit que dans les Congregations ſuivantes on amenât pour diſputer le F. Thomas de Lemos: ce qui fut fait.* La raiſon pour laquelle le Pape voulut qu'on chargeât Lemos des diſputes ſuivantes, c'eſt le peu de ſatisfaction qu'il avoit eu en entendant

[a] *pag. 2.* [b] *col. 60.*

Alvarez. Lemos lui même le donne assez [a] à entendre, lorsqu'il remarque dans ses Actes que les Dominicains furent très-affligez du mauvais succès de la premiere Congregation, où Alvarez avoit disputé. Mais il ajoute aussi-tôt, que ces Peres eurent lieu d'être contens du succès des disputes suivantes, dont lui Lemos avoit été chargé: ce qui nous fait connoître qu'il n'étoit point fâché qu'on lui sçût gré dans son Ordre de ce qu'il avoit fait pour la cause commune, & qu'on y conservât la memoire des obligations qu'on lui avoit: & selon toutes les apparences c'est là une des raisons qui lui a fait composer les Actes de ces disputes. Il se peut faire encore qu'il ait fait refléxion qu'un autre en composant ces Actes pourroit peut être trop faire valoir les raisons de ses parties: au lieu qu'il lui étoit aisé, à lui, de les affoiblir, & de corriger son plaidoyer dans les endroits qui avoient le moins réussi.

Cependant, après avoir bien tra-

[a] *col. 61. & 62.*

vaillé son ouvrage, il n'osa le publier pendant sa vie. Soit qu'il craignît que le S. Pere ne le trouvât mauvais, soit qu'il apprehendât que si ses Actes devenoient publics sitôt après les Congregations, ils n'eussent le même sort que la Relation des disputes de Vailladolid composée par deux de ses Confreres, qui aussi-tôt qu'elle parut, fut refutée & convaincuë de faux par la déposition juridique de douze témoins. Quoiqu'il en soit, il a mieux aimé que ses Actes demeurassent manuscrits & dans les tenebres, que de courir le danger qu'il y avoit à les faire imprimer.

Depuis ce tems-là ils ont été assez long-tems inconnus On commença vers l'an 1650. & 1651. à les faire valoir & à les citer, sur tout en France & dans les Païs-bas. Le Pape Innocent X. en fut averti : & dans le même Decret où il condamna plusieurs livres faits pour la defense des cinq Propositions de Jansenius, il voulut aussi s'expliquer sur certaines pieces concernant les Congre-

gations *de Auxiliis* : par ce que les Defenſeurs des cinq Propoſitions avoient tâché de s'en prévaloir. Il déclara donc de toutes ces pieces en genéral, & nommément des Actes attribuez au F, Thomas de Lemos de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qu'on n'y devoit point du tout ajoûter foy, *nullam omnino eſſe fidem adhibendam* : & qu'on ne pouvoit ni ne devoit les alleguer, *neque ab alterutra parte ſeu à quocumque alio allegari poſſe vel debere.* Ce Decret du Pape eſt du 23. d'Avril. 1654.

Le 29. de Septembre de la même année ſa Sainteté fit un Bref addreſſé aux Prelats de France, par lequel elle les exhorte entre autres choſes à faire exécuter ſon Decret du 23. d'Avril. Le 17. de May de l'année ſuivante, le Roy donna une declaration pour ordonner que le Bref fût reçû, publié, & executé dans toute l'étenduë du Royaume : & ce même Bref ayant été produit le 1. de Septembre 1656. dans l'aſſemblée du Clergé, le lendemain il fut arrêté d'un commun conſentement, *qu'on*

recevroit avec respect le Bref du Pape : & on ordonna conformément audit Bref que les livres ou écrits qui ont été composez ou publiez pour defendre ou favoriser les opinions condamnées, demeureront prohibez sous les peines portées, par la Constitution. Depuis ce tems là personne n'avoit osé faire imprimer les Actes de Lemos : mais on a crû le pouvoir faire maintenant.

L'Auteur de cette édition, qui ne se nomme pas, déclare nettement qu'il n'est point de l'ordre de saint Dominique. Il dedie neanmoins le livre au R. P. Cloche Genéral, & à tous les Religieux de cet Ordre. Il demande leur protection pour un ouvrage qui est sorti de chez eux, & qui ne peut que leur faire plaisir : il les louë de s'être écartez de l'herésie des Calvinistes, sans avoir donné dans celle des Pelagiens ou demi Pelagiens ; d'avoir également combattu Luther & Molina, mettant ainsi au rang des Herésiarques ce Theologien, dont la doctrine est permise dans l'Eglise ; après que les Souverains Pontifes ont defendu

ſous de grieves peines de la noter ou de la cenſurer en aucune maniere.

Il ajoute que la plus grande gloire que puiſſe acquerir l'Ordre de S. Dominique, eſt de faire publier le Decret qu'il aſſure avoir été formé contre Molina : ne faiſant pas refléxion que Lemos dit lui-même que le Pape n'a rien defini ; & que le P. Sery qui avoit avancé le contraire dans ſon Hiſtoire, a du moins été contraint d'avoüer dans la Réponſe Françoiſe qu'il a faite aux *Queſtions importantes*, *que*[a] *le Pape n'a jamais mis la derniere main au pretendu Decret, qu'il n'y a jamais parlé par luy-même :*[b] *que ce Decret n'eſt ſigné ny du Pape ny des Cardinaux :*[c] *& que l'Original même, qui ſe trouve dans les Regiſtres eſt incapable de faire foy, & d'être allegué pour la déciſion du procès.*

Enfin pour finir l'éloge des Peres Dominicains l'Auteur de la Prefaee dit qu'en prêchant l'Evangile à la Chine, ils n'ont point eu honte d'y annoncer JESUS-CHRIST cruci-

[a] *pag.* 439. [b] *pag.* 468. [c] *pag.* 448.

fié pour nous; qu'ils n'y ont point fait un mélange monſtrueux des myſteres de nôtre foy avec le culte des Payens; qu'ils y cherchent le ſalut des ames & la converſion des Idolâtres, & non pas des richeſſes, des honneurs & des charges de Mandarins. *J'en dirois volontiers davantage*, ajoûté-t'il immediatement aprés, *Libentius ſcriberem plura.* Les gens ſages trouveront qu'il n'en a que trop dit, & qu'il n'étoit pas de la prudence de faire entrer toutes ces fauſſetez & cette Satyre dans l'éloge de l'Ordre de S. Dominique, qui merite tant de veritables loüange. C'eſt-là ce qui regarde l'Epitre dedicatoire.

La Preface contient une liſte des Ecrits du P. Lemos & un abregé de ſa vie. Il nâquit en 1545. dans le Royaume de Galice en Eſpagne, d'une famille illuſtre. Il entra dans l'Ordre de S. Dominique aprés avoir fait ſes études dans la maiſon de ſes parens. Il fut envoyé à Naples en 1600. au chapitre General où il ſoutint avec l'applaudiſſement de ſes Freres, des Theſes ſur la grace:

de là il fut appellé à Rome pour les disputes *de Auxiliis* : & il y demeura le reste de sa vie. Il refusa un Evêché que le Pape & le Roy d'Espagne lui offrirent ; & il mourut entre les bras de ses Freres d'une maniere édifiante.

L'Auteur de cette édition ne fait pas seulement du P. Lemos un Religieux plein de pieté, mais encore un homme de miracles. Le P. Lemos, selon qu'il le rapporte, perdit tellement la vûë sur la fin de sa vie, qu'il ne reconnoissoit qu'au son de la voix ceux qui lui parloient. Cependant Dieu la lui rendoit tous les jours pour dire son Breviaire & sa Messe. Ce qui est d'étonnant, c'est qu'un miracle si singulier & renouvellé tant de fois, n'a point été remarqué par ceux qui ont vécu avec le P. Lemos les dernieres années de sa vie, & assisté à sa mort ; & qu'il n'en est point parlé dans l'éloge qu'on fit alors de ce Religieux. Cela fait craindre que ce prodige ne soit de même nature que ceux dont il est parlé dans un livre de Dalmatius Amatus mis à l'Indice,

où l'on prétend que pendant les disputes *de auxiliis* le visage du P. Lemos parut rayonnant de lumiere, & que ce Pere y citoit de longs passages de saint Augustin qu'il n'avoit jamais appris.

Il ne faut pas omettre qu'on a fait graver au naturel un portrait du P. Lemos, & qu'on a mis au bas ces paroles *cujus doctrina fulget Ecclesia ut Sol è Luna :* pour faire entendre que comme la Lune tire du Soleil toute sa lumiere, ainsi l'Eglise est éclairée par la doctrine du P. Lemos. Les vignettes inserées en divers endroits de l'ouvrage ont aussi quelque chose de remarquable. Dans l'une on voit en un sac la prétenduë Bulle contre Molina penduë au croc. On apperçoit dans une autre Valentia renversé aux pieds de ses adversaires. Ces representations grotesques sont toûjours bonnes pour le peuple.

Le P. Sery, dit l'Auteur de l'Edition, n'a pas été bien informé du lieu où se gardoit l'Original de Lemos. Il a écrit qu'il étoit depuis trente ans à Anvers : il s'est trompé,

il eſt à Paris entre les mains d'un homme digne de foy, & je l'y ay vû, dit-il, Il y étoit dès l'an 1651. & il y a été apporté de Douay où on le voioit encore en 1650. c'eſt tout ce qu'on a pu en apprendre ; & l'on ne ſçait point ni quand, ni par qui il a été porté de Rome à Douay.

On ne met point icy le détail de ce qui eſt contenu dans les Actes mêmes. Cela ſeroit infini, outre que le S. Siege ayant declaré qu'on n'y doit point du tout ajoûter foy. Il eſt aſſez inutile de ſçavoir ce qu'ils contiennent. Il faut ſeulement remarquer que dans l'imprimé on a diviſé ces Actes en trois parties, quoyque cette diviſion ne ſoit point dans l'Original. On n'a mis dans la premiere partie qui eſt fort courte, que les écrits donnez par Clement VIII. pour être le ſujet des diſputes. La ſeconde qui eſt plus longue contient les diſputes faites en preſence de ce Pape : Et la troiſiéme celles qui furent faites ſous Paul V. Parmi les notes qu'on voit à la marge, celles qui ſont en italique ſont de l'Editeur & les autres de l'Auteur.

Le P. Sery dans ses Relations des disputes faites en presence du Pape dit quelquefois en abregé, ce que le P. Lemos en avoit écrit plus au long. D'autres fois il supprime ce qu'il a trouvé dans le manuscrit de cet Auteur: Par exemple, ce que Lemos rapporte de la premiere dispute au desavantage d'Alvarez & des Dominicains, & plusieurs autres endroits semblables. D'autre fois en recompense il ajoûte au desavantage des Jesuites plusieurs faits dont Lemos ne parle point. Il n'est pas fait mention, par exemple, dans les Actes de Lemos du passage de St. Augustin falsifié par Bastida, ni de celuy de Soto, tronqué par ceux qui parloient pour la societé, ni de plusieurs choses que le P. Sery fait dire à Clement VIII. contre les Jesuites. Cet Historien a cru apparemment qu'il ne falloit pas tant d'exactitude dans une Histoire du caractere de la sienne.

Les Actes du P. Lemos finissent par une lettre que ce Religieux écrivit en Espagne quatre mois aprés que le Pape eût permis aux Con-

ſulteurs & à ceux qui avoient diſputé, de s'en retourner chacun en leur païs ; & qu'il eût défendu auſſi bien aux Dominicains qu'aux Jeſuites de cenſurer la doctrine les uns des autres. Voici cette lettre traduite ſur l'Eſpagnol.

J'ay vû ce que vôtre Paternité m'a écrit touchant les diſputes De auxiliis. *Je ſuis ſurpris qu'on oſe aſſurer de telles fables contre l'intention de Sa Sainteté. C'eſt une verité conſtante que le S. Pere n'en a encore decidé aucune choſe. Mais s'étant reſervé à luy cette déciſion, il y penſe actuellement & y travaille. Avancer le contraire, c'eſt manquer de reſpect pour la perſonne de Sa Sainteté & pour le S. Siege Apoſtolique, & leur faire injure. C'eſt là tout ce que je puis vous dire ſur ce ſujet avec toute l'aſſurance & la certitude Morale qu'on peut avoir. Donnez-moy avis de tout ce qui ſe fera au contraire, afin qu'on connoiſſe qui ſont ceux qui manquent d'obeiſſance. A Rome ce* 8. *de Janvier* 1608.

On a inſeré icy cette lettre toute entiere ; parce qu'il paroît que ni le P. Sery dans ſon Hiſtoire, & dans

l'Apologie Françoiſe qu'il en a faite, ni le P***. dans les *Queſtions importantes*, & dans *l'errata de l'Hiſtoire des Congregations De auxiliis*, n'y ont pas fait attention. Cette lettre décide le principal point de fait controverſé entre ces deux Ecrivains. Le P. Sery prétend qu'à la fin des Congregations *De auxiliis* il y a eu une déciſion arrêtée par le Pape & les Cardinaux ; & que lorſque Paul V. dans ſon Decret du 30. d'Aouſt 1607. donné trois jours aprés la derniere Congregation, *dit qu'il publiera ſa déciſion quand il ſera temps*, ce Pape fait clairement entendre que ſa déciſion étoit dés lors arrêtée, & qu'il ne reſtoit plus qu'à la publier. Le P****. écrit au contraire que le Pape en diſant *qu'il publieroit ſa déciſion quand il ſeroit temps*, ne dit pas pour cela que cette déciſion fut alors arrêtée : & il ſoutient qu'elle ne l'étoit pas en effet en ce temps là, c'eſt-à-dire, à la fin du mois d'Aouſt 1607. Le P. Lemos prononce clairement contre le P. Sery. Car il aſſure en termes formels que le 8. de Janvier 1608. le

Pape n'avoit encore fait aucune décision, & que c'est faire injure à la personne du Pape & au S. Siege, que de dire le contraire: ajoûtant que ce fait est constant, & qu'il en a toute la certitude morale que l'on en peut avoir. Puis donc qu'il est constant que le 8. de Janvier 1608. il n'y avoit point encore de décision faite & arrêtée; & que d'ailleurs on convient de part & d'autre qu'il ne s'en est point fait depuis; on doit desormais mettre au nombre des faits incontestables & demontrez celuy-cy *Qu'à la fin des Congregations* DE AUXILIIS, *il n'y a eu aucune décision*: & la pretenduë Bulle de Paul V. ne doit plus être regardée, que comme un projet de quelques Theologiens, qui n'ayant point été approuvé par le Pape & par les Cardinaux, demeure sans poids & sans autorité.

ARTICLE XXII.

DISSERTATION OU L'ON FAIT voir que le Catalogue des Heresies qui se trouve à la fin du Livre de Tertullien des Prescriptions *est veritablement de cet Auteur.*

MOnsieur de Tillemont page 658. du troisiéme Tome de ses Memoires pour l'Histoire Ecclesiastique, a fait voir très-solidement que St. Augustin a regardé ce Catalogue comme un ouvrage de Tertullien, que c'est à cét Ouvrage qu'il fait allusion dans l'heresie 86. lorsqu'il dit que Tertullien avoit été le destructeur des Montanistes avant que d'en être le Disciple. Mr. de Tillemont fait plus : il refute presque toutes les raisons dont on se sert pour ôter ce Catalogue à Tertullien, & conclut qu'on ne peut pas nier qu'il ne soit d'un Auteur contemporain à Tertullien, puis qu'il finit à Praxeas : & qu'ainsi l'opinion de Mr. du Pin, ou plutôt d'un Auteur Protestant qui a fait la

Dissertation sur les Ouvrages de Tertullien, & qu'on croît être Mr. Alix, que cette opinion, dis je, par laquelle l'on prétend que le Catalogue est un ouvrage posterieur à S. Jerôme, est tout-à-fait insoutenable. Il fait encore voir avec beaucoup d'évidence qu'un passage du premier livre contre Marcion, dont quelques Auteurs Protestans & Mr. du Pin s'étoient servis, pour prouver que le livre de *la Prescription contre les Heretiques* avoit été composé par Tertullien déja Montaniste, prouve positivement le contraire.

Avec tout cela Mr. de Tillemont ne croit pas que le Catalogue soit de Tertullien, & il apporte quelques raisons qui concluent à le luy ôter. Avant que de les refuter, je vous prie de lire attentivement ce Catalogue & le Traité des *Prescriptions*. Je suis seur, 1°. Que vous n'y remarquerez aucune difference de style. Je dis plus, que vous y remarquerez la même maniere de s'exprimer, dure, mais forte & expressive, concise jusqu'à en être obscure. Mr. Rigault cet excellent critique si

versé dans la lecture de Tertullien ; le R. P. Georges d'Amiens, le plus prévenu contre le ſentiment que je ſoutiens, & Mr. de Tillemont conviennent de cette conformité de ſtile.

En ſecond lieu vous remarquerez ſans doute que la premiere phraſe du Traité n'a pas un ſens fini, à moins qu'on ne ſuppoſe que le Catalogue la précédoit : & que de même les premiers mots du Catalogue ſont relatifs au titre du Traité des Preſcriptions. Ce livre dans les meilleurs manuſcrits eſt ainſi conçû: *De præſcriptione Hæreticorum.* Ce qui ſe rapporte fort juſte au commencement du Catalogue : *Quorum Hæreticorum, ut plura prætercam, pauca perſtringam.*

Le commencement du Traitté n'a pas moins de rapport à la fin du Catalogue. Tertullien aprés avoir expliqué dans le Catalogue quelles ont été les hereſies qui ont troublé l'Egliſe depuis ſa naiſſance juſqu'alors, commence à les refuter en general dans ce Traité, & promet de les refuter enſuite en particulier.

Voicy les termes par lesquels il debutte. *Conditio præsentium temporum etiam hanc admonitionem provocat nostram, non oportere nos mirari super hæreses istas.* Ce mot *istas* n'aura aucun sens, si l'on ne suppose que le Catalogue des heresies précédoit. C'est donc là sa veritable place : c'est là qu'il étoit dans les manuscrits dont Tritheme s'est servi, & dans quelques autres.

Mr. de Tillemont propose quatre raisons qu'il a de douter que le Catalogue soit de Tertullien. Il donne luy-même des réponses à ses raisons, & paroît satisfait de celles qu'il oppose à la premiere & à la troisiéme : & en effet ces deux réponses sont trés-solides.

La premiere objection étoit, que Tertullien dans le livre contre les Valentiniens fait Ptolomée posterieur à Colarbase ; au lieu que dans le Catalogue on arrange d'une autre maniere ces deux Disciples de Valentin, & que l'on met Ptolomée devant Colarbase. Mr. de Tillemont répond fort bien, que ces deux heretiques ayant vêcu à peu près en

même temps, un même Auteur peut aiſément avoir mis le premier tantôt l'un, & tantôt l'autre.

2°. La ſeconde objection qu'apporte Mr. de Tillemont & à laquelle il ne croît pas qu'il ſoit aiſé de trouver une bonne réponſe, c'eſt que l'Auteur du Catalogue ayant dit que Marcion avoit été privé de la Communion à cauſe de ſon impudicité, on ne comprend pas que Tertullien, s'il eſt Auteur du Catalogue, n'ait point fait ce reproche à Marcion dans les livres qu'il a écrits contre luy. J'ay été ſurpris que cette difficulté ait pu paroître conſiderable à un ſi habile homme que Mr. de Tillemont, pour moy je n'auray garde d'ôter à Tertullien un Ouvrage que St. Auguſtin a cru être de luy, qui eſt de ſon temps & de ſon ſtyle, qui a, comme je l'ay fait voir, une liaiſon naturelle avec un ouvrage lequel eſt conſtamment de luy. Je ne puis, dis-je, ôter cet ouvrage à Tertullien par cette ſeule raiſon, que dans les livres compoſez contre Marcion il ne luy a pas fait un reproche qu'il auroit pu luy

faire. D'ailleurs Tertullien, comme Mr. de Tillemont en convient, n'a pas épargné tout-à-fait ce reproche à Marcion, qu'il raille trés-finement ſur ſa chaſteté, & ſur la continence que celuy-cy preſcrivoit à ſes Diſciples. Voyez le livre de la Preſcription, chap. 30.

3°. La troiſiéme objection étoit que Tertullien dans le livre de la *Chair de Jeſus-Chriſt* dit qu'Apelle reconnoiſſoit que cette chair étoit un corps ſolide de même nature que les Aſtres, & non pas une ſimple apparence de corps; au lieu que l'Auteur du Catalogue dit qu'Apelle ne reconnoiſſoit point en Jesus-Christ la ſubſtance d'un vray corps. Cette objection eſt abſolument détruite par la réponſe qu'apporte Mr. de Tillemont luy-même; ſçavoir que par un vray corps l'Auteur du Catalogue entend un corps tel que les nôtres, & conſubſtanciel à nôtre chair.

La derniere raiſon de Mr. de Tillemont, qui luy paroît tout-à-fait conſiderable, c'eſt que l'Auteur du Catalogue ne parle point d'Hermogene,

gene, Heretique fort connu de Tertullien. La réponſe eſt aiſée. Hermogene n'étoit pas à la tête d'un parti, & il ne paroît point qu'il ait eu de Diſciples. Il eſt même aſſez probable qu'il n'étoit pas encore ſeparé de l'Egliſe quand Tertullien écrivit le livre de la Preſcription, dont le Catalogue fait la premiere partie. C'eſt Tertullien luy-même qui me fournit cette réponſe dans le chapitre 30. de la Preſcription, où il rend raiſon pourquoy il n'a pas nommé ni Hermogene, ni un certain Nigidius, n'y pluſieurs autres qui de ſon temps debitoient des erreurs. Voicy le paſſage.

Aprés avoir nommé Marcion, Valentin, &c. J'ay parlé nommément de ces Heretiques, dit Tertullien, parce qu'ils ſont & les plus illuſtres & les plus ſuivis entre les corrupteurs de la verité. Du reſte, qu'un certain Nigidius, qu'un Hermogene & pluſieurs autres qui vivent encore aujourd'huy, & détournent les Fidéles des voyes de Dieu, *me faſſent voir qu'elle autorité les a établis.* *HOS ut inſignio-*

res & frequentiores adulteros veritatis nominamus. Cæterum & Nigidius nescio quis, & Hermogenes, & multi alii, qui adhuc ambulant pervertentes, vias Dei ostendant mihi ex qua auctoritate prodierunt.

J'explique le mot de *frequentiores* par celuy de *plus suivis*. C'est le sens qu'il a dans d'autres endroits de Tertullien, & de quelques Auteurs de la basse Latinité.

Il ne reste plus à m'opposer que l'autorité d'une foule de critiques. Mais ce n'est qu'un préjugé, & les préjugez ne sont plus rien contre des preuves positives qu'ils n'ont pas vuës, & ausquelles j'ay lieu de croire que les Savans souscriront aprés les avoir examinées.

Un de mes Amis qui a leu ma Dissertation m'a fait une objection plus forte que celle de Mr. de Tillemont. L'Auteur du Catalogue dit de Valentin : *Legis & Prophetarum quædam probat, quædam improbat.* L'Auteur du Traité de la Prescription parle en ces termes chap. 38. *Alius manu scripturas, alius sensus expositione intervertit : neque enim si Va-*

lentinus integro instrumento uti videtur, non callidiore ingenio quam Marcion manus intulit veritati. Marcion enim exerte & palam machæra, non stylo usus est: quoniam ad materiam suam cædem scripturarum confecit. Valentinus autem pepercit, quoniam non ad materiam scripturas, sed materiam ad scripturas excogitavit, & tamen plus abstulit, & plus adjecit, auferens proprietates singulorum quoque verborum, & adjiciens dispositiones non comparentium rerum. Il paroît, dit-on, entre ces deux passages une opposition qui ne permet pas d'attribuer l'un & l'autre Ouvrage au même Auteur.

J'avouë que cette objection est fort apparente : mais l'opposition sur laquelle elle est fondée n'est qu'apparente. Pour demêler cette difficulté il faut se souvenir que Marcion rejettoit tous les livres de l'ancien Testament, & plusieurs livres du nouveau. Valentin ne rejettoit aucun livre de l'Ecriture ; mais 1°. il donnoit aux paroles des sens étrangers : *Auferens proprietates singulorum verborum* : Il corrompoit le sens par des allegories bizarres, dont Saint

Irenée rapporte pluſieurs exemples. 2°. Il avoit l'audace de corriger le texte de l'Ecriture dans des endroits qui n'étoient ſuſpects d'aucune alteration. Tertullien le dit chap. 30. du livre de la Preſcription : *Valentinus aliter exponens & ſine dubio emendans.*

Enfin, comme après tout celà il reſtoit dans l'Ecriture beaucoup de paſſages qui embaraſſoient Valentin; pour ſe tirer d'affaire, il avoit imaginé un ſyſtême aſſez commode. Sans nier que les Ouvrages de Moyſe & des Prophetes fuſſent legitimes, il ſuppoſoit que les Prophetes n'avoient pas toûjours été inſpirez par le Dieu Souverain; mais par des Divinitez inferieures & ſujettes à l'erreur.

Pour expliquer d'avantage cette ridicule ſuppoſition, il faudroit entrer dans un détail ennuyeux & inutile de toutes les rêveries de Valentin. St. Irenée a mieux connu & plus exactement refuté qu'aucun autre les erreurs des Valentiniens. On pourroit en citer icy pluſieurs endroits, comme le chap. 69. du

livre 4. le chap. 66. du livre ſecond; & depuis le chap. 30. du même livre juſqu'au 36. Mais ſans entrer dans ce détail, ce que j'ay dit ſuffit pour faire diſparoître l'oppoſition des deux paſſages dont il s'agit dans l'objection. Valentin, ſans rejetter aucun livre de l'Ecriture, *integro uſus Teſtamento*, a peu deſapprouver (*improbat*) quelques endroits de la Loy & des Prophetes, qu'il ne croyoit pas inſpirez par une Divinité infaillible.

Peut-être même que Tertullien lorſqu'il dit dans le Traité de la Preſcription que Valentin ſe ſervoit du Teſtament tout entier, *integro uſus Teſtamento*, ne parle que du Nouveau dont Marcion retranchoit pluſieurs livres: Valentin n'en retranchoit aucun. La premiere réponſe me paroît plus conforme à la verité.

Le Pere de Tournemine Auteur de cette Diſſertation, nous fait eſperer pour les Memoires ſuivans, le projet d'un Ouvrage déja commencé touchant l'Origine des Fables.

ARTICLE XXIII.

ADRIANI RELANDI DISSERTATIO de inſcriptione nummorum quorumdam Samaritanorum, &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation d'Adrien Reland ſur l'inſcription de quelques Medailles Samaritaines, adreſſées à Monſieur Jacques de Wilde.* A Amſterdam, chez François Halma, à l'Enſeigne de Conſtantin le Grand 1702. *in* 8°. *pagg.* 60.

LEs cinq Medailles Samaritaines que Monſieur Reland donne au public, & qui ſont le ſujet de ſa Diſſertation, ne ſont à proprement parler que la même medaille : puiſque c'eſt le même type, le même revers & la même inſcription. Ce qu'il y avoit ſeulement d'effacé & de peu liſible dans quelques Medailles, ſe trouve comme corrigé & rendu liſible par le ſecours des autres. Voici donc ce que ces Medailles repreſentent.

D'un côté eſt une coupe avec ces mots en caracteres Samaritains :

Legaalath mi Jauan. LIBERATIO A GRÆCIS. Le revers repreſente un palmier, avec cette inſcription en mêmes caracteres, *Scintha Reſch, Caph, Daleth: Anno* 224. Ou *Scenath Aleph, Reſch, Caph, Daleth : Anno* 1224. Car les Hebreux auſſi bien que les Grecs n'ont point eu d'autres chiffres pour compter que les lettres de leur Alphabet partagées en diverſes claſſes, pour marquer les nombres au deſſous de dix, les dixaines, les centaines, les milles &c. comme on le peut voir dans leurs Grammairiens.

Le ſentiment de Mr. Reland eſt qu'avant l'année mil deux cens vingt quatre, depuis que le peuple d'Iſraël fut ſorti de l'Egypte, les Hebreux n'eurent aucune monnoye frappée, mais ſeulement des morceaux de métal de differens poids, & que l'on peſoit autant de fois, qu'on les mettoit dans le commerce. Que ſous le regne de Jannæus, étant entierement delivrés par la valeur des Machabées du joug que leur avoient impoſé les Roys de Syrie, ils commencerent à l'imi-

tation des peuples circonvoisins à battre leur monnoye ; ce qui est une marque de Souveraineté & d'independance. Enfin, que non contens de jouïr de ce droit de liberté, ils voulurent laisser sur leurs monnoyes un éternel monument de cette heureuse délivrance. Il vient ensuite au détail de chaque chose qu'on voit dans la Medaille.

La coupe est le symbole du sacrifice & des libations qui se faisoient en reconnoissance des bienfaits, qu'on recevoit de la main du Seigneur. Le Prophete Roy ne dit-il pas au Pseaume cent quinze, *Que rendrai-je au Seigneur pour tant de biens qu'il m'a faits? Je prendrai le Calice du Salut.* Quant à la Legende rien ne doit arrêter : Car qui ignore que les Rois de Syrie ont été appellez Grecs par les Hebreux, & que le mot de *Jauan* leur convient parfaitement ? Outre qu'ils parloient Grec (du moins leurs Medailles n'ont que des inscriptions Grecques) ils possedoient une grande partie des Etats d'Alexandre, & ils se glorifioient d'être seuls les ve-

ritables ſucceſſeurs de ce Conquerant. De là Seleucus affecta ſouvent de porter dans ſes monnoyes une tête couverte de la peau d'un lion ; pour marquer qu'il décendoit d'Alexandre, & par conſequent d'Hercule.

L'autre côté de la Medaille eſt à peu prés du même goût & dans le meme genre. Comme dans tout le monde il n'y a point de païs où les palmiers viennent plus beaux & en plus grande abondance que dans la Judée ; il y a dans le champ de la Medaille un palmier chargé de fruits. Sur quoy Mr. Reland prend occaſion de refuter Villalpandus ; qui a crû que deux de ces fruits pendans étoient deux vaſes. Sans examiner ſi Villalpandus s'eſt effectivement trompé, il eſt ſeur que les Romains dans les Medailles de Veſpaſien, de Tite, de Nerva ont mis pour ſymbole de la Judée un ſimple palmier. La legende demande une plus longue explication.

Soit qu'il y ait *Scintha Reſch*, *Caph*, *Daleth*, ou *Scenath Aleph*, *Reſch*, *Caph*, *Daleth* ; L'une & l'au-

tre inſcription nous marquent une époque. Les Hebreux en avoient pluſieurs : mais ſur tout deux conſiderables, ſçavoir la ſortie du peuple d'Iſraël de l'Egypte, en l'an du monde 2448. & la délivrance du même peuple de la domination des Rois de Syrie, en l'an 3448. La derniere époque s'appelle communément *l'Ere des Contracts*, ou *l'Ere des Grecs*, qui commença mille ans après la ſortie d'Egypte. De ſorte que ſi l'on joint 224. années à la premiere de ces deux époques l'on trouvera 3672. c'eſt-à-dire le temps que regnoit Jannæus frere d'Ariſtobule. D'où il s'en ſuit qu'en liſant *Scintha Reſch*, *Caph*, *Daleth*, c'eſt l'époque de la délivrance du joug des Grecs, qui ſera marquée ſur ces Medailles Samaritaines : & au contraire qu'en liſant *Scenath Aleph*, *Reſch*, *Caph*, *Daleth*, ce ſera l'époque de la ſortie des enfans d'Iſraël de l'Egypte. Car *Aleph* joint à *Reſch*, *Caph*, *Daleth*, ſignifie *mil deux cens vingt-quatre*. Monſieur Reland ſe déclare en faveur de la premiere explication. Il eſt vray que *Scintha*,

est un mot Chaldéen, & qu'il semble que les Juifs auroient dû plutôt mettre sur un monument public & de cette nature *Scenath*, qui est un mot Hebreu. Mais qui ignore que dans ce temps-là la langue Hebraïque étoit mêlée d'une infinité d'expressions Chaldaïques & Syriaques? Les livres Saints en font foy, & nous en fournissent une infinité d'exemples.

Le reste de la Dissertation de Mr. Reland consiste à faire voir qu'il ne s'est point trompé dans la lecture qu'il fait des inscriptions de ses Medailles. Ainsi il examine lettre à lettre ; & il montre par la conformité de semblables caracteres tirés de livres Samaritains trés anciens, qui sont dans les Bibliotheques du Vatican, de Mantouë, & plusieurs autres; par les Alphabets du Vatican, de Scaliger ; par l'autorité de Saint Jerôme, de Scaliger, de Kircher; enfin par les Polyglottes d'Angleterre, & autres livres, que la Legende est telle qu'il l'a donne au public.

Quelques Savantes que soient les

refléxions de Monſieur Reland ; je crains fort que les curieux n'en tirent pas tout le fruit qu'il s'eſt propoſé de leur procurer. Car il faudroit avant toutes choſes que l'on fût bien perſuadé que les medailles, ou monnoies dont il parle, ſont inconteſtablement antiques & du tems des Hebreux : & en ſecond lieu que les lettres ſont telles qu'il l'aſſeure. L'un & l'autre n'eſt pas facile à prouver. Cepéndant ôtés ces deux points eſſentiels, il aura fait un ſyſteme, & non pas expliqué des medailles.

ARTICLE XXIV.

LE Pere Dominique Bouhours, de la Compagnie de JESUS, né à Paris, y eſt mort au College de Loüis le Grand, le 27. du mois de May 1702. en ſa ſoixante-quinziéme année. Dès ſa premiere jeuneſſe il cultiva avec ſoin les diſpoſitions heureuſes qu'il avoit pour la pieté & pour les belles Lettres; & il ſe fit Jeſuite à ſeize ans.

Après ſon Noviciat & ſes études

de Philoſophie, il enſeigna les Humanitez au College de Paris, où il les avoit étudiées : mais les fréquens maux de tête qui lui prirent dès-lors, obligerent ſes Supérieurs d'interrompre le cours de ſa regence. On le mit en Théologie, où il ſe diſtingua toûjours : après quoy il alla enſeigner la Rhétorique à Tours. Il y fit des pieces d'eſprit dans un nouveau goût, qui lui attirerent de grands applaudiſſemens, & qui firent comprendre ce qu'on devoit attendre un jour de lui.

Le Pere fut enſuite appliqué à l'éducation des deux jeunes Princes de Longueville. Il ſe comporta dans cet employ avec tant de ſageſſe, que Madame la Ducheſſe de Longueville ne put lui refuſer ſon eſtime ; & que Monſieur de Duc de Longueville l'honora toûjours de ſa confiance. Le Comte de S. Paul, celui des deux Freres qui connut mieux le mérite du Pere Bouhours, ne ceſſa jamais de lui donner les marques les plus effectives de ſa reconnoiſſance & de ſa tendreſſe.

Tout étoit diſpoſé pour faire

élire ce Prince Roy de Pologne. Avant que de partir pour la Campagne où il fut tué, il confia au Pere le secret de la négociation, & il lui fit promettre de l'accompagner dans ce Royaume au cas qu'elle reüssist. Outre que le Comte suivoit en cela son penchant, il avoit encore devant les yeux l'exemple du Duc son Pere, qui ayant une fois goûté le Pere Bouhours, n'eut presque plus rien de caché pour lui.

Ce fut particulierement pendant les dernieres années de sa vie, que Monsieur de Longueville donna au Pere des marques de sa confiance, l'ayant voulu avoir auprès de sa personne dans sa retraite de la Heuse, & mourir entre ses mains. On sçait combien cette mort fut Chrétienne & édifiante : la *Relation* que le Pere Bouhours en donna au public fut son premier ouvrage.

La Cour demanda en ce tems-là deux Jesuites François pour Dunkerque, afin d'y aider les Officiers du Roy à rendre les Habitans un peu plus François qu'il ne parois-

ſoient l'être alors. Le Pere Bouhours y fut envoyé ; & au milieu des fonctions de Miſſionnaire, qu'il faiſoit auprès de la Garniſon & des Catholiques refugiez d'Angleterre, ſon amour pour l'étude lui fit encore trouver du tems pour écrire.

C'eſt là que ramaſſant diverſes réfléxions qu'il avoit faites dans ſes lectures paſſées, il compoſa les *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*, qui ne furent imprimez que pluſieurs années après, & qui l'ont été tant de fois depuis. La ſatyre les auroit ſans doute épargnez, s'ils n'avoient eu qu'un ſuccès mediocre. Mais toute la France les lut, & apprit en les liſant, que tant de Livres ſi vantez alors pour le langage, n'étoient pas des modelles qu'on dût toûjours ſuivre. Le coup fut trop ſenſible pour être diſſimulé.

Lorſque le Pere Bouhours étoit encore à Dunkerque, Monſieur Colbert ſouhaita de lui quelques éclairciſſemens ſur le véritable état de cette ville maritime : & il trouva les réponſes du Pere ſi pleines de ſens, qu'il le demanda aux Supé-

rieurs de la Compagnie pour lui confier le ſoin du jeune Marquis de Seignelay ſon fils.

Le Pere Bouhours revint à Paris ; & à peine y fut-il arrivé, qu'on l'obligea d'écrire pour la défenſe d'un Prelat illuſtre, dont certaines gens n'avoient aſſurément pas aſſez reſpecté le caractere. La *Lettre à un Seigneur de la Cour* fit juſtice au Prélat des inſultes qu'il avoit reçuës, & le fit avec un ſuccès qu'on n'a jamais pardonné à ſon Auteur.

Le Pere Bouhours depuis ce tems-là ne s'eſt plus occupé qu'à écrire. Ses principaux Ouvrages, outre ceux qu'on vient de dire, ont été ſes *Remarques* & ſes *Doutes* ſur la langue Françoiſe, ſes *Dialogues ſur la maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit*; *l'Hiſtoire du Grand Maître d'Aubuſſon, la Vie de Saint Ignace, la Vie de Saint François Xavier*, celle *de Madame de Bellefons*, la Traduction de pluſieurs Livres de pieté, enfin la Traduction du *Nouveau Teſtament*. L'Auteur s'eſt étudié à la rendre parfaitement litterale, ſimple, & ſi on l'oſe dire po-

pulaire : elle a cependant toute la pureté & l'élégance qu'on peut souhaiter dans ces ſortes d'ouvrages ; & c'eſt ce qui en fait la grande difficulté. L'application que le Pere Bouhours y apporta augmenta conſidérablement ſes incommoditez habituelles Mais il diſoit pour s'en conſoler , qu'on ne peut pas bien traduire l'Evangile, ſans l'avoir pratiqué , & qu'on ne peut gueres trop ſouffrir pour en mériter la véritable intelligence.

On ne juge pas néceſſaire de faire icy l'éloge des écrits du Pere Bouhours : il n'y a perſonne qui aime tant ſoit peu les belles Lettres qui ne les ait lûs & admirez. Les connoiſſeurs les ont toûjours regardez comme des ouvrages de maître, & des modelles pour la pureté , l'élegance & la politeſſe du langage ; pour la juſteſſe & la fineſſe des penſées ; pour le goût, le diſcernement, l'amenité & l'agrément qui y regnent par tout.

Le Pere Bouhours a eu des démêlez de Litterature avec quelques Auteurs , & entre autres avec le ſça-

vant Monsieur Menage, dont il avoit été, & dont il redevint sincerement ami. Les Adversaires du Pere se fâchoient quelquefois, & lui disoient des choses assez dures. De son côté il se contentoit de rire; mais il le faisoit si finement & avec tant de sel, qn'il auroit peut-être été à souhaiter pour les parties interessées qu'il se fût fâché. On trouve dans ses Livres divers morceaux de ce genre qui sont inimitables, & qu'on relit toûjours avec un plaisir nouveau: c'est pour cette raison-là même qu'il les a désaprouvez depuis.

Tous les momens d'un Ecrivain de ce caractere étoient précieux, & peut être jamais homme ne sçeût les ménager mieux que lui. Mais les fréquens accez de mal de tête ausquels il a été sujet toute sa vie, ne lui ont laissé que des intervalles de santé, & souvent des intervalles bien courts. Ainsi la vie du Pere Bonhours a été comme toute partagée entre un travail assidu & de vives douleurs. Au mo-

ment qu'il cessoit de souffrir, il se remettoit au travail ; & il n'y avoit gueres que la douleur qui pût le lui faire interrompre. C'étoit même un grand surcroît de mal pour lui de se voir alors incapable de s'appliquer à l'étude. Car il aimoit assez peu le commerce du monde, quoi qu'il en fût fort estimé : & il disoit souvent qu'il ne se trouvoit nulle part plus agréablement qu'avec ses Livres.

Après de telles épreuves & un si long exercice de patience, il n'est pas surprenant que le Pere Bouhours ait fait paroître tant de constance chrétienne dans tout le cours de la douloureuse maladie qui l'a enlevé. Il reçût avec joye l'avis du danger où il étoit ; & il dit la veille de sa mort à un de ses amis, qu'il avoit quelque scrupule du plaisir qu'il trouvoit à mourir. Ses longues souffrances l'avoient détaché de la vie présente ; & ces mêmes souffrances jointes à la simplicité & à l'innocence de ses mœurs lui en faisoient esperer une meilleure.

C'est dans ces sentimens de pa-

tience, de conformité à la volonté de Dieu, de confiance en la divine bonté, & même de joye, que le Pere Bouhours a reçû les derniers Sacremens de l'Egliſe, & qu'il eſt mort plein de connoiſſance entre les bras de ſes Freres. Il fut, lorſqu'il vivoit, l'un des principaux ornemens de ſa Compagnie, & il lui a laiſſé en mourant un tres-ſenſible regret de l'avoir perdu.

La nature avoit comme peint ſur ſon viſage tous les traits de ſon ame, tant il avoit l'air doux & agreable, & ſur tout la phyſionomie ſpirituelle. Ses manieres étoient très-polies, mais en même tems ſimples & religieuſes.

Il eſt difficile de voir un homme plus affable, plus obligeant, plus genéreux, plus égal, plus droit, plus ouvert que lui: & l'on ne ſçait pas trop ce qui l'emportoit dans le Pere Bouhours, ou le bel eſprit, ou le beau naturel. Mais il eſt certain que tous ceux qui l'ont pratiqué, l'ont eſtimé, l'ont honoré, l'ont aimé.

Applaudi de tout le monde, il ne

donna jamais la moindre marque de hauteur. La connoiſſance parfaite de nôtre langue, & ce goût ſi délicat & ſi ſeur qu'il avoit pour juger des ouvrages d'eſprit, engageoient beaucoup de perſonnes à le conſulter. Il recevoit obligeamment tout le monde : & en bien des occaſions il a fait plus que de dire ſon ſentiment ſur des ouvrages de belles Lettres que l'on a ſoumis à ſa critique. Jamais il ne refuſa un plaiſir qu'il pût faire. Il étoit acceſſible en tout temps : & lorſque ſes vives & longues douleurs ſembloient devoir le rendre inſupportable à luy-même, on trouvoit encore du plaiſir à être avec luy.

Toute la France a ſçu l'orage dont il fut accueilli il y a quelques années. Le Pere Bouhours trouva en cette occaſion une ſi puiſſante reſſource dans la droiture de ſon cœur, dans le témoignage de ſa conſcience, & dans celui de ſa Compagnie ſi peu capable de rien ménager en ce point, qu'il ne parut jamais plus tranquille. Il diſoit alors agréablement, qu'*il n'auroit jamais*

cru être ni aſſez méchant, ni aſſez ſaint pour ſe voir exposé à une pareille accuſation: & il a dit depuis dans un de ſes Ouvrages, *Quand on ſçait ſouffrir conſtamment & même gayement les plus atroces calomnies, on reçoit ſans peine des avis ſur des bagatelles de Grammaire*. Il étoit au reſte ſi éloigné de penſer mal des autres, & il ſe ſentoit d'ailleurs ſi innocent, qu'il pouvoit à peine s'imaginer que perſonne voulut le croire coupable. En effet à le voir agir en cette affaire, on eût preſque jugé qu'il agiſſoit pour un autre. Mais pendant qu'il étoit ſi tranquille, des Paſteurs déſintereſſez, de grands Magiſtrats, des Prelats illuſtres dont il avoit l'honneur d'être connu, prirent feu pour luy: & ſon innocence fut publiquement & juridiquement reconnuë, auſſi-bien que les auteurs & les inſtrumens de la calomnie. Ainſi ce qu'on avoit fait pour le perdre, ne ſervit qu'à luy faire connoître, par la maniere dont les honnêtes gens s'intereſſerent alors pour luy dans toute la France, l'idée qu'on y avoit de ſa probité & de ſon mérite.

Enfin pour réduire en peu de mots le caractere du Pere Bouhours, il nâquit avec un très bel esprit, un trés-bon cœur, un naturel très-heureux. L'éducation, l'étude des belles Lettres, le commerce que ses emplois l'obligerent d'avoir avec des personnes du premier rang; tout cela joint aux qualitez avec lesquelles il étoit né, fit de luy un très-célebre Ecrivain, un homme poli, un parfaitement honnête homme. Mais ce qu'on doit estimer infiniment plus que tout le reste, le Pere Bouhours fut, selon le témoignage de tous ceux qui ont vêcu avec luy, un homme toûjours très religieux, & très attaché aux devoirs de sa profession.

L'Epitaphe qu'on ajoute icy a été composée par un homme d'esprit ami du Pere Bouhours. Il n'avoit point encore fait de vers; mais sa tendresse & sa douleur l'ont rendu tout d'un coup Poëte en cette occasion. Quoi que nous n'ayons pas coutume d'inserer ces sortes de pieces dans nos Memoires, *celle-cy nous a paru assez singuliere pour être exempte de la loi commune.*

EPITAPHE DU R. P. BOUHOURS.

CY gît le célébre Bouhours,
Dont la plume élegante & pure
Fit parler le bon sens & la simple nature;
Et servit de modelle aux Auteurs de nos jours.

Il n'eut point dû mourir si la Parque traitresse
Epargnoit la vertu, l'esprit, la politesse,
Le sçavoir, la douceur, la sincère amitié:
Mais l'aveugle qu'elle est ravit tout sans pitié.

Il faut subir ses loix, quelque chose qu'on fasse,
Et de cette immortalité
Qu'on nous vante tant au Parnasse,
Connoître enfin la vanité.

Bouhours nous laisse des Ouvrages,
Dont la lecture a des appas,
Qui se feront sentir jusques aux derniers âges;
Mais, helas! foibles avantages,
Vous n'avez pu sauver que son nom du trépas.

ARTI-

ARTICLE XXV.

*PARALLELE DES ITALIENS & des François en ce qui regarde la Musique & les Opera par M****.* A Paris, chez Jean Moreau, ruë St. Jacques à la Toison d'or 1702. *in* 12. *pagg.* 124.

RIen ne contribuë davantage à la connoissance des Arts que de considerer l'exercice qu'en font les peuples qui se piquent d'y reüssir; On peut apprendre ainsi ce que la Musique a de plus exquis par le parallêle que fait l'Auteur entre les Italiens & les François sur cette matiere.

Comme les Opera sont les plus grands Ouvrages de Musique, & qu'ils sont communs aux uns & aux autres, c'est sur cela que roule particulierement le Parallele.

D'abord on donne la préference aux François en quelques articles, sur tout en ce que Mr. de Furetiere appelloit le *Canevas de la Musique*; c'est-à-dire, les pieces de Theâtre

ſur quoy les Muſiciens travaillent, on fait l'éloge de celles de Quinaut, tellement qu'*il y a peu*, dit-on, *de nos Tragedies plus belles.* Il faut ſuppoſer que l'Auteur parle ſur tout de la douceur de la verſification, car pour le reſte bien des gens ſeroient d'un autre avis, ne fut ce que Mr. Deſpreaux; quoy qu'il en ſoit les Opera d'Italie, dit l'Auteur, ne ſont en comparaiſon des nôtres que de miſerables rapſodies, où l'entrepreneur d'un Opera fait entrer tous les beaux airs que ſçavent les Acteurs de ſa troupe.

Autre prérogative de nos Opera; ce ſont les voix de Baſſe-contre que n'ont point du tout les Italiens, & qui ont neanmoins un ſon ſi mâle & ſi harmonieux, outre que leur mélange avec les deſſus fait ſentir la beauté des unes par l'oppoſition des autres.

Les chœurs, les danſes, & les autres divertiſſemens font encore une charmante varieté dans nos pieces, & leur donnent un air de magnificence dont les Italiens ne peuvent approcher. La fineſſe & la delica-

teſſe avec laquelle on joüe en France du violon & des autres inſtrumens l'emportent encore de beaucoup ſur les Italiens, leſquels ou en joüent durement, ou *viellent* d'une maniere deſagreable, ſans parler de nos haut-bois & de nos flutes dont les Italiens eux-mêmes ſont ſi touchez & dont neanmoins ils n'ont aucun uſage.

Les prérogatives de l'Italie ſur la France dans le ſujet dont il s'agit ſe tirent premierement de la langue même Italienne ; On prétend icy que les ſyllabes de cette langue ſonnent toutes, & donnent lieu à de belles cadences & à des paſſages agreables de Muſique : au lieu qu'une grande partie de nos mots ne ſonnent point à cauſe de nos voyelles muettes ; ce qui fait qu'on n'entend pas la moitié des choſes qui ſe chantent en François.

Les airs Italiens ſont plus détournez, plus hardis & le caractere en eſt pouſſé plus loin que dans les nôtres, ſoit pour la tendreſſe, ſoit pour la vivacité : toutes leurs parties chantent également bien, & ſont également recherchées, ce qui vient de

ce genie ſuperieur qu'ont les Italiens pour cet art ; *ils touchent les diſſonances les plus irregulieres, changent bruſquement de ton & de mode*, font des cadences redoublées de ſept ou huit meſures ſur des tons que nous ne croirions pas ſuſceptibles du moindre tremblement, ils hazardent ce qu'il y a de plus extraordinaire & de plus bizarre, mais comme des gens aſſurez du ſuccès, & comme de grands maîtres qui franchiſſant les regles ſavent tirer des diſſonances les plus irregulieres, la plus charmante harmonie ; des chants ſimples, unis & naturels comme les nôtres les endorment, ils veulent quelque choſe d'aigu, de perçant, d'impetueux : & en cela ils atteignent plus la perfection de l'art, dont le but eſt de remuër l'ame & les ſens.

Dans la compoſition des parties les Italiens ménagent des contraſtes qui font un effet merveilleux ; un air que cite l'Auteur eſt le plus tendre du monde & la ſymphonie en eſt neanmoins très-vive & très-piquante ; il pouvoit en ajoûter un

autre exemple auſſi ſurprenant ; ils uniſſent deux voix d'un caractere tout oppoſé ; le deſſus dit & chante des choſes d'une douceur raviſſante, tandis que la baſſe en dit & en chante d'autres très burleſques ; de ſorte qu'on eſt au même moment déterminé & à gémir, & à ſe réjouïr. C'eſt en ces occaſions que ſe vérifie ce que dit l'Auteur, que ce n'eſt pas *aſſez d'une ame pour ſentir la beauté de toutes les parties ; il faudroit ſe multiplier, on eſt tranſporté de plaiſir, il faut ſe recrier pour ſe ſoulager*, c'eſt pourquoy l'on interrompt *ſouvent le Muſicien par des cris d'applaudiſſemens.* Quelque hyperbolique que cela paroiſſe, c'eſt pourtant une verité exacte ſi l'on en croit la plus part de ceux qui ont été en Italie.

Lulli a fait quelques triots d'une grande beauté & ils ſont en petit nombre ; mais en Italie tous les accompagnemens ſont également travaillez, & l'on ne ſçait laquelle des parties eſt la plus agreable quelque multipliées qu'elles ſoient ; on ne croit pas cependant que l'Auteur veuille qu'on prenne ſans nulle ex-

ception ce qu'il dit ſur ce point.

Il eſt vray d'ailleurs que les Italiens ſont très féconds, & pour parler le langage de l'Auteur *inépuiſables* là où les François ſont très-bornez ; chez ceux-ci, mêmes accords, mêmes chûtes, nulle varieté, nulle ſurpriſe, toutes les Muſiques & tous les Muſiciens ſe reſſemblent ; ils n'ont eu qu'un Lulli, encore étoit-il né Italien, & l'Italie eſt pleine de maîtres qui ſont tout au moins de ſa force. D'ailleurs quand eſt-ce que la France produira un Muſicien qui excelle en Italie dans le goût même Italien, comme celuy-là a excellé en France dans le goût François ?

Tels ſont, dit l'Auteur, les avantages des Italiens ſur les François pour la Muſique en general ; pour le détail des *Opera*, on prétend qu'il n'y a nul endroit foible dans les uns, & que dans les autres il y a un grand nombre de Scenes languiſſantes & d'airs inſipides ; Nôtre recitatif eſt pourtant plus beau, dit-on, que celuy d'Italie qui n'a ni inflexion, ni modulation, mais en cela même il

ſemble que ce dernier eſt plus naturel ; d'ailleurs les Muſiciens Italiens ſavent trouver des accords charmans à ce ſon même naturel de la voix d'une perſonne qui parle ſimplement ſans chanter.

Les perſonnages ſont ſoutenus par les voix des *Caſtrati* qui ſemblent de vra ysgoſiers de Roſſignol; d'nn ſeul coup de gorge, ils font des cadences, des paſſages, des échos d'une durée inconcevable à ceux qui ne les ont point entendus, elles ſont fortes, perçantes, diſtinctes, & en même temps douces & flexibles, c'eſt dequoy l'emporter ſur nos Baſſes-contre dont manque l'Italie. Du reſte ces voix durent des 30. ou 40, ans, au lieu que les voix des femmes qui ſont les plus touchantes en France ne durent que dix ans dans leur beauté.

Les Acteurs des Opera d'Italie ne manquent jamais comme font les nôtres au chant ou à la meſure, ils ſçavent la Muſique comme on ſçait lire en France. Auſſi y a-t'il des écoles où il vont l'apprendre dés l'enfance pendant des 9. ou 10 ans;

cet avantage contribuë infiniment à une belle execution, les Acteurs n'étant jamais embaraſſez du chant, ils l'embelliſſent à leur aiſe par des adouciſſemens & des échos dont nos voix ne ſont point capables ; car celles-ci étant très-foibles, pour peu qu'elles diminuaſſent elles s'éteindroient tout-à-fait : cette grande liberté de voix rend encore les Acteurs d'Italie bien plus maîtres de leur action pour entrer dans la paſſion & pour compoſer leurs geſtes, ce qui doit produire un amirable effet dans des gens qui ſont naturellement auſſi bons Comediens que Muſiciens excellens.

Leurs joueurs d'inſtrumens tirent beaucoup plus de ſon qu'on ne fait ailleurs, l'archet de leurs violons étant beaucoup plus longs, leurs archi-luths & leurs baſſes de violon étant auſſi une fois plus grands que les nôtres ; ce qui forme un ſon moeſleux & nourri. Tout cela réüni doit faire comme on voit avec moins d'inſtrumens un orcheſtre bien plus parfait qu'en France ; outre que dans ceux d'Italie les plus

grands maîtres ne dédaignent pas d'y joüer, aussi sont-ce des gens à qui pour 6. semaines au plus, on donne chacun trois & quatre cens pistoles; cela vaut la peine d'être Musicien, & il est naturel qu'un païs où la Musique est outre cela une profession très-honorable; produise une infinité de plus grands hommes pour cet Art que les autres pays.

L'Auteur finit par le parallêle des décorations & des machines; on n'a point de peine à juger que l'Italie nous surpasse de ce côté-là, puisque c'est d'elle que nous avons emprunté dans ce siécle tout ce qui nous a davantage surpris l'imagination & les yeux sur nos theâtres.

Quelque petit que soit l'ouvrage dont nous parlons icy nous avons crû en devoir faire un extrait assez long; parceque la matiere est toute neuve & qu'on ne sache personne qui en ait écrit, c'eût été manquer de goût pour les Arts & faire injustice à l'Auteur, que de ne pas douner une idée juste de la suite & de l'œconomie de son ouvrage.

Pour le style il est extrémement

vif & pourroit peut-être l'être moins en quelques endroits ; mais il marque par tout un homme qui peint au naturel l'enchantement & le transport où l'on est en entendant la Musique d'Italie. Ainsi cet ouvrage doit être *très-agreable au public*, comme dit judicieusement Mr. de Fontenelle dans l'approbation qu'il luy a donnée, *pourvu que le public soit capable d'équité.*

ARTICLE XXVI.

ORATIO IN CELEBRI ARCADUM Academiâ, dum publicè plauderet Clementis Undecimi Pont. Maximi inaugurationi, habita ab Jo. Vincentio Lucchesinio Lucensi. Romæ. M.CCI. *In* 8°. *pagg.* 74. *C'est-à-dire*, Discours prononcé dans la célébre Academie des Arcadiens par Jean Vincent Lucchesini de Luques, le jour que cette Academie s'assembla pour marquer sa joye sur le Couronnement du Pape Clement XI.

L'Auteur de ce Panegyrique est un jeune

Abbé natif de Luques, außi diſtingué par ſon eſprit que par ſa naiſſance. Il a fait ſes études à Rome, & y continuë ſon ſejour.

IL commence ſon diſcours par une penſée aſſez belle, qu'il n'en eſt pas des perſonnes publiques & ſur tout de ceux qui tiennent les premiers rangs, comme des Particuliers; que la modeſtie de ceux-ci conſiſte à fuïr les loüanges, au lieu que ceux qui ſont deſtinez à gouverner les hommes doivent ſouffrir qu'on publie leurs vertus afin de les faire aimer & reſpecter des peuples, il ajoûte que quand même le Pape voudroit impoſer ſilence à tous les autres ſur ce qui regarde ſes grandes qualitez, il doit ſe faire violence en faveur de l'Academie des Arcadiens, qui ne peut ſe diſpenſer de donner des marques publiques de ſa joye ſur l'exaltation d'un Pape qui a toûjours été l'ornement & le protecteur des belles lettres, & qui en particulier ſe faiſoit un plaiſir d'être membre de cette Academie, & d'honorer ſes aſſemblées par ſa

présence. Ce discours se faisoit dans l'Academie même, & c'est ce qui faisoit dire à l'Orateur. *Profecto sin minus à nobis in te celebrando Reipublicæ ratio ducenda foret, nos muneris officiique nostri admonerent litteræ quibus operam damus, à te mirificæ excultæ, patrocinia litterarum à te liberalißimè suscepta, sedes medius fidius istæ à te magno quondam alumno ac patrono occupatæ.* Monsieur l'Abbé Lucchesini propose ensuite le dessein de son discours, où il veut faire voir, que comme la vertu du Pape avant son exaltation luy avoit fait mériter le haut rang où il venoit d'être élevé, cette même vertu dans le tems du Conclave luy avoit fait refuser la place que tout le monde luy destinoit, & qu'enfin cette même vertu aprés l'exaltation du Pape luy en fait dejà remplir les devoirs d'une maniere qui oblige tout le monde à reconnoître que personne n'étoit plus capable que luy, d'être à la tête de la Republique Chrétienne dans des conjonctures aussi difficiles & aussi délicates.

L'entrée du Panegyrique nous

apprend l'origine de la maison Albani. Ceux de cette maison dont le nom fait voir qu'elle avoit fleuri dans l'Albanie, après le déplorable renversement de l'Empire des Grecs ne pouvant plus s'accommoder d'un pays où il n'y avoit que des esclaves, vinrent se retirer dans l'Italie. Une branche s'établit à Urbin dans l'Ombrie, l'autre à Bergame dans la Lombardie, & elles furent bientôt dans l'une & dans l'autre de ces Villes aggregées au corps des Nobles qui en administrent les charges. Plusieurs de leurs décendans se distinguerent dans les emplois qui leur furent confiez; mais on passe sous silence tout ce qui les regarde, pour ne parler que de celuy qui doit attirer toute l'attention & qui donne plus d'éclat à sa maison que tous les autres ensemble.

La gloire de la naissance n'ayant été en luy qu'un motif pour l'engager plus fortement à la vertu, il prit de bonne heure les routes propres pour l'acquerir. Les belles lettres firent son premier attachement. Quelques monumens qui restent en-

core en plus d'une langue des premiers fruits de ſes études montrent quel progrés il y avoit fait. Ce fut avec le même ſuccés qu'il s'appliqua à des ſciences plus ſerieuſes. La Philoſophie , la Theologie, la Juriſprudence n'eurent rien de caché pour luy. Il lut avec application les Conciles, les Peres, l'hiſtoire Eccleſiaſtique. L'étenduë de ſon érudition & la facilité qu'il avoit de s'énoncer le firent en peu de temps admirer dans Rome ; & la regularité qu'il joignoit à ſa grande capacité lui attira l'eſtime & l'amitié de tous les honnêtes gens.

Pour ne pas laiſſer inutiles au public les rares talens qu'il avoit reçûs de la nature & qu'il avoit ſi bien cultivés par l'étude. On ſe hâta de luy confier des emplois de Judicature, il ſe diſtingua dans le gouvernement de la Sabine, de Civitavecchia, & de Rieti, par la maniere dont il les remplit, il y accommoda les differens des particuliers ; il y maintint l'abondance & le bon ordre ; il y rendit toûjours une juſtice exacte ſans acception de perſonne , & lorſqu'il

étoit obligé de punir les pauvres en les condamnant à l'amende ſuivant la rigueur des loix, il trouvoit le moyen de pratiquer en même temps la juſtice & la charité, en payant de ſes propres deniers l'amende à laquelle y les avoit condamnez.

La haute eſtime qu'on avoit de ſa vertu & de ſa capacité engagerent Innocent XI. à le rappeller à la Cour de Rome. Ce Pape le fit Vicaire du Sacré College, & enſuite Secretaire des Brefs. S'étant acquitté de ſes deux emplois comme il avoit fait des autres, il fut élevé au Cardinalat par Alexandre VIII. Succeſſeur d'Innocent XI. quoyque dans un âge encore peu avancé, mais qui étoit ſoutenu d'un ſi grand mérite qu'il ne ſe paſſa rien de conſiderable ſous le Pontificat de ces deux Papes & ſous celuy d'Innocent XII. ſur quoy il ne fût conſulté, & ſes avis furent preſque toûjours ſuivis. Les affaires les plus difficiles luy étoient ordinairement renvoyées, parceque perſonne ne prenoit mieux ni plus aiſément ſon parti que luy, & qu'il étoit infatigable au travail.

L'aſſiduïté de ſes grandes occupations n'empêchoit pas qu'il ne fût tout à ſes amis, il avançoit les uns, il protegeoit l'innocence des autres, il ſoulageoit dans leurs beſoins ceux que quelque diſgrace avoit mis en état d'être ſecourus, ſon Palais étoit preſqu'auſſi frequenté que le Vatican, & ſa Cour n'étoit gueres moins nombreuſe que celle du Pape. Sa maiſon étoit l'azile de toutes les perſonnes affligées, il dégageoit des Savans endettez, il ſauvoit la pudicité de pluſieurs jeunes filles en les dotant. Parmi une infinité d'exemples de ſa liberalité on eut lieu d'en admirer deux bien remarquables. Un Gentilhomme après avoir donné à ſes creanciers tout ſon bien, ſe trouvoit encore chargé de deux mille cinq cens écus de dettes. Dans le chagrin qui le devore il ne ſçait à qui de ſes amis avoir recours. Albani en eſt inſtruit, il le va voir & lui comptant toute la ſomme ſans témoins luy demanda ſeulement s'il luy en faut davantage. Dans une autre rencontre il apprend qu'une perſonne de conſideration étoit ſur le point de tom-

ber dans la ſituation du monde la plus fâcheuſe faute de 12000. écus. Il va les luy offrir, & quoy que l'offre ne fût pas acceptée, une action ſi généreuſe ne perdoit pout cela rien de ſon prix.

La fortune ne trouva jamais d'endroit par où chagriner un homme que ſon déſintereſſement avoit mis au deſſus de tous les évenemens les plus fâcheux : mais ce qu'aucun accident n'auroit pû luy cauſer, ſon mérite éclatant le luy attira, & le mit à l'épreuve la plus triſte ſelon ſon ſentiment où il pût être expoſé. Ce fut en portant le Sacré College à l'élever au Souverain Pontificat dans un temps où l'Egliſe en general & l'Italie en particulier demandoient un homme de ſon caractere pour ſoûtenir le poids des affaires. Il en fut non ſeulement ſurpris mais conſterné, il pria, il conjura que ſi on reconnoiſſoit en lui quelques bonnes qualitez qu'il ne pouvoit y appercevoir, on n'entreprit point de les recompenſer par un honneur qu'il ne pouvoit regarder à ſon égard que comme une vraye punition ; mais

parceque plus il ſe défendoit d'accepter une place que tous les Cardinaux luy déferoient d'un commun conſentement, plus on le jugeoit digne de la remplir, il n'omit rien, ni larmes, ni prieres pour détourner de deſſus ſes épaules un fardeau qu'il ne ſe croyoit pas capable de porter. Sa peine alla ſi loin qu'il en tomba malade, & dans cét état il pria Dieu d'abreger ſes jours s'il ne pouvoit autrement ſe tirer du danger où il ſe trouvoit. Enfin il fit plus pour éviter la plus éminente dignité du monde, que d'autres ne pourroient faire pour ſe la procurer. Le combat dura pendant trois jours, & la perſévérance du Sacré College à ſoutenir le choix qu'il avoit fait ne fut pas moins admirable & ne fait pas moins l'éloge de celuy qu'ils avoient élû, que la réſiſtance que le Pape apportoit pour ne ſe pas rendre.

La Ville qui étoit attentive à cette importante conteſtation, aprés avoir intereſſé le Ciel en ſa faveur par les vœux & les prieres de tous les gens de bien, eut le plaiſir de voir

ſes inquiétudes changées endes mouvemens de joye & jamais les ſept collines ne retentirent d'acclamations plus ſincéres & plus generales, que lorſqu'on annonça au peuple que le Cardinal Albani preſſé par les inſtances des Cardinaux & par les réponſes de ceux qu'il avoit conſultés pour ſçavoir s'il étoit obligé d'obeïr, avoit enfin accepté la Papauté.

Accepter cette importante charge & commencer à en remplir avec zéle les penibles fonctions, fut pour luy la même choſe. Son premier ſoin fut de faire tous ſes efforts pour conſerver & pour affermir la paix entre les Princes Chrétiens parmi leſquels une déſunion fâcheuſe étoit toute préte à éclater : ce fut là le ſujet des premiers Brefs qui leur addreſſa. Il continuë d'employer à ce grand Ouvrage & ſon autorité & ſes priéres. Il fait par luy-même tout ce qu'exige le miniſtere important dont il eſt chargé, & ſon zéle le fait entrer encore dans pluſieurs actions particulieres de charité que tout autre que luy ne ſeroit pas capable de

ſoûtenir avec le poids des affaires génerales de l'Egliſe. On l'a vû laver les pieds aux pauvres, & leur donner de ſa propre main à manger. Il viſite & ſoulage les malades dans leurs infirmitez, & leur adminiſtre les divins myſtéres. Il annonce au peuple en public la parole de Dieu, il entend en particulier leurs confeſſions, toute l'Europe eſt dans l'admiration de ſes vertus, & il n'y a pas juſqu'aux Proteſtans d'Allemagne qui en ont frappé des Medailles pour marquer l'eſtime qu'ils font de ſa perſonne. On luy eſt dejà redevable d'avoir remis l'ordre dans l'état Eccleſiaſtique, reprimé la licence de la Ville, fait rendre le reſpect dû aux Temples, moderé la cherté des vivres, pourvû l'état des troupes moins pour ſa ſureté & ſa gloire que pour la défenſe du pays, & ſans avoir chargé le peuple d'aucuns nouveaux ſubſides. Comme on le trouve auſſi acceſſible dans ſon élevation que lorſqu'il n'étoit que partilier, on voit qu'il regne beaucoup moins pour luy que pour les autres. Ainſi les vœux qu'on pouſſe au

Ciel en ſa faveur ſe bornent à demander à Dieu qu'il nous le conſerve long-temps.

Voilà en abregé le portrait que l'Abbé Lucchesini nous fait du Pape. Il ſeroit à ſouhaitter que nous euſſions pû donner icy une traduction entiere de cette harangue, au lieu d'un ſimple extrait qui ne fait que décharner une piéce d'éloquence & ne peut jamais en repreſenter toutes les beautez. Ce que nous pouvons ajoûter eſt que Mr. l'Abbé Lucchesini avoit à traiter un des plus beaux ſujets du monde & qu'il l'a traitté parfaitement bien. Nous n'avons pas pu mettre icy toutes les graces de ſon Ouvrage ; mais le public ne nous ſaura pas mauvais gré d'avoir tiré d'un diſcours tout brillant, & tout fleuri l'expoſition ſimple & naïve des vertus d'un grand Pape. Il n'en faut pas davantage pour la gloire du Heros:

Ornari res ipſa negat, contenta doceri.

Cela ſeul eſt détaché des agré-

mens que l'Orateur y a ſçu mêler, ſuffit pour faire comprendre aux Chrétiens l'obligation qu'ils ont à Dieu d'avoir donné à ſon Egliſe un Pape ſelon ſon cœur, & plus capable que tout autre d'étendre par toute la terre & de faire honorer & aimer la ſainte Religion que nous profeſſons.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois d'Aoust. 1702.

ART. XV. *Lettre de Mr. le Pelletier sur la pesanteur des cheveux d'Absalon.* page 175

ART. XVI. *Défense de l'Histoire des cinq Propositions de Jansenius.* p. 212

ART. XVII. Notizie litterarie. *Memoires litteraires & historiques concernant les Hommes illustres de l'Academie de Florence. I. Partie.* p. 231

ART. XVIII. *Lettre de Mr. Blondel de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée de l'Academie des Inscriptions tenuë le 25. Avril dernier.* p. 240

ART. XIX. *Nouvelle Histoire du Chevalier Bayart, par le Prieur de Lonval.* p. 258

ART. XX. *Remarques sur les lettres de Vargas touchant le Concile de Trente.* p. 276

ART. XXI. Acta omnia Congregationum, &c. C'est-à-dire, *Les Actes des Congregations & des disputes soutenuës en presence des Papes Clement VIII. & Paul*

V. sur les matieres de la grace, par le Pere Thomas de Lemos. p. 295

ART. XXII. *Dissertation où l'on fait voir que le Catalogue des Heresies qui se trouve à la fin du livre de Tertullien des* Prescriptions *est veritablement de cet Auteur, par le P. de Tournemine.* p. 311.

ART. XXIII. Adriani Relandi Dissertatio de inscriptione nummorum quorumdam Samaritanorum. C'est-à-dire, *Dissertation d'Adrien Reland sur l'inscription de quelques Medailles Samaritaines.* p. 322

ART. XXIV. *Mort du P. Bouhours.* p. 328

ART. XXV. *Parallele des Italiens & des François en ce qui regarde la Musique & les Opera.* p. 341

ART. XXVI. Oratio in celebri Arcadum Academia habita &c. C'est-à-dire, *Discours prononcé dans la célébre Academie des Arcadiens, par Jean Lucchesini de Luques, sur le Couronnement du Pape Clement XI.* p. 350

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0508